

À vos côtés



Rapport annuel 2023
Mouvement Desjardins



Table des matières

Message du président	III
Mission	V
Faits saillants.....	VI
Données marquantes 2023.....	VII
Portés par l'innovation	VIII
Leadership socioéconomique	XII
Résolument engagés envers la jeunesse.....	XVIII
Notre engagement à l'égard d'un monde plus durable et plus équitable	XXII
Prix et reconnaissances	XXVI
Index des recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements	XXXI
Rapport de gestion.....	1
Glossaire	111
États financiers combinés.....	119
Gouvernance d'entreprise	245
Principales composantes et filiales.....	269

SIÈGE SOCIAL

Fédération des caisses Desjardins du Québec
100, rue des Commandeurs
Lévis (Québec) G6V 7N5 Canada
Téléphone : 418 835-8444
Sans frais : 1 866 835-8444
Télécopieur : 418 833-5873

Note au lecteur

Nous employons les symboles M et G pour désigner respectivement les millions et les milliards. Ainsi, « 22 M\$ » se lit « vingt-deux millions de dollars » et « 100 G\$ » se lit « cent milliards de dollars ». Ce rapport annuel a été produit par la première vice-présidence Marketing, Communications, Coopération et Bureau du président, Mouvement Desjardins (vice-présidence Communications d'entreprise et Gestion du changement) et la première vice-présidence Finances, Mouvement Desjardins (vice-présidence Direction financière).

Message du président et chef de la direction



Toujours en action pour nos membres et clients

En 2023, nous sommes passés d'une crise sanitaire à une crise du coût de la vie. Nous avons donc déployé énormément d'énergie pour soutenir, aider et accompagner nos membres et clients de manière bienveillante. Plus que jamais, nous avons fait preuve de proactivité afin de proposer des solutions personnalisées et adaptées à leurs besoins pour faire face, avec eux, au contexte économique difficile.

Desjardins, une coopérative performante

Malgré la période de turbulences qui affecte l'ensemble des économies mondiales, nous affichons de solides résultats pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023. Nous avons généré un revenu net total de 12 577 M\$, en hausse de 2 237 M\$ par rapport à celui de l'an dernier. D'ailleurs, grâce à la collaboration de chacun des secteurs de notre organisation, nous affichons des excédents de 2 259 M\$, en hausse de 1 017 M\$ par rapport à ceux de l'exercice 2022, qui ont été retraités à la suite de l'adoption au 1^{er} janvier 2023 de la Norme internationale d'information financière (IFRS) 17, *Contrats d'assurance*¹. Les ristournes que nous versons sont à la hausse, tandis que notre base de capital est encore une fois très robuste. De plus, au net, Desjardins a vu son membership s'accroître avec 86 765 nouveaux membres Particuliers et 12 271 nouveaux membres Entreprises au cours de l'année 2023.

Un leadership socioéconomique bien présent

Par son envergure, sa solidité financière et les retombées considérables qu'il génère, Desjardins est un levier de développement socioéconomique incontournable.

Ainsi, en 2023, notre grand groupe financier coopératif a réaffirmé son leadership d'un bout à l'autre du pays avec différentes initiatives porteuses et structurantes. Grâce à notre programme phare créé en 2016, le Fonds du Grand Mouvement, nous continuons à soutenir le développement socioéconomique et la vitalité des communautés. Jusqu'à présent, ce sont 818 projets qui

ont été appuyés, ce qui représente plus de 182 M\$ en investissement.

De plus, nous avons redoublé d'efforts dans cette période économique complexe afin d'offrir un accompagnement rehaussé aux entrepreneurs et entrepreneures. Par exemple, avec les bourses GoodSpark, 150 petites entreprises dans les régions de l'Ontario, de l'Atlantique et de l'Ouest se sont partagé 3 M\$ pour réaliser des projets axés sur l'innovation, l'emploi, les retombées dans la communauté ou le développement durable. Au Québec et en Ontario, grâce au Fonds C, nous avons soutenu 620 entrepreneurs dans leurs projets, entre autres pour favoriser l'innovation, accélérer leur transformation numérique ou encore investir dans des équipements écoénergétiques.

Engagé et solidaire

Les grandes forces du modèle coopératif jumelées à notre excellente performance d'affaires et à nos valeurs nous ont permis d'être un acteur de changement de premier plan. Par exemple, alors que la crise du logement d'une ampleur sans précédent provoque une diminution de la qualité de vie d'un grand nombre de personnes et de familles, nous avons travaillé en mode innovation et intercoopération avec le gouvernement du Québec et nos partenaires pour offrir des solutions tangibles.

Je pense spécialement à notre engagement pour rendre disponibles plus de 1 750 logements abordables d'ici la fin 2025 d'un bout à l'autre du Québec. Notre modèle de guichet unique a permis de mettre en place rapidement le montage financier nécessaire, incluant du financement, du capital patient ainsi que la contribution du gouvernement et du milieu.

Évoluer pour assurer notre pérennité

Desjardins s'adapte à son époque depuis 123 ans parce qu'il a la ferme intention d'être et de demeurer toujours pertinent pour ses membres et clients. En 2023, le 24^e Congrès d'orientation de la Fédération a permis des évolutions importantes alors que les délégués ont voté en faveur d'un nouvel énoncé de mission et de changements sur le plan de la gouvernance pour le leadership à la tête de Desjardins.

¹ Les excédents avant ristournes aux membres publiés pour l'exercice 2022 étaient de 2 050 M\$ sous l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, la norme en vigueur avant l'adoption de l'IFRS 17.

Dans un premier temps, l'énoncé de mission plus simple et plus moderne qui a été adopté place l'intérêt de nos membres et clients au premier plan tout en continuant d'incarner notre nature coopérative. D'ailleurs, cette mission évoluée s'appuie sur notre engagement envers les communautés et elle nous oriente vers ce qui est au sommet de nos priorités : offrir les meilleures réponses aux besoins et aux attentes de nos membres et clients pour contribuer à leur autonomie financière.

Deuxièmement, pour maintenir une gouvernance saine basée sur les meilleures pratiques, il a été décidé de séparer les fonctions de présidence du conseil d'administration et de présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins au terme de l'assemblée générale annuelle de mars 2024.

La jeunesse comme moteur pour bâtir l'avenir

Puisque l'avenir se construit aujourd'hui, la jeunesse a continué d'occuper une place prépondérante dans les actions du Mouvement Desjardins en 2023. Et nos actions parlent d'elles-mêmes ! Pensons notamment à notre programme Tous engagés pour la jeunesse qui nous a permis d'appuyer des milliers d'initiatives et de partenaires. Je pense entre autres à Lab22, à LOVE ou encore à Academos, dont je suis le parrain. La Fondation Desjardins a démontré à nouveau sa pertinence et sa grande efficacité à soutenir les jeunes de la génération montante dans leur réussite éducative. Cette année, ce sont 471 688 jeunes du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs au Canada qui ont été épaulés grâce aux activités de la Fondation.

Des efforts soutenus à l'égard du développement durable

En matière de développement durable, nous participons activement à la création d'une économie plus inclusive et sobre en carbone tant au Québec que dans l'ensemble du Canada. Par exemple, nous encourageons les entrepreneurs à investir en fonction de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) grâce à notre remise verte, incluse dans la nouvelle offre de swap ESG que nous avons lancée en début d'année. Desjardins a également offert des appuis d'envergure à la Cité de l'innovation circulaire et durable de Victoriaville et sa région, et à la Chaire Desjardins en finance responsable de l'Université de Sherbrooke. Nous avons aussi appuyé l'initiative de la place financière québécoise lors de la COP28, visant à soutenir l'adoption par les entreprises des normes

de divulgation ESG de l'International Sustainability Standards Board (ISSB).

Du côté de notre action climatique, nous avons renforcé l'accompagnement de nos membres et clients Entreprises du secteur de l'énergie dans la transition vers les énergies renouvelables et nous avons fait valider nos cibles de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre auprès de la Science Based Targets initiative. D'ailleurs, l'augmentation de notre soutien au secteur des énergies renouvelables s'est traduite par la mise en place d'une facilité bancaire de 350 M\$ afin d'appuyer la construction des parcs éoliens de l'Alliance de l'énergie de l'Est. Nous avons également travaillé de concert avec Boralex et les communautés innues afin d'offrir un financement pour le parc éolien Apuiat, qui permettra de doter la région de la Côte-Nord d'une source d'énergie propre à long terme.

Desjardins parmi les meilleurs employeurs

En 2023, Desjardins a reçu à nouveau plusieurs reconnaissances d'envergure sur la scène nationale à titre de meilleur employeur. Mediacorp Canada inc. nous a reconnus parmi les meilleurs employeurs au pays, les meilleurs employeurs pour les jeunes et les employeurs les plus écolos. Je tiens aussi à souligner la Certification Parité Platine que nous avons reçue cette année de La Gouvernance au Féminin et qui me rend particulièrement fier. À mes yeux, toutes ces reconnaissances témoignent de manière éloquent que notre approche, nos pratiques et nos programmes innovants se distinguent de ceux des plus grandes organisations au pays.

Une année 2023 sous le signe du succès grâce à vous !

En terminant, je souhaite souligner l'extraordinaire dévouement des membres des conseils d'administration du Mouvement, des filiales et des caisses ainsi que l'engagement des employés et employées, des gestionnaires et des leaders de notre grande équipe.

Et à nos 7,7 millions de membres et clients, je vous dis merci pour votre confiance. C'est grâce à vous si nous sommes aujourd'hui la plus importante institution financière coopérative en Amérique du Nord.



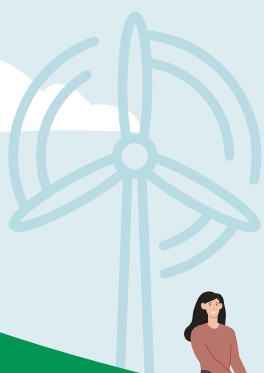
Guy Cormier
Président et chef de la direction
Mouvement Desjardins

La mission de Desjardins



En tant que **groupe financier coopératif**

contribuant au **développement des communautés,**



nous accompagnons nos membres et clients dans leur autonomie financière.



Faits saillants



Données marquantes 2023



7,7 millions de membres et clients

2 379
administrateurs

56 165
employés

538 M\$¹
en retour aux
membres et à la
collectivité

Fonds du Grand
Mouvement :
21 M\$
pour la vitalité des
communautés et
leur développement
durable

Ratio de fonds
propres de la
catégorie 1A de

20,4 %²

Excédents de

2 259 M\$

Actif de

422,9 G\$

13,9 G\$

en primes
d'assurance³

23,1 G\$⁴

dans les réserves
générales des caisses
comme patrimoine
collectif inaliénable

¹ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 et 4 du rapport de gestion.

² En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, voir la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion.

³ Primes souscrites directes d'assurance. Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118 du rapport de gestion.

⁴ Inclus dans le montant total des réserves de 26,8 G\$ présentées aux états financiers combinés du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2023.

Portés par l'innovation





Un Mouvement tourné vers l'avenir

Preuve que le modèle coopératif est plus pertinent que jamais, les délégués des caisses Desjardins du Québec et de l'Ontario ont pris d'importantes décisions pour l'avenir du Mouvement Desjardins lors de la dernière assemblée générale annuelle.

Évolution du modèle de gouvernance pour le leadership à la tête du Mouvement

Pour maintenir une gouvernance saine basée sur les meilleures pratiques, les quelque 1 100 représentants ont voté en faveur de la séparation des fonctions de présidence du conseil d'administration et de présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins. Cette évolution prendra effet à l'échéance du mandat de l'actuel président. Elle permettra au Mouvement Desjardins de répondre à ses besoins actuels et futurs en matière de gouvernance, tout en répondant aux attentes du régulateur.

Une nouvelle mission qui reflète l'engagement de Desjardins auprès de ses membres et clients

Les délégués ont également entériné l'adoption d'un nouvel énoncé de mission qui exprime de façon simple et concise la finalité poursuivie par le Mouvement Desjardins.

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, **nous accompagnons nos membres et clients dans leur autonomie financière.**

Des nouveautés à l'avantage des membres et clients

EspaceProprio : nouveau service incontournable sur le marché de l'habitation au Québec

[EspaceProprio](#) vise à simplifier et à bonifier l'accompagnement offert aux propriétaires et aspirants propriétaires du Québec dans l'achat, la vente, la rénovation et l'entretien de leur chez-soi. Cet écosystème unique regroupe notamment l'offre de DuProprio, de RénoAssistance et de Confia, un tout nouveau service qui permet d'être mis en relation avec des courtiers immobiliers de confiance partout au Québec.

EspaceProprio se positionne comme une référence fiable et neutre qui donne accès aux gens à des outils, à des conseils et à des professionnels qualifiés afin de réaliser leur projet d'habitation à la hauteur de leurs ambitions et en toute confiance.

La preuve d'assurance automobile numérique est arrivée!

Cette preuve est maintenant disponible dans les applications mobiles Desjardins Assurances Auto-habitation et La Personnelle.

Nombreuses sont les occasions de l'utiliser : au moment d'immatriculer un véhicule ou d'en renouveler l'immatriculation, lors de la location d'un véhicule, pour remplir un constat amiable ou pour interagir avec la police.

La preuve d'assurance automobile numérique s'ajoute à l'écosystème de solutions déjà disponibles dans nos applications mobiles.



La sécurité de tous au cœur de nos priorités



Une offre de cybersécurité diversifiée pour nos entreprises

Afin d'augmenter l'autonomie des membres Entreprises et de diminuer les cas de fraude, Desjardins offre désormais la possibilité d'utiliser une clé de sécurité physique pour la validation en deux étapes. Simple d'utilisation, ce périphérique externe moderne se classe parmi les méthodes d'authentification les plus sécuritaires de sa génération. En diversifiant les méthodes d'authentification sur AccèsD Affaires, Desjardins se positionne comme l'un des leaders parmi les institutions financières au Canada.

Cela s'ajoute aux solutions de financement proposées aux entreprises qui souhaitent investir en cybersécurité, sans oublier la possibilité d'atténuer les impacts d'une cyberattaque grâce aux protections cyberrisques de Desjardins Assurances.

Pour démocratiser la cybersécurité et la rendre accessible à toutes les entreprises, Desjardins est également partenaire-fondateur de Cybereco depuis 2018. Cette organisation offre aux entreprises toutes les informations pertinentes pour naviguer dans l'univers de la cybersécurité, notamment deux outils gratuits : la Cybertrousse et le CyberDiagnostic.



Leadership socioéconomique



Moteur d'un monde prospère, inclusif et durable

Soutien aux entrepreneurs

Le Mouvement dispose d'une importante offre de produits et services contribuant à la croissance des entreprises ainsi qu'au maintien des emplois dans les régions urbaines et rurales.

Afin de remplir ce mandat, il peut aussi compter sur plusieurs programmes et partenariats.

Fonds C

En 2023, 5 M\$ ont été octroyés aux entrepreneurs du Québec et de l'Ontario dans le cadre du programme du [Fonds C](#). Une aide financière non remboursable pouvant atteindre 20 000 \$ a été accordée à 620 entreprises pour réaliser leurs projets de croissance et de création d'emplois de qualité – leviers majeurs du développement économique des régions.

Han-Logement, une affaire de cœur

Une bourse de 10 000 \$ a été offerte à [Han-Logement](#) pour optimiser son modèle d'affaires. Son concept d'habitation sociale se distingue en conjuguant enjeux d'abordabilité et besoins réels des communautés où il est présent.

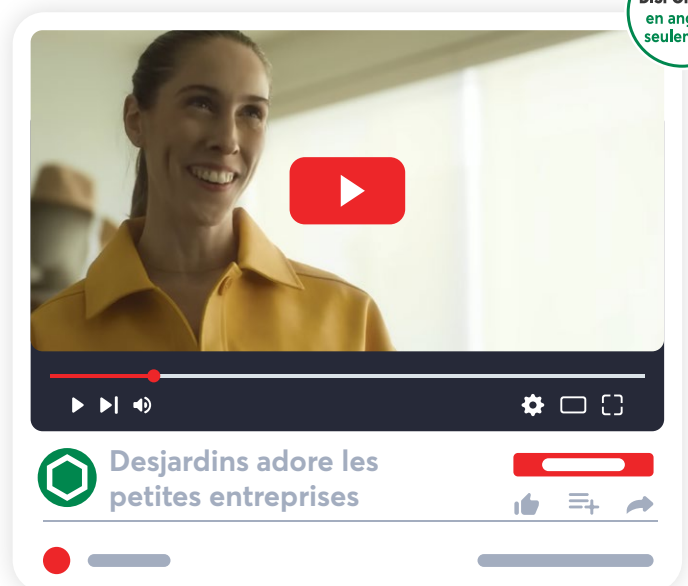
En permettant aux personnes ayant un handicap physique ou intellectuel de vivre dans des environnements sécuritaires et adaptés, à coût raisonnable, Han-Logement améliore leurs conditions d'habitation.

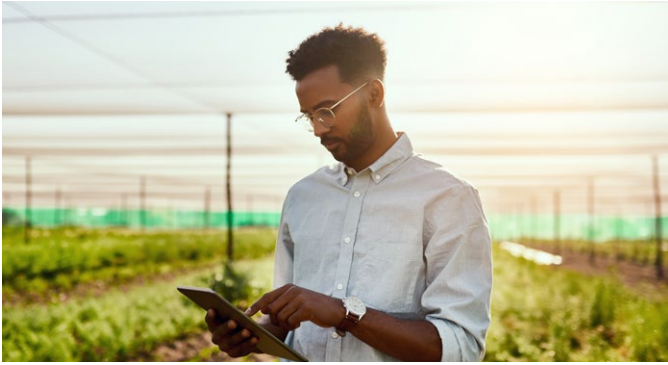


Bourses GoodSpark Desjardins

Le programme [Bourses GoodSpark Desjardins](#) soutient l'engagement des petites entreprises à l'égard de l'innovation, de l'investissement dans leurs employés et du développement durable, afin de stimuler la croissance économique en Ontario et dans les régions de l'Atlantique et de l'Ouest. Pour l'édition 2023, le programme était doté d'une enveloppe de 3 M\$, distribuée sous forme de bourses de 20 000 \$ à 150 petites entreprises.

DISPONIBLE
en anglais
seulement





Stimuler l'innovation en entrepreneuriat

Partenaire fondateur de 2 Degrés

Incubateur en environnement et en technologies propres basé à Québec, [2 Degrés](#) accompagne et soutient des dizaines d'entreprises partout au Québec qui développent des solutions innovantes pour réduire notre empreinte carbone.

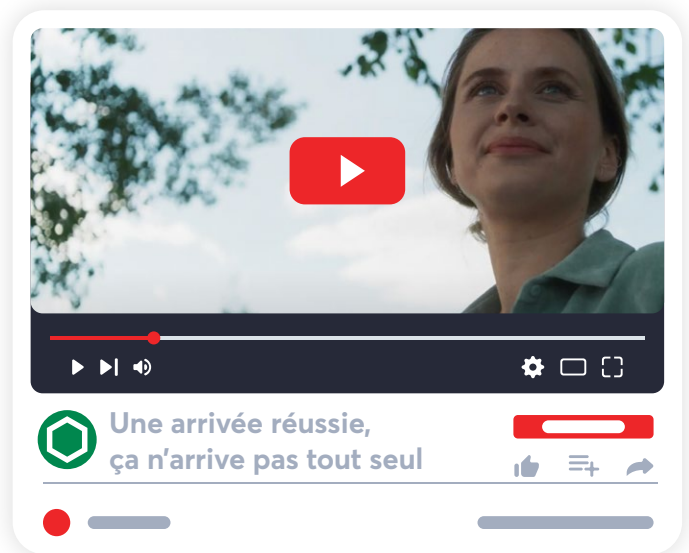
Desjardins a pris l'engagement d'appuyer 2 Degrés dans ses opérations par un financement de 400 000 \$ sur quatre ans. En plus d'une participation financière, Desjardins apportera son expertise et mettra ses réseaux à contribution pour aider les entreprises incubées chez 2 Degrés à accélérer leur développement. Cette implication stimulera l'innovation des jeunes entreprises à vocation sociale qui participent au parcours d'incubation.

Accompagnateur entrepreneurial Desjardins

Partenaire principal de l'initiative depuis sa création en 2016, Desjardins a renouvelé son appui à l'[Accompagnateur entrepreneurial Desjardins](#) (AED) en versant un don de 1,5 M\$ à l'Université de Sherbrooke en mai dernier. Créé afin de stimuler une culture de réalisation de projets entrepreneuriaux sur les campus de l'Université, l'AED offre des formations et des activités pédagogiques innovantes inspirées des dernières approches en entrepreneuriat. Grâce à l'AED, des expertises entrepreneuriales pratiques sont investies dans des projets étudiants concrets qui donnent lieu à des collaborations multidisciplinaires.

Soutenir le recrutement et l'intégration des nouveaux arrivants

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, [Québec International et Desjardins ont renforcé leur partenariat](#) en matière d'accompagnement des nouveaux arrivants dans leurs démarches d'intégration. L'entente d'une valeur de 1,35 M\$ permet d'appuyer les entrepreneurs dans leurs démarches de recrutement à l'international et de bonifier les services financiers offerts aux nouveaux arrivants pour favoriser leur intégration et leur rétention. Face au problème de disponibilité de la main-d'œuvre, Desjardins soutient les entreprises en quête de personnel et se veut un allié pour favoriser la régionalisation de l'immigration.



18,9 M\$⁵

versés en 2023 pour soutenir l'entrepreneuriat.



⁵ Ce montant comprend des dons, des commandites, des partenariats ainsi que les engagements de nos programmes Créavenir et Microcrédit Desjardins aux entreprises.

Pour que tous aient un toit



Engagement à l'égard du logement abordable

Le Mouvement Desjardins est la seule institution financière à regrouper sous un même toit l'ensemble des solutions de financement pour le logement abordable. Ce guichet unique favorise grandement les démarches que doivent mener les coopératives d'habitation et les organismes pour concrétiser un projet de logement abordable.

L'année dernière, Desjardins s'est engagé à accompagner les promoteurs communautaires et privés pour rendre disponibles **plus de 1 750 logements abordables** dans 14 régions du Québec d'ici la fin 2025.

En 2023, plusieurs projets concrets ont fait l'objet d'annonces :

- [93 logements abordables au Manoir Lafontaine, au cœur du Plateau-Mont-Royal;](#)
- [56 nouvelles unités abordables à Sherbrooke;](#)
- [720 logements abordables au Domaine La Rousselière](#) à Pointe-aux-Trembles, dans l'est de Montréal.

1,2 M\$ pour lutter contre l'itinérance

Le Fonds du Grand Mouvement s'est engagé à appuyer cinq organismes qui viennent en aide aux personnes en situation d'itinérance dans la métropole : La rue des Femmes, la Fondation du refuge pour femmes Chez Doris, le nouveau Centre de jour du Sac à dos, Projets Autochtones du Québec et le Foyer pour femmes autochtones de Montréal. Grâce, notamment, à cette [contribution de 1,2 M\\$](#), les projets soutenus proposent des solutions durables et créent un effet positif dans la vie des personnes qui en bénéficient et de façon plus large dans leur milieu.

Le phénomène se déployant au-delà des grands centres urbains, le Fonds du Grand Mouvement a également soutenu deux initiatives en région : La HUTTE à Saint-Jérôme et le Gîte Ami à Gatineau.



Au cœur de la vitalité des milieux

Le Fonds du Grand Mouvement

Grâce au [Fonds du Grand Mouvement](#), ce sont 250 M\$ qui seront engagés entre 2016 et 2024 pour soutenir le développement socioéconomique et la vitalité de nos communautés. Depuis la création de ce fonds, 182 M\$ ont été engagés dans 818 projets qui appuient leurs priorités, notamment l'entrepreneuriat, l'éducation, la responsabilité sociale, le développement durable et la prise en charge des milieux par les personnes.

Une maison d'hébergement de 2^e étape pour femmes violentées en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Le Fonds du Grand Mouvement appuie financièrement le Centre Louise-Amélie dans la mise sur pied d'une maison de 2^e étape pour les victimes de violence conjugale. Ces hébergements de transition réduisent considérablement le risque d'un retour au domicile de l'agresseur, faute d'un autre lieu où se loger.

En plus d'appartements de transition sécuritaires, plusieurs services spécialisés en contexte de violence post-séparation seront offerts aux femmes et aux enfants, afin de les soutenir dans leur reconstruction et la reprise de pouvoir sur leur vie.

Les Fonds d'aide au développement du milieu

Le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) est un levier puissant unique à Desjardins. Il permet aux caisses de contribuer au développement de leur communauté en soutenant des projets structurants. Ce sont les membres, lors de l'assemblée générale annuelle de leur caisse, qui votent le montant à allouer au FADM. Grâce à ce geste de solidarité, 57,5 M\$ ont été retournés dans les communautés en 2023.

Une contribution majeure pour soutenir la création de nouvelles places en CPE

Les caisses de Rivière-du-Loup se sont unies pour collaborer avec les centres de la petite enfance (CPE) de la MRC de Rivière-du-Loup grâce à une importante contribution de 250 000 \$ du FADM. La somme octroyée sera consacrée à la réalisation de plusieurs projets d'agrandissement sur les trois prochaines années, permettant notamment la création de nouvelles places.

Les listes d'attente des CPE comptant plus de 400 noms, cette réponse concertée des caisses Desjardins répond à un besoin exprimé par les Louperivois.

La campagne d'entraide Desjardins

Ce sont 35 074 donateurs – soit 62,3 % des employés, membres de conseils d'administration et retraités de Desjardins – qui ont participé à la campagne d'entraide Desjardins 2023 venant en soutien à la Fondation Desjardins, à Centraide United Way et à la Croix-Rouge canadienne. En additionnant les dons personnels aux contributions d'entreprise, un montant record de 9,5 M\$ a été récolté. Notre engagement contribue à bâtir des milieux de vie inclusifs pour les gens plus vulnérables et à ouvrir un monde de possibilités pour notre jeunesse.





Une activité philanthropique déterminante

Nous contribuons activement au développement durable des communautés en appuyant une pléiade de projets qui visent notamment l'éducation, l'engagement social, l'emploi, l'entrepreneuriat et les saines habitudes de vie.

Un engagement capital en santé à Québec

Le Mouvement Desjardins confirme son soutien à l'un des plus grands centres hospitaliers universitaires de la province, le CHU de Québec-Université Laval, en remettant un peu plus de 3,1 M\$ à sa fondation. Cet appui prendra forme à travers trois volets :

- Bourses pour la recherche et l'innovation;
- Jardin nourricier, une oasis au cœur du nouveau complexe hospitalier du CHU de Québec-Université Laval;
- Soutien aux diverses activités de la fondation, dont la collecte de fonds permet la concrétisation de nombreux projets des équipes de soins et de recherche du CHU de Québec-Université Laval.

126 M\$

en commandites, partenariats philanthropiques et bourses en 2023.



Nos programmes de finance solidaire

Grâce à nos partenariats stratégiques avec des organismes du milieu, nous continuons à renforcer notre accompagnement en matière de finance solidaire partout au Québec. En 2023, nos investissements dans ces programmes se sont élevés à 19,1 M\$.

Créavenir : nouvelle formule à Montréal

Un nouveau partenariat avec l'École des entrepreneurs du Québec permettra aux jeunes entrepreneurs montréalais de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'une aide financière bonifiée. Déployée en novembre 2023 sur l'île de Montréal, cette nouvelle mouture du programme Créavenir au soutien rehaussé a pour objectif d'accompagner 300 jeunes entrepreneurs en démarrage d'ici 2026.



Résolument engagés envers la jeunesse



85 M\$⁶ pour soutenir les jeunes en 2023

Avec le programme [Tous engagés pour la jeunesse](#), nous aidons les jeunes à prendre leur essor, à se réaliser et à développer leur plein potentiel. Nous joignons nos forces à celles de nos partenaires pour leur proposer des ressources et des outils en lien avec quatre sphères de leur vie : l'éducation, l'emploi et l'entrepreneuriat, la santé et les saines habitudes de vie, et l'engagement social.

⁶ Comprend les montants engagés à destination des publics jeunesse (moins de 30 ans, et moins de 35 ans pour le volet entrepreneur) pour l'ensemble de nos initiatives : dons, commandites, bourses d'études, initiatives d'éducation financière, programmes de finance solidaire, soutien aux projets scolaires et parascolaires, etc.



Rêver l'impossible

En juin 2023, durant deux jours, plus de 400 jeunes de partout au Canada se sont retrouvés à Montréal pour échanger, créer et élaborer des solutions concrètes à des enjeux qui les touchent en matière d'environnement, d'emploi, d'éducation, d'économie et de finances.

Plusieurs centaines d'autres ont vécu une expérience similaire en mode virtuel grâce à une riche programmation en ligne.

[Rêver l'impossible](#), un événement unique en son genre, a permis d'entendre les rêves, les idées et les inquiétudes des leaders de demain. Le souhait est d'en faire un mouvement en faveur de la jeunesse.



Un président en tournée dans les universités

Le 2 février 2023, notre président, Guy Cormier, amorçait une tournée qui l'a mené à la rencontre des étudiants universitaires. Neuf arrêts étaient au programme : huit campus universitaires québécois et un ontarien.

Ce fut une occasion renouvelée de raconter son parcours professionnel et personnel, d'écouter les jeunes et de contribuer à faire entendre leur voix pour les aider à prendre leur place dans l'espace public.

Études sur les perspectives de la jeunesse canadienne

Les Études économiques de Desjardins ont publié une série d'analyses sur les occasions et les défis économiques s'offrant à la jeunesse canadienne. La première portait sur le chemin parcouru par les jeunes au moment où ils quittent le nid familial [pour poursuivre leurs études et entamer leur carrière](#). La deuxième étude explorait comment [les défis d'abordabilité influencent les choix de vie des jeunes](#). La troisième et dernière analyse s'attardait aux [circonstances qui définiront cette génération](#) dans les décennies à venir.



Un soutien indéfectible pour la poursuite des études

La [Fondation Desjardins](#) contribue à la réussite éducative des jeunes en remettant chaque année des bourses d'études, des prix dans des écoles et organismes, et des dons à des organismes partenaires. Elle met tout en œuvre pour favoriser la persévérance et contrer le décrochage scolaire.

En 2023, la Fondation a remis

6,2 M\$

pour appuyer 471 688 jeunes partout au pays.



4 402 boursiers

persévérants et engagés soutenus par la Fondation, le réseau des caisses et certains partenaires d'affaires de Desjardins



115 530 jeunes participants

à des projets motivants grâce aux Prix Fondation Desjardins



354 579 jeunes

ayant bénéficié des services et des ressources de nos organismes partenaires

Un allié pour propulser les projets scolaires et parascolaires



Grâce à [La Fabrique à projets](#), une plateforme de collecte de fonds gratuite pour les écoles, et au [Fonds du simple au double](#), Desjardins appuie la réalisation de projets scolaires et parascolaires qui encouragent la mobilisation des élèves tout en favorisant l'éducation financière.

La Fabrique à projets en 2023 :

- 242 projets réalisés
- 17 676 contributeurs
- 2,2 M\$ récoltés
- 54 623 jeunes touchés



Favoriser l'autonomie des jeunes par l'éducation financière

L'éducation financière et l'accompagnement des jeunes dans l'autonomie financière font partie des valeurs fondamentales de notre organisation. Grâce à nos différents programmes – la [Caisse scolaire](#), la [ristourne jeunesse](#) et [Mes finances, mes choix](#)^{MD7} – et à une multitude d'autres initiatives, les jeunes peuvent apprendre l'épargne et apprivoiser la gestion de leurs finances pour entamer leur vie financière avec confiance.

Lancement du jeu éducatif Aléa

[Aléa : le jeu de prise de décision](#) est une initiative éducative de Desjardins où simulation de vie et gestion financière se rencontrent dans une expérience unique. Cette application complètement gratuite, offerte en français et en anglais, s'adresse aux 16 à 25 ans. Grâce à des scénarios ludiques, on y apprend à épargner, à gérer son crédit, à acheter une maison ou même à éviter les fraudes. Chaque décision compte dans cette aventure où l'éducation financière s'acquiert par l'amusement.

Véritable succès, l'application lancée en octobre a été téléchargée 39 716 fois en 2023. Dans la semaine du 4 décembre, elle s'est hissée au sommet des palmarès des jeux gratuits de simulation, soit au 1^{er} rang sur App Store et au 2^e rang sur Google Play!



Les 10 ans de Mes finances, mes choix

Ce programme aborde des sujets ancrés dans la réalité des jeunes tels que le budget, les études, la sécurité numérique et l'investissement responsable. Il fait aujourd'hui appel à plus de 400 formateurs accrédités. Signe de son succès croissant au fil des ans, Mes finances, mes choix compte 568 242 participations depuis son lancement en 2013.



⁷ MD Marque déposée de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Notre engagement à l'égard d'un monde plus durable et plus équitable





Plan d'action climatique

Émissions opérationnelles : nouvelles cibles de réduction

Dans la lignée de son plan climatique zéro émission nette d'ici 2040 et de son adhésion à l'initiative « Business Ambition for 1.5°C », Desjardins a révisé en 2023 sa cible de diminution de ses émissions de GES sous contrôle opérationnel, pour la porter à -50 % d'ici 2030, par rapport au niveau de 2020.

Cela inclut les émissions liées à l'énergie consommée par les bâtiments occupés par Desjardins (à titre de propriétaire ou de locataire), à nos déplacements professionnels (hormis les déplacements domicile-travail) et à notre consommation de papier.

Infrastructures d'énergie renouvelable

Desjardins poursuit ses investissements en infrastructures d'énergie renouvelable pour atteindre sa cible de 2 G\$ en 2025. Son portefeuille atteint désormais 1,89 G\$⁸.



La navette Desjardins est une option de transport écoresponsable qui permet au personnel de se déplacer entre Montréal et Lévis.

⁸ Au 30 septembre 2023. Incluant le Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Finance responsable

Accélérer la transition vers une économie circulaire et plus sobre en carbone

Financement durable

Une remise verte pour encourager les entreprises à investir en fonction de critères ESG

Desjardins propose un nouveau produit financier swap ESG qui vise à couvrir le risque de fluctuations du taux d'intérêt de la dette et à récompenser l'atteinte de résultats mesurables en matière de performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Le montant de la remise est déterminé en fonction de la portée ESG des engagements et des efforts déployés par les entreprises pour atteindre ces résultats.

Desjardins annonçait en avril 2023 sa participation à l'un des premiers projets avec ce produit financier au Canada en réalisant un swap de 125 M\$ qui couvre la portion qu'il finance du projet Paintearth, un parc éolien terrestre situé en Alberta. Par cet appui, Desjardins démontre son intention de continuer à jouer un rôle clé dans l'éducation et la mise en place de moyens pour permettre aux acteurs économiques d'aborder la transition énergétique.

350 M\$ pour appuyer la construction de parcs éoliens dans l'est du Québec

Desjardins met à la disposition de l'Alliance de l'énergie de l'Est un financement pouvant atteindre 350 M\$ afin de lui permettre d'investir dans le développement de projets d'énergie renouvelable. Ce regroupement régional représente 209 instances municipales et autochtones situées dans les 16 MRC de l'Est-du-Québec, des Îles-de-la-Madeleine et de la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekuk.

Quatre projets de parcs éoliens, proposés en collaboration par l'Alliance et les partenaires – EDF Renouvelables, Invenergy, Algonquin Power & Utilities Corp. et Hydro-Québec – ont été retenus dans le cadre

des derniers appels d'offres de la société d'État, en mars dernier, pour un total de 922 MW.

Cette structure de financement à caractère unique promet des retombées économiques importantes dans les régions du Québec et vient confirmer le rôle de Desjardins en tant que catalyseur de la transition énergétique.

Financement du parc éolien Apuiat

Desjardins agit à titre de chef de file du syndicat bancaire qui finance le projet. Ce projet de parc éolien est détenu à parts égales par Boralex et les communautés innues. Premier parc éolien sur la Côte-Nord, il permettra de doter la région d'une source d'énergie propre à long terme, pouvant alimenter l'équivalent de 40 000 maisons. Il est également attendu qu'Apuiat amène des retombées économiques considérables pour les communautés autochtones et non autochtones nord-côtières.

Une contribution de 1,25 M\$ à la Cité de l'innovation circulaire et durable

Par cet important appui financier, le Mouvement Desjardins démontre son engagement à accompagner la Cité dans son ambition de devenir un acteur incontournable en innovation circulaire et en développement durable. La Cité pilote des projets d'envergure pour propulser la région de Victoriaville et les entreprises qui s'y trouvent dans la nouvelle économie. Cette initiative s'inscrit parfaitement dans le plan d'action climatique du groupe financier coopératif, qui a comme objectif d'accélérer la transition des entreprises vers une économie plus durable.

Émission de 500 M\$ d'obligations durables

Desjardins a procédé à l'émission de 500 M\$ d'obligations durables, dont le produit net servira au financement de prêts pour des projets à visées sociales (40 %) et environnementales (60 %). Il s'agit de la deuxième émission d'obligations durables depuis la mise en place du programme en septembre 2021, pour un montant cumulé de 1 G\$.

Investissement responsable

Avec 74 solutions en investissement responsable pour l'ensemble de ses clientèles, y compris l'épargne-retraite collective et la clientèle institutionnelle, Desjardins compte parmi les chefs de file au Canada dans le domaine, avec 13,8 G\$ d'actif sous gestion au 31 décembre 2023.

Nous déployons plusieurs initiatives afin d'accroître les connaissances de nos membres et clients en investissement responsable et de faire connaître les avantages de ce type d'investissement ainsi que ses retombées positives sur l'environnement et les collectivités. Pour en savoir plus : [Rapport annuel 2023 sur l'investissement responsable](#).

Formation en finance durable avec Finance Montréal

Desjardins devient la première institution financière québécoise à adopter le programme d'initiation à la finance durable offert par Finance Montréal. Cette formation a pour but d'initier les conseillers aux entreprises à la finance durable, pour leur permettre ensuite de mieux sensibiliser et accompagner les membres et clients Entreprises dans l'application de critères ESG dans leurs activités et leur modèle d'affaires.

Sommet de la finance durable

Desjardins était partenaire du Sommet de la finance durable 2023 à Montréal. À cette occasion, notre président Guy Cormier a participé à une discussion avec Mark Carney, ancien gouverneur de la Banque du Canada et de la Banque d'Angleterre, et envoyé spécial de l'Organisation des Nations Unies pour le financement de l'action climatique.

Au cours de cette conversation, les leaders ont discuté du rôle essentiel des institutions financières dans la promotion de la finance durable et la transition vers une économie durable. Ils ont également abordé les défis et les opportunités de la finance durable, l'innovation financière, la mobilisation, et l'importance de la transparence et de la divulgation.



Prix et reconnaisances





Mouvement Desjardins

Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA) a fait son entrée parmi les 50 plus grands investisseurs institutionnels en infrastructures au monde, selon le palmarès **Global Investor 50** de la revue *Infrastructure Investor*. Ce classement confirme le statut de DGIA comme chef de file canadien en gestion d'actifs institutionnels et en investissement responsable.

Desjardins s'est distingué au **Gala Élixir** organisé par PMI-Montréal, qui récompense l'excellence en gestion de projet.



- [La Fabrique à projets](#) a été reconnue dans la catégorie Palmarès pour la qualité de son exécution, son caractère innovant et sa contribution à l'avancement de la société.
- Le Programme d'aide à l'habitation des Premières Nations s'est vu décerner le prix Coup de cœur du jury.

Une vague de récompenses a été décernée à Desjardins et à ses équipes de marketing dans le cadre du **Summit Creative Award**. Ils ont remporté huit prix lors de ce prestigieux concours de renommée internationale soulignant l'excellence des meilleures agences dans les domaines du Web, du design, de la vidéo, de la publicité, et des communications interactives, mobiles et sociales.



Produits et services distinctifs

Desjardins a récolté cinq récompenses lors de la remise annuelle des trophées



FundGrade A+@ de Fundata : un fonds commun de placement, deux fonds de placement garanti et deux fonds négociés en bourse se sont distingués pour leur excellente performance ainsi que leur haut niveau de stabilité au cours de l'année 2023.

Desjardins s'est illustré comme institution financière canadienne la plus primée à l'occasion du gala **SRP Americas Awards 2023** avec cinq récompenses :



- Meilleur manufacturier – Canada pour une quatrième année consécutive. Le prix le plus prestigieux pour un émetteur canadien dans son marché;
- Meilleur manufacturier, Capital garanti – Amérique;
- Meilleur distributeur, Capital garanti – Amérique;
- Meilleur produit de l'année – Canada pour le [Portefeuille garanti Option responsable – Ambitieux](#);
- Meilleure initiative éducationnelle pour la qualité de l'expérience en ligne offerte pour les placements garantis liés aux marchés.

Desjardins a aussi remporté un prix lors de la deuxième édition des **SPi Awards for Excellence**, soit le prix Meilleur émetteur de certificats de placement garanti au Canada.



Le Mouvement Desjardins s'est vu décerner quatre récompenses lors de la cérémonie annuelle des **LSEG Lipper Fund Awards**.



LSEG Lipper Fund Awards
2023 Winner
Canada

- [Fonds Desjardins SociéTerre Technologies propres](#) primé pour une troisième année consécutive pour le meilleur fonds commun de placement dans la catégorie des fonds d'actions mondiales de petite et moyenne capitalisation au Canada.
- [FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs trajectoire zéro émission nette](#) primé pour la seconde fois dans la catégorie des fonds négociés en bourse (FNB) d'actions de marchés émergents.
- [Fonds Desjardins Actions outre-mer](#) primé pour le meilleur fonds d'actions internationales.
- [Fonds Desjardins Revenu à taux variable](#) primé pour le meilleur fonds d'obligations multi-secteurs.

Desjardins Courtage en ligne s'est hissé au premier rang du prestigieux classement des firmes de courtage autonome de **J.D. Power** pour la satisfaction des investisseurs.

Desjardins s'est illustré lors des **Insurance Business Canada Awards** en remportant pour une



seconde année consécutive le prix d'excellence de l'assureur vie et maladie de l'année, qui reconnaît l'engagement à l'égard de l'offre de produits et services et de l'éducation financière, et l'approche exemplaire de service à la clientèle. Desjardins y a également été mis en nomination pour son excellence en diversité, équité et inclusion.



Employeur



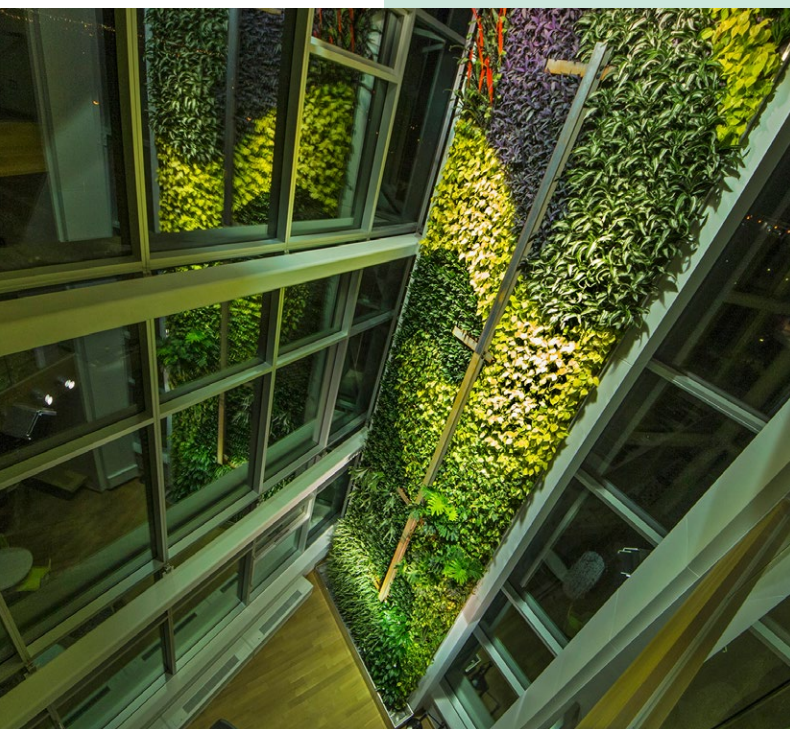
Desjardins s'est illustré pour une année de plus au palmarès des **100 meilleurs employeurs au Canada** de Mediacorp Canada Inc. Nous figurons à ce palmarès depuis 2011.

Au Canada, Desjardins se classe parmi les **meilleurs employeurs pour les jeunes** selon Mediacorp Canada Inc.

Desjardins s'est vu décerner la **Certification Parité Platine** par La Gouvernance au Féminin, la distinction la plus élevée attribuée par cet organisme. Celle-ci reconnaît que nos pratiques et nos actions exemplaires entraînent des progrès vers une représentation équitable des femmes à tous les échelons de l'organisation.

Desjardins est le **lauréat dans la catégorie Grandes entreprises du prix Maurice-Pollack**. Ce prix vise à souligner les actions exceptionnelles d'une entreprise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle.

Le Mouvement Desjardins est la première entreprise québécoise privée à recevoir le **Prix d'excellence - Milieux de travail alliés contre la violence conjugale** remis par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.



Développement durable



En 2023, deux immeubles Desjardins ont été récompensés par **BOMA Québec** pour avoir réduit de manière importante leur consommation d'énergie dans la dernière année.

Desjardins est reconnu chaque année depuis 2015 comme l'un des **employeurs les plus écolos** au Canada par **Mediacorp Canada Inc.**

Pour une 16^e année consécutive, Desjardins figure en 2023 au classement **Corporate Knights** des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada.



Nos gens

Guy Cormier est lauréat du **Top des leaders de l'industrie financière de Finance et Investissement, dans la catégorie des institutions financières à portée nationale**. M. Cormier a reçu cette reconnaissance parce qu'il dirige une organisation d'importance systémique au Québec qui connaît de bons résultats. Ses efforts sur le plan des facteurs ESG et son implication personnelle, notamment auprès des jeunes et à l'égard de l'environnement, ont contribué à l'octroi de cette reconnaissance.

Guy Cormier a été reconnu comme **personnalité marquante du monde des affaires lors de la Soirée des Grands Philanthropes** organisée par Portage. Cet hommage lui a été rendu pour son apport au mieux-être des personnes et des collectivités, son soutien au milieu des affaires, son engagement à l'égard du développement socioéconomique du Québec et du Canada ainsi que son soutien envers la jeunesse et la place des femmes dans les organisations.

Alain Leprohon, premier vice-président Finances et chef de la direction financière, a reçu le **titre de Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA)**. Ce prestigieux titre est décerné chaque année à un nombre restreint de CPA dont la carrière se distingue par leur engagement et leur dévouement exceptionnel à leur profession.

Luc Boucher, vice-président et chef des affaires juridiques, est le lauréat 2023 du **Prix Chef des affaires juridiques de l'année du Québec** remis lors du gala des Prix des Conseillers juridiques du Québec. Ce prix est décerné à la personne qui incarne le mieux l'image de la profession, en reconnaissance de l'excellence de son travail, de son aptitude à maîtriser la complexité liée à son domaine d'expertise et de son habileté indéniable à surmonter les défis.

Steeve Talbot, chef de la surveillance du Mouvement Desjardins, s'est vu décerner un **Prix Reconnaissance**, dans la catégorie **Cadre/Dirigeant en audit interne**, par la section de Montréal de l'Institut des auditeurs internes. Les membres du jury ont accordé cet honneur à M. Talbot pour son engagement en faveur de l'avancement de la profession, ses réalisations professionnelles, sa vision, son esprit d'innovation et sa persévérance.

Valérie Sapin, vice-présidente, Centre d'expertise Marketing, a été reconnue par *strategy* comme l'une des quatre **lauréates du prix Marketer of the Year** au Canada. Cette reconnaissance souligne à la fois le parcours de Mme Sapin, notamment comme leader de transformations marketing, et le rayonnement de Desjardins hors Québec dans les derniers mois.

Index des recommandations du groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements

Le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (Enhanced Disclosure Task Force ou EDTF) mis sur pied par le Conseil de stabilité financière a publié, le 29 octobre 2012, un rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks* dans lequel il a émis 32 recommandations visant à rehausser la communication et la transparence de l'information sur les risques.

Les informations découlant des recommandations de l'EDTF sont présentées dans le rapport de gestion, les états financiers ainsi que les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier*, qui sont disponibles sur le site Web du Mouvement, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/rerelations-investisseurs. Les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier* ne sont pas intégrés par renvoi au rapport de gestion 2023.

Voici un sommaire des renseignements fournis en vertu des recommandations de l'EDTF ainsi que leur emplacement (numéro de page) :

Catégorie	Recommandation	Information à fournir	Rapport annuel 2023	Informations financières complémentaires	Rapport au titre du troisième pilier
Général	1	Sommaire des informations en matière de risque	Présente page		
	2	Glossaire des risques, des mesures de risques et des principaux paramètres	57-63, 111-118	11	110-112
	3	Principaux risques et risques émergents	45, 46, 53-56, 63-90		
	4	Nouveaux ratios réglementaires	45, 46, 48, 83, 85-87, 231, 232		
Gouvernance des risques, gestion des risques et modèles d'affaires	5	Structure organisationnelle de la gestion des risques	57-63		
	6	Culture de gestion des risques	59-63		
	7	Risques inhérents au modèle d'affaires et appétit pour le risque	10, 26, 31, 35, 38, 45, 49-51, 57-64		
	8	Simulations de crise	45, 58, 63, 64, 79-81		
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences minimales de fonds propres réglementaires	45, 46		14-16, 103, 104
	10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	47-49, 231, 232		18, 19, 30, 31, 103
	11	Évolution des fonds propres réglementaires	46, 48, 49		
	12	Gestion et planification du capital	45-51		
	13	Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité	50, 64		7-10
	14	Ventilation des exigences de fonds propres par catégories de risques et par méthodes de calcul	49, 50, 65, 66, 69, 70, 79-81		7-9, 11
	15	Risque de crédit	49-51		71, 75-77, 80
	16	Évolution des actifs pondérés en fonction des risques par catégories de risques	50, 51		7-11, 71
	17	Contrôles ex post et validation des modèles de crédit	69		72-74, 80
Liquidité	18	Gestion des besoins de liquidités et réserve de liquidités	83-87		
Financement	19	Actifs grevés et non grevés	83-86, 88-90, 236, 237		
	20	Échéances contractuelles résiduelles des actifs, des passifs et des engagements hors bilan	86-88, 238-241		
	21	Sources et stratégies de financement	43, 44, 83, 88, 89		
Risque de marché	22	Rapprochement entre les mesures de risque de marché et le bilan	78, 79		
	23	Facteurs de risque de marché	77-82, 213-217		
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation des modèles de risque de marché	79-81		
	25	Mesures de pertes extrêmes	45, 58, 79-81		
Risque de crédit	26	Profil de risque de crédit	43, 44, 55, 56, 58, 69, 70, 72-77	6-10	34-80
	27	Politique de désignation des prêts dépréciés bruts	71, 133-155		
	28	Rapprochement des prêts dépréciés bruts et des provisions pour pertes de crédit	43, 44, 71-77, 133-155, 169-176		40, 57-70
	29	Risque de contrepartie lié aux produits dérivés	76, 77, 219-228		81-93
	30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	70, 71, 76, 77, 219-228		42-46, 48-50
Autres risques	31	Gestion des autres risques	49-51, 53-56, 61-64, 90-97		
	32	Événements publics ayant une incidence sur les risques	90-92, 236, 237		

Rapport de gestion

Le Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins) regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 21 février 2024, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, par comparaison avec les exercices antérieurs. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Contrairement à la Fédération, le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision n° 2021-FS-0091 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins sont déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire ses obligations de divulgation financière, en tant qu'émetteur assujéti, en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section 5.0 « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés du Mouvement Desjardins, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2023.

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com (sous le profil de Capital Desjardins inc. pour les exercices clos antérieurement au 31 décembre 2021 et, depuis le premier trimestre de 2021, sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse [www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs](http://www.desjardins.com/a-propos/rerelations-investisseurs). Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Les états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'AMF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Le Mouvement Desjardins a modifié certaines méthodes comptables à la suite de l'adoption de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, au 1^{er} janvier 2023. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées ainsi que sur les changements de méthodes comptables, se reporter à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés. L'adoption de cette norme a entraîné des changements importants dans les états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Certains chiffres comparatifs de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 ont été retraités, et un bilan d'ouverture retraité au 1^{er} janvier 2022 est présenté dans les états financiers combinés pour tenir compte de cette nouvelle norme.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Table des matières

Mise en garde sur les énoncés prospectifs	2	3.0 Revue du bilan	43
Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières	3	3.1 Gestion du bilan	43
Contexte réglementaire	5	- Actif	44
1.0 Le Mouvement Desjardins	9	- Passif	44
1.1 Profil et structure	9	- Capitaux propres	44
1.2 Faits saillants	11	3.2 Gestion du capital	45
1.3 Événements importants	14	3.3 Arrangements hors bilan	52
1.4 Orientations stratégiques et objectifs financiers	14	4.0 Gestion des risques	53
- Orientations stratégiques	14	4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	53
- Objectifs financiers	15	4.1.1 Principaux risques et risques émergents	53
- Perspectives financières	16	4.1.2 Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	55
1.5 Environnement économique et perspectives	17	4.2 Gestion des risques	57
2.0 Revue des résultats financiers	19	4.2.1 Cadre de gestion intégrée des risques	57
2.1 Incidence de transaction importante	19	4.2.2 Accord de Bâle sur les fonds propres	63
2.2 Analyse des résultats de l'exercice 2023	19	4.2.3 Risque de crédit	65
- Excédents de 2023	20	4.2.4 Risque de marché	77
- Revenu net d'intérêts	21	4.2.5 Risque de liquidité	83
- Revenu net lié aux activités d'assurance	23	4.2.6 Risque opérationnel	90
- Autres revenus	24	4.2.7 Risque d'assurance	93
- Revenu net total	24	4.2.8 Risque stratégique	94
- Dotation à la provision pour pertes de crédit	24	4.2.9 Risque de réputation	94
- Frais autres que d'intérêts bruts	25	4.2.10 Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	94
- Impôts sur les excédents et impôts indirects	26	4.2.11 Risques réglementaires	96
2.3 Analyse des résultats des secteurs d'activité	26	5.0 Renseignements complémentaires	97
2.3.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises	26	5.1 Contrôles et procédures	97
2.3.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	31	5.2 Information relative aux parties liées	98
2.3.3 Secteur d'activité Assurance de dommages	35	5.3 Méthodes comptables critiques et estimations	99
2.3.4 Rubrique Autres	38	5.4 Modifications comptables futures	105
2.4 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles	39	5.5 Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF	106
- Résultats du quatrième trimestre	40	5.6 Statistiques des cinq dernières années	107
- Tendances trimestrielles	42	5.7 Informations supplémentaires	110
		Glossaire	111

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, sa vision, ses activités, ses cibles et engagements, l'examen de la conjoncture économique et des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ses résultats et sa situation financière, ainsi que sur la conjoncture économique et celle des marchés financiers. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion, et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque environnemental, social et de gouvernance, ainsi que les risques réglementaires.

Citons également, à titre de tels facteurs, ceux liés à l'atteinte à la sécurité (incluant la cybersécurité), au risque de fraude, au marché de l'habitation et à l'endettement des ménages et des entreprises, aux évolutions technologiques et réglementaires, incluant les modifications apportées aux lignes directrices sur la suffisance du capital et des liquidités ainsi qu'aux exigences relatives à leur présentation et à leur interprétation, à l'évolution des taux d'intérêt, à l'inflation, aux changements climatiques et aux incertitudes géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats et à la capacité d'en réaliser les avantages prévus, aux changements aux cotes de crédit attribuées au Mouvement, à la dépendance envers les tiers, à la capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste, et au risque fiscal. Mentionnons aussi la réforme des taux d'intérêt de référence, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies, incluant la pandémie de COVID-19, ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient entraîner des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion et peuvent être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels déposés par la suite. Nos lecteurs sont priés de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de cette section. Pour établir les prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers en particulier, le Mouvement utilise principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers identifiés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Afin d'évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise diverses mesures financières conformes aux PCGR (IFRS) ainsi que diverses autres mesures financières, dont certaines d'entre elles ne sont pas prescrites par les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (Règlement 52-112) fournit des indications aux émetteurs divulguant des mesures financières déterminées, s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par le Mouvement Desjardins :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires.

Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR

Les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR utilisés par le Mouvement Desjardins et pour lesquels il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Le Règlement 52-112 précise, entre autres, que tout ratio constitué d'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR correspond à la définition d'un ratio non conforme aux PCGR. Ces mesures financières et ratios non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse de la performance globale ou de la situation financière du Mouvement Desjardins. Ils sont définis ci-après :

Marge nette d'intérêts

La marge nette d'intérêts, qui est un ratio non conforme aux PCGR, est utilisée comme mesure de rentabilité des actifs portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt.

L'actif moyen portant intérêt et le passif moyen portant intérêt constituent des mesures financières non conformes aux PCGR qui reflètent la situation financière du Mouvement Desjardins et sont utilisées afin d'exclure de l'actif moyen et du passif moyen, les actifs et les passifs ne portant pas intérêt. Elles correspondent à la moyenne des soldes de fin de mois de l'exercice. L'actif moyen portant intérêt comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts. Le passif moyen portant intérêt comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt. L'actif et le passif moyens portant intérêt excluent les actifs et passifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres actifs et passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'actif moyen présenté conformément aux PCGR et l'actif moyen portant intérêt utilisé dans le calcul de la marge nette d'intérêts ainsi que le rapprochement entre le passif moyen présenté conformément aux PCGR et le passif moyen portant intérêt.

Tableau 1 – Actif et passif moyen portant intérêt

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	2023	2022
		Retraité
(en millions de dollars et en pourcentage)		
Actif moyen – présenté	409 820	\$ 399 913 \$
Moins : actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	101 505	103 201
Actif moyen portant intérêt	308 315	\$ 296 712 \$
Revenu net d'intérêts	7 033	\$ 6 330 \$
Marge nette d'intérêts	2,28 %	2,13 %
Passif moyen – présenté	376 594	\$ 366 984 \$
Moins : passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	104 748	112 159
Passif moyen portant intérêt	271 846	\$ 254 825 \$

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratio combiné

Ces ratios non conformes aux PCGR, qui sont nets de la réassurance, sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des activités du secteur Assurance de dommages, plus précisément :

- Ratio des sinistres : utilisé comme mesure d'évaluation de la qualité des affaires.
- Ratio des frais : utilisé comme mesure de l'efficacité de la gestion des frais autres que d'intérêts en excluant certains éléments, dont les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres.
- Ratio des pertes sur contrats déficitaires : utilisé comme mesure d'évaluation de l'effet des contrats déficitaires sur la rentabilité.
- Ratio combiné : utilisé comme mesure de la rentabilité des affaires en excluant l'incidence du résultat financier d'assurance net et certains autres revenus.

Le ratio des sinistres correspond aux charges afférentes aux sinistres nets exprimées en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les charges afférentes aux sinistres nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure l'effet des coûts attribuables aux polices et les frais d'acquisition, l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires et d'inclure l'effet de la réassurance détenue dans les indicateurs.

Les revenus des activités d'assurance nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure les primes payées liées aux activités de réassurance et représente le dénominateur dans le calcul des ratios suivants : ratio des sinistres, ratio des frais et ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que de l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, exprimés en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin de considérer tous les frais excluant les frais de gestion de placements et certains autres éléments particuliers.

Le ratio des pertes sur contrats déficitaires correspond à l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets exprimé en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. L'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires constitue une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'inclure les pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires nets ainsi que les diminutions de l'élément de perte relatives aux services passés, nette de la réassurance.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais, du ratio des pertes sur contrats déficitaires et du ratio combiné pour le secteur Assurance de dommages.

Tableau 2 – Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratio combiné

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2023	2022 Retraité
Revenus des activités d'assurance – présentés	6 642 \$	6 225 \$
Moins : Primes payées liées aux activités de réassurance ⁽¹⁾	306	192
Revenus des activités d'assurance nets	6 336 \$	6 033 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance – présentées	5 775 \$	5 738 \$
Moins : Coûts attribuables aux polices et frais d'acquisition	1 302	1 286
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	(54)	216
Moins : Sinistres survenus et coûts attribuables aux sinistres cédés ⁽¹⁾	237	162
Charges afférentes aux sinistres nets	4 290 \$	4 074 \$
Frais autres que d'intérêts bruts – présentés	1 025 \$	988 \$
Moins : Frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres ⁽²⁾ et certains éléments ⁽³⁾	433	429
Plus : Frais d'acquisition et certains coûts attribuables aux polices inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance	1 066	1 043
Frais autres que d'intérêts excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments	1 658 \$	1 602 \$
Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	(54) \$	216 \$
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires cédés ⁽¹⁾	2	18
Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets	(56) \$	198 \$
Ratio des sinistres	67,7 %	67,5 %
Ratio des frais	26,2	26,6
Ratio des pertes sur contrats déficitaires	(0,9)	3,3
Ratio combiné	93,0	97,4

⁽¹⁾ Ces éléments sont inclus dans le poste « Revenus (charges) nets des activités de réassurance ».

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés aux règlements des sinistres qui sont présentés sous la rubrique « Charges afférentes aux activités d'assurance ».

⁽³⁾ Proviennent des frais de gestion de placements ainsi que certains autres éléments particuliers.

[Retour aux membres et à la collectivité](#)

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et clients dans leur autonomie financière. Le retour aux membres et à la collectivité, qui est utilisé afin de présenter le montant global retourné à la communauté, est composé des ristournes aux membres et des commandites, dons et bourses d'études et constitue une mesure financière non conforme aux PCGR.

Le tableau 3 « Faits saillants financiers » de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur le retour aux membres et à la collectivité.

Mesures financières supplémentaires

Selon le Règlement 52-112, les mesures financières supplémentaires sont utilisées afin de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. De plus, ces mesures ne sont pas présentées dans les états financiers. Le Mouvement Desjardins utilise certaines mesures financières supplémentaires, et la composition de celles-ci est présentée dans le glossaire aux pages 111 à 118.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire

[Loi sur les coopératives de services financiers et autres lois applicables](#)

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (LCSF) et la *Loi sur les assureurs*. Le ministre des Finances du Québec est responsable de l'application de la LCSF et l'AMF est chargée de son administration. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) et les compagnies d'assurances exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris les caisses, la Fédération et certaines de ses filiales d'assurances. D'autres réglementations fédérales et provinciales, en plus de celles d'organismes de réglementation, peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui a trait à l'assurance de dommages, à la garde de valeurs et aux services fiduciaires. La LCSF précise, entre autres, les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et d'un groupe financier ainsi que les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement.

La LCSF inclut un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins (Groupe coopératif), lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins (FSD), et précise les mécanismes de solidarité financière au sein du Groupe coopératif. En vertu de la LCSF, l'une des missions de la Fédération est notamment d'assurer la gestion des risques et du capital du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif et à sa pérennité. À cette fin, la Fédération et le FSD bénéficient de pouvoirs spéciaux d'encadrement et d'intervention visant la protection des créanciers, y compris les déposants. En outre, la Fédération peut, en accord avec sa mission et lorsqu'elle estime que la situation financière du Groupe coopératif le justifie, donner des instructions écrites à toute caisse ou lui ordonner d'adopter et d'appliquer un plan de redressement. Outre les cotisations annuelles exigées des caisses établies par résolution du conseil d'administration de la Fédération conformément à la LCSF et à ses Règlements intérieurs, la Fédération peut établir, en vertu de la LCSF et par résolution de son conseil d'administration, les cotisations qu'elle juge nécessaires à l'accomplissement des missions de celle-ci.

Quant au FSD, il a notamment l'obligation de s'assurer que la répartition des capitaux et des autres actifs entre les composantes du Groupe coopératif permet à chacune d'elles d'exécuter entièrement, correctement et sans retard ses obligations envers les déposants et les autres créanciers. La LCSF lui confère notamment le droit de fixer et de percevoir des cotisations auprès des entités du Groupe coopératif. Le FSD exige et perçoit les cotisations des caisses du Québec chaque année. Il est aussi tenu d'intervenir à l'égard d'une composante du Groupe coopératif chaque fois que son intervention apparaît nécessaire à la protection des créanciers de celle-ci. Le FSD peut, en de telles circonstances, ordonner la cession de toute partie de l'entreprise d'une caisse, ordonner la fusion ou la dissolution de caisses ou constituer une personne morale afin de faciliter la liquidation de mauvais actifs d'une caisse. D'ailleurs, le FSD mutualise le coût de ses interventions entre les composantes faisant partie du Groupe coopératif. De plus, s'il estime que ses ressources financières sont insuffisantes pour l'accomplissement de sa mission, il peut fixer et exiger de toute composante du Groupe coopératif une cotisation spéciale.

La LCSF prévoit également que l'ensemble des caisses du Québec, la Fédération et le FSD peuvent être fusionnés en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Ainsi, dans un scénario de liquidation, le capital et le patrimoine du Groupe coopératif dans son ensemble (et, indirectement, du Mouvement Desjardins) est disponible pour satisfaire l'ensemble des créances du Groupe coopératif.

La LCSF stipule également que les administrateurs et dirigeants d'une coopérative de services financiers qui fait partie du Groupe coopératif sont tenus envers ces coopératives et le FSD, dans l'exercice de leurs fonctions, d'agir avec prudence et diligence de même qu'avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt du Groupe coopératif, et non pas seulement dans l'intérêt de la coopérative. Lorsque l'intérêt de la coopérative ne correspond pas à celui du Groupe coopératif, ils doivent favoriser l'intérêt de ce dernier. La détermination de ce qui est dans l'intérêt du Groupe coopératif se fait en le considérant comme une seule personne morale dans laquelle se fondent les coopératives (incluant la Fédération et les caisses du Québec) et le FSD compris dans ce groupe.

Les pouvoirs de cotisation et d'intervention de la Fédération et du FSD, combinés à la primauté d'intérêt du Groupe coopératif et au mécanisme de fusion-liquidation universelle, le tout tel que décrit précédemment, sont les principes fondamentaux des mécanismes de solidarité financière, lesquels constituent l'un des éléments clés de la structure financière du Mouvement Desjardins et du Groupe coopératif.

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* prévoit également des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôt faisant partie du Groupe coopératif. Pour obtenir des détails à ce sujet, voir la sous-section « Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes » ci-dessous.

[Exigences réglementaires de gouvernance](#)

Comme mentionné à la page 1, le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les ACVM. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise du Mouvement Desjardins sont traitées aux pages 97 et 98 de ce rapport de gestion et à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2023 du Mouvement Desjardins.

[Institution financière d'importance systémique intérieure](#)

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettit, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Le Mouvement intègre globalement les recommandations émises par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (Enhanced Disclosure Task Force ou EDTF) du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. Le Mouvement Desjardins poursuit également son évolution afin de se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui visent à renforcer la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettrait en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise sévère.

Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* et ses règlements ainsi que d'autres lois, règlements et lignes directrices prévoient collectivement un processus de résolution et un régime de recapitalisation interne destinés aux institutions financières d'importance systémique intérieure appartenant à un groupe coopératif. Les opérations de résolution, y compris le régime de recapitalisation interne, ont pour but d'assurer la pérennité des activités des institutions de dépôts faisant partie d'un groupe coopératif malgré leur défaillance sans avoir recours aux fonds publics, et de voir à ce que les porteurs de titres de capital d'apport et les créanciers absorbent les pertes, minimisant ainsi l'exposition des contribuables à ces pertes.

Entre autres opérations de résolution, l'AMF peut notamment i) fusionner le Groupe coopératif pour le continuer en une seule et même société d'épargne du Québec, ii) constituer une institution-relais en vue de lui faire prendre en charge les obligations sous forme de dépôts d'argent des institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif, iii) constituer une société de gestion d'actifs en vue de lui transférer toute partie de l'actif ou du passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif, à l'exception du passif correspondant aux obligations sous forme de dépôts d'argent, et/ou iv) transférer l'actif et le passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif à tout acquéreur.

De plus, si toute institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif devient non viable, l'AMF peut convertir toute partie des parts de capital émises par les institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif (comme des parts de capital de catégorie F) et/ou de certains autres titres de créance visés par règlement émis par la Fédération en titres de capital d'apport de la Fédération, d'une institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif ou encore d'une autre personne morale constituée à cette fin ou issue du processus de résolution du Groupe coopératif. Les obligations sécurisées, certains instruments dérivés et billets structurés, les titres de créance non subordonnés de premier rang i) comportant une échéance de moins de 400 jours (compte tenu des options de reconduction intégrée ou explicite) ou ii) ne portant pas un numéro international d'identification des valeurs mobilières (ISIN) ou autre désignation semblable aux fins de négociation et de règlement, et les billets subordonnés qui sont des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sont tous exclus de l'application du régime de recapitalisation interne. Les porteurs de parts de capital ou de titres de créance convertis peuvent recevoir une indemnisation conformément à ce qui est prévu aux règlements.

Le 21 mars 2019, l'AMF a publié l'*Avis relatif au pouvoir de recapitalisation interne du deuxième alinéa de l'article 40.50 de la Loi sur l'assurance-dépôts*, qui précise l'intention actuelle de l'AMF en ce qui concerne l'application des pouvoirs de recapitalisation interne. Dans ce contexte, l'AMF envisage de proposer au collège de résolution de convertir les créances non garanties négociables et transférables en parts de capital de la Fédération, selon les mesures de conversion énoncées par les règlements. Ensuite, l'AMF proposerait au collège de résolution de procéder à une opération de fusion-continuation dans le but de fusionner les entités formant le Groupe coopératif pour les continuer en une seule et même société d'épargne du Québec. Cette opération donnerait lieu à la conversion des parts de capital émises par les entités fusionnantes en actions ordinaires de la société d'épargne.

Le régime de recapitalisation interne qui s'applique au Mouvement Desjardins est essentiellement similaire au régime fédéral canadien auquel les banques canadiennes sont assujetties. En outre, le régime de recapitalisation interne n'est pas rétroactif à l'égard des titres de créance et ne s'applique pas aux titres de créance émis avant le 31 mars 2019. Le régime de recapitalisation interne pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Fédération.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) s'applique au Mouvement et établit des normes à son égard. Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2022, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance. Pour plus de renseignements, se référer à la sous-section « Cadre réglementaire » de la section 3.2 « Gestion du capital ».

Réglementations américaines

Desjardins Bank, National Association, filiale en propriété exclusive de Desjardins FSB Holdings, Inc., est autorisée à exercer des activités bancaires en tant qu'organisme bancaire national en vertu de la charte qui lui est délivrée par l'*Office of the Comptroller of the Currency* (OCC), bureau indépendant du Département du Trésor des États-Unis et organisme de réglementation qui la supervise. Les activités américaines de Desjardins FSB Holdings, Inc., société de portefeuille bancaire et filiale en propriété exclusive de la Fédération, sont assujetties à la surveillance et à la réglementation de la *Federal Reserve Bank of Atlanta*. La Fédération exploite également une succursale dans l'État de la Floride qui a obtenu de l'OCC le statut de *Limited Federal Branch of a Foreign Banking Organization*, soit la Desjardins Florida Branch (DFLB). DFLB est assujettie à la réglementation de la division *International Banking Supervision* du département *Large Banks Supervision* de l'OCC. Le Mouvement Desjardins est soumis à la *Bank Holding Company Act*, telle que modifiée par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act of 2010* (Dodd-Frank Act) et à la réglementation de la Réserve fédérale américaine. En date du 22 octobre 2015, le Conseil des Gouverneurs du système de la Réserve fédérale américaine a déterminé que le Mouvement Desjardins pouvait être traité en tant que Financial Holding Company (FHC).

Évolution du contexte réglementaire

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité, notamment en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités et de respecter de saines pratiques en la matière. La section 3.2 « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

Le 10 juillet 2019, des modifications ont été annoncées à la LRPCFAT et à ses règlements. La majeure partie de celles-ci sont entrées en vigueur les 10 juillet 2019, 1^{er} juin 2020 et 1^{er} juin 2021, tandis que celles relatives aux obligations de déclarations sont entrées ou entreront en vigueur, selon le cas, en octobre 2023, en avril 2024 et en juin 2024. Suivant la publication de ces changements réglementaires, un projet a été déployé au sein du Mouvement Desjardins de façon à ce que ses systèmes, processus et procédures soient modifiés en conséquence. Le 7 juin 2023, le ministère des Finances du Canada a lancé une consultation sur la revue parlementaire de la LRPCFAT, laquelle doit s'effectuer aux 5 ans. Les entités déclarantes et parties prenantes avaient jusqu'au 1^{er} août 2023 pour lui transmettre leurs commentaires, ce que le Mouvement Desjardins a fait dans un mémoire qu'il a produit. De nouveaux changements réglementaires ont été publiés dans la Gazette du Canada le 11 octobre 2023, lesquels sont entrés ou entreront en vigueur, selon le cas, le 26 septembre 2023, le 1^{er} janvier 2024, le 1^{er} juillet 2024 et le 11 octobre 2024. Après analyse, les seuls changements affectant les entités déclarantes du Mouvement Desjardins portent sur la cotisation à verser au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) pour couvrir leurs frais d'examen, les déclarations, les demandes d'inscription et les relations de correspondants bancaires. Des analyses et travaux sont en cours pour implanter les nouveaux changements réglementaires qui entreront en vigueur en juillet et octobre 2024. Le 21 novembre 2023, le gouvernement fédéral a publié l'*Énoncé économique de l'automne 2023*, dans lequel il souligne entendre adopter des mesures législatives pour continuer à renforcer le régime de la LRPCFAT, notamment en luttant contre le contournement des sanctions, les risques de fraude et la criminalité environnementale.

Protection des renseignements personnels

En raison de l'évolution rapide des technologies de l'information, la protection de la vie privée et la sécurité des données sont des domaines d'actualité en pleine ébullition. À la suite de son adoption et de sa sanction par l'Assemblée nationale en septembre 2021, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* entre en vigueur de façon progressive sur une période de trois ans. Après s'être conformé aux exigences entrant en vigueur le 22 septembre 2022, le Mouvement Desjardins a poursuivi ses travaux pour se conformer aux exigences entrant en vigueur les 22 septembre 2023 et 2024.

Le 23 mai 2023, la Commission d'accès à l'information a publié son cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui décrit le processus d'imposition des sanctions et les éléments pris en compte pour en établir le montant. Le 31 octobre 2023, la Commission d'accès à l'information a également publié ses *Lignes directrices sur les critères de validité du consentement*. Ces lignes directrices sont alignées avec l'approche du Mouvement Desjardins en matière de consentement et de traitement des renseignements personnels. Finalement, en date du 20 décembre 2023, le gouvernement a publié dans la Gazette officielle du Québec un projet de règlement sur l'anonymisation, tel que le prévoit l'article 23 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. Les équipes du Bureau du Chef de la protection des renseignements personnels (BCPRP) participent aux consultations en cours sur ce règlement. Le Mouvement Desjardins demeure à l'affût des changements réglementaires annoncés concernant les autres lois canadiennes en matière de protection des renseignements personnels et a notamment effectué l'étude des articles du projet de loi fédéral C-27, *Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs, la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et la Loi sur l'intelligence artificielle et les données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois*, qui a été déposé en juin 2022. Également, le 11 octobre 2023, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a lancé une consultation publique sur son *Document d'orientation provisoire sur le traitement des données biométriques*. Le BCPRP produira un mémoire contenant ses commentaires, recommandations et observations dans les délais prescrits. Finalement, suivant l'intention annoncée du gouvernement fédéral de mettre en place les mesures législatives et le cadre de gouvernance nécessaires à un système bancaire ouvert, l'évolution de ce dossier est également suivie de près pour en analyser les incidences sur les activités du Mouvement.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant la divulgation financière en vertu des normes mondiales élaborées par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces exigences relatives au troisième pilier visent à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. Le Mouvement Desjardins publie un rapport au titre du troisième pilier depuis le 31 décembre 2018 afin de s'y conformer. En janvier 2022, l'AMF a publié une mise à jour de la *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier* qui clarifie la mise en place des dispositions et intègre de nouvelles exigences, notamment sur la modélisation des actifs pondérés en fonction des risques, les actifs grevés et la rémunération. En décembre 2023, l'AMF a publié une nouvelle mise à jour de cette ligne directrice, avec effet au 1^{er} janvier 2024, qui fournit des précisions sur les informations à fournir dans certains tableaux et fiches.

Réforme des taux d'intérêt de référence

La réforme des taux d'intérêt de référence est une initiative menée à l'échelle mondiale, y compris au Canada, par les banques centrales et les autorités réglementaires. Son objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales strictes. Le retrait progressif de certains taux d'intérêt de référence s'est amorcé le 17 mai 2021 avec l'abandon du taux offert en dollars canadiens (*Canadian Dollar Offered Rate* ou CDOR) à 6 mois et à 12 mois suivi par la cessation officielle de la publication du *London Interbank Offered Rate* (LIBOR) après le 31 décembre 2021 pour toutes les devises à l'exception de certains LIBOR US dont la publication a cessé le 30 juin 2023. Par la suite, le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), l'administrateur du CDOR, a annoncé qu'il cesserait la publication de toutes les échéances du CDOR après le 28 juin 2024. Cette annonce a enclenché la période de transition en deux étapes, recommandée par le groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (Groupe de travail sur le TARCOR) dans son livre blanc en décembre 2021. Au terme de la première étape du plan de transition qui s'est achevée le 30 juin 2023, le Groupe de travail sur le TARCOR s'attendait à ce que le CDOR soit remplacé par le taux des opérations de pension à un jour (*Canadian Overnight Repo Rate Average* ou CORRA) pour les nouveaux produits dérivés (sauf dans certaines circonstances précises) ainsi que pour les valeurs mobilières. Au terme de la deuxième étape du plan de transition, qui doit s'achever le 28 juin 2024, les contrats de prêt assujettis au CDOR devront quant à eux avoir transitionné vers le taux CORRA ou tout autre taux de référence alternatif en vigueur au moment de la cessation. Pour certaines échéances, l'utilisation du taux CORRA à terme, lequel est disponible depuis le 5 septembre 2023, est limitée aux prêts et aux instruments financiers dérivés liés à des stratégies de couverture accessoires. Le 27 juillet 2023, le Groupe de travail sur le TARCOR a annoncé que les prêteurs ne pourront plus offrir de nouveaux prêts au taux CDOR après le 1^{er} novembre 2023. Le groupe de travail sur la réforme des taux d'intérêt de référence qui a été mis en place à l'interne pour assurer une transition harmonieuse des taux d'intérêt de référence, continue de gérer l'abandon du CDOR, y compris l'effet sur les relations de couverture, et poursuit ses travaux selon l'échéancier prévu dans son plan de transition.

[Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français](#)

La *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2022. Cette loi apporte d'importants rehaussements des normes précédentes de la Charte de la langue française. Les objectifs sont notamment de renforcer la présence et l'usage du français au Québec, et d'affirmer que le français est la seule langue officielle du Québec. Le Mouvement Desjardins a apporté des ajustements à ses systèmes, processus et contrats dans un souci de respect des nouvelles exigences en vigueur. Le projet de règlement sur la *Langue du commerce et des affaires* a été publié pour commentaires, le 10 janvier 2024 dans la Gazette Officielle du Québec. Il prévoit notamment des règles applicables en matière d'affichage public des marques de commerce et des noms d'entreprise, des règles en matière d'inscriptions sur les produits et des dispositions facilitant la mise en œuvre de la Charte de la langue française, notamment concernant les contrats d'adhésion. Le règlement final entrera en vigueur le 1^{er} juin 2025, à l'exception de certaines dispositions, dont celles concernant les contrats d'adhésion, qui entreront en vigueur le quinzième jour qui suit la date de la publication finale dans la Gazette Officielle du Québec. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier et répond, s'il y a lieu, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie.

[Intérêt marqué des régulateurs pour les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance \(ESG\)](#)

Les autorités réglementaires et normatives ont continué en 2023 de clarifier leurs attentes sur les sujets ESG avec le développement d'encadrements et de normes :

- Le BSIF a publié en mars 2023 la ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques*, qui porte sur les attentes en matière de gouvernance et de gestion des risques, et la communication d'informations financières en lien avec les changements climatiques. Sa mise en application se fera de manière progressive pour les exercices 2024 à 2026, en fonction des organisations et des éléments d'information. Le BSIF a de plus effectué deux consultations en 2023 sur le sujet climatique pour lesquelles Desjardins a soumis ses commentaires. Une première portant sur les relevés sur les risques climatiques (recueil de données sur les émissions et les expositions liées au climat) et ensuite, en décembre 2023, au sujet de son exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques.
- L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) a inclus la gestion des risques climatiques dans sa *Ligne directrice sur les risques opérationnels et la résilience* pour les caisses et les coopératives de crédit. De plus, l'ARSF évalue leurs initiatives ESG (en particulier en matière de risque climatique) comme partie intégrante de leur cote de résilience.
- Sur la scène internationale, le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (*International Sustainability Standards Board* ou ISSB), mis en place par l'IFRS Foundation, a publié en juin 2023 les normes d'exigences de divulgation sur le développement durable (IFRS S1) et sur le climat (IFRS S2). Trois consultations ont de plus été menées durant les deuxième et troisième trimestres de 2023, afin de réviser les standards de divulgations du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB), de prioriser les prochains sujets d'intérêt pour l'ISSB, tels que la biodiversité, les droits de la personne ou le capital humain, et de définir une taxonomie de divulgation numérique en matière de durabilité.
- La seconde lecture au Sénat du projet de loi sur la finance alignée sur le climat (S-243) est terminée. Ce projet vise à obliger les banques à augmenter les pondérations de risques et les requis de réserves de capital pour les financements exposés aux risques de transition aigus.
- En novembre 2023, l'AMF a publié un projet de *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques*, pour consultation à laquelle Desjardins a participé. Les attentes de l'AMF dans cette ligne directrice portent sur la gouvernance, la gestion intégrée des risques, les scénarios climatiques et de simulation de crise, la suffisance du capital et des liquidités, le traitement équitable des clients et la communication d'informations financières sur les risques liés aux changements climatiques. L'IFRS S1 et l'IFRS S2 pourraient être prises en considération par l'AMF, dans un second temps, menant à une actualisation de cette ligne directrice.

Ces éléments confirment le renforcement à venir des exigences de prise en compte et de divulgation en lien avec les changements climatiques aux niveaux international, national et provincial. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier et répond, s'il y a lieu, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie. Le Mouvement Desjardins s'assure, de plus, de suivre de saines pratiques sur le plan de l'intégration, du suivi et en matière de divulgation portant sur les facteurs ESG. Cette divulgation se retrouve dans le rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative qui est aligné notamment avec les normes de la *Global Reporting Initiative* (GRI), du SASB et des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Les éléments clés de la divulgation liée aux recommandations GIFCC sont résumés à la section 4.2.10 « Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) » et détaillés dans le rapport *En mouvement pour le climat – Rapport 2023 sur les risques et opportunités du Mouvement Desjardins liés aux changements climatiques*.

[Mesures fiscales canadiennes](#)

Le 30 novembre 2023, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-59 intitulé *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 21 novembre 2023 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023*. Ce projet de loi prévoit, notamment, une nouvelle règle visant à refuser aux institutions financières la déduction à l'égard de dividendes reçus après le 31 décembre 2023, sur des actions canadiennes, à l'exception de certaines actions privilégiées, lorsque celles-ci sont des biens évalués à la valeur du marché aux fins fiscales. Ces propositions, si elles sont adoptées, feront augmenter le montant d'impôt sur le résultat que le Mouvement devra acquitter à compter de 2024. L'incidence finale de cette mesure proposée dépendra de la législation définitive qui sera adoptée.

[Projet de loi n° 30, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier](#)

Le 7 juin 2023, le ministre des Finances du Québec a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 30, *Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier* (projet de loi 30). Le projet de loi 30 est un projet de loi omnibus qui modifie notamment, la *Loi sur les assureurs* (chapitre A-32.1), la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (chapitre D-9.2) et la *Loi sur les coopératives de services financiers* (chapitre C-67.3). Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier et répond, s'il y a lieu, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie.

Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts

Le 10 août 2023, l'AMF a publié un projet de règlement proposant de modifier le *Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* pour augmenter la prime payable par une institution de dépôts autorisée. Le taux de la prime passerait de 5 à 7,5 points de base du montant des dépôts que le Mouvement Desjardins détient et qui sont garantis par l'AMF. L'entrée en vigueur de ce projet de règlement est prévue pour le 30 avril 2024, sujette aux approbations ministérielles. Les personnes intéressées avaient jusqu'au 9 octobre 2023 pour commenter et Desjardins a participé à cette consultation. Le Mouvement Desjardins demeure à l'affût de l'évolution de ce projet de règlement et l'incidence sur la prime payée par Desjardins dépendra du règlement définitif qui sera adopté.

1.0 Le Mouvement Desjardins¹.

1 Profil et structure

CE QUE NOUS SOMMES

Le Mouvement Desjardins est le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord avec un actif de 422,9 G\$. Au 31 décembre 2023, il regroupe 208 caisses au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association et Desjardins Florida Branch.

Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de près de 56 200 employés et sur l'engagement de près de 2 380 administrateurs dans les caisses.

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadiens et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération agit comme organisme de surveillance et de contrôle des caisses, et a pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins, et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la LCSF. La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien. La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard Inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

La LCSF prévoit que les entités composant le Groupe coopératif Desjardins peuvent être fusionnées en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Précisons que la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est exclue de cette fusion-liquidation prévue par la loi.

De l'information complémentaire sommaire sur les entités qui ne font pas partie du Groupe coopératif Desjardins ou des filiales des entités le composant, mais qui sont incluses dans les états financiers du Mouvement Desjardins, se retrouve à la section 5.5 « Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF ».

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

Le Mouvement Desjardins est fier de sa nature coopérative, car elle lui fournit les leviers nécessaires pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. La mission et les valeurs qui en découlent animent ses administrateurs, ses gestionnaires et ses employés. Elles teintent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités où le Mouvement Desjardins est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière et il croit que le modèle d'affaires coopératif est plus pertinent que jamais dans un monde en grande transformation.

Le Mouvement Desjardins continue de progresser dans la mise en œuvre de ses engagements et de mesures concrètes visant à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à son modèle d'affaires et dans la gestion de ses opérations, ainsi qu'à lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité, et à s'y adapter. Il le fait notamment par l'entremise de ses actions en matière d'éducation financière et de finance solidaire. Le Mouvement le fait également avec une offre de produits et services couvrant l'ensemble des besoins financiers des membres et clients.

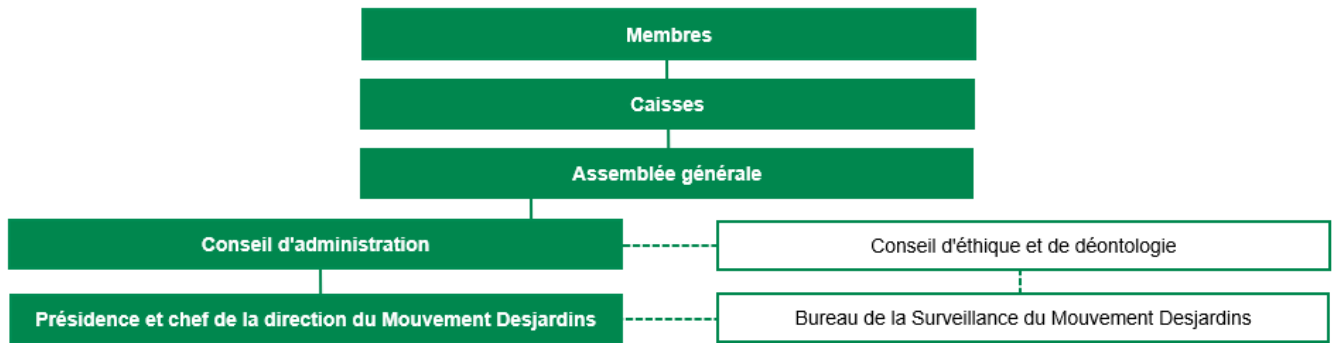
L'ambition du Mouvement Desjardins est d'être premier dans le cœur des gens. Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients, il entretient une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir aux membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au réseau des caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par sa gouvernance démocratique moderne et de proximité, qui s’appuie sur la participation active des administrateurs élus par les membres des caisses. Cette participation se vit autant en contexte de concertation que dans un cadre de gouvernance. Des tables de concertation de proximité sont actives dans les divers milieux où les caisses sont présentes et le Forum de concertation Mouvement sert à des fins analogues à l’échelle du réseau. Sur le plan de la gouvernance, la participation des élus des caisses se fait à l’assemblée générale annuelle, aux congrès d’orientation ainsi qu’au conseil d’administration de la Fédération et de ses filiales et à ses diverses commissions.

STRUCTURE DU MOUVEMENT DESJARDINS

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et clients de même que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, la Fédération et ses filiales, le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. peuvent s’appuyer sur trois grands secteurs d’activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, et Assurance de dommages) leur permettant d’accroître leur capacité à faire évoluer leurs produits et services.

Des renseignements supplémentaires sur les secteurs d’activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, leurs réalisations de 2023, la description de l’industrie à laquelle ils sont associés, leurs stratégies et leurs priorités pour 2024, sont fournis à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d’activité ».



Direction du Mouvement Desjardins

Fonctions de soutien	Secteurs d'activité		
Finances (incluant la Trésorerie)	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages
Opérations	Gestion financière	Assurance pour les particuliers	Assurance automobile
Gestion des risques (incluant la Conformité)	Épargne et placements	Assurance collective	Assurance de biens
Technologies et Projets	Offre intégrée aux entreprises	Épargne-retraite collective	Assurance pour les entreprises
Ressources humaines	Financement	Réseaux spécialisés en gestion de patrimoine	
Marketing, Communications, Coopération et Bureau du président	Païement	Placement	
Bureau de la sécurité Desjardins	Marchés des capitaux	Services institutionnels	
Affaires juridiques (incluant la Gouvernance)	Capital de développement et de risque		
Bureau du développement durable	Services spécialisés		

1.2 Faits saillants

Tableau 3 – Faits saillants financiers

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2023	2022 ⁽¹⁾⁽²⁾ Retraité
Résultats		
Revenu net d'intérêts	7 033 \$	6 330 \$
Résultat des activités d'assurance	1 366	1 058
Résultat financier d'assurance net	691	8
Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance	2 057	1 066
Autres revenus	3 487	2 944
Revenu net total	12 577	10 340
Dotations à la provision pour pertes de crédit	529	277
Frais autres que d'intérêts		
Frais autres que d'intérêts bruts	10 217	9 525
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽³⁾	(985)	(1 023)
Frais autres que d'intérêts nets	9 232	8 502
Impôts sur les excédents	557	319
Excédents avant ristournes aux membres	2 259 \$	1 242 \$
Apport aux excédents par secteurs d'activité⁽⁴⁾		
Particuliers et Entreprises	1 162 \$	1 020 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	581	313
Assurance de dommages	494	(35)
Autres	22	(56)
	2 259 \$	1 242 \$
Retour aux membres et à la collectivité⁽⁵⁾		
Ristournes aux membres	412 \$	403 \$
Commandites, dons et bourses d'études ⁽⁶⁾	126	115
	538 \$	518 \$
Indicateurs		
Marge nette d'intérêts ⁽⁵⁾	2,28 %	2,13 %
Rendement des capitaux propres ⁽⁷⁾	6,8	3,8
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁷⁾	0,20	0,11
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽⁷⁾	0,74	0,48
Ratio de liquidité à court terme ⁽⁸⁾	154	140
Ratio structurel de liquidité à long terme ⁽⁸⁾	124	126
Indice de productivité – Particuliers et Entreprises ⁽⁷⁾⁽⁹⁾	76,3	79,2
Primes d'assurance et de rentes – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁷⁾	6 313 \$	5 806 \$
Marge sur services contractuels (MSC) totale – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽¹⁰⁾	2 595	2 627
Primes souscrites directes – Assurance de dommages ⁽⁷⁾	6 856	6 205
Bilan et hors bilan		
Actif	422 940 \$	403 944 \$
Prêts et acceptations nets	265 935	249 695
Dépôts	279 329	259 836
Capitaux propres	34 390	32 407
Biens sous administration ⁽⁷⁾	535 264	447 312
Biens sous gestion ⁽⁷⁾	81 551	76 169
Actif moyen ⁽⁷⁾	409 820	399 913
Actif moyen portant intérêt ⁽⁵⁾	308 315	296 712
Mesures des fonds propres		
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽¹¹⁾	20,4 %	20,2 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽¹¹⁾	20,4	20,2
Ratio du total des fonds propres ⁽¹¹⁾	21,9	21,9
Ratio TLAC ⁽¹²⁾	29,4	28,7
Ratio de levier ⁽¹¹⁾	7,3	7,6
Ratio de levier TLAC ⁽¹²⁾	10,5	10,6
Actifs pondérés en fonction des risques ⁽¹¹⁾	140 481 \$	139 311 \$
Autres renseignements		
Nombre d'employés	56 165	58 774

(1) Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

(2) Les excédents avant ristournes aux membres publiés pour l'exercice 2022 étaient de 2 050 M\$, sous l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, la norme en vigueur avant l'adoption de l'IFRS 17.

(3) Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

(4) Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 31 « Information sectorielle » des états financiers combinés.

(5) Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 et 4.

(6) Dont 57 M\$ en 2023 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses (46 M\$ en 2022).

(7) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

(8) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, voir la section 4.0 « Gestion des risques ».

(9) À la suite du passage à IFRS 17, le Mouvement présente dorénavant l'indice de productivité du secteur Particuliers et Entreprises, qui est une mesure financière supplémentaire, en remplacement de l'indice de productivité Mouvement qui était une mesure financière non conforme aux PCGR.

(10) MSC totale de 2 813 M\$ (2 884 M\$ au 31 décembre 2022) présentée nette de la réassurance d'un montant de 218 M\$ (257 M\$ au 31 décembre 2022). Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 17 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

(11) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

(12) En vertu de la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) émise par l'AMF et fondée sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

Faits saillants 2023 du Mouvement

Excédents avant ristournes	Revenu net total	Encours des prêts et acceptations nets	Primes souscrites directes ⁽²⁾ – assurance de personnes	Primes souscrites directes ⁽²⁾ – assurance de dommages	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	Ristournes aux membres
2 259 M\$ ⁽¹⁾ + 81,9 %	12 577 M\$ + 21,6 %	265,9 G\$ + 6,5 %	7,0 G\$ + 9,5 %	6,9 G\$ + 10,5 %	20,4 % + 0,2 %	412 M\$ + 2,2 %

Comparaison de l'exercice 2023 à celui de 2022

- Excédents avant ristournes aux membres de 2 259 M\$, en hausse de 1 017 M\$ par rapport à ceux de l'exercice 2022, retraités à la suite de l'adoption au 1^{er} janvier 2023 de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*⁽¹⁾.
- Revenu net total de 12 577 M\$, en hausse de 2 237 M\$, ou de 21,6 % :
 - Revenu net d'intérêts de 7 033 M\$, en hausse de 703 M\$, ou de 11,1 %, en raison de l'augmentation du revenu d'intérêts sur les prêts et liquidités attribuable au contexte de hausse de taux d'intérêt, ainsi qu'à la croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et aux entreprises, compensée en partie par la hausse des frais d'intérêts sur les dépôts.
 - Résultat des activités d'assurance de 1 366 M\$, en hausse de 308 M\$, ou de 29,1 %, en raison principalement de l'amélioration observée du côté du secteur Assurance de dommages.
 - Résultat financier d'assurance net de 691 M\$, en hausse de 683 M\$. Ce dernier avait notamment été affecté défavorablement en 2022 par la baisse des marchés financiers et la hausse importante des taux d'intérêt.
 - Autres revenus de 3 487 M\$, en hausse de 543 M\$, ou de 18,4 %, en raison principalement des revenus liés aux activités acquises de Worldsource⁽³⁾ de 409 M\$.
- Dotation à la provision pour pertes de crédit de 529 M\$, en hausse de 252 M\$ comparativement à celle de 2022, en raison principalement de l'augmentation de la dotation des portefeuilles de prêts aux entreprises, due à une migration de la qualité du crédit.
- Frais autres que d'intérêts bruts de 10 217 M\$, en hausse de 692 M\$, ou de 7,3 % :
 - Frais liés aux activités acquises de Worldsource de 416 M\$.
 - Autres éléments inclus dans les frais autres que d'intérêts bruts en hausse de 276 M\$, ou de 2,9 %, en raison notamment de l'indexation des salaires et de l'augmentation des frais liés à la technologie. La hausse des frais a été limitée par les mesures déployées visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité.
- Retour aux membres et à la collectivité⁽⁴⁾ de 538 M\$, comprenant une provision pour ristournes de 412 M\$ et des remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 126 M\$, en hausse de 20 M\$, ou de 3,9 %.
- Engagements de 21 M\$ en 2023 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 182 M\$.

Autres faits saillants

- Ratio de fonds propres de la catégorie 1A de 20,4 %, comparativement à 20,2 % au 31 décembre 2022.
- Ratio de fonds propres total de 21,9 %, stable par rapport au 31 décembre 2022.
- Croissance de 4,7 % de l'actif total depuis le 31 décembre 2022 pour totaliser 422,9 G\$ au 31 décembre 2023.
- La Fédération a procédé au cours de l'exercice 2023 à différentes émissions de titres sur les marchés canadien, américain et internationaux. Pour plus de renseignements, voir la section « Sources de financement » aux pages 88 et 89.

Faits saillants ESG

- En août 2023, Desjardins a procédé à l'émission de 500 M\$ d'obligations durables. Le produit net de cette émission servira au financement de prêts utilisés pour des projets à visées sociales et environnementales. Il s'agit de la deuxième émission d'obligations durables depuis la mise en place du programme en septembre 2021, pour un montant cumulé de 1 G\$.
- En cohérence avec son ambition climatique 2040, et comme il s'y était engagé en rejoignant l'initiative internationale *Business Ambition for 1.5°C* en 2021, Desjardins a fait valider par une tierce partie, la *Science Based Targets initiative*, ses cibles de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre basées sur la science.
- Desjardins a précisé la façon dont il accompagnera ses membres et clients du secteur de l'énergie, en fixant des objectifs précis d'ici à 2030 pour accélérer la transition vers les énergies renouvelables, ainsi que des cibles de décarbonisation du secteur pétrole et gaz pour ses portefeuilles de financements et d'investissements dans ce secteur.
- Desjardins a défini une nouvelle cible pour ses émissions opérationnelles (consommation de papier, déplacements professionnels et émissions liées à ses bâtiments), à -50 % d'ici 2030 par rapport à 2020.
- Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, a poursuivi la promotion de la finance responsable lors de plusieurs tribunes au Canada et à l'international, notamment à l'occasion du Sommet de la finance durable à Montréal.
- Desjardins a appuyé l'adoption de normes communes pour la finance responsable, notamment à travers l'initiative de lettre ouverte de la place financière québécoise, menée par Finance Montréal dans le contexte de la COP 28, qui appelait à l'adoption des normes ISSB de divulgation ESG.

⁽¹⁾ Les excédents avant ristournes aux membres publiés pour l'exercice 2022 étaient de 2 050 M\$, sous l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, la norme en vigueur avant l'adoption de l'IFRS 17.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

⁽³⁾ Le 1^{er} mars 2023, par l'entremise de Groupe de compagnies Worldsource inc. (antérieurement nommée 9479-5176 Québec Inc.), une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement Desjardins a fait l'acquisition notamment de la totalité des actions en circulation du Réseau d'assurance IDC Worldsource inc., de Gestion financière Worldsource inc. et de Valeurs mobilières Worldsource inc. (collectivement désignées « Worldsource »).

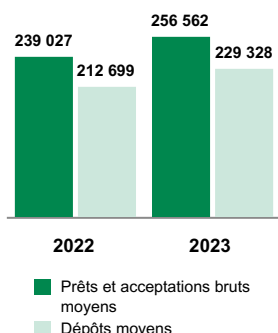
⁽⁴⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 et 4.

Faits saillants 2023 des secteurs

Particuliers et Entreprises

Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens⁽¹⁾

(en M\$)

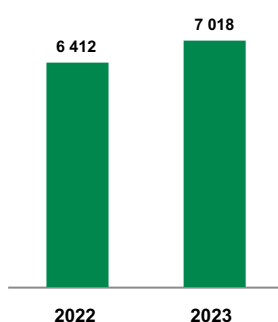


- Leader du crédit hypothécaire résidentiel et acteur de premier plan du crédit à la consommation au Québec avec des parts de marché respectives estimées à 38 %⁽²⁾ et 26 %⁽²⁾.
- 4^e au Canada en matière d'émission de cartes de crédit (sur la base des encours de 2022).
- Leader du crédit agricole au Québec, avec environ 42 %⁽²⁾ des parts de marché.
- Acteur de premier plan au Québec dans le créneau commercial et industriel avec une part de marché estimée à 21 %⁽²⁾.
- Leader de l'épargne personnelle au Québec, notamment dans l'industrie des produits d'épargne bilan, avec une part de marché estimée à environ 38 %⁽²⁾.
- Excédents avant ristournes aux membres de 1 162 M\$, en hausse de 13,9 % par rapport à 2022 en raison de l'augmentation du revenu net d'intérêts atténuée, en partie, par la hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit principalement du côté des portefeuilles de prêts aux entreprises, ainsi que par l'indexation des salaires et l'augmentation des frais liés à la technologie.
- Croissance de 17,5 G\$, ou de 7,3 %, de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations bruts par rapport à 2022.

Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Primes souscrites directes⁽¹⁾

(en M\$)

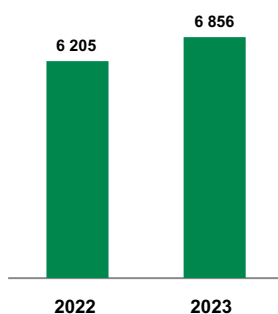


- 5^e assureur de personnes au Canada et 3^e au Québec (sur la base des primes souscrites directes en 2022).
- 1^{er} rang au Canada et au Québec pour les placements garantis liés aux marchés (sur la base de l'actif sous gestion de 2022).
- Desjardins s'est illustré lors du *Insurance Business Canada Awards* en remportant pour une seconde année consécutive le prix d'excellence de l'assureur vie et maladie de l'année, reconnaissant l'engagement envers l'offre de produits et services, l'éducation financière et l'approche exemplaire de service à la clientèle.
- Nomination de Desjardins courtage en ligne au 1^{er} rang pour la satisfaction des investisseurs autonomes selon *JD Power*.
- Clôture de l'acquisition de Worldsource, qui se spécialise dans les activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières.
- Excédents nets de 581 M\$, en hausse de 85,6 % par rapport à 2022, principalement attribuable à l'augmentation du résultat financier d'assurance net⁽³⁾ ainsi qu'à la croissance du résultat des activités d'assurance atténuée, en partie, par l'augmentation des frais liés au personnel et à la technologie afin de bonifier les services aux membres et clients.
- Bonne performance de l'assurance collective pour une deuxième année consécutive.
- Ventes importantes en rentes servies de 1,2 G\$.

Assurance de dommages

Primes souscrites directes⁽¹⁾

(en M\$)



- 3^e assureur de dommages au Canada et en Ontario et 2^e au Québec (sur la base des primes souscrites directes en 2022).
- Progression de 651 M\$, ou de 10,5 %, des primes souscrites directes par rapport à 2022.
- Pour une 31^e année consécutive, résultat des activités d'assurance ou profits de souscription (avant le passage à IFRS 17) positifs.
- Déploiement d'un système de repérage anti-vol gratuit pour les clients avec les modèles de voiture les plus à risque en Ontario et au Québec.
- Finalisation de la prise de participation minoritaire dans la Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI) qui offre des produits dans les domaines de l'assurance de biens, automobile et pour les entreprises.
- Excédents nets de 494 M\$, comparativement à un déficit net de 35 M\$ pour l'exercice 2022, attribuable à l'augmentation du résultat financier d'assurance net, à la hausse des revenus des activités d'assurance en assurance de biens et automobile ainsi qu'à l'effet favorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires alors qu'un effet défavorable avait été constaté en 2022. La hausse des excédents a été atténuée en partie par l'augmentation des charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours essentiellement attribuable à l'assurance automobile et de biens.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

⁽²⁾ Ces parts de marché sont compilées selon une méthodologie développée par Desjardins et basées sur plusieurs sources externes, dont notamment : Banque du Canada, Statistique Canada et Investor Economics.

⁽³⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter l'exercice comparatif pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec l'exercice précédent.

1.3 Événements importants

Adoption d'IFRS 17, Contrats d'assurance

Le Mouvement Desjardins a adopté, le 1^{er} janvier 2023, l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* avec retraitement des données comparatives pour l'exercice 2022. Cette nouvelle norme vise à accroître la transparence et la comparabilité entre les compagnies d'assurance et pourrait amener une volatilité des résultats du Mouvement Desjardins d'une période à l'autre⁽¹⁾. Néanmoins, cela ne change pas la valeur économique qui sera créée par les contrats d'assurance. En effet, la norme amène seulement des changements quant à la présentation et le moment de la comptabilisation des résultats. Ainsi, ces changements n'ont aucun effet sur les résultats et le rendement générés sur la durée de vie des contrats d'assurance. Notons que certaines rubriques des états financiers ont été modifiées afin de refléter la nouvelle nomenclature exigée par l'IFRS 17. Pour plus de renseignements sur les changements aux méthodes comptables, se référer à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés. Pour plus de renseignements sur certains concepts introduits par l'IFRS 17, se référer au glossaire du présent rapport de gestion de 2023.

Évolution du modèle de gouvernance du Mouvement Desjardins

Lors de la dernière assemblée générale annuelle de la Fédération, tenue les 24 et 25 mars 2023, les délégués des caisses Desjardins du Québec et de l'Ontario ont approuvé la séparation des fonctions de présidence du conseil d'administration et de présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Le 22 juin 2023, le conseil d'administration de la Fédération a annoncé que Guy Cormier se verra confier le rôle de président et chef de la direction à compter de mars 2024, alors qu'entrera en vigueur cette séparation de fonctions pour le leadership du Mouvement. En plus d'appuyer le conseil d'administration dans la mise en œuvre de la séparation des fonctions de mars 2024 jusqu'au plus tard en mars 2026, M. Cormier continuera de diriger et de faire évoluer le Mouvement Desjardins durant cette période, en s'appuyant sur les pleins pouvoirs que lui confère la fonction de président et chef de la direction. Au terme de la période de mise en œuvre de la séparation des fonctions, soit au plus tard en mars 2026, le conseil d'administration désignera la personne qui succédera à M. Cormier à la présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins. À noter que la candidature de M. Cormier ne sera pas admissible. Quant à la personne qui occupera la fonction de présidence du conseil d'administration à compter de mai 2024, elle sera alors élue par ses pairs au sein du conseil d'administration de la Fédération.

1.4 Orientations stratégiques et objectifs financiers

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'année 2023 a été la troisième année du plan stratégique 2021-2024. Pour réaliser son ambition d'être premier dans le cœur des gens, l'organisation a continué de travailler à l'exécution des sept orientations stratégiques suivantes :

- Poursuivre notre évolution culturelle.
- Rehausser la maîtrise de nos opérations.
- Affirmer notre engagement envers la sécurité.
- Concrétiser le virage membre et client.
- Mieux capitaliser sur notre offre intégrée au Québec.
- Croître au-delà de notre empreinte actuelle.
- Moderniser nos systèmes.

Trois assises venaient appuyer les orientations stratégiques pour s'assurer d'avoir un socle solide pour le Mouvement :

- Assurer la transformation humaine et organisationnelle à l'ère du numérique.
- Assumer un fort leadership socioéconomique.
- Ancrer nos pratiques d'affaires dans les données et l'analytique.

L'année 2023 a été marquée par une actualisation du plan stratégique 2021-2024 jusqu'en 2027. À partir de 2024, l'organisation mettra en œuvre les dix orientations stratégiques suivantes, pour la majeure partie dans la continuité des orientations présentes dans le plan 2021-2024 :

- Poursuivre notre évolution culturelle.
- Concrétiser le virage membre et client en faisant évoluer notamment notre distribution.
- Atteindre notre plein potentiel de croissance en gestion de patrimoine, dans le secteur entreprises, en assurance de dommages des entreprises et en capitalisant sur les synergies entre l'assurance et le bancaire.
- Atteindre une rentabilité adéquate pour assurer la compétitivité et la pérennité du Mouvement.
- Optimiser nos opérations de bout en bout.
- Moderniser nos systèmes et les rendre résilients.
- Ancrer nos pratiques d'affaires dans les données et l'analytique.
- Affirmer notre engagement envers la sécurité.
- Accélérer l'accompagnement de nos personnes dans la transformation du travail.
- Concrétiser nos ambitions ESG.

Ces orientations stratégiques contribuent à mettre en œuvre un Mouvement simple, humain, moderne et performant pour ses membres et clients, mais aussi ses administrateurs, gestionnaires et employés.

⁽¹⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter l'exercice comparatif pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec l'exercice précédent.

OBJECTIFS FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins établit des objectifs financiers qui servent à lui donner les moyens de concrétiser ses ambitions pour les membres et clients en assurant un niveau de rentabilité qui lui permet d'atteindre ses objectifs de retour à la collectivité, d'assurer sa pérennité et de soutenir sa croissance. C'est notamment grâce à une excellente solidité financière ainsi qu'à un niveau de capitalisation élevé qu'il continue de soutenir activement ses membres et clients et la collectivité.

La performance de l'organisation est mesurée à l'aide d'indicateurs clés en cohérence avec les ambitions du Mouvement Desjardins, conformément aux orientations du plan stratégique. L'ambition du Mouvement Desjardins est d'être premier dans le cœur des gens en travaillant toujours dans l'intérêt de ses membres et clients afin d'enrichir la vie des personnes et des communautés. Il est donc essentiel de viser l'atteinte d'objectifs à moyen terme liés à la performance financière puisque celle-ci contribue à rendre disponibles les leviers nécessaires à la réalisation de cette ambition.

Au cours des dernières années, le Mouvement Desjardins a investi de manière importante dans des initiatives en vue de soutenir sa croissance, le développement de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires. Ces décisions, alignées sur le plan stratégique et appuyées par une excellente capitalisation, avaient toutefois eu une incidence sur la performance financière de l'organisation des exercices 2021 et 2022 pour certains indicateurs clés de performance. L'exercice 2023 a quant à lui été marqué par des actions concrètes dans le but d'améliorer l'efficacité et la productivité afin de poursuivre la réalisation des ambitions stratégiques. Les actions prises à l'échelle de l'organisation ont permis d'améliorer plusieurs indicateurs clés liés à la performance financière et ces améliorations se poursuivront au cours des prochains exercices.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs financiers à moyen terme, soit la période visée par le plan stratégique, ainsi que les résultats obtenus en 2023 pour chacun des indicateurs. Il importe de se rappeler que les indicateurs clés à moyen terme présentés ci-dessous ne tiennent pas compte de la répercussion que les événements extraordinaires pourraient avoir sur la capacité du Mouvement Desjardins de les atteindre.

Indicateurs clés	Objectifs à moyen terme	Résultats 2023
Levier opérationnel ⁽¹⁾	> 0 %	13,0 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽²⁾	niveau élevé	20,4 %
Rendement des capitaux propres ⁽¹⁾	> 8 %	6,8 %

Performance globale de 2023

Cette section fait état du suivi des résultats obtenus par rapport aux objectifs énoncés pour 2023 et présentés dans le rapport de gestion annuel 2022. Les excédents avant ristournes aux membres pour l'exercice 2023 sont de 2 259 M\$, en hausse comparativement à l'exercice précédent, et ce, dans un contexte de ralentissement de l'économie, d'inflation persistante et d'augmentation rapide des taux d'intérêt ajoutant ainsi une pression à la hausse sur la dotation à la provision pour pertes de crédit, sur les charges afférentes aux activités d'assurance ainsi que sur les frais autres que d'intérêts. Dans ce contexte et afin de soutenir l'amélioration de la performance financière du Mouvement Desjardins, des mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité ont été déployées touchant notamment les frais liés au personnel, aux honoraires, à la technologie et aux communications. L'amélioration du levier opérationnel et de l'indice de productivité démontrent l'importance de ces mesures prises afin de permettre au Mouvement Desjardins de conserver une excellente solidité financière ainsi qu'un niveau de capitalisation élevé, afin de continuer à soutenir les membres et clients et leurs collectivités.

Indicateurs clés pour 2023

Croissance du revenu net total :

mesure de la progression des activités du Mouvement Desjardins.

Résultats obtenus en 2023 :

La croissance a été de 21,6 %, ce qui est au-dessus de l'objectif de 5 % à 8 %⁽³⁾. En raison des modifications à certaines rubriques des états financiers afin de refléter la nouvelle nomenclature exigée à la suite de l'adoption de l'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023, avec retraitement des données comparatives pour l'exercice 2022 seulement, les données pour calculer cet indicateur selon la nouvelle nomenclature ne sont pas disponibles pour les exercices précédant l'exercice 2022.

Levier opérationnel⁽¹⁾ :

mesure de pérennité et de rentabilité.

Résultats obtenus en 2023 :

Le levier opérationnel a été de 13,0 %, ce qui correspond à l'objectif de plus de 0 %. Tel que mentionné précédemment, en raison des modifications à certaines rubriques des états financiers afin de refléter la nouvelle nomenclature exigée à la suite de l'adoption de l'IFRS 17, les données pour calculer cet indicateur selon la nouvelle nomenclature ne sont pas disponibles pour les exercices précédant l'exercice 2022.

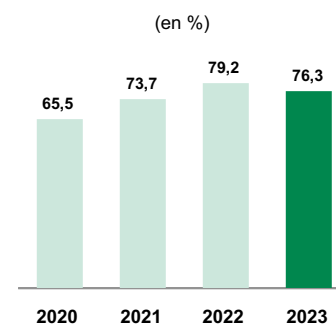
Indicateurs clés pour 2023

Évolution

Indice de productivité – Particuliers et Entreprises⁽¹⁾ :
mesure d'efficacité.

Résultats obtenus en 2023 :

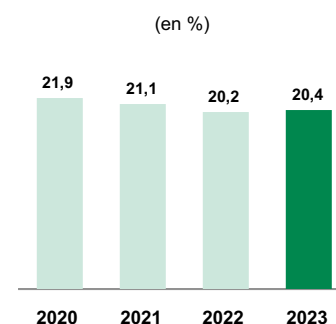
Le résultat de cet indicateur a été de 76,3 %, ce qui ne correspond pas à l'objectif d'un indice de productivité inférieur à 75 %⁽⁴⁾, en raison principalement de l'indexation des salaires et de l'augmentation des frais liés à la technologie. La gestion rigoureuse des coûts, incluant la poursuite des initiatives favorisant l'efficacité et l'efficacité, a permis d'améliorer cet indicateur par rapport à 2022.

**Ratio de fonds propres de la catégorie 1A⁽²⁾ :**

mesure de la solidité financière du Mouvement Desjardins.

Résultats obtenus en 2023 :

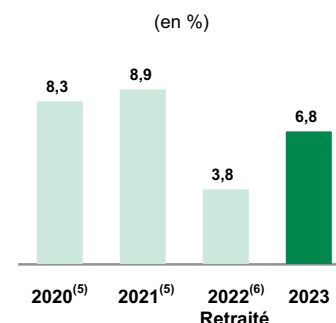
Au 31 décembre 2023, ce ratio était de 20,4 %, soit un niveau élevé par rapport aux exigences réglementaires.

**Rendement des capitaux propres⁽¹⁾ :**

mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients.

Résultats obtenus en 2023 :

Cet indicateur s'est établi à 6,8 % ce qui ne correspond pas à l'objectif d'atteindre un niveau supérieur à 8 %, en raison principalement de l'indexation des salaires et de l'augmentation des frais liés à la technologie, ainsi que de la dotation à la provision pour pertes de crédit qui ont plus que contrebalancé la hausse du revenu net total. Le Mouvement Desjardins continue de maintenir un niveau de capital élevé.



⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

⁽²⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

⁽³⁾ Correspond à l'objectif établi dans le rapport de gestion annuel 2022 pour la croissance des revenus d'exploitation, soit l'indicateur établi avant le passage à l'IFRS 17 et se comparant à l'indicateur de croissance du revenu net total.

⁽⁴⁾ Correspond à l'objectif établi dans le rapport de gestion annuel 2022 pour l'indice de productivité Mouvement, soit l'indicateur établi avant le passage à l'IFRS 17 et se comparant à l'indicateur indice de productivité du secteur Particuliers et Entreprises.

⁽⁵⁾ Les informations présentées pour les exercices 2021 et 2020 ont été établies conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitement de l'exercice 2022.

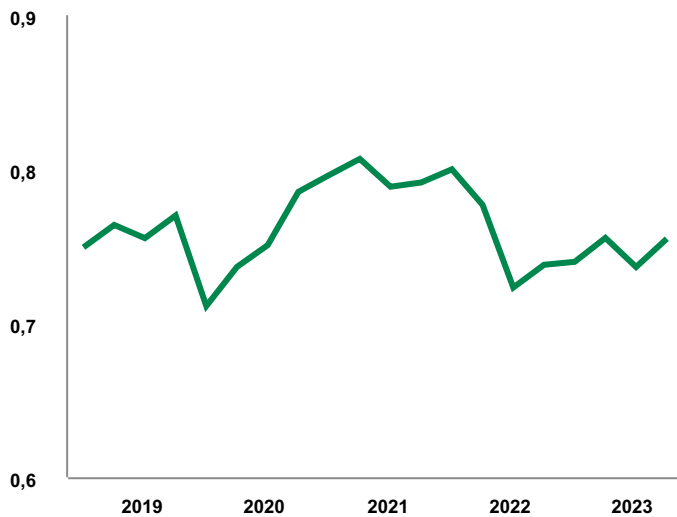
⁽⁶⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter l'exercice 2022 pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES

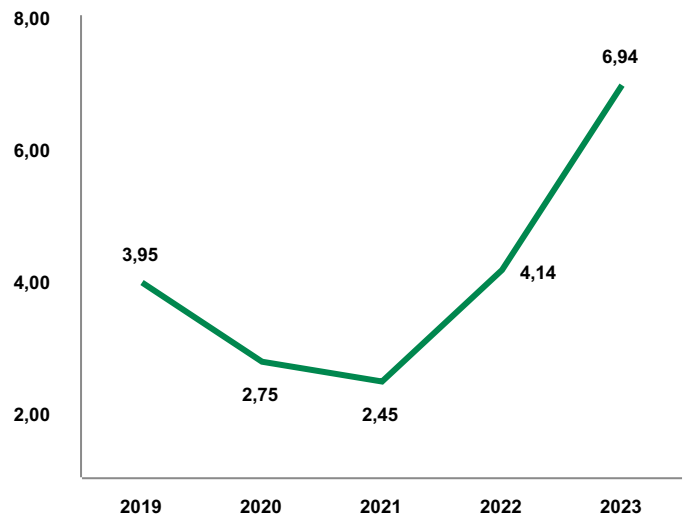
La performance du Mouvement Desjardins réalisée au cours des dernières années a été globalement positive permettant notamment de maintenir le ratio de fonds propres de la catégorie 1A au-dessus de la moyenne de l'industrie. En 2024, les ménages et les entreprises continueront de subir les effets des taux d'intérêt élevés et ce, même si une réduction graduelle des taux d'intérêt est attendue à partir de 2024. Le ralentissement économique pourrait entraîner des répercussions sur la performance financière du Mouvement Desjardins. Malgré tout, la gestion rigoureuse des coûts, incluant la poursuite des initiatives favorisant l'efficacité et l'efficacité de même que la gestion optimale du capital, permettra au Mouvement Desjardins de maintenir un niveau d'investissement important et de capitaliser sur les bénéfices qu'ils vont engendrer, et ce, au profit des membres et de la collectivité.

1.5 Environnement économique et perspectives

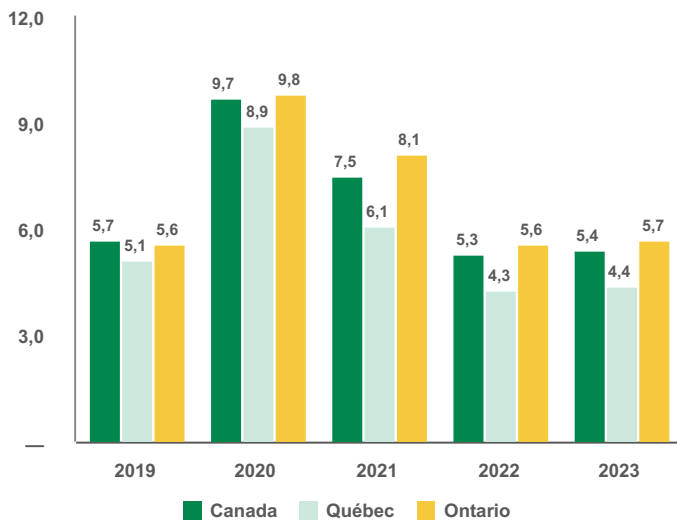
**Évolution du dollar CA par rapport au dollar US
(en date de fin de trimestre)**
(en \$ US / \$ CA)



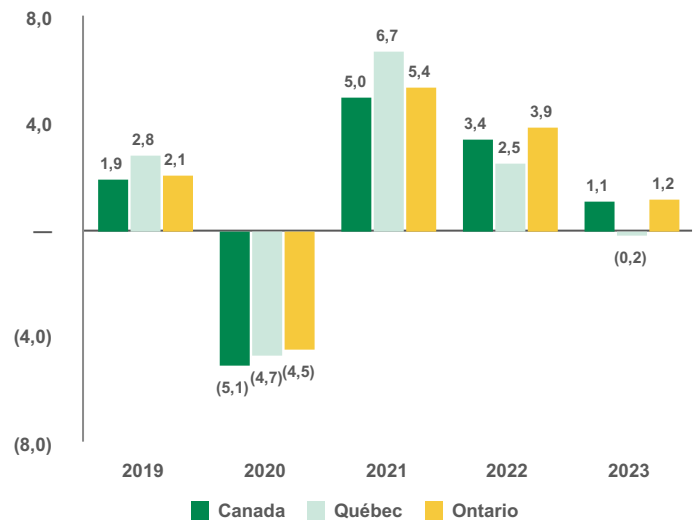
**Évolution du taux préférentiel
(moyenne annuelle)**
(en %)



**Évolution du taux de chômage
(moyenne annuelle)**
(en %)



**Croissance annuelle du PIB
(en %)**



Économie mondiale

L'année 2023 a vu l'économie mondiale ralentir après deux fortes années de croissance postpandémique. La progression du PIB réel mondial a été de 3,0 %, soit plus modeste que celle de 3,5 % en 2022 ou de 6,4 % en 2021. On remarque aussi une baisse marquée de l'inflation. Les causes des fortes hausses de prix qui ont culminé en 2022, notamment les problèmes dans les chaînes d'approvisionnement et l'augmentation des prix de l'énergie, se sont nettement atténuées au cours de l'année. Dans la plupart des pays, l'inflation s'est rapprochée, sans les atteindre, des cibles des banques centrales. Certaines mesures d'inflation sont demeurées cependant tenaces si l'on exclut les aliments et l'énergie. L'augmentation des taux d'intérêt a amené les principales économies à ralentir au cours de l'année. La zone euro a été pratiquement en stagnation. Le Royaume-Uni a mieux performé au début de 2023, mais la croissance du PIB réel est tombée au neutre au troisième trimestre. En Chine, le rebond qui est survenu à la suite des fermetures de villes importantes à la fin de 2022 a été de courte durée. La croissance du PIB réel a ralenti dès le deuxième trimestre de 2023 et l'inflation est devenue négative au cours de l'année.

Sous le poids des taux d'intérêt élevés, la croissance économique mondiale devrait demeurer relativement lente en première moitié de 2024, ce qui devrait permettre à l'inflation de ralentir davantage. Une amélioration devrait survenir plus tard en 2024, grâce, notamment, à un début de baisses de taux directeurs de la part des principales banques centrales. Le PIB réel mondial devrait croître de 2,8 % en 2024. Les principaux indices boursiers mondiaux ont débuté l'année 2024 en croissance, alimentés par la diminution de l'inflation et par la modération du rythme des hausses de taux directeurs par les banques centrales. Les perspectives de bénéfices des entreprises se sont légèrement détériorées sous l'effet des taux d'intérêt élevés et d'un rythme de croissance économique plus modéré, mais certains secteurs, dont celui des technologies liées à l'intelligence artificielle, continuent de susciter l'optimisme des investisseurs. Les meilleures données économiques, en particulier aux États-Unis, et la modération de l'inflation ont engendré un regain des marchés boursiers et une diminution des taux sur les obligations gouvernementales à la fin de l'année.

États-Unis

L'économie américaine s'est montrée particulièrement résiliente tout au long de 2023. Plusieurs embûches, comme l'augmentation du coût de la vie, la hausse vertigineuse des taux d'intérêt, le resserrement des conditions de crédit (notamment à la suite d'une crise bancaire en mars), des écueils politiques ainsi que des conflits de travail auraient pu provoquer de plus grandes difficultés. Les États-Unis ont tout de même vu leur PIB augmenter de 2,5 % en 2023. On a aussi pu voir l'effet positif de certaines mesures prises par l'administration Biden, notamment sur la construction d'usines liées à l'électrification des transports et aux hautes technologies. Le marché du travail a réussi à créer plus de 3 millions d'emplois en 2023 bien que le taux de chômage ait légèrement augmenté. Le marché de l'habitation a connu certaines difficultés à cause du niveau des taux d'intérêt hypothécaires, mais la baisse d'activité a tout de même été contenue. L'inflation a nettement ralenti par rapport au sommet de 2022, ce qui a permis à la Réserve fédérale américaine de stopper ses hausses de taux en deuxième moitié d'année.

La croissance annuelle du PIB réel américain devrait se montrer un peu plus lente en 2024 alors que les ménages et les entreprises continueront de subir les effets des taux d'intérêt élevés. Les variations trimestrielles du PIB réel devraient ralentir au premier semestre, mais pas assez pour provoquer d'importantes pertes d'emplois. L'inflation continuera aussi de ralentir. Cela permettra à la Réserve fédérale américaine d'entamer des baisses de taux directeurs au cours de l'été. Le PIB réel américain devrait croître de 2,1 % en 2024.

Canada

Les effets restrictifs des hausses de taux d'intérêt ont continué à s'accumuler tout au long de 2023 de sorte que la croissance du PIB réel canadien a nettement ralenti en 2023. Les secteurs les plus sensibles aux augmentations de taux d'intérêt sont particulièrement affectés, comme le marché de l'habitation et les dépenses de consommation de certains biens durables. Ces difficultés devraient culminer au début de 2024 avec une légère récession de l'économie canadienne. Cela devrait amener un meilleur équilibre entre l'offre et la demande et ainsi permettre à l'inflation de poursuivre son déclin. Rappelons que l'inflation a terminé l'année 2022 à 6,3 % pour atteindre 3,4 % à la fin de 2023. Cette tendance baissière devrait se poursuivre et un retour de l'inflation près de la cible médiane (2 %) est prévu vers la fin de 2024. Après avoir laissé son taux directeur à 5,00 % depuis juillet 2023, la Banque du Canada pourrait ainsi commencer un assouplissement progressif de sa politique monétaire à partir du deuxième trimestre de 2024. L'ensemble de l'année 2023 devrait se solder par une hausse du PIB réel canadien de seulement 1,1 % et un taux d'inflation moyen de 3,9 %. Après un bref passage en territoire négatif, la progression du PIB réel canadien devrait retourner en territoire positif au second semestre de 2024. Pour l'ensemble de l'année 2024, le PIB réel canadien devrait afficher une progression d'environ 0,2 %. L'inflation devrait atteindre 2,6 % en moyenne en 2024.

Les risques restent toutefois élevés. Les effets restrictifs des augmentations de taux d'intérêt pourraient être plus importants, surtout dans un contexte où de nombreux ménages devront renouveler leur hypothèque au cours des prochaines années à des taux plus élevés, et ce, même si une réduction graduelle des taux d'intérêt est attendue à partir de 2024. L'inflation pourrait aussi être plus persistante avec des pressions haussières sur certains prix qui pourraient tarder à se résorber. Les tensions géopolitiques pourraient aussi avoir d'importantes répercussions économiques, notamment si le prix du pétrole devait s'accroître de façon prononcée.

Québec

L'économie du Québec est beaucoup plus faible que celle du Canada depuis le début de 2023. La croissance annualisée du PIB réel dans la province a atteint 1,7 % au premier trimestre, comparativement à 2,5 % à l'échelle nationale. Au deuxième trimestre, le recul de 1,5 % de l'activité économique au Québec a détonné par rapport à la hausse de 1,4 % observée au Canada. Un deuxième recul consécutif du PIB réel du Québec a été répertorié au troisième trimestre, soit un recul de 0,8 %. Le Québec devrait donc se situer au bas du classement des provinces sur le plan de la croissance en 2023. L'écart entre le Québec et le Canada devrait toutefois s'amincir en 2024 alors que les difficultés économiques devraient s'accroître dans certaines autres provinces.

Deux facteurs en particulier expliquent la faiblesse de l'économie québécoise en 2023. Premièrement, malgré le rythme le plus rapide en 50 ans, la croissance démographique du Québec est plus faible que celle de presque toutes les autres provinces. L'économie est donc moins soutenue par les ménages. Ensuite, la construction résidentielle a connu un recul de près de 40 % depuis le début de 2023, l'une des plus importantes baisses au Canada. Les appartements locatifs représentaient environ 60 % des mises en chantier au Québec jusqu'à l'an dernier. Or, la hausse des taux d'intérêt a particulièrement nui à ce secteur en raison de l'accès plus difficile au financement pour les constructeurs d'appartements locatifs. Les baisses de taux d'intérêt que nous prévoyons à compter de 2024, combinées à l'investissement fédéral-provincial de 1,8 G\$ dans les logements sociaux et abordables au cours des cinq prochaines années, devraient aider à relancer les mises en chantier au Québec. Au bout du compte, après avoir connu une baisse de 0,2 % en 2023, le PIB réel du Québec pourrait connaître une hausse de 0,7 % en 2024.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs du Mouvement Desjardins est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

2.0 Revue des résultats financiers

2.1 Incidence de transaction importante

Acquisition d'activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières

Le 1^{er} mars 2023, par l'entremise de Groupe de compagnies Worldsource inc. (antérieurement nommée 9479-5176 Québec Inc.), une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement Desjardins a fait l'acquisition notamment de la totalité des actions en circulation du Réseau d'assurance IDC Worldsource inc., de Gestion financière Worldsource inc. et de Valeurs mobilières Worldsource inc. (collectivement ci-après, désignées « Worldsource »). Worldsource se spécialise dans les activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de consolider sa position à l'échelle du Canada en distribution indépendante, en plus de renforcer sa stratégie de croissance dans l'ensemble du marché canadien.

Le tableau suivant présente l'incidence de cette acquisition sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins inclus dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

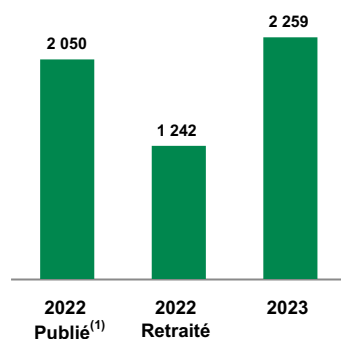
Tableau 4 – Incidence de l'acquisition de Worldsource

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

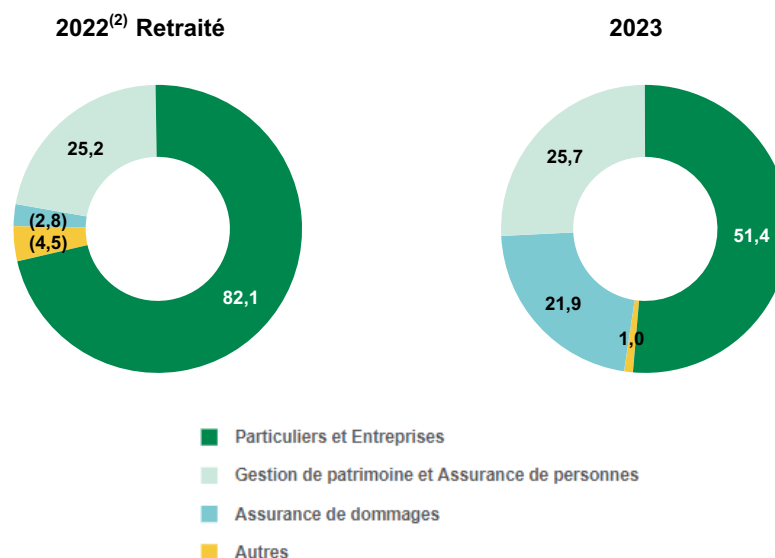
(en millions de dollars)	2023
Autres revenus	409 \$
Revenu net total	409
Frais autres que d'intérêts nets	416
Impôts sur les excédents	(1)
Déficit net de l'exercice	(6) \$

2.2 Analyse des résultats de l'exercice 2023

Excédents avant ristournes aux membres (en M\$)



Contributions des secteurs aux excédents avant ristournes aux membres (en %)



⁽¹⁾ Les excédents avant ristournes aux membres publiés pour l'exercice 2022 étaient de 2 050 M\$, sous l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, la norme en vigueur avant l'adoption de l'IFRS 17.

⁽²⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

EXCÉDENTS DE 2023

Pour l'exercice 2023, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 2 259 M\$, en hausse de 1 017 M\$ par rapport à ceux de l'exercice 2022, retraités à la suite de l'adoption au 1^{er} janvier 2023 de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*⁽¹⁾. Comme le permet cette norme, le Mouvement a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter l'exercice 2022 pour cet élément. De plus, les portefeuilles d'actifs et de passifs n'étaient pas gérés en vertu des nouvelles normes. Par conséquent, ces éléments limitent la comparabilité des résultats 2023 par rapport à ceux de 2022 retraités. Rappelons que les excédents publiés en 2022 étaient de 2 050 M\$ sous l'IFRS 4, la norme en vigueur avant l'adoption de l'IFRS 17. La croissance des excédents s'explique par la progression du revenu net lié aux activités d'assurance ainsi que du revenu net d'intérêts. Cette hausse est atténuée par la dotation à la provision pour pertes de crédit supérieure à celle de 2022 ainsi que par l'indexation des salaires et l'augmentation des frais liés à la technologie.

Tel que mentionné précédemment, le Mouvement Desjardins a adopté, le 1^{er} janvier 2023, l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* avec retraitement des données comparatives pour l'exercice 2022. Cette nouvelle norme vise à accroître la transparence et la comparabilité entre les compagnies d'assurance et pourrait amener une volatilité des résultats du Mouvement Desjardins d'une période à l'autre⁽²⁾. Néanmoins, cela ne change pas la valeur économique qui sera créée par les contrats d'assurance. En effet, la norme amène seulement des changements quant à la présentation et le moment de la comptabilisation des résultats. Ainsi, ces changements n'ont aucun effet sur les résultats et le rendement générés sur la durée de vie des contrats d'assurance. Notons que certaines rubriques des états financiers ont été modifiées afin de refléter la nouvelle nomenclature exigée par l'IFRS 17. Pour plus de renseignements sur les changements aux méthodes comptables, se référer à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés. Pour plus de renseignements sur certains concepts introduits par l'IFRS 17, se référer au glossaire du présent rapport de gestion de 2023.

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités, un rôle qu'il a poursuivi au cours de l'exercice 2023.

- Montant total retourné aux membres et à la collectivité⁽³⁾ de 538 M\$, comparativement à 518 M\$ pour l'exercice 2022.
 - Provision pour ristournes de 412 M\$, en hausse de 9 M\$ par rapport à l'exercice 2022.
 - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 126 M\$, comparativement à 115 M\$ pour l'exercice précédent, dont 57 M\$ en 2023 et 46 M\$ en 2022 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
- Engagements de 21 M\$ en 2023 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 182 M\$.
- **Contribution des secteurs d'activité aux excédents :**
 - Particuliers et Entreprises : **excédents de 1 162 M\$**, en hausse de 142 M\$, ou de 13,9 %, par rapport à 2022, en raison de l'augmentation du revenu net d'intérêts. Cette hausse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit supérieure à celle de 2022, principalement du côté des portefeuilles de prêts aux entreprises.
 - Indexation des salaires et augmentation des frais liés à la technologie.
 - Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 581 M\$**, en hausse de 268 M\$, ou de 85,6 %, par rapport à 2022, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net⁽²⁾ liée, notamment, aux éléments suivants :
 - Gains réalisés par une coentreprise lors de la vente de son portefeuille immobilier.
 - Ajustement favorable des paramètres de la courbe d'actualisation des passifs effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.
 - Hausse du résultat des activités d'assurance attribuable, notamment, à l'expérience globalement favorable, compensée en partie, par l'effet défavorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles.
 - En contrepartie, augmentation des frais liés au personnel et à la technologie afin de bonifier les services aux membres et clients.
 - Assurance de dommages : **excédents de 494 M\$**, comparativement à un déficit de 35 M\$ pour l'exercice 2022. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net.
 - Hausse des revenus des activités d'assurance en assurance de biens et automobile.
 - Effet favorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires alors qu'un effet défavorable avait été constaté en 2022.
 - En contrepartie, augmentation des charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours essentiellement attribuable à l'assurance automobile et de biens.
- **Rendement des capitaux propres de 6,8 %**, comparativement à 3,8 % pour l'exercice 2022, en raison principalement de l'augmentation des excédents, comme cela a été expliqué précédemment.

⁽¹⁾ Les excédents avant ristournes aux membres publiés pour l'exercice 2022 étaient de 2 050 M\$, sous l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, la norme en vigueur avant l'adoption de l'IFRS 17.

⁽²⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter l'exercice comparatif pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec l'exercice précédent.

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 et 4.

Le tableau suivant présente le calcul du rendement des capitaux propres.

Tableau 5 – Rendement des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2023	2022 Retraité
Excédents avant ristournes aux membres	2 259 \$	1 242 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(71)	(18)
Part revenant au Groupe avant ristournes aux membres	2 188 \$	1 224 \$
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	32 335 \$	32 014 \$
Rendement des capitaux propres⁽¹⁾	6,8 %	3,8 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts et des obligations subordonnées. Il est sensible aux variations des taux d'intérêt, aux stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers, ainsi qu'à la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, le tableau 6 présente son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif portant intérêt, alors que le tableau 7 illustre le détail des effets sur ce revenu des variations des volumes et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif portant intérêt.

Le revenu net d'intérêts s'est élevé à 7 033 M\$, en hausse de 703 M\$, ou de 11,1 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :

- Augmentation du revenu d'intérêts sur les prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
- Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
- Augmentation du revenu d'intérêts provenant des liquidités également attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
- Hausse de l'encours moyen porteur d'intérêts sur les activités de paiement par cartes de crédit.

Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

- Hausse des frais d'intérêts sur les dépôts en lien principalement avec la croissance des taux d'intérêt et la migration des déposants vers des produits à terme à taux plus élevés.
- Croissance du coût de financement au niveau des activités de paiement par cartes de crédit.

- **Marge nette d'intérêts de 2,28 %** en 2023, en hausse de 15 points de base par rapport à 2022. Cette augmentation provient principalement de la hausse des taux d'intérêt jumelée à la croissance du volume moyen des prêts.

- **Revenus d'intérêts de 13 967 M\$,** en hausse de 4 582 M\$, ou de 48,8 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation de 4 072 M\$ du revenu d'intérêts, en lien avec la croissance des taux d'intérêt provenant principalement des prêts.
 - Croissance du volume moyen du total des actifs portant intérêt, provenant principalement des prêts, ayant amené une augmentation du revenu d'intérêts de 510 M\$.
- **Frais d'intérêts de 6 934 M\$,** en hausse de 3 879 M\$, ou de 127,0 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation de 3 678 M\$ des frais d'intérêts, en lien avec la croissance des taux d'intérêt provenant principalement des dépôts.
 - Croissance du volume moyen du total des passifs portant intérêt, provenant principalement des dépôts, ayant amené une augmentation des frais d'intérêts de 201 M\$.

Revenu net d'intérêts (en M\$)

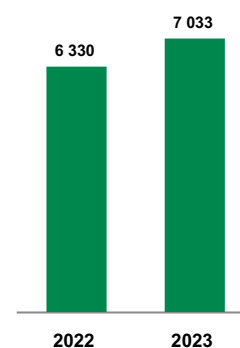


Tableau 6 – Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyens portant intérêt

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2023			2022 Retraité		
	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif total	409 820 \$			399 913 \$		
Actifs portant intérêt ⁽¹⁾						
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	52 455 \$	2 067 \$	3,94 %	59 034 \$	1 107 \$	1,88 %
Prêts	255 860	11 900	4,65	237 678	8 278	3,48
Total des actifs portant intérêt	308 315	13 967	4,53	296 712	9 385	3,16
Passif total	376 594 \$			366 984 \$		
Passifs portant intérêt ⁽¹⁾						
Dépôts	264 013 \$	6 459 \$	2,45 %	247 105 \$	2 829 \$	1,14 %
Obligations subordonnées	2 972	139	4,68	2 325	78	3,35
Autres éléments de passif	4 861	336	6,91	5 395	148	2,74
Total des passifs portant intérêt	271 846	6 934	2,55	254 825	3 055	1,20
Revenu net d'intérêts		7 033 \$			6 330 \$	
Marge nette d'intérêts⁽¹⁾			2,28 %			2,13 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 et 4.

Tableau 7 – Incidences sur le revenu net d'intérêts des modifications des volumes et des taux

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2023/2022			Augmentation (diminution)	
	Variation du volume moyen	Variation du taux moyen	Intérêts	Volume moyen	Taux moyen
Actifs portant intérêt ⁽¹⁾					
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	(6 579) \$	2,06 %	960 \$	(123) \$	1 083 \$
Prêts	18 182	1,17	3 622	633	2 989
Variation du revenu d'intérêts			4 582	510	4 072
Passifs portant intérêt ⁽¹⁾					
Dépôts	16 908 \$	1,31 %	3 630 \$	194 \$	3 436 \$
Obligations subordonnées	647	1,33	61	22	39
Autres éléments de passif	(534)	4,17	188	(15)	203
Variation des frais d'intérêts			3 879	201	3 678
Variation du revenu net d'intérêts			703 \$	309 \$	394 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 et 4.

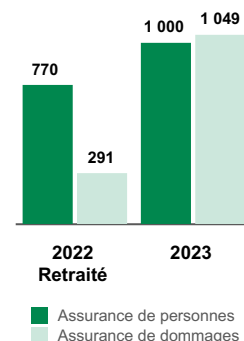
REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Le revenu net lié aux activités d'assurance s'est établi à 2 057 M\$⁽¹⁾, en hausse de 991 M\$, ou de 93,0 %, par rapport à 2022. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- Résultat des activités d'assurance de 586 M\$, en hausse de 23 M\$, ou de 4,1 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Hausse du résultat des contrats évalués selon le modèle général, en raison des éléments suivants :
 - Effet favorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective.
 - Effet moins défavorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires en épargne-retraite collective.
 - Croissance des revenus provenant des contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, notamment en assurance collective pour les garanties d'assurance accident-maladie et d'invalidité longue durée.
 - En contrepartie, hausse des charges afférentes aux activités d'assurance et de réassurance, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Augmentation des charges pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, principalement en assurance collective, en raison de la croissance des affaires.
 - Effet plus défavorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires en assurance collective.
 - Expérience moins favorable en assurance crédit et directe, essentiellement en prêt invalidité et prêt vie.
 - Effet défavorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles principalement en assurance crédit et directe compensée en partie par l'effet favorable en assurance collective.
 - En contrepartie, expérience plus favorable en assurance collective, notamment pour les garanties d'invalidité longue durée et d'assurance vie, compensée en partie, par l'expérience défavorable en assurance accident-maladie.
- Résultat financier d'assurance net⁽²⁾ de 414 M\$, en hausse de 207 M\$, ou de 100,0 % provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Gains réalisés par une coentreprise lors de la vente de son portefeuille immobilier.
 - Ajustement favorable des paramètres des courbes de taux effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.

Revenu net lié aux activités d'assurance (en M\$)



Secteur Assurance de dommages

- Résultat des activités d'assurance de 800 M\$, en hausse de 325 M\$, ou de 68,4 %.
 - Revenus des activités d'assurance de 6 642 M\$, en hausse de 417 M\$, ou de 6,7 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 306 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 303 M\$, ou de 5,0 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance de biens et en assurance automobile.
 - Charges afférentes aux activités d'assurance de 5 775 M\$, en hausse de 37 M\$, ou de 0,6 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 239 M\$ présentées sous la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, une baisse de 22 M\$, ou de 0,4 %, est observée et attribuable aux éléments suivants :
 - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires favorable alors qu'un effet défavorable avait été constaté en 2022, essentiellement attribuable à l'assurance automobile.
 - En contrepartie, charges liées aux sinistres en hausse comparativement à 2022 expliquées par les charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours supérieures à celles constatées en 2022. Cette augmentation est essentiellement attribuable à l'assurance automobile, notamment en raison de la hausse du coût moyen des réclamations, liée à l'incidence de l'inflation et à l'augmentation des vols de voitures, ainsi qu'à l'assurance de biens.
- Résultat financier d'assurance net de 249 M\$, en hausse de 433 M\$.
 - Revenus nets de placement d'assurance de 561 M\$, comparativement à des pertes de 385 M\$ pour l'exercice 2022. La variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation négative avait été constatée en 2022, notamment en raison d'une légère baisse des taux d'intérêt sur le marché pour l'exercice 2023 alors que 2022 avait été affecté par une hausse importante des taux d'intérêt.
 - Gains nets sur actions alors que des pertes nettes avaient été constatées en 2022.
 - Revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe supérieurs à ceux constatés en 2022.
 - Charges financières d'assurance nettes de 343 M\$, comparativement à des revenus de 226 M\$ pour l'exercice 2022. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 31 M\$ (charges de 25 M\$ en 2022), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 312 M\$, comparativement à des revenus de 201 M\$ en 2022. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus alors qu'une incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation avait été constatée en 2022.
 - Effet défavorable de la désactualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus supérieur comparativement à 2022.

⁽¹⁾ La différence entre ce résultat et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles qui sont éliminées dans la rubrique Autres.

⁽²⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter l'exercice comparatif pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec l'exercice précédent.

AUTRES REVENUS

Tableau 8 – Autres revenus

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2023	2022 Retraité
Frais de service sur les dépôts et les paiements	483 \$	448 \$
Commissions sur les prêts et les cartes	951	965
Services de courtage et de fonds de placement	1 339	989
Honoraires de gestion et de services de garde	751	662
Autres revenus (pertes) nets de placement	(486)	(500)
Revenus (pertes) de change	192	119
Autres	257	261
Total des autres revenus	3 487 \$	2 944 \$

Les autres revenus se sont élevés à 3 487 M\$, en hausse de 543 M\$, ou de 18,4 %, par rapport à ceux de l'exercice 2022, en raison des éléments suivants :

- **Frais de service sur les dépôts et les paiements de 483 M\$**, en hausse de 35 M\$, ou de 7,8 % provenant principalement du réseau des caisses.
- **Commissions sur les prêts et les cartes de 951 M\$**, soit un montant comparable à 2022.
- **Services de courtage et de fonds de placement de 1 339 M\$**, en hausse de 350 M\$, ou de 35,4 %, en raison principalement des revenus liés aux activités acquises de Worldsource.
- **Honoraires de gestion et de services de garde de 751 M\$**, en hausse de 89 M\$, ou de 13,4 %, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Revenus liés aux activités acquises de Worldsource.
 - Augmentation des revenus liée aux actifs sous administration provenant des réseaux spécialisés.
- **Pertes nettes de placement de 486 M\$**, soit un montant comparable à 2022.
- **Revenus (pertes) de change de 192 M\$**, en hausse de 73 M\$, ou de 61,3 %, en raison de la fluctuation de l'euro et du dollar américain.
- **Autres revenus de 257 M\$**, soit un montant comparable à 2022.

REVENU NET TOTAL

Le revenu net total a atteint 12 577 M\$, en hausse de 2 237 M\$, ou de 21,6 %, par rapport à 2022.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

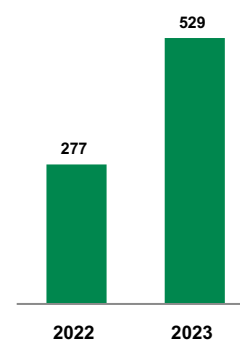
La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 529 M\$, en hausse de 252 M\$ par rapport à 2022. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la dotation des portefeuilles de prêts aux entreprises en raison d'une migration de la qualité du crédit, ainsi que de celle des portefeuilles de cartes de crédit.

La dotation de l'exercice 2023 reflète des radiations nettes en hausse, qui retournent graduellement vers leur niveau prépandémique.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2023 de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,20 % en 2023, comparativement à 0,11 % pour l'exercice 2022, en raison de l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes de crédit, comme cela a été expliqué précédemment.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,74 %, comparativement à 0,48 % au 31 décembre 2022. Cette augmentation s'explique par la hausse du volume de prêts dépréciés bruts, principalement du côté des prêts aux entreprises en raison d'une migration de la qualité du crédit.

Dotation à la provision pour pertes de crédit
(en M\$)



Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit.

Tableau 9 – Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2023	2022 Retraité
Dotation à la provision pour pertes de crédit totale	529 \$	277 \$
Dotation à la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières	8	5
Dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan	521 \$	272 \$
Prêts bruts moyens	258 598 \$	241 477 \$
Acceptations brutes moyennes	9	131
Prêts et acceptations bruts moyens⁽¹⁾	258 607 \$	241 608 \$
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit⁽¹⁾	0,20 %	0,11 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS BRUTS

Tableau 10 – Frais autres que d'intérêts bruts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2023	2022 Retraité
Salaires et avantages du personnel		
Salaires	4 363 \$	3 939 \$
Avantages du personnel	1 065	1 181
	5 428	5 120
Honoraires	817	1 084
Technologie	1 131	924
Commissions	705	306
Frais d'occupation	408	391
Communications	358	379
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	123	118
Autres	1 247	1 203
Total des frais autres que d'intérêts bruts	10 217 \$	9 525 \$

Les frais autres que d'intérêts bruts ont totalisé 10 217 M\$ pour l'exercice 2023, en hausse de 692 M\$, ou de 7,3 %, par rapport à 2022. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Frais de 416 M\$ liés aux activités acquises de Worldsource.
- Autres éléments inclus dans les frais autres que d'intérêts bruts en hausse de 276 M\$, ou de 2,9 % en raison des éléments suivants :
 - Indexation des salaires et augmentation des frais liés à la technologie.
 - En contrepartie, diminution des frais attribuable notamment aux mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacé qui ont été déployées.
- Salaires et avantages du personnel de 5 428 M\$**, en hausse de 308 M\$, ou de 6,0 %, par rapport à 2022, en raison principalement de l'indexation des salaires.
- Honoraires de 817 M\$**, en baisse de 267 M\$, ou de 24,6 %, par rapport à 2022 attribuable notamment aux mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacé qui ont été déployées.
- Technologie de 1 131 M\$**, en hausse de 207 M\$, ou de 22,4 %, par rapport à 2022 afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
- Commissions de 705 M\$**, en hausse de 399 M\$ par rapport à 2022 attribuable principalement aux frais liés aux activités acquises de Worldsource.
- Frais d'occupation de 408 M\$**, soit un montant comparable à 2022.
- Communications de 358 M\$**, en baisse de 21 M\$, ou de 5,5 %, par rapport à 2022 attribuable notamment aux mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacé qui ont été déployées.
- Taxes d'affaires et impôts sur le capital de 123 M\$**, soit un montant comparable à 2022.
- Autres frais de 1 247 M\$**, en hausse de 44 M\$, ou de 3,7 %, par rapport à 2022 attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement par cartes de crédit.
 - Augmentation des frais liés aux fournisseurs des activités de paiement par cartes de crédit, en raison notamment de l'incidence des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* annoncées dans le budget 2023 du gouvernement canadien dont l'application est rétroactive à 2021.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS ET IMPÔTS INDIRECTS

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités qui est une coopérative de services financiers, soit les caisses et la Fédération, est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Les entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 557 M\$,** en hausse de 238 M\$ par rapport à l'exercice 2022.
 - Taux d'imposition effectif⁽¹⁾ de 19,8 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, en baisse par rapport à celui de 20,4 % pour l'exercice 2022 en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse des revenus de placement non imposables.
 - En contrepartie, effet favorable des économies d'impôt sur le taux d'imposition effectif moindre pour 2023 par rapport à 2022 en raison de la hausse des excédents.

La note complémentaire 28 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars.

Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services, et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts. Pour l'exercice 2023, les entités du Mouvement ont versé 2 057 M\$ en impôts indirects, comparativement à 1 954 M\$ en 2022.

2.3 Analyse des résultats des secteurs d'activité

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients, ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ainsi qu'Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs. Certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter les décisions de la direction sur la façon dont chaque secteur est géré. Ces modifications sont présentées dans les sections suivantes.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

2.3.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

PROFIL

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Fort d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des membres et clients particuliers et entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins est un leader dans les services financiers au Québec et est présent dans les services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière au quotidien, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de risque, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins offre ses services par l'intermédiaire du réseau des caisses et de leurs centres Desjardins Entreprises, soit en personne, au téléphone ou par Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Les activités des réseaux spécialisés en gestion de patrimoine de Valeurs mobilières Desjardins inc., auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises, se retrouvent dorénavant dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Les données de 2022 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à ces changements.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

ACTIVITÉS

- **Gestion financière :**
 - En complément des services en caisse et aux guichets automatiques, les plateformes en ligne AccèsD et AccèsD Affaires, accessibles sur le Web et via notre application pour appareils mobiles, offrent une variété de transactions tels que les paiements et les virements, permettant aux particuliers et aux entreprises de gérer facilement leurs finances.
- **Épargne et placements :**
 - Regroupent des produits distribués par les caisses et les centres Desjardins Entreprises, tels que les fonds communs de placement (Fonds Desjardins), les placements garantis liés aux marchés (PGLM), l'offre d'épargne garantie, l'offre de fonds de placement garantis, de même que les produits de rentes.
- **Offre intégrée aux entreprises :**
 - Se décline par des solutions sur mesure pour accompagner les entreprises de toutes tailles dans leurs projets, tant sur les marchés québécois et canadien qu'internationaux.
- **Financement :**
 - **Crédit hypothécaire résidentiel**, pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation.
 - **Crédit à la consommation**, y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les prêts et marges de crédit personnels, les prêts étudiants ainsi que les solutions de financement Accord D.
 - **Crédit aux entreprises**, qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.
- **Paiement :**
 - Regroupe les services de paiement par carte de débit et de crédit pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement électronique et les transferts de fonds nationaux et internationaux.
- **Marchés des capitaux :**
 - Répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe.
 - Réalisé par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.
- **Capital de développement et de risque (Desjardins Capital) :**
 - Se spécialise dans l'investissement direct et indirect dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec.
 - Valorise, accompagne et favorise la pérennité des PME du Québec.
 - À titre de gestionnaire de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD), Desjardins Capital encourage l'épargne chez les Québécois.
 - Accompagne et outille de façon personnalisée avec ses solutions adaptées, un conseil stratégique et des services à valeur ajoutée pour les entreprises dans les différentes étapes de démarrage, de croissance ou de transfert.
- **Services spécialisés :**
 - Comprennent notamment les services internationaux, les services bancaires et de gestion de trésorerie, les solutions employeurs Desjardins (gestion de la paie, gestion des ressources humaines et épargne-retraite collective), les solutions d'affacturage ainsi que le financement spécialisé pour la clientèle institutionnelle, les secteurs de la franchise et de la santé et les bureaux de professionnels.

RÉALISATIONS DE 2023

- Dans un contexte économique de resserrement de la politique monétaire qui se poursuit, **l'accompagnement des membres et clients demeure une priorité**. Plusieurs initiatives ont été déployées, dont la mise en place de stratégies d'accompagnement proactives auprès des membres particuliers et entreprises qui sont plus à risque de difficulté financière dans un contexte de hausses de taux successives.
- **Conseils en matière de sécurité et prévention de la fraude :**
 - Poursuite de la campagne « Aigüisez vos cyberréflexes » pour accompagner les membres et clients avec de l'information et des outils pertinents. Invitant les membres et clients à aigüiser leurs cyberréflexes grâce à divers conseils, l'offensive aborde différentes thématiques de sécurité définies et prioritaires pour le Mouvement Desjardins : hameçonnage, arnaque de l'argent facile, arnaque amoureuse, fraude à l'investissement et bonnes pratiques transactionnelles.
 - Dans un contexte de préoccupation croissante des membres et clients face aux cyberattaques, une offre en cybersécurité dédiée aux entreprises a été mise en place. Des solutions de financement sont proposées aux entreprises qui souhaitent investir en cybersécurité et des protections sont offertes par Desjardins Assurances afin d'atténuer les impacts d'une cyberattaque.
- **Une expérience numérique rehaussée et simplifiée :**
 - Déploiement de l'ouverture de compte en mode autonome pour les membres particuliers du Québec et de l'Ontario et certaines entreprises, grâce à un parcours 100 % numérique, simple et sécurisé, avec au besoin, une assistance et un accompagnement humain pour les guider.
 - Lancement de l'adhésion au « Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété » en mode autonome dans AccèsD, ainsi qu'en mode assisté par l'intermédiaire des caisses et des Centres de relations clients avec la clientèle d'AccèsD.
 - Refonte de desjardins.com et rehaussement de certaines fonctionnalités sur AccèsD, qui visent à offrir une expérience numérique informationnelle simple, intégrée, cohérente et personnalisée au bénéfice des membres et clients du Mouvement Desjardins.
 - Déploiement de la prise de rendez-vous en libre-service pour les membres et clients des caisses du Québec.
 - Modernisation d'AccèsD Affaires afin de rehausser l'expérience numérique des entreprises et de simplifier la gestion quotidienne de leurs opérations bancaires.
 - Lancement de l'application EspaceProprio, une plateforme de services autour du lieu de vie, qui propose aux utilisateurs de bâtir un guide d'entretien personnalisé de sa propriété. Cette application a été également conçue pour faciliter l'accès vers les services pour l'achat et la vente d'une propriété (DuProprio et Confia) ainsi que l'entretien et la rénovation avec un réseau d'entrepreneurs certifiés (RénoAssistance).

- **Amélioration des offres aux entrepreneurs :**
 - Bonification de l'offre aux employeurs afin d'appuyer les PME souhaitant rehausser leur marque employeur. En plus des solutions employeurs Desjardins, les entreprises peuvent bénéficier de l'expertise de nos partenaires, tels qu'une plateforme de soins virtuels, un service de recrutement de personnel et un accompagnement dans l'atteinte des objectifs d'affaires.
 - Déploiement d'offres pour les entrepreneurs œuvrant dans le secteur des services professionnels et dans le domaine de la santé, qui mettent de l'avant des solutions à valeur ajoutée, dont des solutions de paiement et de financement, ainsi qu'un accompagnement adapté à leurs besoins.
 - Évolution de l'offre en transformation numérique pour sensibiliser les entrepreneurs et les accompagner vers les bons partenaires selon leur secteur et la complexité de leurs besoins. Ce virage technologique est crucial afin de permettre aux entreprises d'augmenter leur productivité et de demeurer compétitives.
- **Renforcer notre rôle de leader socioéconomique :**
 - Poursuite du programme « Tous engagés pour la jeunesse », dans lequel Desjardins investit chaque année plus de 50 millions de dollars pour aider les jeunes à réaliser leur plein potentiel dans un monde plus inclusif et plus durable. Conçu pour les 5 à 30 ans, le programme soutient des milliers d'initiatives et de partenaires ancrés dans le quotidien des jeunes, et ce, dans quatre champs d'action : l'éducation, l'emploi et l'entrepreneuriat, la santé et les saines habitudes de vie ainsi que l'engagement social.
 - Organisation de l'événement « Rêver l'impossible », accueillant plus de 400 jeunes du Québec en personne, et plusieurs centaines d'autres en virtuel, afin d'échanger, créer et élaborer des solutions concrètes à des enjeux qui les touchent plus particulièrement, autour de 3 thématiques qu'ils avaient choisies : environnement, éducation et emploi, et économie et finances.
 - Lancement du jeu éducatif « Aléa : le jeu de prise de décision », une application ludique pour initier les jeunes aux décisions financières.
 - Octroi de 5 M\$ aux entrepreneurs du Québec et de l'Ontario dans le cadre du programme du Fonds C. Une aide financière non remboursable pouvant atteindre 20 000 \$ a été accordée à plus de 620 entreprises pour réaliser leurs projets de croissance et de création d'emplois de qualité, leviers majeurs du développement économique des régions. Depuis 2020, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 19 M\$ dans le cadre de ce programme.
 - Reconnaissance du Programme d'aide à l'habitation des Premières Nations, fondé entre autres, sur la signature d'une entente de collaboration avec la Première Nation des PekuakamiInuatsh, cette initiative permet à ses membres d'accéder à du financement hypothécaire sur les terres de Mashteuatsh auprès de la Caisse Desjardins du Pekuakami, recevant le prix « Coup de cœur du jury » lors du Gala Elixir.
 - Dans un souci de rendre l'offre de services plus inclusive pour les entrepreneurs issus des communautés autochtones, des conditions d'octroi adaptées à leur réalité d'affaires ont été mises en place à l'automne 2023.
 - Poursuite du programme de Bourses GoodSpark Desjardins pour une 4^e année, qui vise à soutenir 150 petites entreprises dans la réalisation d'un projet axé sur l'innovation, l'emploi, l'impact dans la communauté ou le développement durable. Ce sont 3 M\$, sous forme de bourses de 20 000 \$ chacune, qui ont été remis afin de stimuler la croissance économique en Ontario et dans les régions de l'Atlantique et de l'Ouest.
- Le secteur continue de déployer graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
 - Lancement d'un nouveau produit financier swap ESG pour les entreprises, qui vise à couvrir le risque de fluctuations du taux d'intérêt de la dette et à récompenser l'atteinte de résultats mesurables en matière de performance ESG.
 - Déploiement d'une formation sur la finance durable en partenariat avec Finance Montréal et ciblant environ 5 000 employés de Desjardins Entreprises par année, qui a pour but de faciliter le dialogue entourant les thématiques ESG avec les entrepreneurs.
- **Modernisation de l'écosystème de paiements canadiens :** activation de la technologie nécessaire pour introduire la nouvelle norme de messagerie ISO 20022, permettant d'augmenter la quantité de renseignements acheminés avec chaque paiement électronique. La mise en œuvre de cette norme permet à Desjardins de demeurer une institution financière de premier plan et d'échanger de manière standardisée avec toutes les institutions financières membres de Swift, soit plus de 11 000 dans plus de 200 pays et territoires à travers le monde. Grâce à l'information détaillée, les membres et clients pourront mieux suivre leurs transactions, les comprendre et optimiser leur conciliation, leur permettant ainsi des économies de temps et d'argent.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien :**
 - En 2023, l'industrie financière canadienne comptait 80 institutions bancaires canadiennes et étrangères et 403 coopératives d'épargne et de crédit, dont plus de la moitié font partie du Mouvement Desjardins.
 - L'encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) dans l'industrie des services bancaires est estimé à 6 486 G\$ au 31 décembre 2023, soit une augmentation annuelle de 9,4 %, comparativement à une baisse de 3,4 % à la fin de 2022. L'augmentation en 2023 s'explique par l'amélioration des rendements offerts par les marchés financiers : l'indice boursier S&P/TSX a gagné 8,1 % tandis que le S&P 500 a augmenté de 24,2 % au cours des douze derniers mois. L'année 2023 a aussi été marquée par une bonne croissance des ventes de produits d'épargne bilan, alimentée par la forte demande pour l'épargne à terme.
 - L'encours du crédit aux particuliers est estimé à 2 773 G\$ au 31 décembre 2023, soit un accroissement annuel de 3,4 %, en décélération par rapport à l'augmentation de 6,8 % observée à la fin de l'année précédente. Le ralentissement de la croissance est attribuable à l'effet des taux d'intérêt élevés sur la demande de crédit à l'habitation et la consommation.
 - L'encours du financement aux entreprises est estimé à 1 153 G\$ au 31 décembre 2023, soit un accroissement de 6,2 % annuellement, en décélération par rapport à la croissance de 15,8 % enregistrée à la fin de 2022.
- **Marché québécois :**
 - L'encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) est estimé à 1 282 G\$ au 31 décembre 2023, soit une augmentation annuelle de 11,5 %, contre une baisse de 1,2 % affichée à la fin de 2022. Le taux d'épargne plus élevé des ménages québécois par rapport à la moyenne canadienne explique la plus forte croissance de l'épargne en 2023.
 - L'encours du financement aux particuliers est estimé à 479 G\$ au 31 décembre 2023, soit une augmentation annuelle de 2,9 %, contre un accroissement de 5,8 % enregistré un an auparavant.
 - L'encours du crédit aux entreprises est estimé à 241 G\$ au 31 décembre 2023, soit une hausse annuelle de 7,9 %, comparativement à une croissance de 19,8 % à la fin de 2022.
 - Le crédit agricole, inclus dans le crédit aux entreprises, est estimé à 25 G\$ au 31 décembre 2023, en hausse de 4,5 % annuellement, en décélération par rapport à la progression de 7,6 % observée à pareille date un an plus tôt.

- **Concurrence au Québec des services financiers offerts aux particuliers et aux entreprises :**
 - Le Mouvement Desjardins est un chef de file dans plusieurs domaines où il est actif.
 - Leader dans le secteur du crédit hypothécaire résidentiel, avec une part de marché évaluée à environ 38 %⁽¹⁾ au 31 décembre 2023, et acteur de premier plan du crédit à la consommation, avec une part de marché évaluée à environ 26 %⁽¹⁾ à pareille date.
 - Le Mouvement Desjardins est un leader dans le domaine de l'épargne personnelle au Québec, notamment dans l'industrie des produits d'épargne bilan, où il possédait une part de marché estimée à environ 38 %⁽¹⁾ au 31 décembre 2023.
 - Dans les secteurs du crédit commercial et industriel, le Mouvement Desjardins est aussi un acteur de premier plan au Québec, avec une part de marché estimée à environ 21 %⁽¹⁾ au 31 décembre 2023.
 - Le Mouvement Desjardins est un leader dans le domaine du crédit agricole, avec un portefeuille de prêts s'élevant à 11,0 G\$ et une part de marché estimée à 42 %⁽¹⁾ au 31 décembre 2023.
 - Les acteurs majeurs de l'industrie misent principalement sur l'expérience client, l'accessibilité des services et la proactivité des conseils.
 - La lutte pour les parts de marché est très vive puisque tous adoptent des stratégies visant à intensifier leur relation d'affaires avec leurs clients et à mieux les cibler.

Des renseignements supplémentaires concernant le contexte économique sont présentés à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2024

Les stratégies et priorités pour 2024 du secteur Particuliers et Entreprises s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant toujours dans l'intérêt des membres et clients. Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Particuliers et Entreprises. Les priorités du secteur de 2024 à 2027 viseront à :

- Favoriser l'adoption du numérique et rehausser l'efficacité de la distribution à travers l'évolution des canaux;
- Améliorer la performance de ses processus clés;
- Renforcer la loyauté de ses membres et clients et la proximité relationnelle notamment via le numérique;
- Augmenter la compétitivité de ses lignes d'affaires : financement en direct, gestion des cartes de crédit, paiements et gestion des comptes;
- Être le partenaire financier de choix des entreprises et des entrepreneurs;
- Développer sa posture d'affaires en l'ancrant davantage dans les données et l'analytique.

Le secteur entend d'ici 2027 se focaliser davantage sur la fidélisation de ses membres et clients actuels, plutôt que sur la conquête de nouveaux, ainsi que la réalisation de gains d'efficacité pour lui permettre d'améliorer sa compétitivité.

Le secteur consolidera sa position de leader en ce qui concerne le financement, la gestion financière au quotidien, l'épargne ainsi que, par l'entremise de son réseau de distribution, les produits d'assurance de personnes et d'assurance de dommages. Il continuera de travailler toujours dans l'intérêt de ses membres et clients, notamment en leur permettant de vivre une expérience simple et omnicanale, en tirant profit du mobile, en accélérant les initiatives numériques, en transformant et optimisant ses modèles de distribution physique et à distance et en rehaussant la prestation de services. Le secteur poursuivra également son effort visant à améliorer l'expérience employé.

Pour ce secteur, l'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les administrateurs, gestionnaires et employés ainsi que sur une offre globale et intégrée de qualité et accessible, et ce, toujours dans l'intérêt des membres et clients.

⁽¹⁾ Ces parts de marché sont compilées selon une méthodologie développée par Desjardins et basées sur plusieurs sources externes, dont notamment : Banque du Canada, Statistique Canada et Investor Economics.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Tableau 11 – Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2023	2022 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	6 576 \$	5 677 \$
Autres revenus	2 210	2 292
Revenu net total	8 786	7 969
Dotation à la provision pour pertes de crédit	521	274
Frais autres que d'intérêts bruts	6 702	6 313
Impôts sur les excédents	401	362
Excédents avant ristournes aux membres	1 162	1 020
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	304	297
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	858 \$	723 \$
Indicateurs		
Prêts et acceptations bruts moyens ⁽²⁾	256 562 \$	239 027 \$
Dépôts moyens ⁽²⁾	229 328	212 699
Indice de productivité ⁽²⁾	76,3 %	79,2 %
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽²⁾	0,20	0,11
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽²⁾	0,74	0,48

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

COMPARAISON DES EXERCICES 2023 ET 2022

- **Excédents avant ristournes aux membres de 1 162 M\$,** en hausse de 142 M\$, ou de 13,9 %, par rapport à 2022, en raison de l'augmentation du revenu net d'intérêts. Cette hausse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit supérieure à celle de 2022, principalement du côté des portefeuilles de prêts aux entreprises.
 - Indexation des salaires et augmentation des frais liés à la technologie.
- **Revenu net d'intérêts de 6 576 M\$,** en hausse de 899 M\$, ou de 15,8 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Augmentation du revenu d'intérêts sur les prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
 - Augmentation du revenu d'intérêts provenant des liquidités également attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - Hausse de l'encours moyen porteur d'intérêts sur les activités de paiement par cartes de crédit.
 Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Hausse des frais d'intérêts sur les dépôts en lien principalement avec la croissance des taux d'intérêt et la migration des déposants vers des produits à terme à taux plus élevés.
 - Croissance du coût de financement au niveau des activités de paiement par cartes de crédit.
- **Autres revenus de 2 210 M\$,** en baisse de 82 M\$, ou de 3,6 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés, laquelle est contrebalancée par la croissance du revenu net d'intérêts.
 - Hausse du taux de provision pour les programmes de récompenses en lien avec les activités de paiement par cartes de crédit.
 - En contrepartie, croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit.
- **Revenu net total de 8 786 M\$,** en hausse de 817 M\$, ou de 10,3 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 521 M\$,** en hausse de 247 M\$, comparativement à 2022. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la dotation des portefeuilles de prêts aux entreprises en raison d'une migration de la qualité du crédit, ainsi que de celle des portefeuilles de cartes de crédit. La dotation de l'exercice 2023 reflète des radiations nettes en hausse, qui retournent graduellement vers leur niveau prépandémique.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 6 702 M\$,** en hausse de 389 M\$, ou de 6,2 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Indexation des salaires et augmentation des frais liés à la technologie.
 - Hausse des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement par cartes de crédit.
 - Augmentation des frais liés aux fournisseurs des activités de paiement par cartes de crédit, en raison notamment de l'incidence des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* annoncées dans le budget 2023 du gouvernement canadien dont l'application est rétroactive à 2021.
- **Indice de productivité à 76,3 %,** comparativement à 79,2 % pour 2022, en raison de la croissance des revenus plus importante que l'augmentation des frais.

2.3.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes joue un rôle de premier plan dans le développement de l'autonomie financière des membres et clients du Mouvement Desjardins, en les aidant à développer de saines habitudes financières.

Ce secteur accompagne les membres et clients, particuliers et entreprises, par l'entremise de divers réseaux de distribution en Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de solutions de placement. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie. Le secteur de Gestion de patrimoine et Assurance de personnes figure parmi les leaders canadiens en investissement responsable et en assurance responsable.

La diversité et l'étendue pancanadienne des réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur :

- Réseau des caisses Desjardins;
- Réseaux spécialisés Desjardins (Service Signature, Gestion privée, Valeurs mobilières et Courtage en ligne);
- Réseaux des agents Desjardins;
- Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie;
- Réseau partenaire Worldsource;
- Réseaux externes en assurance et en solutions de placement;
- Firmes d'actuaire-conseils et courtiers.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des Centres de relations clients, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins évolutifs de la clientèle.

Les activités des réseaux spécialisés en gestion de patrimoine de Valeurs mobilières Desjardins inc., auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises, se retrouvent dorénavant dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Les données de 2022 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à ces changements.

Depuis le 1^{er} mars 2023, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes comprend également les activités résultant de l'acquisition de Worldsource qui se spécialise dans les activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de consolider sa position à l'échelle du Canada en distribution indépendante, en plus de renforcer sa stratégie de croissance dans l'ensemble du marché canadien.

ACTIVITÉS

Assurance de personnes

- Comprend une vaste gamme de produits offerts aux particuliers et une offre de service en assurance et épargne-retraite collectives pour les entreprises et leurs employés.
- Ces produits et services leur offrent ainsi la tranquillité d'esprit en diminuant les contrecoups financiers qui pourraient découler d'une maladie, d'un accident ou d'un décès et ces solutions de placement les aident à atteindre leurs objectifs d'épargne.
 - **Assurance pour les particuliers**
 - Inclut l'assurance-vie, l'assurance santé et invalidité, l'assurance crédit, l'assurance voyage, les services d'assistance, les fonds de placement garantis et les produits de rentes responsables.
 - **Assurance collective**
 - Inclut l'assurance médicaments, soins de santé, dentaire, salaire, les comptes de dépenses de frais de santé et de mieux-être, ainsi que les services de prévention et de mieux-être.
 - **Épargne-retraite collective**
 - Inclut les solutions de régimes d'accumulation et de décaissement, ainsi qu'un accompagnement pour atteindre et maintenir une autonomie financière (capsules vidéo, simulateurs, webinaires et guide virtuel).

Gestion de patrimoine

- **Réseaux spécialisés en gestion de patrimoine (Service Signature, Gestion privée, Valeurs mobilières et Courtage en ligne) :**
 - Chaque réseau de Desjardins offre d'accompagner le membre et client, ainsi que sa famille, en s'appuyant sur une vision 360° de la gestion de patrimoine.
 - Ces réseaux se différencient par leur approche et un éventail de services-conseils et de produits qui leur est propre.
 - L'accompagnement offert est adapté au membre et client selon sa situation, son aisance financière et le parcours qu'il souhaite entreprendre pour la gestion de son patrimoine.
- **Placement :**
 - Comprend une vaste gamme de solutions de placement offerte aux particuliers.
 - Inclut notamment des fonds communs de placement, des placements garantis liés aux marchés et des fonds négociés en bourse (FNB), dont des gammes d'investissement responsable, permettant aux membres et clients de trouver le placement le mieux adapté à leurs besoins : préparer leur retraite, planifier un voyage ou tout autre objectif financier.
- **Services institutionnels :**
 - Services offerts à une clientèle institutionnelle, essentiellement composée de caisses de retraite, de fondations, de fonds de placement et d'assureurs.
 - Comprend la gestion d'actifs et les services de fiducie tels que la garde des valeurs mobilières sur les marchés nord-américains et internationaux et les services fiduciaires aux entreprises.

RÉALISATIONS DE 2023

Assurance de personnes

- Clôture de l'**acquisition de Worldsource**, qui se spécialise dans les activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières.
- Mise en place d'actions permettant aux membres et clients d'obtenir une **réponse en temps réel** lors de leur demande d'**assurance individuelle**.
- Poursuite d'initiatives visant le **rehaussement de l'offre et de l'accompagnement en assurance-crédit** pour répondre aux besoins de protection des membres et clients.
- Déploiement de **nouvelles fonctionnalités numériques** pour les membres et clients en **assurance collective**, telles qu'un simulateur de coûts de médicaments, un localisateur de prix en pharmacie et de l'information sur leurs limites et leur consommation en soins dentaires et soins de santé complémentaires.
- **Rehaussement du parcours d'épargne pour la retraite en ligne**, pour les membres et clients en épargne-retraite collective.
- Le secteur continue de déployer graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
 - Élargissement des frais admissibles au compte mieux-être, notamment des solutions écoresponsables pour réduire l'empreinte écologique et des services de santé autochtones.
 - Lancement de la couverture d'assurance collective « Focus famille » pour répondre aux différents besoins des personnes assurées qui connaissent des difficultés à fonder ou à agrandir une famille.
 - Collaboration à la publication d'un cadre de référence par l'ONU visant à sensibiliser l'industrie de l'assurance canadienne sur les liens entre l'équité sociale et les mesures d'adaptation aux changements climatiques.
- **Desjardins s'est illustré lors du Insurance Business Canada Awards** en remportant pour une seconde année consécutive le prix d'excellence de l'assureur vie et maladie de l'année, reconnaissant l'engagement envers l'offre de produits et services, l'éducation financière et l'approche exemplaire de service à la clientèle. Desjardins y a également été nommé pour son excellence en diversité, équité et inclusion.

Gestion de patrimoine

- Atteinte du **cap des 1 G\$ d'actifs** pour la gamme des **billets liés aux marchés**.
- **Bonification des caractéristiques** pour des produits de rentes et des produits structurés, afin de répondre aux besoins évolutifs des membres et clients.
- Entrée de Desjardins **parmi les 50 plus grands investisseurs institutionnels en infrastructures au monde**, selon le palmarès *Global Investor 50* de la revue *Infrastructure Investor*.
- Le secteur continue de déployer graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
 - Desjardins rend sa gamme de fonds de placement « SociéTerre » plus accessible avec l'ajout de nouvelles catégories de parts destinées aux particuliers.
 - Signature de la *Net Zero Asset Managers initiative* par Desjardins Société de placement inc., alliance d'investisseurs soutenue par l'ONU pour atteindre la neutralité carbone de ses portefeuilles d'ici 2050.
- **Prix et reconnaissances remportés**, témoignant de notre engagement à développer des solutions de placement performantes pour les membres et clients :
 - Nomination de Desjardins courtage en ligne au 1^{er} rang pour la satisfaction des investisseurs autonomes selon *JD Power*.
 - Récolte de 5 Trophées FundGrade A+[®] 2023 de Fundata, qui reconnaît annuellement les meilleures solutions de placement disponibles au Canada, dont 2 pour des solutions en investissement responsable.
 - Récolte de 2 prix lors de la remise des *LSEG Lipper Fund Awards* pour le meilleur fonds commun de placement dans la catégorie Fonds d'actions mondiales de petite et moyenne capitalisation au Canada avec le Fonds Desjardins SociéTerre Technologies propres (troisième année consécutive), ainsi que le FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs trajectoire zéro émission nette primé dans la catégorie FNB d'actions de marchés émergents (deuxième année consécutive).
 - Desjardins s'illustre pour sa gamme de produits structurés :
 - Institution financière la plus récompensée lors du gala *SRP Americas 2023* avec 5 prix remportés, dont le prestigieux prix « Meilleur manufacturier au Canada » (quatrième année consécutive) décerné par les *Structured Retail Products*.
 - Prix « Meilleur émetteur de CPG au Canada » remporté lors de la seconde édition du *SPi Canada 2023 Awards for Excellence*.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien :**
 - Gestion de patrimoine : près de 6 186 G\$ en avoirs financiers à la fin de 2022 détenus par les ménages canadiens. On observe une croissance annuelle composée de 6,5 % au cours des cinq dernières années et une décroissance de 4,4 % en 2022. En 2022, l'inflation et la hausse des taux directeurs se sont répercutées sur l'économie et ont créé un contexte économique et de marché volatil. La hausse des taux directeurs s'est poursuivie en 2023, entraînant un ralentissement économique.
 - Assurance de personnes : revenu de primes de 145 G\$ en assurance vie et santé et en rentes en 2022, surpassant de près de 23 G\$ le niveau pré-pandémie. Le rythme de croissance est en moyenne de 5,6 % par année depuis cinq ans. Plus de 29 millions de Canadiens sont protégés financièrement et 114 G\$ de prestations ont été versés en 2022. Depuis la crise de la COVID-19, l'industrie a repris le chemin de la croissance, et le soutien à la santé mentale continue de prendre de l'importance avec une augmentation des prestations de 10 % en 2022 et près du double du niveau de 2019.
- **Concurrence au Canada :**
 - Gestion de patrimoine : les acteurs majeurs de l'industrie sont les grands groupes bancaires, les sociétés d'assurance de personnes et les manufacturiers de fonds de placement, qui rivalisent pour conquérir la clientèle et la fidéliser. Depuis plus de 30 ans, Desjardins est un des acteurs les plus engagés dans la promotion et l'avancement de l'investissement responsable au Canada en :
 - Offrant une vaste gamme de solutions d'investissement responsable sur le marché;
 - Se classant au 2^e rang des émetteurs de fonds communs de placement et au 5^e rang des émetteurs de FNB en investissement responsable, en date du 31 décembre 2022.
 - Assurance de personnes : plus de 150 assureurs mènent des activités au Canada selon les données de 2022; 75,8 % du marché est détenu par cinq assureurs. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, se classe au cinquième rang au Canada avec 6,4 G\$ de primes souscrites directes en 2022.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2024

Les stratégies et priorités pour 2024 du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant toujours dans l'intérêt des membres et clients. Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Les priorités du secteur de 2024 à 2027 viseront à :

- Aligner l'organisation autour du plan stratégique en gestion de patrimoine et resserrer l'exécution;
- Intensifier le développement des affaires en gestion de patrimoine;
- Accélérer la croissance en assurance des particuliers et collective;
- Améliorer l'excellence opérationnelle en assurance et épargne collectives;
- Accélérer le virage numérique et la valorisation de la donnée;
- Moderniser nos systèmes.

Afin de renforcer son leadership en expérience client, ce secteur peut compter sur l'engagement des gestionnaires, des employés et des partenaires de distribution qui sont déterminés à répondre toujours mieux aux besoins des membres et clients en leur offrant une qualité de service exemplaire et distinctive.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Tableau 12 – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2023	2022 ⁽¹⁾ Retraité
Revenu net d'intérêts	21 \$	8 \$
Résultat des activités d'assurance		
Revenus des activités d'assurance	3 944	3 624
Charges afférentes aux activités d'assurance	(3 296)	(3 018)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(62)	(43)
	586	563
Résultat financier d'assurance net		
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	2 397	(3 984)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(2 055)	4 381
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	72	(190)
	414	207
Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance	1 000	770
Autres revenus	2 362	1 777
Revenu net total	3 383	2 555
Dotation à la provision pour pertes de crédit	5	—
Frais autres que d'intérêts		
Frais autres que d'intérêts bruts	3 046	2 524
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(366)	(397)
Frais autres que d'intérêts nets	2 680	2 127
Impôts sur les excédents	117	115
Excédents nets de l'exercice	581 \$	313 \$
Indicateurs		
Marge sur services contractuels (MSC) ⁽³⁾		
MSC totale ⁽³⁾⁽⁴⁾	2 595 \$	2 627 \$
MSC sur les nouvelles ventes ⁽³⁾⁽⁵⁾	54	52
Ventes nettes d'épargne ⁽⁶⁾	2 290	8 261
Ventes d'assurance ⁽⁶⁾	473	429
Primes d'assurance collective ⁽⁶⁾	3 840	3 573
Primes d'assurance individuelle ⁽⁶⁾	1 015	968
Primes de rentes ⁽⁶⁾	1 458	1 265
Encaissements liés aux fonds distincts ⁽⁶⁾	3 900	3 665

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽³⁾ Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 17 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

⁽⁴⁾ MSC totale de 2 813 M\$ (2 884 M\$ au 31 décembre 2022) présentée nette de la réassurance d'un montant de 218 M\$ (257 M\$ au 31 décembre 2022).

⁽⁵⁾ MSC sur les nouvelles affaires d'assurance de 56 M\$ (54 M\$ au 31 décembre 2022) présentée nette de la réassurance d'un montant de 2 M\$ (2 M\$ au 31 décembre 2022).

⁽⁶⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

COMPARAISON DES EXERCICES 2023 ET 2022

- **Excédents nets de 581 M\$**, en hausse de 268 M\$, ou de 85,6 %, par rapport à 2022, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net⁽¹⁾ liée, notamment, aux éléments suivants :
 - Gains réalisés par une coentreprise lors de la vente de son portefeuille immobilier.
 - Ajustement favorable des paramètres de la courbe d'actualisation des passifs effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.
 - Hausse du résultat des activités d'assurance attribuable, notamment, à l'expérience globalement favorable, compensée en partie, par l'effet défavorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles.
 - En contrepartie, augmentation des frais liés au personnel et à la technologie afin de bonifier les services aux membres et clients.
- **Résultat des activités d'assurance de 586 M\$**, en hausse de 23 M\$, ou de 4,1 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Hausse du résultat des contrats évalués selon le modèle général, en raison des éléments suivants :
 - Effet favorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective.
 - Effet moins défavorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires en épargne-retraite collective.
 - Croissance des revenus provenant des contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, notamment en assurance collective pour les garanties d'assurance accident-maladie et d'invalidité longue durée.
 - En contrepartie, hausse des charges afférentes aux activités d'assurance et de réassurance, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Augmentation des charges pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, principalement en assurance collective, en raison de la croissance des affaires.
 - Effet plus défavorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires en assurance collective.
 - Expérience moins favorable en assurance crédit et directe, essentiellement en prêt invalidité et prêt vie.
 - Effet défavorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles principalement en assurance crédit et directe compensée en partie par l'effet favorable en assurance collective.
 - En contrepartie, expérience plus favorable en assurance collective, notamment pour les garanties d'invalidité longue durée et d'assurance vie, compensée en partie, par l'expérience défavorable en assurance accident-maladie.
- **Résultat financier d'assurance net⁽¹⁾ de 414 M\$**, en hausse de 207 M\$, ou de 100,0 % provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Gains réalisés par une coentreprise lors de la vente de son portefeuille immobilier.
 - Ajustement favorable des paramètres des courbes de taux effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.
- **Autres revenus de 2 362 M\$**, en hausse de 585 M\$, ou de 32,9 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Revenus de 409 M\$ liés aux activités acquises de Worldsource.
 - Revenus nets de placement hors activités d'assurance supérieurs à ceux de l'exercice comparatif pour les contrats d'investissement ne transférant pas de risque d'assurance aux titulaires, principalement en rentes individuelles. Ces revenus sont compensés par une variation similaire des frais autres que d'intérêts bruts.
 - Hausse des revenus liée aux actifs sous administration provenant des réseaux spécialisés.
- **Revenu net total de 3 383 M\$**, en hausse de 828 M\$, ou de 32,4 %.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 3 046 M\$**, en hausse de 522 M\$, ou de 20,7 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Frais de 416 M\$ liés aux activités acquises de Worldsource.
 - Augmentation des frais liés au personnel et à la technologie afin de bonifier les services aux membres et clients.
 - Hausse des coûts provenant de l'augmentation du volume de transactions liée à la croissance des actifs sous administration.
 Précisons que 366 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 397 M\$ en 2022.

Informations supplémentaires liées à certains indicateurs :

- **Marge sur services contractuels (MSC)**
 - MSC totale de 2 595 M\$ au 31 décembre 2023 comparativement à 2 627 M\$ au 31 décembre 2022. La décroissance de la MSC totale est expliquée essentiellement par les services rendus, lesquels proviennent principalement de la création de MSC à la transition, qui sont supérieurs aux nouvelles ventes et à l'intérêt capitalisé.
- **Croissance des affaires**
 - Diminution des ventes nettes d'épargne provenant essentiellement des Réseaux spécialisés, des PGLM et des Fonds Desjardins.
 - Croissance des ventes d'assurance provenant principalement de l'assurance collective.
 - Croissance des primes d'assurance, essentiellement en assurance collective.
 - Croissance des primes de rentes, provenant essentiellement de l'épargne individuelle pour les rentes servies.

⁽¹⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter l'exercice comparatif pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec l'exercice précédent.

2.3.3 Secteur d'activité Assurance de dommages

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales, et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers, ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont offerts dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. et des centres Desjardins Entreprises, et sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans plusieurs centres de contact avec la clientèle ainsi que par un réseau d'agents exclusifs, dont plus de 450 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ce réseau d'agents exclusifs distribue de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers. Le secteur offre également des conseils et des services de prévention des sinistres aux membres et clients pour leur permettre de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un évènement météo ou climatique. Les membres et clients ont aussi accès à une multitude de services disponibles sur le numérique et par des applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 3,7 millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats, et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle.

ACTIVITÉS

- **Assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs :
 - Offre des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés.
 - Inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.
- **Assurance de biens** :
 - Propose aux propriétaires, copropriétaires et aux locataires des protections pour les biens matériels, des protections tous risques et des garanties optionnelles pour les résidences principales et secondaires.
- **Assurance pour les entreprises** :
 - Répond aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises.
 - Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, entrepreneurs généraux ou spécialisés, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.

RÉALISATIONS DE 2023

- Poursuite du rehaussement de l'expérience membre et client et de la **transformation numérique** avec notamment :
 - Poursuite des efforts de prévention en assurance automobile avec l'ajout du programme Ajusto (programme télématique offrant une rétroaction personnalisée sur la conduite) en Alberta afin d'offrir une tarification personnalisée basée sur les habitudes de conduite des membres et clients, tout en faisant la promotion de saines habitudes de conduite avec des conseils personnalisés pour améliorer la sécurité routière.
 - Introduction d'un nouveau modèle prédictif pour les décisions de perte totale ou de réparation au premier avis de perte, afin d'éliminer l'incertitude des clients associée à la réparation de leurs véhicules et d'augmenter l'efficacité du processus de réclamation.
 - Déploiement d'un espace dédié aux renouvellements de contrats sur les sites d'information afin de soutenir les membres et clients en leur fournissant des informations sur l'inflation à l'échelle du secteur, ainsi que sur les moyens d'économiser.
- Poursuite du **programme de modernisation des systèmes informatiques** avec l'implantation de jalons clés, incluant :
 - Implantation réussie de la modernisation des systèmes métiers en automobile à l'extérieur du Québec pour tous les réseaux de distribution.
- Le programme de modernisation des systèmes informatiques a reçu le **prix OCTAS** pour ses accomplissements au cours de l'année.
- Pour combattre les enjeux d'industrie liés à l'augmentation importante du nombre de vols d'automobiles, déploiement d'un **système de repérage anti-vol** gratuit pour les clients avec les modèles de voiture les plus à risque en Ontario et au Québec.
- Le secteur continue de déployer graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
 - Engagement de 3,2 M\$ sur la période 2022-2024 pour soutenir différents organismes faisant la promotion de la sécurité routière auprès de la population québécoise et canadienne (Parachute, *Traffic Injury Research Foundation (TIRF)*, *Arrive Alive*, Opération Nez rouge).
 - Poursuite des travaux pour atteindre les objectifs de décarbonisation du portefeuille de placement pour 2040 pour les trois secteurs suivants : énergie, transport et immobilier, ainsi que pour 2050 pour l'ensemble du portefeuille (engagement auprès de l'initiative mondiale *Business Ambition for 1.5°C*).
 - Intégration des incitatifs en matière de reconstruction résiliente dans les contrats d'assurance :
 - Pour les refoulements d'égouts couverts par l'avenant 16 (pancanadien), 1 000 \$ pour des mesures de mitigation.
 - Concernant les zones à risque de grêle (Alberta) : 2 500 \$ de couverture pour remplacer une toiture avec des bardeaux résistant à la grêle.
 - Un plan ESG a été défini en support au plan du Mouvement avec 4 priorités (partenaire en prévention, compréhension des changements climatiques et catastrophes, résilience des actifs et intégration des considérations ESG dans le quotidien) liées au métier d'assureur de dommages.
 - Collaboration avec le bureau d'assurance du Canada en vue de l'implantation du programme national d'inondation qui vise à protéger les personnes à risque n'ayant pas accès aux assurances adéquates.
- **Finalisation de la prise de participation minoritaire** dans la Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI) qui offre des produits dans les domaines de l'assurance de biens, automobile et pour les entreprises.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien :**
 - L'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux, et la responsabilité civile.
 - Marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne des primes de 8,7 % au cours des années 2018 à 2022.
 - Le secteur a crû à un rythme soutenu de 7,6 %, atteignant 74,3 G\$ de primes souscrites directes à la fin de 2022. En assurance automobile pour les particuliers, la nouvelle réalité économique dans laquelle la rentabilité est un enjeu de taille, a conduit à une hausse de la croissance des primes. Les hausses des taux continuent en assurance de biens et en assurance pour les entreprises.
 - L'assurance des particuliers représente 57,2 % du marché et l'assurance pour les entreprises, 42,8 %.
- **Contexte de l'industrie en 2023 :**
 - Au Canada, la pénurie de main-d'œuvre se poursuit et touche de nombreux secteurs de l'économie, le taux de chômage se situe toujours autour de 5,0 %.
 - La progression de l'indice des prix à la consommation a ralenti en 2023 par rapport à 2022, mais demeure élevé. L'inflation au Canada a terminé l'année 2023 à 3,4 % alors que l'inflation qui touche les pièces, accessoires et articles pour véhicules automobiles a atteint 5,8 %.
 - En assurance automobile, la normalisation des habitudes de conduite s'est poursuivie en 2023 et la fréquence des réclamations a augmenté. Le vol de véhicules demeure un enjeu important à l'échelle de l'industrie (particulièrement en Ontario et au Québec).
 - L'Alberta a mis en place un gel des tarifs de prime pour les véhicules de tourisme de janvier à décembre 2023.
 - Les événements météorologiques partout au Canada affectent l'industrie. En 2023, selon *Catastrophe Indices and Quantification Inc.* (CatIQ), les événements catastrophiques ont causé des pertes assurables de 3,1 G\$ pour l'industrie canadienne d'assurance de dommages, ce qui classe l'année 2023 au 4^e rang en termes d'importance pour les pertes liées aux événements météorologiques extrêmes au Canada.
- **Tendance de l'industrie :**
 - L'excellence opérationnelle demeure un élément fondamental dans le secteur de l'assurance de dommages, surtout dans un contexte de pression des coûts où la rentabilité est plus difficile.
 - La digitalisation et la modernisation des systèmes demeurent des thèmes importants pour les assureurs, car les acteurs clés cherchent à tirer des avantages concurrentiels de leurs capacités numériques et de leurs fonctionnalités axées sur le mobile.
 - Les solutions de télématique sont de plus en plus répandues au Canada, la pénétration des programmes des acteurs clés étant en forte hausse en raison du désir des consommateurs de voir leurs nouvelles habitudes de conduite mieux reflétées dans leur prix et des efforts des assureurs pour récolter les bénéfices en segmentation.
 - Les assureurs exploitent de plus en plus l'analytique avancée dans toute la chaîne de valeur pour générer des gains d'efficience, de segmentation et des améliorations à l'expérience client.
 - La consolidation dans le domaine du courtage, menée par des assureurs et des fonds d'investissement, s'accélère.
 - L'incidence des changements climatiques constitue un élément majeur qui impacte l'industrie de l'assurance de dommages.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2024

Les stratégies et priorités pour 2024 du secteur Assurance de dommages s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant toujours dans l'intérêt des membres et clients. Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Assurance de dommages. Les priorités du secteur de 2024 à 2027 viseront à :

- Moderniser les systèmes métiers pour soutenir l'évolution centrée sur le membre et client;
- Réduire les risques opérationnels et augmenter l'agilité organisationnelle;
- Poursuivre l'objectif de devenir un chef de file au Canada dans le domaine de l'analytique avancée, en déployant, entre 2024 et 2027, plusieurs modèles notamment dans le domaine des réclamations et de la tarification;
- Viser une croissance rentable en assurance pour les entreprises, dans le but d'accompagner les membres et clients entrepreneurs et de permettre l'atteinte des différents objectifs.

L'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les administrateurs, gestionnaires et employés ainsi que sur une offre globale et intégrée de qualité et accessible, et ce, toujours dans l'intérêt des membres et clients.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Tableau 13 – Assurance de dommages – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2023	2022 Retraité
Résultat des activités d'assurance		
Revenus des activités d'assurance	6 642 \$	6 225 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	(5 775)	(5 738)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(67)	(12)
	800	475
Résultat financier d'assurance net		
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	561	(385)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(343)	226
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	31	(25)
	249	(184)
Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance	1 049	291
Autres revenus (pertes)	(26)	(33)
Revenu net total	1 023	258
Dotation à la provision pour pertes de crédit	5	—
Frais autres que d'intérêts		
Frais autres que d'intérêts bruts	1 025	988
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽¹⁾	(651)	(656)
Frais autres que d'intérêts nets	374	332
Impôts sur les excédents	150	(39)
Excédents (déficit) nets de l'exercice	494 \$	(35) \$
dont :		
Part revenant au Groupe	423 \$	(53) \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	71	18
Indicateurs		
Primes souscrites directes ⁽²⁾	6 856 \$	6 205 \$
Ratio des sinistres ⁽³⁾	67,7 %	67,5 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours ⁽³⁾	70,2	69,8
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs ⁽³⁾	3,6	3,9
Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures ⁽³⁾	(6,1)	(6,2)
Ratio des frais ⁽³⁾	26,2	26,6
Ratio des pertes sur contrats déficitaires ⁽³⁾	(0,9)	3,3
Ratio combiné ⁽³⁾	93,0	97,4

⁽¹⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 et 4.

COMPARAISON DES EXERCICES 2023 ET 2022

- **Excédents nets de 494 M\$,** comparativement à un déficit net de 35 M\$ pour l'exercice 2022. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net.
 - Hausse des revenus des activités d'assurance en assurance de biens et automobile.
 - Effet favorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires alors qu'un effet défavorable avait été constaté en 2022.
 - En contrepartie, augmentation des charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours essentiellement attribuable à l'assurance automobile et de biens.
- **Résultat des activités d'assurance de 800 M\$,** en hausse de 325 M\$, ou de 68,4 %.
 - **Revenus des activités d'assurance** de 6 642 M\$, en hausse de 417 M\$, ou de 6,7 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 306 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 303 M\$, ou de 5,0 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance de biens et en assurance automobile.

- **Charges afférentes aux activités d'assurance** de 5 775 M\$, en hausse de 37 M\$, ou de 0,6 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 239 M\$ présentées sous la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, une baisse de 22 M\$, ou de 0,4 %, est observée et attribuable aux éléments suivants :
 - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires favorable alors qu'un effet défavorable avait été constaté en 2022, essentiellement attribuable à l'assurance automobile.
 - En contrepartie, charges liées aux sinistres en hausse comparativement à 2022 expliquées par les charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours supérieures à celles constatées en 2022. Cette augmentation est essentiellement attribuable à l'assurance automobile, notamment en raison de la hausse du coût moyen des réclamations, liée à l'incidence de l'inflation et à l'augmentation des vols de voitures, ainsi qu'à l'assurance de biens.
- **Résultat financier d'assurance net de 249 M\$**, en hausse de 433 M\$.
 - **Revenus nets de placement d'assurance** de 561 M\$, comparativement à des pertes de 385 M\$ pour l'exercice 2022. La variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation négative avait été constatée en 2022, notamment en raison d'une légère baisse des taux d'intérêt sur le marché pour l'exercice 2023 alors que 2022 avait été affecté par une hausse importante des taux d'intérêt.
 - Gains nets sur actions alors que des pertes nettes avaient été constatées en 2022.
 - Revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe supérieurs à ceux constatés en 2022.
 - **Charges financières d'assurance nettes de 343 M\$**, comparativement à des revenus de 226 M\$ pour l'exercice 2022. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 31 M\$ (charges de 25 M\$ en 2022), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 312 M\$, comparativement à des revenus de 201 M\$ en 2022. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus alors qu'une incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation avait été constatée en 2022.
 - Effet défavorable de la désactualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus supérieur comparativement à 2022.
- **Autres pertes de 26 M\$**, en baisse de 7 M\$ en raison principalement de gains réalisés par une coentreprise lors de la vente de son portefeuille immobilier.
- **Revenu net total de 1 023 M\$**, en hausse de 765 M\$.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 1 025 M\$**, en hausse de 37 M\$, ou de 3,7 %. Cette augmentation est attribuable aux éléments suivants :
 - Réévaluation à la hausse de la provision pour le programme de rémunération différée et le régime d'avantages complémentaires différés des agents de Desjardins alors qu'une réévaluation à la baisse avait été constatée en 2022.
 - Dépenses salariales plus importantes qu'en 2022, notamment attribuables à l'indexation des salaires.
 Précisons que 651 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, soit un montant comparable à celui de 2022.

2.3.4 Rubrique Autres

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou les besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement, dont : les finances, incluant la trésorerie; les opérations; la gestion des risques, incluant la conformité; les ressources humaines; le marketing, les communications, la coopération et le Bureau du président; le Bureau de la sécurité Desjardins; les affaires juridiques, incluant la gouvernance; et le Bureau du développement durable. Elle inclut aussi les activités de Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Tableau 14 – Rubrique Autres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2023	2022 ⁽¹⁾ Retraité
Revenu net d'intérêts	436 \$	645 \$
Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance	8	5
Autres revenus (pertes)	(1 059)	(1 092)
Revenu (perte) net total	(615)	(442)
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	(2)	3
Frais autres que d'intérêts nets	(524)	(270)
Impôts sur les excédents	(111)	(119)
Excédents (déficit) net de l'exercice	22 \$	(56) \$

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

COMPARAISON DES EXERCICES 2023 ET 2022

- **Excédents nets de 22 M\$,** comparativement à un déficit net de 56 M\$ en 2022.
 - En lien avec les activités de trésorerie, les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture ont eu un effet défavorable sur le revenu net d'intérêts, contrebalancé en partie, par un effet favorable sur les autres revenus (pertes) nets de placement inclus dans les autres revenus.
 - Les frais autres que d'intérêts nets incluent des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité. Ces initiatives permettent d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients, d'améliorer la productivité et d'assurer la mise en place de saines pratiques en matière de sécurité. Ils incluent également les variations des provisions relatives aux éventualités à l'égard de nos activités, d'ententes de fournisseurs et du portefeuille de placement, ainsi que les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques.

2.4 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles

Tableau 15 – Résultats des huit derniers trimestres

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)	2023				2022 Retraité			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenu net d'intérêts	1 789 \$	1 818 \$	1 769 \$	1 657 \$	1 579 \$	1 649 \$	1 596 \$	1 506 \$
Résultat des activités d'assurance								
Revenus des activités d'assurance	2 718	2 656	2 562	2 493	2 480	2 462	2 406	2 377
Charges afférentes aux activités d'assurance	(2 093)	(2 245)	(2 238)	(2 358)	(2 177)	(2 158)	(2 221)	(2 056)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(47)	(20)	(36)	(26)	(40)	(27)	25	(13)
	578	391	288	109	263	277	210	308
Résultat financier d'assurance net								
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	3 005	(1 363)	249	1 080	286	119	(2 404)	(2 372)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(2 780)	1 479	(83)	(999)	(30)	(214)	2 250	2 588
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	115	(65)	11	42	(17)	11	(93)	(116)
	340	51	177	123	239	(84)	(247)	100
Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance	918	442	465	232	502	193	(37)	408
Autres revenus								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	134	119	117	113	115	115	114	104
Commissions sur les prêts et les cartes	185	258	242	266	256	269	218	222
Services de courtage et de fonds de placement	347	339	400	253	235	235	251	268
Honoraires de gestion et de services de garde	207	192	189	163	182	151	170	159
Autres revenus (pertes) nets de placement	(158)	(132)	(86)	(110)	(60)	(159)	(120)	(161)
Revenus de change	59	47	47	39	42	19	27	31
Autres	57	50	96	54	21	70	91	79
	831	873	1 005	778	791	700	751	702
Revenu net total	3 538	3 133	3 239	2 667	2 872	2 542	2 310	2 616
Dotation à la provision pour pertes de crédit	231	127	66	105	80	125	66	6
Frais autres que d'intérêts								
Frais autres que d'intérêts bruts	2 749	2 443	2 680	2 345	2 525	2 317	2 427	2 256
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽¹⁾	(250)	(240)	(246)	(249)	(262)	(256)	(253)	(252)
Frais autres que d'intérêts nets	2 499	2 203	2 434	2 096	2 263	2 061	2 174	2 004
Impôts sur les excédents	58	189	186	124	71	61	32	155
Excédents avant ristournes aux membres	750	614	553	342	458	295	38	451
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	68	78	80	78	64	78	80	75
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	682 \$	536 \$	473 \$	264 \$	394 \$	217 \$	(42) \$	376 \$
dont :								
Part revenant au Groupe	641	520	462	261	379	214	(31)	365
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	41	16	11	3	15	3	(11)	11
Total de l'actif	422 940 \$	414 056 \$	409 558 \$	398 604 \$	403 944 \$	404 268 \$	400 440 \$	393 829 \$
Indicateurs								
Rendement des capitaux propres ⁽²⁾	8,6 %	7,4 %	6,8 %	4,3 %	5,6 %	3,6 %	0,6 %	5,5 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	20,4	20,8	20,9	19,9	20,2	18,7	19,5	20,6
Ratio du total des fonds propres ⁽³⁾	21,9	22,3	22,4	21,4	21,9	20,2	20,4	21,5

⁽¹⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

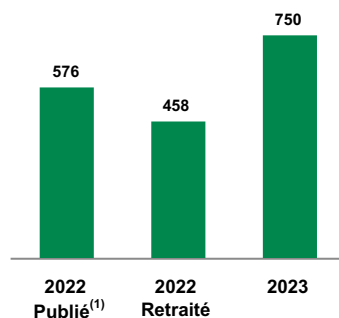
⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

⁽³⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

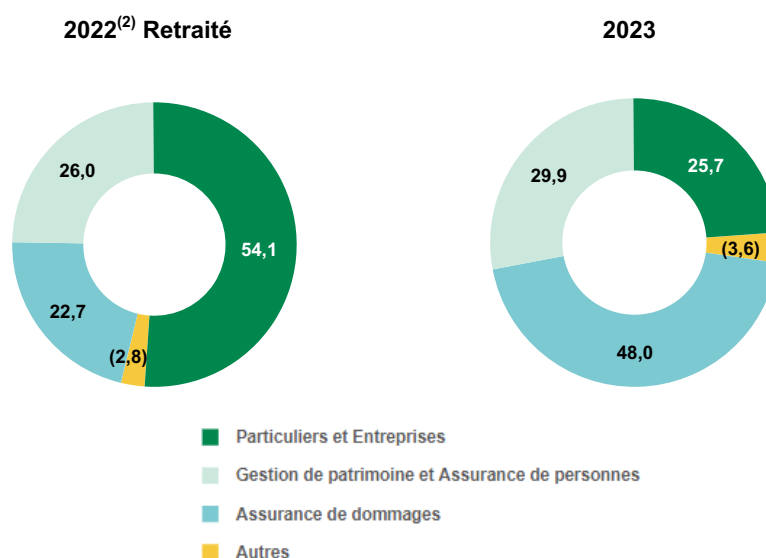
RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre de 2023, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 750 M\$, en hausse de 292 M\$, ou de 63,8 %, par rapport à la même période en 2022, retraités à la suite de l'adoption au 1^{er} janvier 2023 de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*⁽¹⁾.

Excédents avant ristournes aux membres
(en M\$)



Contributions des secteurs aux excédents avant ristournes aux membres
(en %)



• Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **excédents de 193 M\$**, en baisse de 55 M\$, ou de 22,2 %, par rapport à la même période en 2022. Cette diminution est attribuable aux éléments suivants :
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit supérieure à celle de 2022, principalement du côté des portefeuilles de prêts aux entreprises.
 - Augmentation du taux de provision pour les programmes de récompenses en lien avec les activités de paiement par cartes de crédit.
 - Hausse des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de l'augmentation des frais liés à la technologie.
 - En contrepartie, croissance du revenu net d'intérêts.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 224 M\$**, en hausse de 105 M\$ par rapport au quatrième trimestre de 2022, principalement attribuable au résultat financier d'assurance net⁽³⁾, incluant les gains réalisés par une coentreprise lors de la vente de son portefeuille immobilier au quatrième trimestre de 2023.
- Assurance de dommages : **excédents de 360 M\$**, en hausse de 256 M\$ par rapport au quatrième trimestre de 2022, attribuable aux éléments suivants :
 - Effet favorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires alors qu'un effet défavorable avait été constaté au trimestre comparatif de 2022.
 - Hausse des revenus des activités d'assurance, essentiellement attribuable à l'assurance automobile et de biens.
 - Diminution des charges liées aux sinistres, principalement attribuable à l'assurance automobile.

- **Rendement des capitaux propres de 8,6 %**, comparativement à 5,6 % au quatrième trimestre de 2022, en raison principalement de l'augmentation des excédents.

• Revenu net d'intérêts de 1 789 M\$, en hausse de 210 M\$, ou de 13,3 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :

- Augmentation du revenu d'intérêts sur les prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
 - Augmentation du revenu d'intérêts provenant des liquidités également attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - Hausse de l'encours moyen porteur d'intérêts sur les activités de paiement par cartes de crédit.
- Cette augmentation a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
- Hausse des frais d'intérêts sur les dépôts en lien principalement avec la croissance des taux d'intérêt et la migration des déposants vers des produits à terme à taux plus élevés.
 - Croissance du coût de financement au niveau des activités de paiement par cartes de crédit.

⁽¹⁾ Les excédents avant ristournes aux membres publiés pour le quatrième trimestre de 2022 étaient de 576 M\$, sous l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, la norme en vigueur avant l'adoption de l'IFRS 17.

⁽²⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

⁽³⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter la période comparative pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec la période précédente.

- **Revenu net lié aux activités d'assurance de 918 M\$⁽¹⁾**, en hausse de 416 M\$ par rapport au trimestre comparatif de 2022. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :
 - Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :
 - Résultat des activités d'assurance de 123 M\$, soit le même montant que celui du quatrième trimestre de 2022.
 - Hausse du résultat des contrats évalués selon le modèle général, en raison notamment, de l'effet favorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires en épargne-retraite collective.
 - En contrepartie, hausse des charges afférentes aux activités d'assurance et de réassurance pour les contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes en raison des éléments suivants :
 - Effet défavorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles en assurance crédit et directe compensée en partie par l'effet favorable en assurance collective.
 - Expérience moins favorable en assurance crédit et directe, notamment en prêt vie.
 - Résultat financier d'assurance net⁽²⁾ de 193 M\$, en hausse de 22 M\$ provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Gains réalisés par une coentreprise lors de la vente de son portefeuille immobilier.
 - En contrepartie, pertes liées aux garanties de taux d'intérêt pour les contrats vie universelle.
 - Secteur Assurance de dommages :
 - Résultat des activités d'assurance de 465 M\$, en hausse de 322 M\$.
 - Revenus des activités d'assurance de 1 739 M\$, en hausse de 153 M\$, ou de 9,6 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 88 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 121 M\$, ou de 7,9 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens.
 - Charges afférentes aux activités d'assurance de 1 250 M\$, en baisse de 174 M\$, ou de 12,2 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 64 M\$ présentées sous la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la baisse est de 201 M\$, ou de 14,5 %, attribuable aux éléments suivants :
 - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires favorable alors qu'un effet défavorable avait été constaté au trimestre comparatif de 2022, essentiellement attribuable à l'assurance automobile.
 - Charges liées aux sinistres en baisse comparativement au trimestre comparatif de 2022 attribuable aux éléments ci-dessous :
 - * Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours inférieures à celles constatées au trimestre comparatif de 2022 essentiellement attribuable à l'assurance automobile.
 - * En contrepartie, incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures moins favorable que celle constatée au trimestre comparatif de 2022 essentiellement attribuable à l'assurance automobile.
 - Résultat financier d'assurance net de 115 M\$, en hausse de 16 M\$, ou de 16,2 %.
 - Revenus nets de placement d'assurance de 347 M\$, en hausse de 258 M\$ comparativement au trimestre comparatif. La variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées supérieure à celle qui avait été constatée au trimestre comparatif de 2022, notamment en raison de l'effet de la baisse des taux d'intérêt sur le marché au cours du quatrième trimestre de 2023, alors qu'une hausse était survenue au trimestre comparatif de 2022.
 - Gains nets sur actions supérieurs à ceux constatés au quatrième trimestre de 2022.
 - Revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe supérieurs à ceux du trimestre comparatif de 2022.
 - Charges financières d'assurance nettes de 254 M\$, comparativement à des revenus de 10 M\$ au trimestre comparatif de 2022. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 22 M\$ (nuls au trimestre comparatif), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 232 M\$, comparativement à des revenus de 10 M\$ au trimestre comparatif. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus alors qu'une incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation avait été constatée au trimestre comparatif de 2022.
 - Effet défavorable de la désactualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus supérieur comparativement au quatrième trimestre de 2022.
- **Autres revenus de 831 M\$**, en hausse de 40 M\$, ou de 5,1 %, par rapport au quatrième trimestre de 2022, en raison des éléments suivants :
 - Revenus de 117 M\$ liés aux activités acquises de Worldsource.
 - En contrepartie, augmentation du taux de provision pour les programmes de récompenses en lien avec les activités de paiement par cartes de crédit.
- **Revenu net total de 3 538 M\$**, en hausse de 666 M\$, ou de 23,2 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 231 M\$**, en hausse de 151 M\$ par rapport à la même période en 2022. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la dotation des portefeuilles de prêts aux entreprises en raison d'une migration de la qualité du crédit, ainsi que de celle des portefeuilles de cartes de crédit. La dotation du quatrième trimestre de 2023 reflète des radiations nettes en hausse, qui retournent graduellement vers leur niveau prépandémique.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2023 de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.

- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,74 %, comparativement à 0,48 % au 31 décembre 2022. Cette augmentation s'explique par la hausse du volume de prêts dépréciés bruts, principalement du côté des prêts aux entreprises en raison d'une migration de la qualité du crédit.

⁽¹⁾ La différence entre ce résultat et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles qui sont éliminées dans la rubrique Autres.

⁽²⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter la période comparative pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec la période précédente.

- **Frais autres que d'intérêts bruts de 2 749 M\$,** en hausse de 224 M\$, ou de 8,9 %, par rapport au quatrième trimestre de 2022, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Frais de 120 M\$ liés aux activités acquises de Worldsource.
 - Autres éléments inclus dans les frais autres que d'intérêts bruts en hausse de 104 M\$, ou de 4,1 %, en raison principalement de l'indexation des salaires et de l'augmentation des frais liés à la technologie.
- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 58 M\$,** en baisse de 13 M\$ par rapport à la période correspondante de 2022.
 - Taux d'imposition effectif⁽¹⁾ de 7,2 % pour le quatrième trimestre de 2023, en diminution par rapport à celui de 13,4 % pour la période correspondante de 2022 en raison principalement de la hausse des revenus de placement non imposables par rapport au quatrième trimestre de 2022.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise, ainsi que de l'inflation, avec une hausse anticipée du PIB réel canadien de 1,1 % et un recul anticipé du PIB réel québécois de 0,2 % en 2023, par rapport à une hausse de 3,4 % et de 2,5 % enregistrée en 2022. Le taux directeur canadien a connu une hausse importante au cours des trimestres de 2022, passant de 0,25 % à 4,25 % entre mars et décembre 2022, tandis que les trimestres de 2023 ont été marqués par une hausse totale de 75 points de base, pour ainsi atteindre un taux directeur de 5,00 % au 31 décembre 2023. Enfin, l'évolution des hypothèses actuarielles ainsi que la sinistralité et les conditions climatiques peuvent également causer des variations importantes entre les trimestres. Au cours de l'exercice 2023, il n'y a eu aucune catastrophe, mais onze événements majeurs ont été constatés, alors qu'une catastrophe et cinq événements majeurs sont survenus en 2022.

À la suite du passage au 1^{er} janvier 2023 à l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, les excédents nets des assureurs sont plus sensibles aux variations des marchés financiers principalement, mais aussi aux taux d'intérêt, ce qui ajoute de la volatilité aux résultats trimestriels comparativement à ce qui était observé par le passé. De plus, les dispositions de l'IFRS 17 permettaient de revoir la désignation ou le classement des actifs financiers comptabilisés selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, détenus dans le cadre des activités d'assurance à la date de première application de l'IFRS 17. Le Mouvement Desjardins a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs de ses états financiers combinés pour refléter les changements de désignation ou de classement pour ces actifs financiers qui ont été effectués au 1^{er} janvier 2023. Ainsi la comparabilité pourrait être moindre entre les résultats des périodes de 2023 et de 2022.

- **Revenu net d'intérêts – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2023 à ceux de 2022.**
 - Augmentation du revenu d'intérêts sur les prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
 - Augmentation du revenu d'intérêts provenant des liquidités également attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - Hausse de l'encours moyen porteur d'intérêts sur les activités de paiement par cartes de crédit.
 Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Hausse des frais d'intérêts sur les dépôts en lien principalement avec la croissance des taux d'intérêt et la migration des déposants vers des produits à terme à taux plus élevés.
 - Croissance du coût de financement au niveau des activités de paiement par cartes de crédit.
- **Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance – fluctuations trimestrielles.**
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :**
 - Gains réalisés par une coentreprise lors de la vente de son portefeuille immobilier au cours du quatrième trimestre de 2023.
 - Résultat financier d'assurance net favorable pour les trimestres de 2023 ainsi qu'au cours des premier et quatrième trimestres de 2022.
 - Ajustement favorable des paramètres des courbes de taux effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.
 - Résultat des activités d'assurance favorable au cours des huit derniers trimestres :
 - Expérience moins favorable en assurance crédit et directe pour les trimestres de 2023, compensée en partie par une expérience plus favorable pour la garantie d'invalidité longue durée en assurance collective pour les premier et troisième trimestres de 2023.
 - Effet globalement défavorable de la mise à jour des hypothèses actuarielles au quatrième trimestre de 2023, malgré un effet favorable en épargne-retraite collective.
 - **Secteur Assurance de dommages :**
 - Tendance à la hausse des revenus des activités d'assurance au cours des huit derniers trimestres.
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours plus importantes pour les trois premiers trimestres de 2023 ainsi que le quatrième trimestre de 2022 en assurance automobile reflétant, entre autres, la hausse du coût moyen des réclamations liée à l'incidence de l'inflation et à l'augmentation des vols de voitures.
 - Évolution favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile pour les huit derniers trimestres, mais plus significativement au deuxième trimestre de 2023 ainsi qu'au quatrième trimestre de 2022.
 - Incidences des principales catastrophes et événements majeurs au cours des huit derniers trimestres :
 - Des dommages causés par le vent et l'eau au Québec et en Ontario au troisième trimestre de 2023;
 - Une tempête de verglas au Québec et en Ontario au deuxième trimestre de 2023;
 - De fortes pluies au Québec au troisième trimestre de 2022;
 - Une catastrophe, soit un rare phénomène météorologique nommé *dérécho*, au deuxième trimestre de 2022.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

- Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires en assurance automobile favorable pour les troisième et quatrième trimestres de 2023, alors qu'il était défavorable pour tous les trimestres de 2022 ainsi que les premier et deuxième trimestres de 2023.
- Résultat financier d'assurance net :
 - Incidence favorable pour les quatre trimestres de 2023 ainsi que le quatrième trimestre de 2022;
 - Incidence défavorable pour les trois premiers trimestres de 2022 notamment attribuable aux pertes nettes sur actions, en raison de la baisse des marchés financiers en 2022 et de l'effet de la hausse des taux d'intérêt.
- **Autres revenus – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2023 à ceux de 2022.**
 - Revenus liés aux activités acquises de Worldsource depuis le premier trimestre de 2023.
 - Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit.
 - En contrepartie, augmentation du taux de provision pour les programmes de récompenses en lien avec les activités de paiement par cartes de crédit au quatrième trimestre de 2023.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit – trimestres de 2023 en hausse par rapport aux trimestres de 2022.**
 - Augmentation de la dotation au premier et au quatrième trimestre de 2023 par rapport aux trimestres correspondants de 2022, reflétant notamment une migration de la qualité du crédit.
 - Dotation des deuxième et troisième trimestres de 2023 stables par rapport aux trimestres correspondants de 2022.
 - Radiations nettes en hausse depuis la fin de 2022, qui retournent graduellement vers leur niveau prépandémique.
 - Ratio des prêts dépréciés bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, en hausse pour les trimestres de 2023 par rapport aux trimestres de 2022. Le Mouvement Desjardins a tout de même continué de présenter un portefeuille de prêts de qualité.
- **Frais autres que d'intérêts bruts – croissance limitée lorsque l'on compare les trimestres de 2023 à ceux de 2022, la hausse provenant principalement de l'acquisition de Worldsource.**
 - Frais liés aux activités acquises de Worldsource depuis le premier trimestre de 2023.
 - Indexation des salaires et augmentation des frais liés à la technologie.
 - Hausse des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement par cartes de crédit.
 - Augmentation des frais liés aux fournisseurs des activités de paiement par cartes de crédit aux deuxième et troisième trimestres de 2023, en raison notamment de l'incidence des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* annoncées dans le budget 2023 du gouvernement canadien, dont l'application est rétroactive à 2021.
 - En contrepartie, diminution des frais attribuable notamment aux mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacé qui ont été déployées.

3.0 Revue du bilan

3.1 Gestion du bilan

Tableau 16 – Bilan combiné

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2023		2022 Retraité	
Actif				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 987	\$ 2,1 %	8 913	\$ 2,2 %
Valeurs mobilières	88 365	20,9	85 295	21,1
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 678	3,2	17 024	4,2
Prêts et acceptations nets	265 935	62,9	249 695	61,9
Actif net des fonds distincts	24 754	5,9	21 356	5,3
Instruments financiers dérivés	5 861	1,4	5 723	1,4
Autres actifs	15 360	3,6	15 938	3,9
Total de l'actif	422 940	\$ 100,0 %	403 944	\$ 100,0 %
Passif et capitaux propres				
Dépôts	279 329	\$ 66,1 %	259 836	\$ 64,3 %
Passifs des contrats d'assurance	32 961	7,8	30 202	7,5
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 686	2,8	9 859	2,4
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	12 032	2,8	24 565	6,1
Instruments financiers dérivés	6 626	1,6	6 691	1,7
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	21 233	5,0	17 826	4,4
Autres passifs	21 729	5,1	19 630	4,9
Obligations subordonnées	2 954	0,7	2 928	0,7
Capitaux propres	34 390	8,1	32 407	8,0
Total du passif et des capitaux propres	422 940	\$ 100,0 %	403 944	\$ 100,0 %

ACTIF

L'actif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 422,9 G\$ au 31 décembre 2023, en hausse de 19,0 G\$, ou de 4,7 %, depuis le 31 décembre 2022.

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières ont augmenté de 0,1 G\$, ou de 0,8 %, et les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, ont diminué de 0,3 G\$, ou de 0,3 %.

L'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes de crédit, a progressé de 16,2 G\$, ou de 6,5 %, en raison principalement des prêts aux entreprises et aux gouvernements qui ont augmenté de 10,2 G\$, ou de 15,2 %. Les prêts hypothécaires résidentiels ont progressé de 6,2 G\$, ou de 3,9 %, depuis le 31 décembre 2022. Quant aux prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, leur encours est stable depuis la fin de 2022.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés dans la section 4.2 « Gestion des risques », aux pages 72 à 76 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a augmenté de 3,4 G\$, ou de 15,9 %, en raison de la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers combinée à une légère croissance des titulaires de contrat.

L'actif d'instruments financiers dérivés a augmenté de 0,1 G\$, ou de 2,4 %.

Les autres actifs ont diminué de 0,6 G\$, ou de 3,6 %, en raison principalement de la baisse des sommes à recevoir des clients, des courtiers et des institutions financières ainsi que des actifs nets au titre des régimes à prestations définies compensée en partie par l'augmentation des immobilisations incorporelles et du goodwill résultant de l'acquisition de Worldsource.

PASSIF

Le passif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 388,6 G\$ au 31 décembre 2023, en hausse de 17,0 G\$, ou de 4,6 %, depuis le 31 décembre 2022.

L'encours des dépôts a progressé de 19,5 G\$, ou de 7,5 %. L'augmentation des dépôts des entreprises et des gouvernements, qui constituaient 45,5 % du portefeuille total de dépôts, est en partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 13,0 G\$, ou de 11,4 % en raison principalement des différentes émissions de titres effectuées sur les marchés canadien, américain et internationaux et qui ont permis de soutenir les besoins de fonds du Mouvement Desjardins. L'encours des dépôts des particuliers, qui représentait 54,2 % du portefeuille total de dépôts, s'est accru de 6,1 G\$, ou de 4,2 %, en raison de la croissance des dépôts des membres dans les caisses. Les dépôts provenant des institutions de dépôts ont augmenté de 0,3 G\$.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins ont augmenté de 2,8 G\$, ou de 9,1 %. Cette hausse s'explique essentiellement par la variation des passifs attribuable aux activités d'assurance de personnes.

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont diminué de 10,7 G\$, ou de 31,1 %, pour atteindre un volume de 23,7 G\$.

Le passif d'instruments financiers dérivés a diminué de 0,1 G\$, ou de 1,0 %.

Le passif net des fonds distincts des contrats d'investissement a augmenté de 3,4 G\$, ou de 19,1 %, en raison de la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers combinée à une légère croissance des titulaires de contrat.

Les autres passifs ont augmenté de 2,1 G\$, ou de 10,7 %, en raison principalement de la hausse des créiteurs et autres charges à payer ainsi que des intérêts à payer.

Les obligations subordonnées s'élevaient à 3,0 G\$ au 31 décembre 2023, soit un montant comparable à celui du 31 décembre 2022.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres ont enregistré une hausse de 2,0 G\$, ou de 6,1 %, depuis le 31 décembre 2022 en raison des excédents nets après ristournes aux membres de 2,0 G\$.

Le tableau suivant présente de l'information avant impôts sur les ristournes, la rémunération ainsi que les dividendes.

Tableau 17 – Information sur les ristournes, rémunérations et dividendes

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2023	2022	2021
Ristournes aux membres	412 \$	403 \$	387 \$
Rémunération sur les parts de capital F	293	262	208
Dividendes	56	80	25
	761 \$	745 \$	620 \$

Les notes complémentaires 23 « Capital social » et 24 « Capital-actions » des états financiers combinés présentent des renseignements supplémentaires sur le capital social et le capital-actions du Mouvement Desjardins.

3.2 Gestion du capital

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins dont l'objectif est de veiller à la santé financière et à la pérennité du Groupe coopératif Desjardins. Pour favoriser le maintien d'un niveau et d'une structure de fonds propres permettant de conserver la confiance des membres et clients et d'optimiser le coût financier du capital, l'organisation s'est dotée d'une structure de capital cible qui tient compte des exigences réglementaires de l'industrie bancaire, des ambitions de Desjardins quant au maintien de ses cotes de crédit ainsi que du profil de risque de l'organisation et de ses composantes. La structure cible est mise à jour en fonction de l'évolution des facteurs qui précèdent et approuvée annuellement par le conseil d'administration de la Fédération. À cet effet, ce dernier a approuvé en novembre 2023 une nouvelle cible pour le ratio de fonds propres de la catégorie 1A. Conformément aux pratiques de marché, la cible déterminée annuellement par le conseil d'administration de la Fédération ne sera dorénavant plus divulguée dans les documents de divulgation publique du Mouvement et de la Fédération.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation et les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, de mobiliser rapidement les capitaux, d'assurer la contribution des composantes à la capitalisation du Mouvement et d'optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne. Les principes et éléments clés de la structure de capital cible sont exposés dans la politique de gestion du capital du Mouvement Desjardins.

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité Gestion Finances et Risques Mouvement, pour veiller à ce que le Mouvement maintienne un niveau de fonds propres adéquat. La Première vice-présidence Finances prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte de la structure de capital cible.

Par ailleurs, le programme de simulations de crise permet d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques et d'en évaluer les répercussions financières, ainsi que les impacts sur les ratios réglementaires. Ce processus permet de déterminer si le niveau de fonds propres est adéquat au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé. De plus, à chaque année, le Mouvement procède à une évaluation exhaustive des risques importants auxquels il est exposé. Cette évaluation, combinée au programme de simulations de crise, contribuent à l'évaluation du profil de risque de l'organisation.

Annuellement, par le biais du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP), le Mouvement Desjardins s'assure que le niveau de fonds propres est approprié pour rencontrer les exigences réglementaires, absorber les chocs causés par une crise, couvrir l'ensemble des risques importants et maintenir des cotes de crédit élevées auprès des agences de notation. Des renseignements supplémentaires sur le PIEAFP et le programme de simulations de crise sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques ».

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières canadiennes les mieux capitalisées et respecter ses cibles.

Cadre réglementaire

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux. En février 2023, l'AMF a publié une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* qui découle des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) en 2017.

Ces réformes visent essentiellement à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières :

- en renforçant la solidité et la sensibilité des approches standards pour le risque de crédit et le risque opérationnel;
- en restreignant l'utilisation des approches fondées sur les notations internes (NI), d'une part en limitant l'usage de certaines variables pour le calcul des exigences de fonds propres, et d'autre part en révoquant l'usage des méthodes avancées pour certains portefeuilles;
- en ajustant la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier;
- en remplaçant le seuil existant par un plancher plus robuste et sensible aux risques fondés sur les approches standards révisées de Bâle III.

Cette mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* est entrée en vigueur au premier trimestre de 2023 pour les éléments mentionnés précédemment.

Selon le cadre réglementaire applicable, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les fiducies, les coopératives de crédit, les assureurs et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de leur capital et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que la filiale d'assurance de personnes sous autorité provinciale est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (ESCAP) émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous autorité provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous autorité fédérale doivent pour leur part respecter la ligne directrice sur le *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF. Ces lignes directrices ont été mises à jour en juillet 2022 pour tenir compte de l'IFRS 17 et les changements sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres du Mouvement Desjardins en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} avril 2022, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes pour appuyer sa recapitalisation interne en cas de défaillance, laquelle est composée de fonds propres réglementaires ainsi que de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés par la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)* émise par l'AMF.

Le tableau suivant présente un sommaire des ratios cibles réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III.

Tableau 18 – Sommaire des ratios réglementés par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III

(en pourcentage)	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I ⁽¹⁾⁽²⁾	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratios de fonds propres et levier au 31 décembre 2023
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	20,4 %
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	20,4
Total des fonds propres ⁽³⁾	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	21,9
Ratio TLAC ⁽⁴⁾	> 21,5	s. o.	> 21,5	s. o.	> 21,5	29,4
Ratio de levier ⁽⁵⁾	> 3,0	s. o.	> 3,0	0,5	> 3,5	7,3
Ratio de levier TLAC ⁽⁶⁾	> 6,75	s. o.	> 6,75	s. o.	> 6,75	10,5

⁽¹⁾ Exigence supplémentaire applicable au Mouvement en tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I).

⁽²⁾ L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient. À cet effet, depuis le 31 mars 2019, l'AMF pourrait activer le coussin contracyclique si elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. D'après cette évaluation, une exigence de coussin contracyclique représentant entre 0 % et 2,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques (APR) serait imposée si la situation le justifie. Cette exigence serait levée lorsque le risque se matérialiserait ou se dissiperait.

⁽³⁾ Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques.

⁽⁴⁾ Le ratio TLAC s'exprime en pourcentage des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce, au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽⁵⁾ Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

⁽⁶⁾ Le ratio de levier TLAC est déterminé en divisant la somme des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par la mesure de l'exposition, et ce, au niveau du groupe de résolution.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le CBCB et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et les ratios de levier.

En février 2023, l'AMF a publié une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* qui découle des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017. Les dispositions relatives au cadre de risque de marché et au renforcement de la solidité et de la sensibilité au risque des approches standards du risque du dispositif d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

D'ici la fin février 2024, l'AMF prévoit publier de nouvelles révisions de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* visant à harmoniser les lignes directrices de l'AMF quant au traitement des risques liés à la titrisation, à ajuster les exigences relatives au risque de crédit et à rehausser les exigences en matière d'assurance de qualité pour les relevés de fonds propres. Il est prévu que ces changements entrent en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2024.

La section « Contexte réglementaire » présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. D'ailleurs, on retrouve à cette section les informations concernant le régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement.

Respect des exigences

Au 31 décembre 2023, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 20,4 %, de 20,4 % et de 21,9 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,3 %.

Au 31 décembre 2023, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A était en hausse de 20 points de base par rapport au 31 décembre 2022, essentiellement en raison des excédents de l'exercice, de la révision de certains aspects méthodologiques au niveau des actifs pondérés en fonction des risques et de la croissance de ceux-ci.

Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC étaient respectivement de 29,4 % et de 10,5 % au 31 décembre 2023.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 décembre 2023.

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes et le solde des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC pour le Mouvement, les actifs pondérés en fonction des risques, les ratios réglementaires ainsi que l'évolution des fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC au cours de l'exercice.

Tableau 19 – Principales composantes des fonds propres et autres instruments TLAC

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC				
Total des fonds propres				
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2	Autres instruments TLAC
	Catégorie 1A ⁽¹⁾	Catégorie 1B ⁽¹⁾		
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • Réserves et excédents non répartis • Cumul des autres éléments du résultat global admissibles • Parts de capital F 	<ul style="list-style-type: none"> • Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Portion admissible de la provision pour pertes de crédit • Billets subordonnés FPUNV⁽³⁾ • Parts de qualification admissibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Billets de premier rang TLAC
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Goodwill • Logiciels • Autres actifs incorporels • Actifs nets au titre des régimes à prestations définies • Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes • Déficit de provisions • Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de l'entité • Placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli⁽⁴⁾ 			
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> • Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽⁵⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire • Instrument financier subordonné 	

⁽¹⁾ Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

⁽²⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽³⁾ Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. Pour être admissibles, les titres doivent comporter une clause exigeant la conversion intégrale et permanente en instrument de fonds propres de la catégorie 1A au point de non-viabilité.

⁽⁴⁾ Nouvelle exigence en vigueur depuis le premier trimestre de 2023 découlant de la mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*.

⁽⁵⁾ Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Tableau 20 – Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2023	2022
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital F ⁽²⁾	4 889 \$	4 889 \$
Réserves et excédents non répartis	29 362	28 906
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	(708)	(2 154)
Déductions ⁽³⁾	(4 865)	(3 485)
Total des fonds propres de la catégorie 1A	28 678	28 156
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽⁴⁾	28 678	28 156
Fonds propres de la catégorie 2		
Instruments admissibles ⁽⁵⁾	2 981	2 954
Portion admissible de la provision pour pertes de crédit	62	161
Déductions	(976)	(826)
Total des fonds propres de la catégorie 2	2 067	2 289
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	30 745 \$	30 445 \$
Total des fonds propres réglementaires aux fins du TLAC⁽⁶⁾	29 845 \$	29 543 \$
Billets de premier rang TLAC	10 292	9 179
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	40 137	38 722
Actifs pondérés en fonction des risques et expositions du ratio de levier		
Actifs pondérés en fonction des risques	140 481	139 311
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins du TLAC ⁽⁶⁾	136 311	134 880
Exposition du ratio de levier ⁽⁷⁾	390 563	371 598
Exposition du ratio de levier TLAC ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	383 474	364 519
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A	20,4 %	20,2 %
Fonds propres de la catégorie 1	20,4	20,2
Total des fonds propres	21,9	21,9
TLAC ⁽⁶⁾	29,4	28,7
Levier ⁽⁷⁾	7,3	7,6
Levier TLAC ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	10,5	10,6

⁽¹⁾ Les données au 31 décembre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de l'exercice. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Y compris les parts de capital détenues dans le fonds fiduciaire de la Fédération.

⁽³⁾ Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires (2 371 M\$, 899 M\$ en 2022), des participations significatives (2 379 M\$, 2 463 M\$ en 2022) et des éléments qui n'ont pu être déduits dans les catégories 1B et 2 en raison de l'insuffisance des fonds propres dans ces catégories (115 M\$, 123 M\$ en 2022).

⁽⁴⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

⁽⁵⁾ Correspond aux parts de qualifications admissibles et aux billets subordonnés FPUNV. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 20 « Obligations subordonnées » des états financiers combinés et le « Tableau CCA – Principales caractéristiques des fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles » du *Rapport au titre du troisième pilier*.

⁽⁶⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽⁷⁾ Conformément aux mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF en réponse aux incidences de la pandémie de COVID-19, les réserves auprès de banques centrales ont été exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul des ratios de levier. Ces mesures ont cessé de s'appliquer au quatrième trimestre de 2023.

La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et internationaux. Depuis la mise en place de ce programme, elle a d'ailleurs procédé à l'émission de tels titres pour un montant total de 3,0 G\$ en date du 31 décembre 2023. Ainsi, à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, ces billets seraient automatiquement et immédiatement convertibles en fonds propres de catégorie 1A de la Fédération.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins a procédé à l'émission de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC depuis le 1^{er} octobre 2019, afin de satisfaire aux exigences minimales, et ce, pour un montant total de 10,3 G\$ au 31 décembre 2023, dont 3,9 G\$ au cours de l'exercice 2023.

Le 15 décembre 2023, le conseil d'administration a approuvé le paiement d'intérêts sur les parts de capital F pour un montant de 293 M\$ aux détenteurs.

Tableau 21 – Évolution des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC⁽¹⁾

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2023	2022
Fonds propres de la catégorie 1A		
Solde au début de l'exercice	28 156 \$	28 437 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽²⁾	456	2 093
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	1 446	(2 927)
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif ⁽³⁾	—	(84)
Déductions	(1 380)	637
Solde à la fin de l'exercice	28 678	28 156
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽⁴⁾	28 678	28 156
Fonds propres de la catégorie 2		
Solde au début de l'exercice	2 289	1 284
Instruments admissibles	27	969
Portion admissible de la provision pour pertes de crédit	(99)	36
Déductions	(150)	—
Solde à la fin de l'exercice	2 067	2 289
Total des fonds propres	30 745 \$	30 445 \$
Total des fonds propres aux fins du TLAC⁽⁵⁾	29 845 \$	29 543 \$
Autres instruments TLAC		
Solde au début de l'exercice	9 179	5 328
Billets de premier rang TLAC	1 113	3 851
Solde à la fin de l'exercice	10 292	9 179
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible⁽⁵⁾	40 137 \$	38 722 \$

⁽¹⁾ Les données au 31 décembre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de l'exercice. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Montant incluant la variation des régimes de retraite à prestations définies.

⁽³⁾ Comme ces instruments de fonds propres ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres, ils sont exclus de celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2022. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, les caisses ont procédé au rachat aux fins d'annulation de la totalité des parts permanentes et parts de ristournes.

⁽⁴⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

⁽⁵⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le Mouvement utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Le Mouvement est également assujéti à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient à 140,5 G\$ au 31 décembre 2023. De ce montant, 115,3 G\$ sont attribuables au risque de crédit, 2,9 G\$ au risque de marché et 22,3 G\$ au risque opérationnel. Au 31 décembre 2022, les actifs pondérés en fonction des risques étaient de 139,3 G\$.

Tableau 22 – Actifs pondérés en fonction des risques⁽¹⁾

	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 31 décembre 2023				Total au 31 décembre 2022
	Expositions (2)	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions (2)	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions (2)	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence de capital (3)	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
(en millions de dollars et en pourcentage)									
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	83 579 \$	6 934 \$	6 016 \$	— \$	89 595 \$	6 934 \$	556 \$	7,7 %	7 213 \$
Organismes publics hors administration centrale	—	—	8 578	1 715	8 578	1 715	137	20,0	s. o.
Institutions financières	6 173	1 775	2 794	1 275	8 967	3 050	244	34,0	4 389
Entreprises	34 994	19 937	13 869	12 765	48 863	32 702	2 616	66,9	51 062
Titrisation	—	—	26	326	26	326	26	1250,0	361
Actions	—	—	746	843	746	843	67	112,9	2 787
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	9 633	5 241	238	179	9 871	5 420	434	54,9	5 041
Immobilier	168 710	27 568	4 993	3 474	173 703	31 042	2 483	17,9	11 421
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	21 856	6 251	1 836	1 404	23 692	7 655	612	32,3	6 046
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	15 326	4 310	91	69	15 417	4 379	350	28,4	5 527
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	340 271	72 016	39 187	22 050	379 458	94 066	7 525	24,8	93 847
Risque de contrepartie									
Institutions financières	4 792	1 245	14	6	4 806	1 251	100	26,0	1 624
Entreprises	2	2	551	533	553	535	43	96,9	330
Portefeuille de négociation	1 076	823	681	650	1 757	1 473	118	83,8	1 130
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	—	—	6 053	3 233	6 053	3 233	259	53,4	2 429
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	—	—	246	16	246	16	1	6,5	47
Sous-total du risque de contrepartie	5 870	2 070	7 545	4 438	13 415	6 508	521	48,5	5 560
Autres actifs ⁽⁴⁾	—	—	—	—	21 845	14 739	1 179	67,5	14 948
Facteur scalaire ⁽⁵⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	4 428
Total du risque de crédit	346 141	74 086	46 732	26 488	414 718	115 313	9 225	27,8	118 783
Risque de marché									
Valeur à risque (VaR)	—	454	—	—	—	454	36	—	714
VaR en période de tension	—	1 078	—	—	—	1 078	86	—	2 163
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) ⁽⁶⁾	—	1 035	—	—	—	1 035	83	—	760
Autres ⁽⁷⁾	—	—	—	314	—	314	25	—	322
Total du risque de marché⁽⁸⁾	—	2 567	—	314	—	2 881	230	—	3 959
Risque opérationnel	—	—	—	22 287	—	22 287	1 783	—	15 114
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher d'APR	346 141	76 653	46 732	49 089	414 718	140 481	11 238	33,9	137 856
Ajustement en fonction du plancher d'APR⁽⁹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	1 455
Total des actifs pondérés en fonction des risques	346 141 \$	76 653 \$	46 732 \$	49 089 \$	414 718 \$	140 481 \$	11 238 \$	33,9 %	139 311 \$

⁽¹⁾ Les données au 31 décembre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de l'exercice. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail, à l'exception des prêts sur cartes de crédit, selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*).

⁽³⁾ L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽⁴⁾ Cette rubrique comprend, entre autres, la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie), qui est pondérée à 250 %. Par ailleurs, cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

⁽⁵⁾ Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*.

⁽⁶⁾ Exigences supplémentaires représentant une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation exposés au risque de taux d'intérêt.

⁽⁷⁾ Représente principalement les exigences de fonds propres calculées selon l'approche standard concernant le risque de change et le risque sur produits de base des portefeuilles bancaires.

⁽⁸⁾ Depuis le 30 juin 2022, les multiplicateurs de la valeur à risque par facteurs de risque sont majorés automatiquement en fonction des contrôles ex-post conformément à une nouvelle directive de l'AMF.

⁽⁹⁾ Le plancher d'APR est défini en vertu des approches standards.

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour l'exercice de 2023 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que le risque de contrepartie et le risque de contrepartie.

- Pour le risque de crédit autre que le risque de contrepartie, la baisse nette de 4,3 G\$ des APR est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Changements de méthodes et de politiques ayant entraîné une diminution de 15,8 G\$ des APR.
 - Variation des taux de change ayant causé une diminution de 0,3 G\$ des APR.
 - Croissance de la taille du portefeuille qui a entraîné une hausse de 8,6 G\$ des APR.
 - Évolution de la qualité du portefeuille ayant causé une augmentation de 2,6 G\$ des APR.
 - Mise à jour des modèles qui a entraîné une hausse de 0,6 G\$ des APR.
- Pour le risque de contrepartie, une augmentation de 0,8 G\$ des APR résulte principalement de l'évolution de la taille du portefeuille compensée en partie par les changements de méthodes et de politiques.

En ce qui a trait au risque de marché, une baisse de 1,1 G\$ des APR découle de la variation des niveaux de risque.

Pour ce qui est du risque opérationnel, une augmentation de 7,2 G\$ des APR découle des changements de méthodes et de politiques ainsi que de la variation des revenus générés.

L'ajustement en fonction du plancher d'APR tel que défini précédemment a diminué de 1,5 G\$ les APR au cours de 2023.

Tableau 23 – Évolution des actifs pondérés en fonction des risques⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2023			2022		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total
Risque de crédit						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	113 092 \$	5 691 \$	118 783 \$	112 182 \$	4 986 \$	117 168 \$
Taille du portefeuille ⁽²⁾	8 591	1 965	10 556	9 696	(459)	9 237
Qualité du portefeuille ⁽³⁾	2 565	(85)	2 480	(785)	1 080	295
Mise à jour des modèles ⁽⁴⁾	615	2	617	(803)	—	(803)
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾	(15 797)	(1 050)	(16 847)	(7 778)	—	(7 778)
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	(261)	(15)	(276)	580	84	664
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	(4 287)	817	(3 470)	910	705	1 615
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	108 805 \$	6 508 \$	115 313 \$	113 092 \$	5 691 \$	118 783 \$
(en millions de dollars)				2023	2022	
Risque de marché						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice				3 959 \$	2 874 \$	
Variation des niveaux de risque ⁽⁶⁾				(1 078)	1 080	
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾				—	5	
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques				(1 078)	1 085	
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice				2 881 \$	3 959 \$	
Risque opérationnel						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice				15 114 \$	14 476 \$	
Revenus générés				2 091	638	
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾				5 082	—	
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques				7 173	638	
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice				22 287 \$	15 114 \$	
Ajustement en fonction du plancher d'APR						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice				1 455 \$	— \$	
Taille du portefeuille ⁽²⁾				—	(2)	
Qualité du portefeuille ⁽³⁾				—	—	
Mise à jour des modèles ⁽⁴⁾				—	—	
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾				(1 455)	1 457	
Acquisitions et cessions				—	—	
Variation des taux de change				—	—	
Autres				—	—	
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques				(1 455)	1 455	
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice				— \$	1 455 \$	

⁽¹⁾ Les données au 31 décembre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de l'exercice. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

⁽³⁾ Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

⁽⁴⁾ Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

⁽⁵⁾ Concerne les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire. Depuis le 30 juin 2022, les multiplicateurs de la valeur à risque par facteurs de risque sont majorés automatiquement en fonction des contrôles ex post conformément à une nouvelle directive de l'AMF.

⁽⁶⁾ Concerne la variation des niveaux de risque et la fluctuation du taux de change, qui est considérée comme non significative.

3.3 Arrangements hors bilan

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et clients, les instruments de crédit, les garanties ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2023, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et clients, des biens d'une valeur de 535,3 G\$, soit une augmentation de 88,0 G\$, ou de 19,7 %, depuis le 31 décembre 2022. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 81,6 G\$ au 31 décembre 2023, ce qui représente une augmentation de 5,4 G\$, ou de 7,1 %, depuis le 31 décembre 2022. L'augmentation des biens sous gestion et sous administration s'explique principalement par la croissance du volume de biens gérés et administrés ainsi que par les activités acquises de Worldsource.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

Tableau 24 – Biens sous gestion et sous administration

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2023	2022
Biens sous gestion⁽¹⁾		
Institutions et particuliers	21 021 \$	17 744 \$
Fonds de placement	60 530	58 425
Total des biens sous gestion	81 551 \$	76 169 \$
Biens sous administration⁽¹⁾		
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	373 821 \$	322 917 \$
Fonds de placement	161 443	124 395
Total des biens sous administration	535 264 \$	447 312 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins conclut différentes ententes avec ses membres et clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces ententes comprennent des engagements de crédit, des engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs et des lettres de crédit documentaire. Ces produits sont habituellement des instruments hors bilan et peuvent exposer le Mouvement Desjardins à des risques de liquidité et de crédit. Ces instruments sont assujettis aux règles habituelles de gestion des risques du Mouvement Desjardins.

La note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut également avec ses membres et clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des garanties et des lettres de crédit de soutien et des swaps sur défaillance de crédit. La note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Mouvement Desjardins procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan combiné du Mouvement si celui-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan combiné du Mouvement sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 14 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Titrisation d'actifs financiers du Mouvement

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 9 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

4.0 Gestion des risques

Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de cette section présentent des renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. De plus, on y trouve une analyse de la façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) contiennent des informations auditées et font partie intégrante des états financiers combinés, comme l'explique la note complémentaire 30 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés.

4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Au-delà des risques présentés dans la section 4.2 de ce rapport de gestion, d'autres facteurs de risque systémiques ou macro-économiques, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. De plus, comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

4.1.1 Principaux risques et risques émergents

Les principaux risques et risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur l'autonomie financière du Mouvement Desjardins ou seraient susceptibles d'affecter sa réputation, la volatilité de ses résultats, l'adéquation de sa capitalisation ou ses liquidités, advenant leur réalisation. Parmi ceux-ci, certains risques dits émergents représentent des facteurs de risque en croissance notable ou en évolution de façon inattendue avec des conséquences non anticipées. Le Mouvement Desjardins demeure proactif en ce qui a trait à l'identification de ces risques et à leur suivi de manière à prendre les mesures de gestion appropriées lorsque nécessaire. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin de déterminer, entre autres, quels sont les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre la Première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR), les officiers de risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants.

	Description
Atteinte à la sécurité (y compris la cybersécurité)	L'évolution des risques liés aux cybermenaces est en croissance depuis plusieurs années et plus particulièrement dans le contexte socioéconomique et géopolitique mondial, mais également en lien avec l'utilisation accrue de l'intelligence artificielle. En effet, tant l'agrégation de nouveaux services offerts aux membres et clients que l'exposition des services en ligne se complexifient et s'étendent progressivement à de plus en plus de domaines et de produits. Une surveillance accrue sur les employés et les infrastructures du Mouvement est en place, y compris sur les applications comportant des données confidentielles afin de mieux répondre aux besoins de rendement liés au télétravail et de mitiger les risques d'interruptions de services, de sécurité de l'information et de réputation. De plus, les acteurs de la menace utilisent des stratégies et des méthodes de plus en plus sophistiquées afin d'atteindre leurs objectifs criminels. De ce fait, le Mouvement Desjardins investit depuis plusieurs années dans le rehaussement de ses processus internes et dans les technologies. Ce rehaussement se traduit par le renforcement des installations technologiques défensives afin de détecter le plus rapidement possible un incident lié à la sécurité. Ceci est mis en œuvre, d'une part, en optimisant les processus pour répondre efficacement à un incident, et, d'autre part, en attirant et en formant de nouveaux talents afin de continuer à développer nos méthodes de défense. Un acte malveillant sur le réseau informatique peut entraîner des coûts financiers, un préjudice pour l'image, une atteinte aux règles de confidentialité ou à d'autres lois en vigueur, ainsi que des difficultés opérationnelles. Le Bureau de la sécurité Desjardins assure la protection des actifs des membres et clients, y compris leurs renseignements personnels.
Risque de fraude	Bien que ce soit un risque bien connu dans l'industrie des services financiers, nous observons depuis quelques trimestres une recrudescence importante du nombre de cas de fraude, notamment du côté des paiements sans carte. L'évolution rapide de la technologie, les avancées importantes en matière d'intelligence artificielle et la complexité grandissante des stratagèmes de fraude rendent la prévention de plus en plus délicate pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins poursuit ses efforts pour lutter contre la fraude, notamment en investissant dans ses systèmes et ses processus, en formant ses employés et en sensibilisant ses membres et clients.
Endettement des ménages et des entreprises	Avec la hausse rapide des taux d'intérêt, le service de la dette a augmenté considérablement pour plusieurs ménages et entreprises. En outre, de nombreux ménages devront renouveler leur prêt hypothécaire avec un taux d'intérêt plus élevé au cours des prochaines années. Dans ces conditions, de plus en plus de ménages et d'entreprises pourraient avoir de la difficulté à assumer leurs obligations financières. Leur solvabilité pourrait donc se détériorer significativement. Même si elle devait être de faible ampleur, la récession prévue en 2024 pourrait aussi entraîner une augmentation des dossiers d'insolvabilité. Le Mouvement Desjardins possède de saines pratiques en matière d'octroi et de gestion du crédit hypothécaire, comme entre autres un test de tension sur le taux d'intérêt pour les prêts hypothécaires qui lui permet de prévenir ce risque.

	Description
Évolutions technologiques	Les technologies innovatrices sont de plus en plus prises en considération et adoptées par les institutions financières. Ces technologies innovatrices, telle que l'intelligence artificielle, représentent un vecteur primordial pour transformer les processus et les modèles d'affaires. L'utilisation de ces technologies expose les institutions financières à des risques relatifs aux cybermenaces, à la stabilité des systèmes, à la modernisation des infrastructures, à la complexité des environnements, à l'interdépendance des systèmes et à la transformation numérique. Les besoins croissants des membres et clients d'accéder à distance et en tout temps aux opérations bancaires nécessitent de poursuivre le virage déjà bien entamé par le Mouvement. Les attentes des autorités réglementaires seront renforcées et les exigences à l'égard du secteur financier ne cesseront de s'accroître en matière de gestion des risques technologiques. La présence de plus en plus marquée des « fintech » et « assurtech », qui offrent des solutions technologiques innovantes, simples et répondant aux attentes des membres et clients, met plus de pression sur les institutions financières traditionnelles qui doivent s'adapter. Dans ce contexte, afin de répondre aux besoins de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins s'inscrit dans ce courant et demeure actif afin de gérer ce risque opérationnel et stratégique, entre autres, en solidifiant et en simplifiant l'écosystème technologique au moyen d'investissements et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution.
Évolutions réglementaires	<p>Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, la réglementation qui l'encadre est en pleine croissance. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus complexes, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, respect de sanctions économiques, protection des renseignements personnels, enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, etc.</p> <p>Bien que le Mouvement Desjardins surveille et gère activement le risque réglementaire, les changements réglementaires, leur complexité ainsi que leur incertitude pourraient avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.</p> <p>En tant que fonction de supervision indépendante, la Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement Desjardins fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement aux activités courantes de l'organisation. Le maintien d'un cadre efficace de gestion de la conformité implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières.</p>
Évolution des taux d'intérêt	<p>La Banque du Canada a considérablement augmenté ses taux d'intérêt directeurs depuis mars 2022 afin de lutter contre l'inflation élevée. Les effets restrictifs sur la demande se font sentir et continueront à s'accumuler au cours des prochains trimestres. Une légère récession est prévue en 2024 au Canada, notamment au Québec et en Ontario. Cela devrait permettre un meilleur équilibre entre la demande et l'offre et ainsi amoindrir les pressions haussières sur l'inflation. La Banque du Canada pourrait ainsi laisser le taux cible des fonds à un jour à 5,00 %, avant de commencer à le réduire graduellement à compter du printemps 2024 pour l'amener vers un niveau neutre se situant entre 2 % et 3 %.</p> <p>Nos résultats financiers sont sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt tel qu'il est indiqué à la section « Gestion du risque structurel de taux d'intérêt » aux pages 81 et 82.</p>
Changements climatiques	Dans un contexte où l'impact des risques liés aux changements climatiques n'est plus à démontrer, Desjardins comprend l'importance de mieux en cerner les différentes facettes et de mesurer les impacts actuels et futurs. La finalité est double : assurer la résilience de notre organisation à long terme et accompagner nos membres et clients dans la transition et l'adaptation. Les interrelations étroites de ces risques avec l'environnement politique et réglementaire, la situation macroéconomique, certaines innovations sectorielles, la situation géopolitique mondiale ou encore les attentes sociétales plus pressantes, entre autres, forcent une vigie constante dans ce domaine. Desjardins poursuit les efforts dans ce sens, avec différentes initiatives en cours au niveau de son cadre de gouvernance et pour l'intégration de ces risques dans les stratégies et la gestion des risques en lien avec les changements climatiques.
Incertitudes géopolitiques	<p>L'augmentation des tensions géopolitiques, notamment avec la guerre en Ukraine et les conflits au Moyen-Orient, accentue le nombre d'affrontements pouvant affecter l'économie mondiale et les marchés financiers. Les conflits au Moyen-Orient ont toutefois des conséquences économiques globales jusqu'à maintenant plutôt modestes. Le risque principal est celui d'une escalade vers d'autres pays du Moyen-Orient ou de l'Afrique du Nord qui aurait des incidences sur l'offre globale de pétrole brut et ferait ainsi monter les cours.</p> <p>Les tensions entre la Chine et les États-Unis sont demeurées présentes tout au long de 2023. Les États-Unis poursuivent une politique commerciale visant à amoindrir l'importance de la Chine au sein de l'approvisionnement américain. Cela semble d'ailleurs porter fruit alors que l'on observe une baisse des échanges commerciaux entre les deux pays.</p> <p>La polarisation politique et une certaine radicalisation pourraient aussi créer de l'incertitude. L'issue des élections américaines pourrait aussi avoir des conséquences sur les relations commerciales internationales.</p>

4.1.2 Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

	Description
Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités	Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créance, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.
Politiques monétaires	Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Par ailleurs, considérant le niveau actuel d'endettement des ménages canadiens, une hausse encore plus forte des taux d'intérêt pourrait se répercuter davantage sur le service de la dette, ce qui entraînerait une augmentation du risque de pertes de créances pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.
Estimations comptables critiques et normes comptables	Les états financiers combinés sont préparés conformément aux IFRS. Les méthodes comptables utilisées par le Mouvement établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Tout changement à ces estimations et à ces hypothèses, de même qu'aux normes et aux méthodes comptables, pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Mouvement. Les principales méthodes comptables ainsi que les modifications comptables futures sont décrites à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés.
Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché	Les pressions concurrentielles de la part des institutions financières canadiennes ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents amènent le Mouvement Desjardins à développer de nouveaux produits et services à un rythme accéléré afin de satisfaire les attentes de ses membres et clients. Le développement de ces nouveaux produits et services peut comporter certains risques. Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins demeure actif afin de gérer ces risques, entre autres, au moyen d'investissements technologiques et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution. Au sein du Mouvement, il existe une gouvernance impliquant la gestion des risques qui consiste à identifier, à analyser, à divulguer et à surveiller tous les risques financiers et non financiers engendrés par les nouveaux produits et services.
Concentration géographique	Bien que diversifiées par ses activités d'assurance, les activités bancaires du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2023, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 88,8 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur : <ul style="list-style-type: none"> • les prêts en souffrance; • les actifs problématiques et les biens saisis; • les réclamations et les poursuites; • le niveau de la demande des produits et services; • la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.
Acquisitions et partenariats	Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôles internes rigoureux relativement aux processus d'acquisitions et de partenariats, impliquant une gestion des risques qui consiste à identifier, à analyser, à divulguer et à surveiller tous les risques financiers et non financiers engendrés par les acquisitions et partenariats.
Cotes de crédit	Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Ces cotes peuvent être révisées ou retirées à tout moment par les agences. De plus, une détérioration significative des diverses cotes pourrait engendrer pour le Mouvement une hausse des coûts de financement, une réduction de l'accès aux marchés financiers et une augmentation des obligations additionnelles exigées par ses contreparties.
Dépendance envers les tiers	Le recours à des tiers est essentiel afin d'offrir des services à la fois de qualité et sécuritaires. Les tiers et les fournisseurs de ces tiers, tels que des fournisseurs informatiques, bureautiques, de télécommunications, infonuagique et autres, sont des acteurs importants dans le soutien des activités du Mouvement et dans la mise en place d'innovations technologiques permettant l'amélioration des services aux membres et clients. Le recours à des tiers peut cependant générer certains risques pour lesquels le Mouvement reconnaît l'importance et met en place toutes les mesures nécessaires afin de les atténuer. Une prise en charge inadéquate des risques reliés aux tiers pourrait affecter la capacité du Mouvement à fournir les services répondant aux besoins de nos membres et clients. Ce type de risque pourrait entraîner des répercussions sur la sécurité de l'information, sur la continuité des activités ainsi que sur d'autres types de risques tels que le risque réputationnel. Les mécanismes de surveillance liés aux impartitions combinés aux mécanismes de gestion d'incident permettent la prévention et la prise en charge adéquate des risques liés aux tiers.

Description

Capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste	Le rendement futur de Desjardins repose en partie sur sa capacité à recruter des personnes clés, à les développer et à les maintenir en poste. Il existe une forte concurrence, soutenue en partie par un taux de chômage relativement faible, pour attirer et conserver les personnes les plus compétentes dans les secteurs financiers, notamment avec l'arrivée de nouveaux acteurs dans certains secteurs et l'adoption du concept d'une main-d'œuvre mondiale. Par conséquent, ce volet est suivi périodiquement par l'entremise des mécanismes de gouvernance du comité de gestion de la fonction Ressources humaines, trimestriellement au comité de direction de Desjardins et un dépôt annuel est effectué à la commission Ressources humaines de Desjardins, dans le but de déployer les stratégies appropriées visant à mettre en place les conditions de succès favorisant la compétitivité de Desjardins en tant qu'employeur.
Risque fiscal	Les législations fiscales canadiennes, provinciales et étrangères, et leurs interprétations par les autorités fiscales et les tribunaux, sont en constante évolution, comme les politiques fiscales des gouvernements. Ces nombreux changements et la complexité d'interprétation et d'application peuvent avoir une incidence importante sur les montants de la charge d'impôts, sur les soldes d'impôts différés et sur le taux d'imposition effectif au cours de l'exercice où ils surviennent et par conséquent, sur le calcul des excédents du Mouvement.
Autres facteurs	<p>D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent la réforme des taux d'intérêt de référence, pour laquelle vous trouverez davantage de renseignements en vous référant à la note complémentaire 3 « Réforme des taux d'intérêt de référence » des états financiers combinés, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.</p> <p>Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.</p>

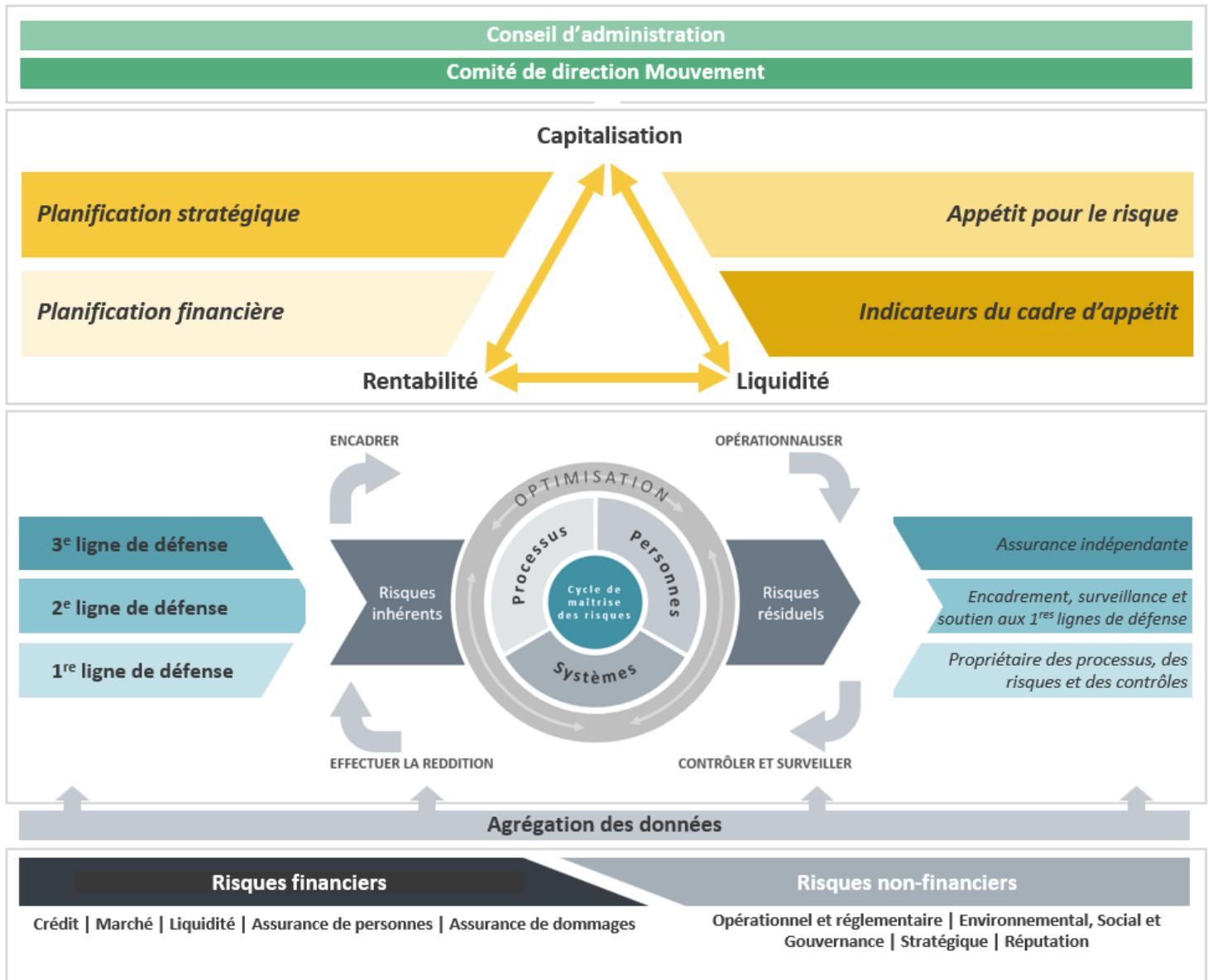
4.2 Gestion des risques

4.2.1 Cadre de gestion intégrée des risques

Le cadre de gestion intégrée des risques a pour objectif de permettre au Mouvement de gérer adéquatement l'ensemble de ses risques en fonction de l'appétit pour le risque qu'il s'est fixé et de la stratégie organisationnelle qui a été établie.

Le cadre de gestion intégrée des risques se veut dynamique, performant et évolutif, adapté à la nature, à la taille et à la complexité des activités du Mouvement. Il permet d'assurer une saine et prudente gestion des risques, et ultimement, d'assurer une optimisation de l'utilisation du capital et de soutenir la prise de décision et l'exposition aux différents types de risque auxquels le Mouvement est exposé.

De plus, une évaluation en continu de l'environnement interne et externe dans lequel le Mouvement mène ses activités est effectuée afin, entre autres, de suivre l'évolution des saines pratiques, des tendances et de détecter les risques émergents.



Identification des risques

Le Mouvement Desjardins, dans le cours normal de ses activités, est exposé à différents risques. La gestion rigoureuse de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement et vise à soutenir les grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et d'une croissance soutenue et rentable. À cet égard, le Mouvement dispose d'un registre des risques. Celui-ci établit les principales catégories et sous-catégories de risques pouvant l'affecter. Le registre est actualisé périodiquement et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Les principaux risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé dans le cours normal de ses activités sont présentés dans l'illustration suivante et font l'objet de sous-sections spécifiques de ce rapport de gestion.

Crédit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Environnemental, social et gouvernance	Réglementaire
--------	--------	-----------	--------------	-----------	-------------	------------	--	---------------

Mesure des risques

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser les paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique, la valorisation des actifs, la tarification, ainsi que la désuétude technologique et la cybercriminalité. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise. Ces crises sont évaluées pour des risques spécifiques et de manière intégrée pour l'ensemble de l'organisation.

Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, notamment sur la rentabilité, les liquidités et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions défavorables.

L'exercice de simulation de crise intégrée à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement. Il débute par l'analyse de scénarios multifactoriels élaborés par l'équipe des Études économiques du Mouvement. Ces scénarios tiennent compte de la conjoncture économique actuelle, des principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que de facteurs de risque émergents. Plusieurs scénarios sont élaborés et ceux retenus pour quantification sont sélectionnés par la haute direction du Mouvement. Les principaux facteurs projetés pour chaque scénario incluent : le prix des maisons, les indices boursiers, l'inflation, le taux de chômage et plusieurs courbes de taux d'intérêt.

L'exercice de simulation de crise intégrée est réalisé grâce à la collaboration d'intervenants provenant des différents secteurs d'activité et unités d'affaires. Les impacts mesurés portent notamment sur le portefeuille de crédit du réseau des caisses de Desjardins et de la Fédération, les deux groupes d'assurances, soit Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc., ainsi que sur le Régime des rentes du Mouvement Desjardins. Puisque l'exercice englobe une perspective transversale des activités du Mouvement, il s'agit d'un outil de gestion de risque essentiel pour identifier les sources de diversification et déceler les zones de vulnérabilité potentielles.

Les résultats de cet exercice sont présentés à différents comités internes formés d'administrateurs et de membres de la direction du Mouvement Desjardins, soit le comité Actif-passif (ALCO), le comité Gestion Finances et Risques Mouvement, le comité de direction Mouvement, la commission Gestion des risques ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2023, les scénarios considérés envisageaient séparément la possibilité d'une inflation persistante et d'une crise de liquidité. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de capitalisation et de liquidité demeureraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit pour le risque.

Cet exercice est arrimé à la planification financière intégrée du Mouvement Desjardins et est une composante essentielle du Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Les résultats de l'exercice de simulations de crise sont utilisés de manière complémentaire à ceux de la quantification du capital économique lors de l'établissement des cibles de capitalisation. Ils sont également utilisés lors de la mise à jour des indicateurs d'appétit pour le risque.

Les scénarios quantifiés dans le cadre de l'exercice de simulation de crise intégrée font partie d'une gamme de scénarios utilisés par le Mouvement pour identifier, évaluer et gérer les risques. Ces scénarios incluent les scénarios de crise qui sous-tendent l'exercice du Plan de retour à la viabilité (PRV) ainsi que le scénario réglementaire effectué selon les hypothèses prescrites par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ce dernier exercice est effectué selon la fréquence établie par l'AMF, soit généralement tous les deux ans. La dernière réalisation de ce scénario réglementaire, *Global Stress Test* conçu par le *Financial Stability Board*, a été effectuée en 2023.

Des scénarios *ad hoc* peuvent également être quantifiés rapidement afin de répondre à des situations ponctuelles, à des demandes de la haute direction ou à celles des autorités réglementaires. Par exemple, dès le début de la pandémie de COVID-19 en 2020, un scénario de crise a été quantifié dans le but d'évaluer les incidences potentielles de ce changement de conjoncture économique et d'orienter la réflexion stratégique.

Communication des risques

Un rapport d'information sur les risques est produit trimestriellement et présenté au comité Gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration de la Fédération. Ce rapport fournit l'information pertinente sur l'évolution des principaux risques identifiés ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ce rapport inclut les derniers développements en matière de gestion des risques.

Appétit pour le risque

L'appétit pour le risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins souhaite prendre dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit pour le risque est une partie intégrante de la planification stratégique qui permet d'orienter la prise de risque afin d'assurer la stabilité et la pérennité du Mouvement Desjardins advenant des événements futurs défavorables qui pourraient affecter la réputation, la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités. L'appétit pour le risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension de l'incidence des principaux risques et des facteurs de risque émergents sur les résultats du Mouvement Desjardins.

Le cadre d'appétit pour le risque reflète les valeurs, la mission et la philosophie de prise de risque du Mouvement Desjardins. Il repose sur les énoncés suivants :

- Prendre les risques nécessaires et les gérer consciencieusement pour contribuer au développement des communautés et accompagner les membres et clients dans leur autonomie financière;
- Protéger la réputation du Mouvement Desjardins auprès des membres, des clients, des communautés, des autorités réglementaires et des autres parties prenantes, et ce, dans le respect de ses valeurs coopératives;
- Comprendre les risques découlant des activités du Mouvement Desjardins et s'engager uniquement dans de nouvelles activités pour lesquelles les risques sont définis, évalués et compris;
- Assurer la pérennité financière du Mouvement Desjardins en conservant un niveau de capitalisation qui satisfait aux attentes du marché et qui respecte les exigences réglementaires;
- Gérer les liquidités et les activités de refinancement pour se prémunir contre le risque de liquidité;
- Grâce à une rentabilité adéquate en fonction des risques encourus, assurer la pérennité du Mouvement Desjardins pour permettre un retour aux membres et aux communautés ainsi que pour respecter ses engagements financiers;
- Exercer notre rôle de leader socioéconomique pour le développement d'une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre et accompagner nos membres, clients et autres parties prenantes dans la transition;
- Prendre les mesures appropriées contre les menaces internes et externes afin d'assurer la protection de l'information, y compris les renseignements personnels, et la sécurité des actifs de nos membres et clients, ainsi que ceux du Mouvement;
- Moderniser les technologies du Mouvement Desjardins pour s'adapter aux besoins des membres, des clients et des employés;
- Conserver une adéquation entre le risque de crédit et le rendement à long terme avec les membres et clients du Mouvement Desjardins afin de soutenir ces derniers et les communautés tout au long de nos relations;
- Éviter des concentrations de risques trop importantes;
- Maintenir un environnement de contrôle efficace et promouvoir une saine gestion des risques opérationnels et réglementaires.

Le conseil d'administration approuve le dispositif lié à l'appétit pour le risque et s'assure que les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation respectent son appétit pour le risque. Le Cadre d'appétit pour le risque est révisé régulièrement et soumis au conseil d'administration de la Fédération pour approbation. La PVP Gestion des risques communique les grandes orientations en matière d'appétit pour le risque aux secteurs d'activité et aux composantes et soutient ceux-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, de leurs cibles, de leurs seuils et de leurs limites avec le Cadre d'appétit du Mouvement Desjardins.

La fonction gestion des risques s'assure de l'adéquation du profil de risque du Mouvement avec l'appétit pour le risque. Trimestriellement, elle rend compte du respect des énoncés et des indicateurs d'appétit pour le risque à la haute direction et au conseil d'administration. En cas de dépassement du seuil ou de la limite d'un indicateur d'appétit pour le risque, l'investigation de la situation ainsi que les mesures correctives, lorsqu'applicables, sont portées à l'attention des instances concernées.

Approche de gestion intégrée des risques

L'approche de gestion intégrée des risques constitue l'un des fondements du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des individus et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre les risques et d'en discuter ouvertement en plus d'agir relativement aux risques présents et futurs. Les parties prenantes, dont le conseil d'administration, la haute direction et la PVP Gestion des risques, orientent des comportements de prise de risques dans le respect des encadrements de gestion des risques. L'approche de gestion intégrée des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes, et favorise un équilibre approprié entre les risques et le rendement.

L'approche de gestion intégrée des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs, les principes et les règles que le Mouvement s'est donné pour maintenir un haut niveau d'intégrité.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir l'approche de gestion intégrée des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :

- Une approche holistique de gestion intégrée des risques à l'échelle de l'organisation tenant compte des interrelations et des interdépendances entre les différents domaines de risque;
- Une approche de gestion intégrée de ses risques par opposition à une approche où les risques sont considérés séparément. Ainsi, les risques jugés moins importants, mais qui pourraient le devenir une fois combinés, sont aussi pris en compte;
- Une gestion des risques selon leur importance, c'est-à-dire en fonction de l'ampleur et de la fréquence des impacts qu'ils sont susceptibles d'avoir sur l'organisation s'ils se matérialisaient;
- Des processus standardisés et des systèmes d'information fiables, lui permettant d'établir des liens entre les risques et d'obtenir des rapports qui fournissent de l'information pertinente, claire, adaptée et en temps opportun, permettant au comité de direction et au conseil d'administration de suivre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement;
- La diffusion des encadrements en matière de gestion des risques telle que des stratégies, des politiques et des procédures permettant d'identifier, d'évaluer, de quantifier, de contrôler, d'atténuer et de suivre adéquatement les risques importants auxquels il est exposé et d'identifier les événements susceptibles de l'affecter au-delà des limites de son appétit pour le risque;
- L'établissement et le maintien de son appétit pour les risques, desquels découlent des énoncés et des indicateurs définissant clairement les seuils de tolérance et limites d'appétit pour les risques les plus importants. Il s'assure que ces balises soient intégrées dans ses opérations par des encadrements découlant de la Politique d'appétit pour le risque;
- Un cadre de gestion intégrée des risques dynamique et évolutif, lui permettant de gérer adéquatement l'ensemble de ses risques en fonction de son appétit pour le risque. Ce cadre est soutenu par une structure de gouvernance définissant clairement les rôles et responsabilités des différents intervenants impliqués dans la gestion des risques;
- L'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion des risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants sous-tendent la gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités;
- l'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité;
- une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
- un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente;
- l'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de transactions à forte incidence financière.

Rémunération liée à la gestion des risques

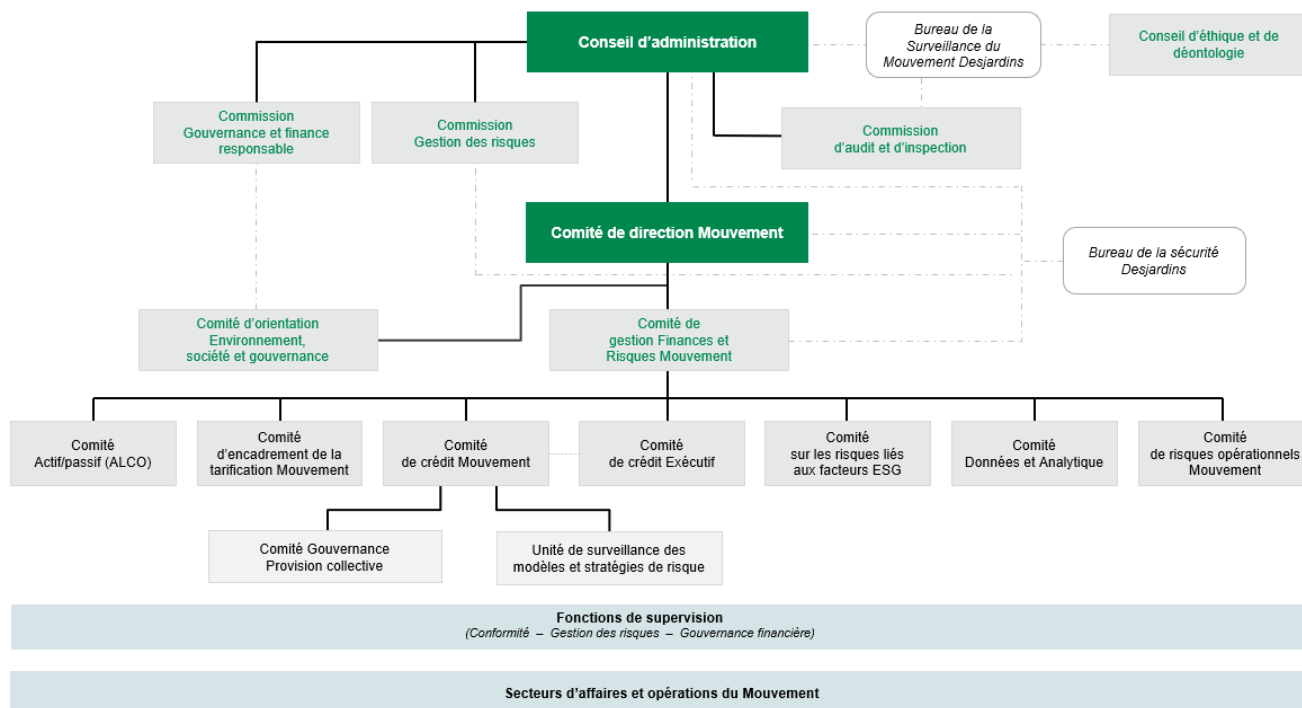
Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration, appuyé par la commission Ressources humaines, est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale de l'ensemble des employés et gestionnaires. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Il s'est d'ailleurs doté, par l'ajout de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), d'un mécanisme additionnel permettant une prise en compte des risques financiers, mais aussi extra financiers dans l'établissement du régime général d'intéressement à tous les échelons. Il s'assure aussi d'un encadrement s'appliquant à l'ensemble des régimes particuliers d'intéressement de la force de vente et des équipes de placements du Mouvement. Finalement, il s'assure que la rémunération globale offerte dans le Mouvement s'appuie sur les principes de la gestion des risques.

Agissant à titre de comité du conseil d'administration, la commission Ressources humaines est responsable de formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard de l'ensemble des éléments de la rémunération globale de tous les employés, gestionnaires et cadres supérieurs du Mouvement, à l'exception du président et chef de la direction. Le comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement est responsable de définir la rémunération, les conditions de travail, les objectifs annuels et l'évaluation annuelle de la performance du président et chef de la direction et il les recommande au conseil d'administration.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, exception faite du président et chef de la direction, leurs régimes d'intéressement prévoient, en cohérence avec la volonté de favoriser une saine gestion des risques sur un horizon temporel de plus d'une année, le report à moyen ou à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction de la performance globale du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, toujours dans l'intérêt des membres et clients, pour qui la pérennité de l'organisation est un facteur important et rassurant.

Gouvernance en matière de gestion des risques

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de gestion des risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



Le conseil d'administration de la Fédération assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités.

Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la Commission d'audit et d'inspection, le conseil d'éthique et de déontologie et le comité de direction Mouvement. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent à la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2023 du Mouvement.

Le comité de direction du Mouvement Desjardins formule des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, et s'assure qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Il s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité de gestion Finances et Risques Mouvement et sur le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance.

Le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance est responsable d'étudier les prises de position en matière d'environnement, de société et de gouvernance, d'en évaluer les risques inhérents et de s'assurer qu'elles sont alignées aux priorités stratégiques du Mouvement. Il rend compte au comité de direction Mouvement et à la commission Gouvernance et finance responsable.




Le comité de gestion Finances et Risques Mouvement est responsable de s'assurer que les principaux risques auxquels le Mouvement est ou sera exposé, figurant au bilan ou non, directement ou par l'entremise d'une ou de plusieurs de ses filiales, ont été identifiés et mesurés et d'évaluer l'incidence potentielle des risques identifiés sur les stratégies d'affaires. Ce comité est soutenu par le comité de crédit Mouvement, le comité Données et Analytique, le comité de risques opérationnels Mouvement, le comité de crédit exécutif, le comité des risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), le comité Actif/passif (ALCO) et le comité d'encadrement de la tarification Mouvement :

- Le comité de crédit exécutif recommande des engagements importants nécessitant l'approbation du conseil d'administration de la Fédération et il approuve des engagements conséquents jusqu'à concurrence de ses limites déléguées par le comité de gestion Finances et Risques Mouvement.
- Le comité de crédit Mouvement approuve les engagements de crédit importants, qui se trouvent à l'intérieur de ses propres limites qui lui sont déléguées en considérant l'analyse des facteurs ESG, et exerce la surveillance des activités liées à l'évaluation et la quantification des risques de crédit. À l'égard de son rôle de surveillance, le comité est soutenu par l'unité de surveillance des modèles et stratégies et par le comité de gouvernance de la provision collective.
- Le comité Données et Analytique exerce la surveillance de la qualité des données et de la conformité aux exigences réglementaires en lien avec les données faisant partie du périmètre de la gouvernance des données Mouvement.
- Le comité de risques opérationnels Mouvement dispose d'une vue transversale et exerce une surveillance des différentes catégories de risques opérationnels et réglementaires auxquels le Mouvement est exposé.
- Le comité des risques liés aux facteurs ESG dispose d'une vue transversale et assure la surveillance des risques liés aux facteurs ESG auxquels le Mouvement est exposé.
- Le comité Actif-passif (ALCO) soutient le comité de gestion Finances et Risques Mouvement dans l'encadrement et la surveillance de la gestion du risque de taux d'intérêt et de liquidité.
- Le comité d'encadrement de la tarification du Mouvement soutient, pour sa part, le comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au respect du cadre lié à l'établissement et à la cohérence de la tarification avec les objectifs stratégiques et cibles financières du Mouvement.

Le Bureau de la sécurité Desjardins s'assure de la cohérence des initiatives et de la mise en œuvre de stratégies transversales de sécurité au sein du Mouvement afin de continuer le renforcement de ses pratiques liées à la protection des membres et clients, de leurs actifs et de leurs renseignements personnels. Il rend compte au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration.

Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense (LDD)

Le Mouvement a mis en place une structure de gestion des risques suivant le modèle des trois lignes de défense sur lequel s'appuie son cadre de gestion intégrée des risques. Cette structure de contrôle fiable permet d'établir une allocation claire et ordonnée des rôles et responsabilités des différents intervenants en matière de gestion des risques au sein du Mouvement. Le détail des rôles et responsabilités relatifs à chaque ligne de défense est présenté dans la matrice suivante :

	1 – ENCADRER	2 - OPÉRATIONNALISER (IDENTIFIER, ÉVALUER ET ATTÉNUER)	3 - CONTRÔLER ET SURVEILLER	4 - EFFECTUER LA REDDITION
 <p>1^{ère} ligne de défense</p>	<ul style="list-style-type: none"> Est imputable de la performance de ses activités Connaît et respecte les encadrements établis pour la gestion des risques, incluant le cadre d'appétit pour les risques (CAR) Complète les formations requises et participe aux activités de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Gère ses activités en respectant l'appétit pour le risque de l'organisation Identifie et évalue les risques associés à ses opérations, gère les écarts entre ses processus, pratiques et contrôles, et les escalade au besoin Développe, déploie et valide les processus, les contrôles et les approches d'atténuation des risques pour combler les écarts Accompagne, forme et responsabilise les employés sur la bonne application des processus, contrôles et méthodes d'atténuation des risques Instaure les pratiques pour assurer le maintien de la conformité envers les encadrements dans le temps 	<ul style="list-style-type: none"> Veille à l'adoption et l'application des processus et contrôles par ses employés Mesure et suit la performance des processus et des contrôles déployés Apporte des correctifs aux processus et contrôles si requis Fait une démonstration du respect des encadrements de gestion des risques sur demande Déclenche le processus d'escalade défini dans les encadrements si un des facteurs déclencheurs s'active Participe à la rédaction des plans d'action et à leur suivi Effectue les analyses de risques requises 	<ul style="list-style-type: none"> Présente la reddition de compte sur ses opérations et sur les risques associés Produit son profil de risque et en rend compte Transmet à la 2^e ligne les informations requises pour les analyses et redditions de compte Mouvement sur les risques de ses opérations
 <p>2^e ligne de défense</p>	<ul style="list-style-type: none"> Établit les encadrements de gestion des risques (incluant le CAR) et s'assure de leur application Établit les attentes envers la 1^{ère} ligne, les processus d'escalade et les facteurs déclencheurs de leur activation Forme et sensibilise la 1^{ère} ligne par rapport aux attentes organisationnelles y compris les encadrements de la 2^e ligne Fait approuver les encadrements de gestion des risques par l'autorité organisationnelle appropriée 	<ul style="list-style-type: none"> Conseille et outille la 1^{ère} ligne dans l'opérationnalisation des encadrements et le déploiement des processus, contrôles et méthodes d'atténuation des risques afin qu'elle s'acquitte de ses responsabilités Apporte une expertise complémentaire, une vision transversale, un suivi et des critiques constructives en matière de gestion des risques Fait une vigie des risques émergents pour le Mouvement 	<ul style="list-style-type: none"> Effectue de la surveillance, dont notamment des revues objectives, émet aux parties prenantes les constats qui en découlent et assure le suivi de la mise en œuvre des plans d'action Effectue la surveillance et la revue critique et teste l'efficacité des contrôles déployés en 1^{ère} ligne Surveille la bonne application des encadrements de gestion des risques et des processus d'escalade 	<ul style="list-style-type: none"> Surveille les niveaux de risques des processus et contrôles déployés Rend compte aux diverses parties prenantes (haute direction, instances, autorités réglementaires) tel que stipulé dans l'encadrement
 <p>3^e ligne de défense</p>	<ul style="list-style-type: none"> Fournit une évaluation indépendante des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et émet des constats et des conseils afin d'en améliorer l'efficacité Procurer une assurance objective au comité de direction et au CA quant à l'efficacité globale de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles 			

1^{ère} ligne de défense

La première ligne de défense assumée par les propriétaires des processus fournit des produits et services aux membres et clients. Elle identifie, évalue et gère les risques générés par ses activités et s'assure de l'efficacité des contrôles associés aux processus dont elle est propriétaire. Elle est responsable de détecter les expositions aux risques et les écarts d'application, et de mettre en place des mesures d'atténuation des risques en cas de dépassement de l'appétit pour le risque. Elle escalade au besoin et effectue la reddition de compte conformément aux exigences du Mouvement sur ces matières.

2^e ligne de défense

La deuxième ligne de défense, soit principalement la PVP Gestion des risques, a pour mission première d'agir comme partenaire des secteurs d'affaires et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques. Elle agit comme fonction de supervision et est indépendante de ces derniers. Elle assure la veille des risques émergents, établit les encadrements en gestion des risques, et en surveille leur respect et leur application auprès des secteurs d'affaires et fonctions Mouvement. Plus largement, elle effectue des activités de surveillance sur les différents risques, en effectuant des revues objectives et en s'assurant de la conception et efficacité des contrôles en place. Dans ce contexte, elle émet des constats et effectue le suivi des plans d'action en découlant. Elle escalade au besoin et effectue la reddition de compte conformément aux exigences du Mouvement sur ces matières.

La PVP Gestion des risques peut également s'appuyer sur les travaux réalisés par le Bureau de la sécurité Desjardins et de la gouvernance financière qui, selon leur mandat distinct, permettent d'encadrer et de gérer certains enjeux inhérents au contexte des activités du Mouvement.

3^e ligne de défense

La troisième ligne de défense est constituée par le Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins. Elle fournit une assurance et des conseils indépendants et objectifs au comité de direction et au conseil d'administration quant à l'efficacité globale de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles ainsi que leur adéquation avec les activités du Mouvement.

En outre, elle contribue à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres et clients, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Elle regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement.

4.2.2 Accord de Bâle sur les fonds propres

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers :

- Le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques;
- Le deuxième porte sur la surveillance prudentielle;
- Le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le Mouvement utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres du Mouvement.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins s'est également doté d'un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Le PIEAFP est une saine pratique de gestion reconnue dans l'industrie et l'élément central du deuxième pilier de l'Accord de Bâle. Il permet à une institution de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels elle fait face ainsi que de la mise en place de stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Ce programme est sous la responsabilité de la PVP Gestion des risques. L'adéquation des fonds propres est évaluée en vérifiant la suffisance des fonds propres disponibles pour couvrir les fonds propres requis. Les unités responsables surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles du Mouvement tant en fonction des mesures internes de capital économique que des exigences de capital réglementaire du premier pilier. Les résultats des exercices de simulations de crise sont également considérés dans le cadre de l'évaluation de la suffisance des fonds propres.

La mesure interne de capital utilisée par le Mouvement Desjardins est le capital économique, qui correspond au montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle anticipe afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon, à un niveau de confiance élevé. Le capital économique du Mouvement Desjardins est évalué sur un horizon d'un an. En ce qui a trait au niveau de confiance, il est sélectionné de façon à répondre à l'objectif de maintenir des cotes de crédit avantageuses. Afin d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres du Mouvement Desjardins par rapport à son profil de risque, tous les risques importants identifiés au moyen du processus de mise en registre des risques sont évalués selon des méthodologies internes permettant d'obtenir une mesure de capital économique. Il est important de souligner que chacune des méthodologies de capital économique fait l'objet d'un exercice de validation indépendant afin d'assurer que les données et les hypothèses de modélisation utilisées permettent l'obtention d'une mesure appropriée du risque évalué.

Dans le cadre de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à divers risques. Le tableau qui suit donne une représentation de son profil de risque par secteurs d'activité. Le capital économique est ventilé afin d'illustrer la taille relative des risques associés aux différents secteurs d'activité. Pour sa part, la répartition des actifs pondérés en fonction des risques représente l'exposition du Mouvement au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel aux fins de l'évaluation des fonds propres réglementaires.

Tableau 25 – Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité et par types de risque

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars et en pourcentage)

		Capital économique		Actifs pondérés en fonction des risques	
Mouvement Desjardins		Activités bancaires		Risque de crédit	115 313 \$
		Risque de crédit	47,6 %	Risque de marché	2 881
		Risque de marché	1,4	Risque opérationnel	22 287
		Risque opérationnel	5,4	Ajustement en fonction du plancher d'APR	—
		Autres risques ⁽¹⁾	4,2		
		Total des activités			
		bancaires	58,6		
		Activités d'assurance	35,1		
		Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	6,3		
Secteurs d'activité		Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres
Bilan⁽³⁾	Actif	333 597 \$	62 696 \$	13 548 \$	13 099 \$
Capital économique	Proportion du total du Mouvement Desjardins	38,5 %	20,4 %	14,4 %	26,8 %
	Activités bancaires				
	Risque de crédit	70,8	13,1	—	39,4
	Risque de marché	2,0	—	—	1,8
	Risque opérationnel	12,9	—	—	—
	Autres risques ⁽⁴⁾	14,3	—	—	58,8
	Total des activités				
	bancaires	100,0	13,1	—	100,0
	Activités d'assurance ⁽⁵⁾	—	86,9	100,0	—
	Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	—	—	—	—
Actifs pondérés en fonction des risques	Risque de crédit	89 696 \$	3 615 \$	5 378 \$	16 624 \$
	Risque de marché	1 977	52	—	852
	Risque opérationnel	18 138	430	—	3 719
Profil de risque	Le Mouvement est exposé au risque de crédit, au risque de marché, au risque opérationnel et à d'autres risques, dont notamment le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et le risque d'assurance.				

⁽¹⁾ Y compris le risque lié aux régimes à prestations définies, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et l'effet de diversification.

⁽²⁾ Le montant de capital économique pour le risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles correspond à la valeur comptable de ces actifs. Il est considéré que dans un scénario associé à la sévérité recherchée pour le capital économique, la valeur de ces actifs deviendrait nulle.

⁽³⁾ Les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels sont classés dans le montant d'actif de la rubrique Autres.

⁽⁴⁾ Y compris le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique et le risque de réputation. Le risque lié aux autres actifs de crédit, aux actifs d'impôts différés, aux régimes à prestations définies et à l'effet de diversification ne sont pas alloués aux secteurs d'activité.

⁽⁵⁾ Le capital économique pour les activités d'assurance correspond au montant de capital économique total calculé pour les activités d'assurance de personnes et de dommages.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année à l'échelle du Mouvement Desjardins pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et de ses systèmes en ce qui a trait aux saines pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques. Au cours des dernières années, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital (Bâle III). Ces règles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 ont rehaussé non seulement les exigences en matière de capital, mais également celles qui ont trait à la gestion des risques. Outre les changements apportés au niveau et à la définition des fonds propres admissibles et à la mesure des actifs pondérés en fonction des risques, le deuxième pilier de Bâle III a entraîné la mise en place de nouvelles exigences en ce qui concerne la liquidité et rehaussé les attentes à l'égard de plusieurs pratiques de gestion. Les normes de divulgation qui sont associées au troisième pilier ont également été renforcées. Le Mouvement Desjardins poursuit son développement en intégrant ces nouvelles exigences réglementaires à son Cadre de gestion intégrée des risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

4.2.3 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 62,9 % de l'actif combiné du bilan au 31 décembre 2023, comparativement à 61,8 %, retraité conformément à l'IFRS 17, à la fin de 2022. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

L'environnement macroéconomique actuel, caractérisé notamment par des taux d'intérêt élevés, des tensions géopolitiques croissantes, ainsi qu'une inflation persistante, continue de causer de l'incertitude.

Dans le contexte actuel d'inflation et de politique monétaire restrictive de la Banque du Canada, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et ses clients vulnérables plus grandement impactés par la hausse de taux d'intérêt.

Cette situation exige également que la direction continue de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues. Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles qui laisseraient autrement supposer les données historiques utilisées dans les modèles.

Le portefeuille de crédit demeure en bonne posture malgré les incertitudes économiques.

Gestion du risque de crédit

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produit et par clientèle. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son Cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

La PVP Gestion des risques s'est dotée d'une structure lui permettant de gérer efficacement le risque de crédit et d'assurer les activités d'approbation, d'encadrement, de quantification, de suivi et de reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

L'encadrement des éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins est constitué de documents pouvant prendre diverses formes telles que politiques, normes et autres. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de l'appétit au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

Évaluation des fonds propres réglementaires

L'AMF autorise deux approches d'évaluation du risque de crédit à des fins d'inclusion dans les calculs des fonds propres réglementaires, soit l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes (approche NI Fondation ou approche NI Avancée). Le Mouvement a adopté l'approche fondée sur les notations internes (NI) pour le risque de crédit. Certaines expositions sont cependant exemptées des exigences visées par l'approche NI en raison d'unités ou composantes de moindre importance, ainsi que de catégories d'actifs peu significatives en termes de montant et de profil de risque. Afin d'appliquer l'approche NI, le Mouvement a dû faire des estimations internes afin de calculer la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

Le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (APR) sert à mesurer le risque de crédit du Mouvement Desjardins en plus du risque de marché et du risque opérationnel.

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations. Des modèles de notation interne, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle pour les clientèles de détail particuliers et entreprises, ainsi que certains portefeuilles des clientèles de non-détail. Pour la clientèle de détail, des modèles de type comportemental sont utilisés. Ces modèles incluent des caractéristiques prédictives liées notamment à des facteurs propres à l'emprunteur et aux comptes tels que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de notation font notamment l'objet :

- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD;
- d'une calibration par groupes de produits, pour les modèles de notation de type comportemental applicables aux clientèles particuliers, selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, comme pour la PCD, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

Différences entre les paramètres utilisés à des fins comptables et réglementaires

Les provisions pour pertes de crédit attendues aux fins comptables selon l'IFRS 9 se basent principalement sur les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche de notation interne, soit la PD, la PCD et l'ECD. Il existe toutefois certaines différences, dont les principales sont présentées dans le tableau suivant :

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	<ul style="list-style-type: none"> Estimée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet. Projetée sur les 12 mois à venir. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères. 	<ul style="list-style-type: none"> Estimée de façon ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie. Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. Correspond à la définition de défaut utilisée aux fins des fonds propres réglementaires.
PCD	<ul style="list-style-type: none"> Basée sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique. Soumise à certains planchers réglementaires. Prise en compte de tous les coûts de recouvrement, directs et indirects. Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'actualisation exigé aux fins des fonds propres réglementaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. La prudence excessive et les planchers sont exclus. Prise en compte des coûts de recouvrement directs uniquement. Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	<ul style="list-style-type: none"> Correspond aux montants prélevés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut. 	<ul style="list-style-type: none"> Basée sur le solde prévu des montants en défaut projetés pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie en fonction des attentes prospectives.
Actualisation	<ul style="list-style-type: none"> Aucune actualisation entre la date de défaut et la date de clôture. 	<ul style="list-style-type: none"> Actualisation de la date du défaut à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif initial.

Plus précisément, les expositions sur le plan du risque de crédit et de contrepartie comprennent les catégories suivantes :

- Les expositions utilisées représentent le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.
- Les expositions inutilisées représentent le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC).
- Les transactions assimilables à des pensions représentent les transactions contractuelles conclues entre deux parties comprenant un engagement de rétrocession à un prix fixé à l'avance. Les transactions assimilables à des pensions comprennent les transactions de mises et prises en pension de même que les prêts et les emprunts de titres qui ne sont pas en cours auprès d'une contrepartie centrale ainsi que ces mêmes opérations négociées auprès d'une contrepartie centrale non admissible.
- Les instruments dérivés de gré à gré représentent l'ensemble des instruments financiers dérivés de gré à gré sur les différents sous-jacents.
- Les expositions hors bilan comprennent les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.
- L'exposition nette est calculée après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Au 31 décembre 2023, l'ECD avant l'application des techniques d'ARC était de 410,4 G\$ et de 386,6 G\$ après ARC. Les résultats complets de l'évaluation du risque de crédit, selon le type d'exposition, la classe d'actif et les méthodes de calcul de l'approche standard et de l'approche des notations internes de Bâle III exigées par l'AMF, se trouvent dans le tableau 26 « Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD]) ».

Le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes sur 85,9 % de l'exposition en cas de défaut. Ainsi, 14,1 % de l'exposition en cas de défaut est pour le moment évalué selon l'approche standard. Le Mouvement passe en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche de notation interne avancée.

Tableau 26 – Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD])^{(1)*}

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2023							
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Part de l'ECD par rapport au total
Approche standard								
Emprunteurs souverains	5 262 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	5 262 \$	6 014 \$	1,3 %
Organismes publics hors administration centrale	6 846	1 632	—	—	47	8 525	8 578	2,1
Institutions financières	2 190	69	46	6	23	2 334	2 809	0,6
Entreprises	9 006	2 995	2 352	22	2 210	16 585	14 420	4,0
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	167	78	—	—	7	252	238	0,1
Immobilier	5 889	114	—	—	—	6 003	4 993	1,5
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	75	16	—	—	—	91	91	—
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 232	760	—	—	6	1 998	1 836	0,5
Titrisation	26	—	—	—	—	26	26	—
Actions	608	139	—	—	—	747	746	0,2
Portefeuille de négociation	—	—	15 269	380	—	15 649	681	3,8
Sous-total selon l'approche standard	31 301	5 803	17 667	408	2 293	57 472	40 432	14,1
Approche notations internes								
Emprunteurs souverains	34 628	1 166	—	—	75	35 869	83 581	8,7
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	4 955	1 085	783	4 716	133	11 672	10 964	2,8
Entreprises	30 977	6 481	—	—	1 630	39 088	34 994	9,5
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 161	3 722	—	2	119	11 004	9 635	2,7
Immobilier	184 913	25 409	—	—	—	210 322	168 710	51,2
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 225	8 101	—	—	—	15 326	15 326	3,7
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	14 659	8 125	—	—	5	22 789	21 856	5,6
Portefeuille de négociation	—	—	5 944	932	—	6 876	1 076	1,7
Sous-total selon l'approche notations internes	284 518	54 089	6 727	5 650	1 962	352 946	346 142	85,9
Total	315 819 \$	59 892 \$	24 394 \$	6 058 \$	4 255 \$	410 418 \$	386 574 \$	100,0 %
2022								
(en millions de dollars et en pourcentage)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Part de l'ECD par rapport au total
Approche standard								
Emprunteurs souverains	7 110 \$	— \$	— \$	— \$	370 \$	7 480 \$	7 480 \$	1,9 %
Institutions financières	10 916	911	1 178	—	67	13 072	11 715	3,3
Entreprises	11 738	3 632	1 165	332	1 619	18 486	17 047	4,6
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	260	11	—	—	6	277	273	0,1
Immobilier	177	—	—	—	—	177	177	—
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 080	1 168	—	—	6	2 254	1 942	0,6
Titrisation	29	—	—	—	—	29	29	—
Actions	482	—	—	—	—	482	482	0,1
Portefeuille de négociation	—	—	15 455	208	—	15 663	688	3,9
Sous-total selon l'approche standard	31 792	5 722	17 798	540	2 068	57 920	39 833	14,5
Approche notations internes								
Emprunteurs souverains	36 923	1 310	—	—	53	38 286	74 006	9,5
Institutions financières	5 315	508	918	3 601	398	10 740	9 565	2,7
Entreprises	85 105	9 498	—	—	1 166	95 769	81 606	23,8
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 809	3 173	—	—	78	11 060	10 183	2,7
Immobilier	117 780	20 701	—	—	—	138 481	118 969	34,4
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	9 815	16 881	—	—	—	26 696	26 696	6,6
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	11 252	740	—	—	5	11 997	10 903	3,0
Portefeuille de négociation	—	—	10 382	896	—	11 278	1 292	2,8
Sous-total selon l'approche notations internes	273 999	52 811	11 300	4 497	1 700	344 307	333 220	85,5
Total	305 791 \$	58 533 \$	29 098 \$	5 037 \$	3 768 \$	402 227 \$	373 053 \$	100,0 %

⁽¹⁾ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable. Par ailleurs, les catégories d'expositions au 31 décembre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de l'exercice. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Le tableau suivant présente l'exposition en cas de défaut pour les portefeuilles entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières. Les différents secteurs sont déterminés selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Tableau 27 – Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité^{(1)*}

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2023						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Agriculture	9 497 \$	509 \$	— \$	— \$	44 \$	10 050 \$	11 378 \$
Mines, pétrole et gaz	1 123	556	—	—	123	1 802	1 805
Services publics	2 021	1 088	—	—	210	3 319	3 318
Construction	3 176	1 127	—	—	302	4 605	4 654
Fabrication	4 180	1 228	—	—	314	5 722	5 835
Commerce de gros	1 972	475	—	—	135	2 582	2 618
Commerce de détail	3 852	731	—	—	29	4 612	4 669
Transport	1 162	432	—	1	75	1 670	1 686
Industrie de l'information	433	292	—	—	440	1 165	1 177
Finance et assurances	11 220	1 960	2 066	4 743	1 115	21 104	19 342
Immobilier	4 638	1 162	—	—	106	5 906	18 641
Services professionnels	1 211	327	—	—	212	1 750	1 664
Gestion de sociétés	1 010	195	—	—	41	1 246	1 226
Services administratifs	609	166	—	—	33	808	817
Enseignement	143	25	—	—	2	170	174
Soins de santé	601	120	—	—	18	739	2 148
Arts et spectacles	264	64	—	—	2	330	352
Hébergement	385	30	—	—	8	423	516
Autres services	789	126	—	—	15	930	968
Organismes publics	37 001	908	—	—	91	38 000	66 326
Autres entreprises	1 731	275	1 115	—	756	3 877	3 468
Total	87 018 \$	11 796 \$	3 181 \$	4 744 \$	4 071 \$	110 810 \$	152 782 \$

(en millions de dollars)	2022						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Agriculture	9 699 \$	549 \$	— \$	— \$	41 \$	10 289 \$	10 906 \$
Mines, pétrole et gaz	344	593	—	—	123	1 060	1 060
Services publics	1 268	661	—	—	201	2 130	2 130
Construction	6 429	2 088	—	—	251	8 768	8 771
Fabrication	5 293	1 436	—	—	292	7 021	7 064
Commerce de gros	2 482	543	—	—	130	3 155	3 169
Commerce de détail	3 826	999	—	—	30	4 855	4 887
Transport	1 183	698	—	1	75	1 957	1 968
Industrie de l'information	268	942	—	—	7	1 217	1 223
Finance et assurances	13 002	1 593	3 157	3 932	1 475	23 159	19 529
Immobilier	51 673	1 814	—	—	110	53 597	54 200
Services professionnels	1 285	467	—	—	24	1 776	1 788
Gestion de sociétés	1 120	229	—	—	87	1 436	1 391
Services administratifs	435	232	—	—	18	685	689
Enseignement	560	126	—	—	9	695	696
Soins de santé	4 652	303	—	—	17	4 972	4 992
Arts et spectacles	670	104	—	—	27	801	811
Hébergement	1 542	49	—	—	6	1 597	1 641
Autres services	1 093	125	—	—	17	1 235	1 251
Organismes publics	48 210	1 648	—	—	557	50 415	69 918
Autres entreprises	2 073	660	104	—	176	3 013	3 335
Total	157 107 \$	15 859 \$	3 261 \$	3 933 \$	3 673 \$	183 833 \$	201 419 \$

⁽¹⁾ Les données au 31 décembre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de l'exercice. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Octroi du crédit

La PVP Gestion des risques attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, la PVP Gestion des risques approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées. Ses responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

La PVP Gestion des risques fixe également des limites d'engagement, soit le montant maximal d'engagement pouvant être consenti à un emprunteur et aux entités qui lui sont liées. Des mécanismes de partage de risque peuvent également être conclus avec d'autres institutions financières dans le cadre de syndications bancaires.

Prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité de ces portefeuilles.

En général, les décisions en matière de crédit sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le tableau suivant présente les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque.

Tableau 28 – Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Tranches de PD
Excellent	0,00 % à 0,14 %
Très faible	0,15 % à 0,49 %
Faible	0,50 % à 2,49 %
Moyen	2,50 % à 9,99 %
Élevé	10,00 % à 99,99 %
Défaut	100,00 %

Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, la PVP Gestion des risques est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de contrôles ex post. Ces contrôles sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Plus particulièrement pour la PD, ces contrôles ex post prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :

- Le pouvoir discriminant du modèle;
- Le calibrage du modèle;
- La stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit et, enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes relèvent de différentes instances selon la nature et l'importance de l'approbation en question. Conséquemment, les nouveaux modèles et les modifications importantes à un modèle existant sont approuvés par un comité hiérarchiquement supérieur à celui qui prend connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autorise les recommandations en découlant, le cas échéant.

Prêts aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières

Ces prêts sont composés des prêts à la clientèle de détail, des prêts aux souverains et organismes publics, des prêts accordés au secteur de l'immobilier et des prêts aux autres entreprises.

Les tranches des PD sont mises à jour annuellement et ajustées au besoin afin de refléter adéquatement les cotes de risque du Mouvement.

Le tableau suivant présente l'échelle de notation interne et la correspondance avec les notations d'agences externes.

Tableau 29 – Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Entreprises		Institutions financières		Emprunteurs souverains		Notes S&P	Notes Moody's
	Notes Desjardins	Tranches de PD	Notes Desjardins	Tranches de PD	Notes Desjardins	Tranches de PD		
Risque acceptable								
Catégorie investissement	[1 – 4]	0,00 % à 0,49 %	[1 – 5,5]	0,00 % à 0,51 %	[1 – 5,5]	0,00 % à 0,53 %	AAA – BBB-	Aaa – Baa3
Autres que catégorie investissement	[4,5 – 7]	0,50 % à 6,18 %	[6 – 8]	0,52 % à 3,71 %	[6 – 8]	0,54 % à 5,11 %	BB+ – B-	Ba1 – B3
Sous surveillance	[7,5 – 9]	6,19 % à 99,99 %	[9 – 9,5]	3,72 % à 99,99 %	[9 – 9,75]	5,12 % à 99,99 %	CCC+ – CC	Caa1 – Ca
Défaut	10	100,00 %	10	100,00 %	10	100,00 %	D	C

Clientèle de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées à ces clientèles.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement des emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale et lors de la réévaluation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs. Cette mise à jour en continu permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base périodique et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du développement des systèmes de notation et des modèles sous-jacents s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

Autres segments

L'octroi du crédit est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit conçu à partir d'historiques de données internes et externes prenant en compte notamment la taille de l'entreprise, les particularités du secteur d'activité principal dans lequel l'emprunteur évolue et la performance d'entreprises comparables.

Afin de déterminer le modèle à utiliser, un segment est attribué à chaque emprunteur en fonction de son secteur d'activité principal et de certaines autres caractéristiques. L'analyse quantitative, réalisée à partir des données financières, est complétée par une appréciation des éléments qualitatifs par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote de risque de crédit représentant son niveau de risque.

L'utilisation des résultats des notations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité du risque du portefeuille.

Atténuation du risque de crédit

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, le Mouvement Desjardins peut obtenir une garantie afin d'atténuer le risque de crédit d'un emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières comme des titres de gouvernements, des actions, etc., ou de la trésorerie.

Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2023, les prêts du Mouvement Desjardins garantis ou assurés représentaient 20,1 % du total des prêts bruts, comparativement à 19,7 % à la fin de 2022. Ces mesures additionnelles font en sorte que le risque de crédit résiduel est minimal pour les portefeuilles de prêts bénéficiant de telles garanties. Afin qu'un rehaussement de crédit offert par un garant soit considéré comme une technique d'atténuation du risque de crédit, le garant doit satisfaire à certains critères spécifiques permettant de le considérer à ce titre.

Des encadrements adaptés à chaque type de garantie décrivent les exigences relatives à leur évaluation, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par celle-ci sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau prêt conformément aux encadrements du Mouvement Desjardins. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences décrites dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un prêt.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure suffisante, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend notamment du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs tels qu'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, aucun changement important n'a été apporté aux politiques d'atténuation du risque de crédit et aucun changement important n'est survenu au chapitre de la qualité des actifs détenus en garantie.

Allègement relatif à un prêt

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, le Mouvement Desjardins peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur éprouvant des difficultés financières l'empêchant de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du capital et des intérêts ou la renonciation à une tranche du capital ou des intérêts.

Les prêts bénéficiant d'un allègement s'élèvent à 1 819 M\$ au 31 décembre 2023, comparativement à 1 356 M\$ à la fin de 2022. De ces prêts, 168 M\$ ont été classés en tant que prêts dépréciés bruts au 31 décembre 2023, comparativement à 106 M\$ au 31 décembre 2022.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Des pratiques de crédit encadrent les suivis à réaliser relativement aux prêts. Les dossiers sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus et les dossiers en défaut doivent faire l'objet d'un positionnement, lequel doit être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du financement. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des emprunteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives mises en place. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit et les enjeux financiers est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

Situations de défaut

Identification du défaut

Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* de l'AMF, les deux critères suivants sont utilisés pour identifier une situation de défaut :

- Critère quantitatif : Les arrérages d'un emprunteur dépassent 90 jours.
- Critère qualitatif : Le Mouvement Desjardins estime improbable qu'un emprunteur lui rembourse en totalité sa dette sans avoir besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une sûreté ou d'une garantie si celle-ci existe.

Ces critères sont applicables à toutes les clientèles.

Répercussion du défaut

La répercussion du défaut consiste à associer le défaut identifié sur une exposition à l'ensemble des engagements du même emprunteur de même qu'à d'autres entités de son groupe d'emprunteurs. Cette répercussion varie selon le type de clientèle.

Pour les particuliers, sauf exception, le Mouvement Desjardins ne répercute pas le défaut.

Pour les entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial, le défaut est répercuté uniquement sur les expositions de cet emprunteur à l'égard des engagements auprès d'une même entité dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Pour l'application de ce critère, le réseau des caisses est considéré comme une seule et même entité.

Pour les entreprises de non-détail, les organismes publics, les institutions financières et les emprunteurs souverains, le défaut est entièrement répercuté à travers tous les engagements de l'emprunteur dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Le défaut peut aussi être répercuté à d'autres entités faisant partie de son groupe d'emprunteurs selon une analyse au cas par cas.

Sortie du défaut

Lorsque le défaut est constaté en fonction du critère quantitatif, la sortie peut se faire instantanément pour la clientèle des entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel, petit immobilier locatif commercial et des particuliers, sous certaines conditions prévues aux encadrements du risque de crédit. Sinon, la sortie du défaut se fait généralement selon un délai minimal de 3 à 6 mois selon certaines conditions prévues dans les encadrements du risque de crédit.

Suivi du portefeuille et reddition de comptes

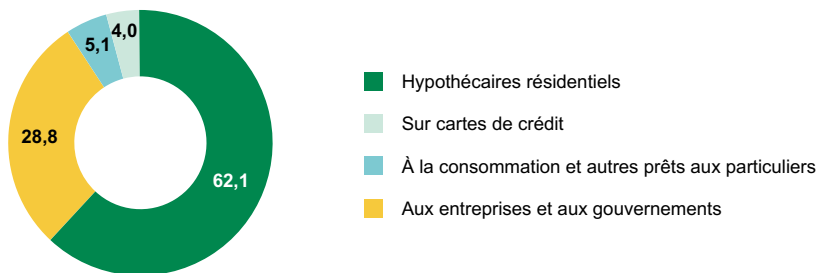
La PVP Gestion des risques supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels le Mouvement Desjardins est exposé ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

Détail et qualité du portefeuille de prêts

Le graphique suivant présente la répartition des prêts et des acceptations par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible.

Répartition des prêts et acceptations

Au 31 décembre 2023
(en %)



Le tableau suivant présente les prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs. Au 31 décembre 2023, les principaux secteurs du portefeuille de prêts aux entreprises sont l'immobilier, l'agriculture et la construction, ce qui représente un ratio de 51,0 % du portefeuille de prêts aux entreprises de 73,6 G\$. Ces principaux secteurs sont les mêmes qu'au 31 décembre 2022.

Tableau 30 – Prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2023		2022 Retraité	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts
Hypothécaires résidentiels	165 858 \$	375 \$	159 682 \$	245 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 239	224	24 211	170
Aux organismes publics ⁽¹⁾	3 388	—	3 520	—
Aux entreprises				
Agriculture	11 991	352	11 270	158
Mines, pétrole et gaz	1 092	1	354	1
Services publics	2 090	—	1 137	—
Construction	8 062	182	6 660	116
Fabrication	5 883	231	5 745	160
Commerce de gros	2 712	75	2 623	23
Commerce de détail	5 933	96	4 337	27
Transport	1 620	14	1 420	24
Industrie de l'information	550	17	305	2
Finance et assurances	2 105	—	1 627	—
Immobilier	17 474	164	15 569	86
Services professionnels	1 934	10	1 586	6
Gestion de sociétés	1 389	10	1 454	3
Services administratifs	373	6	393	12
Enseignement	265	4	241	4
Soins de santé	4 411	145	4 325	67
Arts et spectacles	769	11	779	6
Hébergement	2 073	39	2 025	71
Autres services	1 588	8	1 435	10
Autres entreprises	1 316	—	7	—
Total des prêts aux entreprises	73 630 \$	1 365 \$	63 292 \$	776 \$
Total des prêts	267 115 \$	1 964 \$	250 705 \$	1 191 \$

⁽¹⁾ Y compris les prêts aux gouvernements.

Le tableau suivant présente les prêts par régions géographiques. Les activités du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2023, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 88,8 % du total de son portefeuille de prêts, comparativement à 90,3 % au 31 décembre 2022.

Tableau 31 – Prêts par régions géographiques

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2023		2022 Retraité	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts
Canada				
Québec	237 072 \$	1 710 \$	226 281 \$	1 074 \$
Autres provinces canadiennes	29 718	254	24 103	117
Total – Canada	266 790 \$	1 964 \$	250 384 \$	1 191 \$
Autres pays	325	—	321	—
Total	267 115 \$	1 964 \$	250 705 \$	1 191 \$

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés :

Tableau 32 – Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2023			2022		
	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	245 \$	95 \$	340 \$	139 \$	20 \$	159 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	196	38	234	134	38	172
Aux entreprises et aux gouvernements	41	128	169	32	64	96
	482 \$	261 \$	743 \$	305 \$	122 \$	427 \$

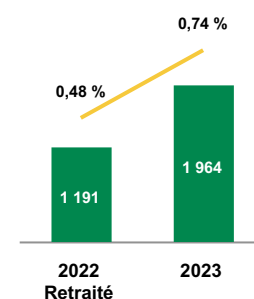
⁽¹⁾ Les prêts en souffrance depuis moins de 31 jours ne sont pas présentés puisqu'ils ne sont pas une indication, de façon générale, qu'un emprunteur ne respectera pas ses obligations de paiement.

Au 31 décembre 2023, selon la note complémentaire 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés, la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts était de 1 180 M\$ et celle sur les éléments hors bilan était de 93 M\$, pour un total de 1 273 M\$, en hausse de 185 M\$ par rapport au 31 décembre 2022.

Cette augmentation s'explique principalement par la migration de la qualité du crédit, par la hausse des encours, ainsi que par certaines évolutions méthodologiques. Ces effets ont toutefois été partiellement contrebalancés par ceux de la mise à jour des informations prospectives. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer aux notes complémentaires 2 « Méthodes comptables » et 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et d'acceptations bruts, s'établissait à 0,74 % au 31 décembre 2023, comparativement à 0,48 % au 31 décembre 2022. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalise 495 M\$ au 31 décembre 2023, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 25,2 %.

Prêts dépréciés bruts et ratio des prêts dépréciés bruts
(en M\$ et en %)



Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Tableau 33 – Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2023					2022	
	Valeur comptable brute		Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets	
	Prêts et acceptations bruts	Prêts dépréciés bruts ⁽¹⁾					
Hypothécaires résidentiels	165 858 \$	375 \$	0,23 %	24 \$	351 \$	245 \$	229 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 239	224	0,92	140	84	170	79
Aux entreprises et aux gouvernements	77 018	1 365	1,77	331	1 034	776	572
Total	267 115 \$	1 964 \$	0,74 %	495 \$	1 469 \$	1 191 \$	880 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur le ratio des prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts qui est une mesure financière supplémentaire, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

Tableau 34 – Variation du solde des prêts dépréciés bruts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

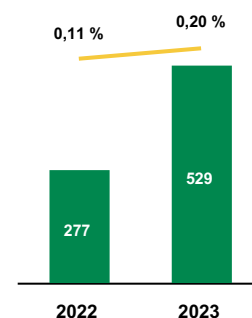
(en millions de dollars)	2023	2022
Prêts dépréciés bruts au début de l'exercice	1 191 \$	1 088 \$
Prêts dépréciés bruts survenus au cours de l'exercice	3 396	2 411
Retours à un état non déprécié	(2 282)	(2 083)
Radiations et recouvrements	(336)	(226)
Autres variations	(5)	1
Prêts dépréciés bruts à la fin de l'exercice	1 964 \$	1 191 \$

La dotation à la provision pour pertes de crédit du Mouvement Desjardins s'est élevée à 529 M\$ pour 2023, en hausse de 252 M\$ par rapport à 2022. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la dotation des portefeuilles de prêts aux entreprises en raison d'une migration de la qualité du crédit, ainsi que de celle des portefeuilles de cartes de crédit. La dotation de l'exercice 2023 reflète des radiations nettes en hausse, qui retournent graduellement vers leur niveau pré-pandémique.

Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit s'établissait à 0,20 % au terme de l'exercice 2023, par rapport au ratio de 0,11 % enregistré au 31 décembre 2022.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit relatif à la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour pertes de crédit sont présentés aux notes complémentaires 2 « Méthodes comptables » et 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

Dotation à la provision pour pertes de crédit et taux de dotation à la provision pour pertes de crédit⁽¹⁾
(en M\$ et en %)



⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

Les tableaux suivants sont présentés afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans la *Ligne directrice sur l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels* de l'AMF. Ils présentent le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. par type de produit et par région, ainsi que les ratios prêt-valeur correspondants.

Tableau 35 – Portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽²⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2023							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	28 778 \$	97,8 %	91 395 \$	95,1 %	5 691 \$	94,9 %	125 864 \$	95,7 %
Ontario	610	2,1	4 673	4,9	309	5,1	5 592	4,3
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	40	—	—	—	59	—
Toutes les régions	29 407 \$	100,0 %	96 108 \$	100,0 %	6 000 \$	100,0 %	131 515 \$	100,0 %

(en millions de dollars et en pourcentage)	2022							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	28 737 \$	97,7 %	88 790 \$	95,2 %	5 706 \$	94,8 %	123 233 \$	95,8 %
Ontario	662	2,2	4 486	4,8	314	5,2	5 462	4,2
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	44	—	—	—	63	—
Toutes les régions	29 418 \$	100,0 %	93 320 \$	100,0 %	6 020 \$	100,0 %	128 758 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Désignent tous les prêts pour lesquels un immeuble de quatre logements ou moins est fourni en garantie. Les prêts hypothécaires résidentiels relatifs à des immeubles de quatre logements ou moins détenus ailleurs que dans le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. totalisaient 216 M\$ au 31 décembre 2023 et 207 M\$ au 31 décembre 2022.

⁽²⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

⁽³⁾ Prêts à terme hypothécaires et portion amortie des marges de crédit hypothécaires pour lesquels le Mouvement Desjardins détient une garantie ou une assurance complète ou partielle auprès d'un assureur hypothécaire, public ou privé, ou d'un gouvernement.

⁽⁴⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels, y compris la portion amortie conventionnelle des marges de crédit hypothécaires et les prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁵⁾ Portion non amortie des marges de crédit hypothécaires et des marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁶⁾ Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Tableau 36 – Ratio prêt-valeur (RPV) moyen des prêts hypothécaires résidentiels non assurés et octroyés au cours de l'exerciceRéseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽¹⁾

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(ratio prêt-valeur moyen, par régions géographiques)	2023			2022		
	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré
Québec	62,1 %	64,3 %	63,8 %	65,0 %	66,8 %	66,4 %
Ontario	61,8	62,0	61,9	66,0	64,7	65,3
Autres ⁽⁴⁾	74,0	69,0	70,8	71,0	67,4	69,1
Toutes les régions	62,1 %	64,2 %	63,7 %	65,0 %	66,7 %	66,3 %

⁽¹⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.⁽²⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels et prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.⁽³⁾ Marges de crédit hypothécaires, y compris les prêts liés amortis et les marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.⁽⁴⁾ Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Le tableau suivant présente le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins par période d'amortissement résiduel.

Tableau 37 – Période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾⁽²⁾Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽³⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars de prêts bruts et en pourcentage du total par catégorie d'amortissement restant)	Total des prêts amortis			
	2023		2022 ⁽⁴⁾	
0 à 10 ans	9 100 \$	7,3 %	8 895 \$	7,2 %
10 à 20 ans	41 132	32,8	40 284	32,8
20 à 25 ans	63 076	50,2	61 324	50,0
25 à 30 ans	5 785	4,6	4 726	3,9
30 à 35 ans	172	0,1	146	0,1
35 ans ou plus ⁽⁵⁾	6 250	5,0	7 363	6,0
Tous les amortissements	125 515 \$	100,0 %	122 738 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Les prêts hypothécaires à taux variable du Réseau des caisses représentent 24,1 % au 31 décembre 2023 (29,1 % au 31 décembre 2022).⁽²⁾ Selon les pratiques internes de Desjardins, la période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels est limitée à 30 ans. Cependant, il est permis pour certaines situations exceptionnelles de dépasser l'amortissement maximal de 30 ans.⁽³⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.⁽⁴⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant en raison d'un changement méthodologique.⁽⁵⁾ Les prêts à amortissement négatif sont inclus dans la catégorie 35 ans ou plus, ce qui reflète l'incidence des majorations de taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts hypothécaires à taux variables.**Expositions à l'international**

Les expositions au risque de crédit du Mouvement Desjardins à l'extérieur du Canada et des États-Unis représentent 1,9 % du total des expositions au 31 décembre 2023.

Risque de contrepartie et d'émetteur*Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.*

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de contrepartie et d'émetteur du fait des opérations d'appariement de ses activités bancaires traditionnelles, de ses activités de négociation ainsi que des portefeuilles de placements de ses compagnies d'assurances. Selon sa classification, toute contrepartie ou tout émetteur reçoit une cote de risque provenant des modèles internes ou des cotes publiées par les agences de notation reconnues (DBRS, Fitch, Moody's et Standard & Poor's) par l'AMF et le BSIF. La PVP Gestion des risques établit une limite à une contrepartie ou un émetteur à la suite de l'évaluation de sa cote de risque. Les limites d'exposition du Mouvement sont établies en se basant sur son cadre d'appétit pour le risque et ses fonds propres de catégorie 1A. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins. Des limites peuvent également s'appliquer à certains instruments financiers lorsque cela est pertinent.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec de grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible.

Les transactions du Mouvement Desjardins portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement Desjardins utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend notamment des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible. La proportion de contrats par l'intermédiaire des chambres de compensation est en hausse en 2023 puisque la réglementation en place et à venir est nettement en faveur de la compensation.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation est présentée à la note complémentaire 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties du Mouvement a une cote de crédit se situant entre AAA et A-.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des contrats standards de l'industrie. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins exige également un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions. De plus, certaines de ces transactions sont réglées par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes complémentaires 6 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

4.2.4 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gouvernance

Les composantes du Mouvement Desjardins sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et des procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits dans les pages suivantes.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau suivant présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

Tableau 38 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	Exposés au risque de marché				Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
	Bilan combiné	Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾	Non exposés au risque de marché	
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 987 \$	— \$	8 987 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	36 627	11 945	24 682	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	51 692	—	51 692	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	46	—	46	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 678	11 277	2 401	—	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	265 935	—	265 935	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	24 754	—	24 754	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	5 861	726	5 135	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	15 360	—	—	15 360	
Total de l'actif	422 940 \$	23 948 \$	383 632 \$	15 360 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	279 329 \$	— \$	279 329 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	32 961	—	32 961	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 686	11 361	325	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	12 032	10 726	1 306	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	6 626	971	5 655	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	21 233	—	21 233	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	21 729	—	867	20 862	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	2 954	—	2 954	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	34 390	—	—	34 390	
Total du passif et des capitaux propres	422 940 \$	23 058 \$	344 630 \$	55 252 \$	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau 38 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité

(en millions de dollars)	Exposés au risque de marché				Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
	Bilan combiné	Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾	Non exposés au risque de marché	
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 913 \$	— \$	8 913 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	33 987	9 801	24 186	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	51 258	—	51 258	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	50	—	50	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	17 024	14 677	2 347	—	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	249 695	—	249 695	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	21 356	—	21 356	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	5 723	635	5 088	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	15 938	—	—	15 938	
Total de l'actif	403 944 \$	25 113 \$	362 893 \$	15 938 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	259 836 \$	— \$	259 836 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	30 202	—	30 202	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 859	9 611	248	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	24 565	23 893	672	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	6 691	689	6 002	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	17 826	—	17 826	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	19 630	—	654	18 976	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	2 928	—	2 928	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	32 407	—	—	32 407	
Total du passif et des capitaux propres	403 944 \$	34 193 \$	318 368 \$	51 383 \$	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la VaR en période de tension.

(2) Les montants présentés dans les activités de négociation tiennent compte des éliminations intercompagnies.

(3) Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.

Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation - Valeur à risque

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et communiqué à la haute direction. Tout dépassement de limite est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour (horizon de détention prolongé jusqu'à 10 jours aux fins de calcul des fonds propres réglementaires). Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an qui inclut la crise financière survenue en 2008. Toutefois, un ratio de la VaR globale en période de tension par rapport à la VaR est calculé quotidiennement afin de s'assurer que la période de tension choisie demeure adéquate. De plus, cette période de tension est révisée périodiquement au même titre que les simulations de crise.

Les exigences de fonds propres, liées au risque supplémentaire (IRC), sont un complément aux mesures de la VaR et de la VaR en période de tension et représentent une estimation des risques de défaillance et de migration de produits, autres que de titrisation, détenus dans le portefeuille de négociation étant exposés au risque de taux d'intérêt, mesurée sur un an à un niveau de confiance de 99,9 %.

Le tableau suivant présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC). Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques de marché auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* de l'AMF.

Tableau 39 – Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation*

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022		
		Moyenne	Haut	Bas		Moyenne	Haut	Bas
Actions	0,2 \$	0,4 \$	2,1 \$	0,2 \$	0,8 \$	0,6 \$	0,9 \$	0,3 \$
Change	0,7	0,5	2,1	0,1	0,9	0,7	3,0	0,05
Taux d'intérêt	3,2	5,0	8,2	2,8	6,6	4,4	7,8	2,2
Risque spécifique de taux d'intérêt ⁽¹⁾	4,5	3,1	13,4	0,8	0,9	2,3	6,0	0,7
Effet de diversification ⁽²⁾	(5,4)	(4,0)	s. o. ⁽³⁾	s. o. ⁽³⁾	(2,1)	(3,4)	s. o. ⁽³⁾	s. o. ⁽³⁾
VaR globale	3,2 \$	5,0 \$	8,9 \$	2,7 \$	7,1 \$	4,6 \$	9,0 \$	2,4 \$
VaR globale en période de tension	5,7 \$	10,3 \$	18,5 \$	4,9 \$	11,3 \$	12,0 \$	25,2 \$	6,0 \$
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC)	82,8 \$	71,9 \$	93,4 \$	41,9 \$	57,1 \$	69,3 \$	97,2 \$	49,7 \$

⁽¹⁾ Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche de portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

⁽²⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽³⁾ Le haut et le bas pour les différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates. Il n'est pas pertinent de calculer un effet de diversification.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 5,0 M\$ pour l'exercice 2023, en hausse de 0,4 M\$ par rapport à celle de 2022. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 10,3 M\$ pour l'exercice 2023, en baisse de 1,7 M\$ par rapport à celle de 2022. La moyenne des exigences des fonds propres liées au risque supplémentaire a été de 71,9 M\$, en hausse de 2,6 M\$ par rapport à celle de 2022.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Contrôle ex post

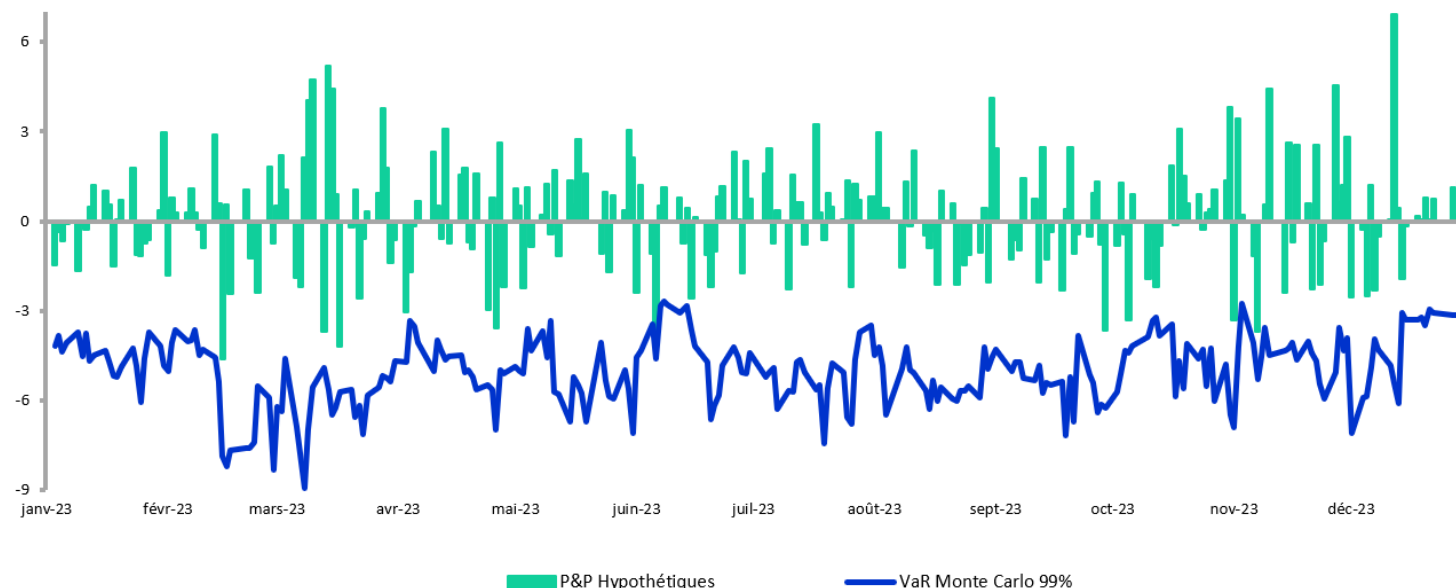
Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique et un P&P réel sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique suivant représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités. Au cours de l'exercice 2023, aucun dépassement des P&P hypothétiques et réels par rapport à la VaR n'a été observé au niveau du Mouvement.

VaR par rapport au P&P hypothétique des activités de négociation

(en million de dollars)



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant entraîner des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilité. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme la pandémie de COVID-19 de 2020 ou la crise financière de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la juste valeur des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque, tels que taux d'intérêt, taux de change ou produits de base, et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionnalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles, soit quotidienne, mensuelle ou trimestrielle.

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins, en présupant un bilan stable et aucune mesure prise par la direction en vue d'atténuer le risque.

Tableau 40 – Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2023		2022	
	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	73 \$	6 \$	(100) \$	(402) \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base	(77)	(118)	108	382

⁽¹⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. L'information sur la sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance se trouve à la note complémentaire 17 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

⁽²⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽³⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

Gestion du risque de change

Le risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.

Le Mouvement Desjardins et ses composantes sont exposés au risque de change, lié notamment au dollar américain et à l'euro, découlant de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Des encadrements du Mouvement établissent des limites d'exposition au risque de change dont le suivi est effectué par la PVPGR et par les composantes d'assurance pour leurs activités respectives. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible, considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

Gestion du risque de prix

Le Mouvement, dans ses activités autres que de négociation, est notamment exposé au risque de prix, principalement en ce qui concerne ses composantes œuvrant dans le domaine des assurances et leurs portefeuilles de placements. *Ce risque correspond à la perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'actifs, tels que les actions, les matières premières ou les biens immobiliers, ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.*

Gestion du risque de prix lié aux activités immobilières

Les composantes d'assurances peuvent être exposées aux variations du marché immobilier par les immeubles qu'elles détiennent et dont la juste valeur peut fluctuer. Elles gèrent ce risque au moyen de politiques qui définissent des limites de diversification telles que des limites géographiques et des limites par catégories de biens immobiliers. Chaque placement immobilier fait l'objet d'une évaluation professionnelle annuelle visant à déterminer sa juste valeur selon les normes édictées par les organismes réglementaires.

Gestion du risque de prix lié aux marchés boursiers

Les composantes d'assurances peuvent également être exposées au risque de prix lié aux marchés boursiers, entre autres par les titres de participation et les instruments financiers dérivés qu'elles détiennent ainsi que par les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Elles gèrent ce risque au moyen de différentes limites établies dans des politiques et d'un programme de couverture pour atténuer les effets de la volatilité des marchés. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la note complémentaire 17 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

4.2.5 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit ces deux ratios ainsi que le NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques Mouvement. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Ces scénarios permettent :

- d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Actifs liquides

Les tableaux suivants présentent un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance, et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison des restrictions réglementaires, juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre.

Tableau 41 – Actifs liquides⁽¹⁾

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 285 \$	— \$	6 285 \$	458 \$	5 827 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	50 143	14 216	64 359	22 883	41 476
Autres titres au Canada	5 748	790	6 538	1 106	5 432
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	233	1	234	1	233
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	13 022	—	13 022	2 221	10 801
Total	75 431 \$	15 007 \$	90 438 \$	26 669 \$	63 769 \$

Au 31 décembre 2022

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 751 \$	— \$	7 751 \$	589 \$	7 162 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	50 469	16 651	67 120	34 407	32 713
Autres titres au Canada	5 813	557	6 370	798	5 572
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	567	3	570	6	564
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	9 564	—	9 564	3 065	6 499
Total	74 164 \$	17 211 \$	91 375 \$	38 865 \$	52 510 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance.**Tableau 42 – Actifs liquides non grevés par entités⁽¹⁾**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2023	2022
Fédération	35 264 \$	27 381 \$
Réseau des caisses	24 739	20 858
Autres entités	3 766	4 271
Total	63 769 \$	52 510 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau ont comme monnaie d'émission le dollar canadien.*Indicateurs de risque de liquidité*

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs, est signalée au comité de gestion Finances et Risques Mouvement en fonction de la nature de l'incident. Ce comité agirait à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre au comité de crise de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement, ainsi qu'à des opérations liées aux passifs des contrats d'assurance. Le tableau suivant présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

Tableau 43 – Actifs grevés

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	Répartition des actifs totaux						
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 987 \$	— \$	8 987 \$	186 \$	458 \$	5 641 \$	2 702 \$
Valeurs mobilières	88 365	23 176	111 541	33 188	850	45 262	32 241
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 678	—	13 678	—	—	—	13 678
Prêts et acceptations nets	265 935	—	265 935	30 697	—	66 639	168 599
Actif net des fonds distincts	24 754	—	24 754	—	—	—	24 754
Autres actifs	21 221	—	21 221	—	—	—	21 221
Total	422 940 \$	23 176 \$	446 116 \$	64 071 \$	1 308 \$	117 542 \$	263 195 \$

Au 31 décembre 2022 Retraité

(en millions de dollars)	Répartition des actifs totaux						
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 913 \$	— \$	8 913 \$	— \$	589 \$	7 162 \$	1 162 \$
Valeurs mobilières	85 295	23 686	108 981	41 121	545	38 869	28 446
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	17 024	—	17 024	—	—	—	17 024
Prêts et acceptations nets ⁽³⁾	249 695	—	249 695	28 097	—	71 454	150 144
Actif net des fonds distincts	21 356	—	21 356	—	—	—	21 356
Autres actifs	21 661	—	21 661	—	—	—	21 661
Total	403 944 \$	23 686 \$	427 630 \$	69 218 \$	1 134 \$	117 485 \$	239 793 \$

⁽¹⁾ Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres.

⁽²⁾ Les actifs non grevés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les autres actifs qui, de l'avis de la direction, ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Certains de ces autres actifs pourraient éventuellement être cédés en garantie à la banque centrale.

⁽³⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) a été élaboré par le CBCB afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les HQLA admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts des membres et clients ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Tableau 44 – Ratio de liquidité à court terme⁽¹⁾

	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023		Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023
	Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾)
(en millions de dollars et en pourcentage)			
Actifs liquides de haute qualité			
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o.	52 057 \$	47 184 \$
Sorties de trésorerie			
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	97 096 \$	7 546	7 467
Dépôts stables	49 334	1 480	1 542
Dépôts moins stables	47 762	6 066	5 925
Financement de gros non garanti, dont :	40 929	20 167	18 320
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	14 393	3 468	3 555
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	16 552	6 715	6 482
Dettes non garanties	9 984	9 984	8 283
Financement de gros garanti	s. o.	76	62
Exigences supplémentaires, dont :	23 351	4 265	4 413
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	1 402	1 284	1 284
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	263	263	534
Facilités de crédit et de liquidité	21 686	2 718	2 595
Autres obligations de financement contractuelles	2 877	1 224	1 580
Autres obligations de financement conditionnelles	92 301	2 633	2 583
Total des sorties de trésorerie	s. o.	35 911 \$	34 425 \$
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (p. ex. conventions de revente)	13 003 \$	422 \$	301 \$
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	3 307	1 653	1 737
Autres entrées de trésorerie	1	1	17
Total des entrées de trésorerie	16 311 \$	2 076 \$	2 055 \$
		Valeur ajustée totale⁽⁵⁾	Valeur ajustée totale⁽⁵⁾
Total des actifs liquides de haute qualité		52 057 \$	47 184 \$
Total des sorties nettes de trésorerie		33 835	32 370
Ratio de liquidité à court terme		154 %	146 %

⁽¹⁾ À l'exclusion des filiales d'assurance.

⁽²⁾ Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

⁽³⁾ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.

⁽⁴⁾ Le résultat du ratio est présenté en fonction de la moyenne des données quotidiennes du trimestre.

⁽⁵⁾ La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

Le ratio LCR moyen du Mouvement Desjardins s'élève à 154 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023, un niveau légèrement supérieur au trimestre précédent. Le ratio demeure largement supérieur aux exigences réglementaires. Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023, le niveau moyen des actifs liquides de haute qualité a été d'environ 52,1 G\$ (47,2 G\$ au 30 septembre 2023) dont 94 % (94 % au 30 septembre 2023) étaient composés d'actifs de niveau 1 selon les critères de Bâle III. Ceux-ci incluent notamment les pièces et billets de banque, les dépôts auprès des banques centrales ainsi que les titres émis ou garantis par des émetteurs souverains.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) a été élaboré par le CBCB afin de promouvoir la résilience à moyen et à long termes du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement et de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Le NSFR limite le recours excessif au financement de gros à court terme, il encourage une meilleure évaluation du risque de financement pour tous les éléments au bilan et hors bilan, et il favorise la stabilité du financement.

Ce ratio présente le montant du financement stable disponible (FSD) rapporté au montant du financement stable exigé (FSE). Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs considérés stables sur un horizon d'un an. Les passifs avec les échéances contractuelles les plus éloignées sont ceux qui contribuent le plus significativement au rehaussement du ratio. Le FSD est composé principalement des fonds propres, des dépôts de détail et d'entreprises ainsi que du passif lié au financement de gros. Le montant du FSE est mesuré en tenant compte des grandes caractéristiques du profil de risque de liquidité des actifs et des expositions hors bilan. Le FSE est composé principalement des prêts hypothécaires, d'autres prêts de l'institution et, dans une moindre mesure, d'autres actifs et d'éléments hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, ce ratio devrait en permanence être au moins égal à 100 %.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio NSFR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Tableau 45 – Ratio structurel de liquidité à long terme⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2023					Au
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle					30 septembre
	Sans échéance	< 6 mois	De 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	Valeur pondérée	Valeur pondérée
Élément de financement stable disponible (FSD)						
Fonds propres	33 305 \$	— \$	— \$	3 000 \$	36 305 \$	35 210 \$
Fonds propres réglementaires	33 305	—	—	3 000	36 305	35 210
Autres instruments de fonds propres	—	—	—	—	—	—
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	77 450	49 482	17 992	36 932	169 027	166 817
Dépôts stables	45 436	8 847	4 279	11 390	67 024	67 166
Dépôts moins stables	32 014	40 635	13 713	25 542	102 003	99 651
Financement de gros	24 782	40 490	4 352	22 314	40 265	37 241
Dépôts opérationnels	13 642	—	—	—	6 821	6 715
Autres financements de gros	11 140	40 490	4 352	22 314	33 444	30 526
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	—	964	843	12 158	—	—
Autres passifs ⁽²⁾	26 368			12 802	—	—
Passifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾	s. o.			3 770	s. o.	s. o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	26 368	9 032	—	—	—	—
FSD total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	245 597 \$	239 268 \$
Élément de financement stable exigé (FSE)						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	851 \$	750 \$
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	— \$	— \$	— \$	— \$	—	—
Prêts et titres productifs	19 806	49 737	18 636	178 058	175 019	172 902
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	—	12 080	—	—	604	655
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	—	1 559	20	450	628	732
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	13 911	25 370	10 910	68 375	85 310	82 984
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	—	6 561	6 109	13 869	9 015	8 993
Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	5 895	9 637	6 920	106 376	85 110	85 449
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	5 895	9 637	6 920	106 376	85 110	85 449
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	—	1 091	786	2 857	3 367	3 082
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	—	964	843	12 158	—	—
Autres actifs ⁽²⁾	—			30 398	18 500	16 785
Produits de base physiques, y compris l'or	—	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale ⁽²⁾	s. o.			384	327	244
Actifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾	s. o.			5 771	319	308
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée ⁽²⁾	s. o.			6 389	—	—
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	—	—	—	17 854	17 854	16 233
Éléments hors bilan ⁽²⁾	s. o.			114 897	2 992	2 903
FSE total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	197 362 \$	193 340 \$
Ratio de liquidité à long terme	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	124 %	124 %

⁽¹⁾ À l'exclusion des filiales d'assurance.

⁽²⁾ Les montants de ces lignes regroupent les catégories d'échéances résiduelles de moins de 6 mois, de 6 mois à moins de 1 an et de 1 an et plus.

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023, le ratio NSFR demeure stable à 124 % comparativement au 30 septembre 2023. Cette stabilité se traduit par l'incidence de la croissance des dépôts compensée par une hausse similaire des actifs, principalement liée à l'augmentation des prêts.

Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers, combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles, permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Pour plus de renseignements sur les échéances contractuelles, se reporter au tableau « Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note complémentaire 30 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présenté au bilan combiné s'élevait à 279,3 G\$ au 31 décembre 2023, en hausse de 19,5 G\$ depuis le 31 décembre 2022. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2023, la Fédération a maintenu un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et internationaux.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Tableau 46 – Principaux programmes de financement

	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens) ⁽¹⁾	10 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises) ⁽¹⁾⁽²⁾	26 milliards de dollars
Billets à court terme (multidevises)	5 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	20 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises) ⁽¹⁾	10 milliards d'euros
Billets subordonnés FPUNV (canadiens) ⁽¹⁾	5 milliards de dollars
Billets à moyen terme (australiens) ⁽¹⁾	3 milliards de dollars australiens

⁽¹⁾ Des obligations durables peuvent être émises en vertu de ces programmes de financement conformément au Cadre des obligations durables Desjardins.

⁽²⁾ Le montant maximal autorisé demeure sujet à la limite prudentielle édictée par l'AMF.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Tableau 47 – Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

Au 31 décembre

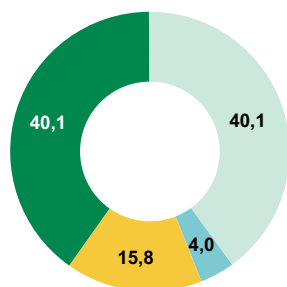
	2023								2022
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
(en millions de dollars)									
Billets à escompte au porteur	2 412 \$	549 \$	27 \$	6 \$	2 994 \$	— \$	— \$	2 994 \$	3 005 \$
Papier commercial	11 068	5 710	260	—	17 038	—	—	17 038	15 042
Billets à moyen terme	—	—	1 656	1 714	3 370	4 094	6 198	13 662	9 979
Titrisation de créances hypothécaires	—	361	604	841	1 806	1 956	10 110	13 872	13 075
Obligations sécurisées	1 097	—	—	1 096	2 193	2 058	8 671	12 922	10 984
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	2 954	2 954	2 928
Total	14 577 \$	6 620 \$	2 547 \$	3 657 \$	27 401 \$	8 108 \$	27 933 \$	63 442 \$	55 013 \$
dont :									
Garantis	1 097 \$	362 \$	604 \$	1 936 \$	3 999 \$	4 014 \$	21 735 \$	29 748 \$	26 988 \$
Non garantis	13 480	6 258	1 943	1 721	23 402	4 094	6 198	33 694	28 025

L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération. Le total du financement de gros a augmenté de 8,4 G\$ par rapport au 31 décembre 2022. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des émissions de billets à moyen terme, de papier commercial et d'obligations sécurisées. Le Mouvement Desjardins ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa capacité de mobiliser des fonds grâce aux financements de gros ou aux dépôts de ses membres.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

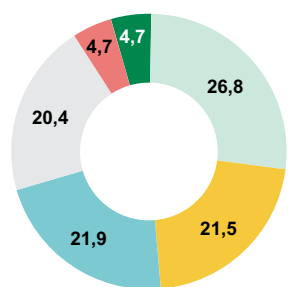
Financement de gros par devises

Au 31 décembre 2023
(en %)



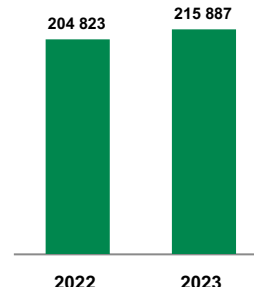
Financement de gros par catégories

Au 31 décembre 2023
(en %)



Dépôts des membres

Au 31 décembre 2023
(en M\$)



■ Dollars canadiens
■ Dollars américains
■ Euros
■ Autres

■ Billets à escompte au porteur
■ Papier commercial
■ Billets à moyen terme
■ Titrisation de créances hypothécaires
■ Obligations sécurisées
■ Obligations subordonnées

La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 3,1 G\$ au cours de l'année 2023. De plus, la Fédération a procédé au cours de la même période et en début d'année 2024 aux émissions suivantes :

- Le 23 janvier 2023, d'un montant total de 600 M\$ US, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 31 janvier 2023, d'un montant total de 325 M de francs suisses par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 14 mars 2023, d'un montant total de 750 M\$ US, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 18 avril 2023, d'un montant total de 750 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 24 avril 2023, d'un montant de 34,3 G de yens japonais, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 16 août 2023, d'un montant de 500 M\$, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens et conformément au Cadre des obligations durables Desjardins;
- Le 30 août 2023, d'un montant total de 500 M de GBP par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 27 septembre 2023, d'un montant total de 500 M d'euros par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 11 octobre 2023, d'un montant total de 2,0 G de NOK (couronnes norvégiennes) par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 17 novembre 2023, d'un montant de 1 250 M\$, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens;
- Le 27 novembre 2023, d'un montant total de 1,0 G\$ US par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 17 janvier 2024, d'un montant total de 1,0 G d'euros, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 26 janvier 2024, d'un montant de 1,0 G\$ US, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 40,5 G\$ au 31 décembre 2023, comparativement à 34,0 G\$ au 31 décembre 2022. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers, de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujéti, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

La Fédération bénéficie de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Faits saillants des agences de notation sur les instruments du Mouvement Desjardins :

- Le 20 juin 2023, l'agence de notation Fitch a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant leur perspective à « stable ».
- Le 13 juillet 2023, l'agence de notation DBRS a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant leur perspective à « stable ». Cette évaluation reflète la solidité du Mouvement Desjardins au Québec, où il détient des parts de marché dominantes.
- Le 16 octobre 2023, l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant la perspective à « stable ». Cette évaluation reflète la solidité du bilan du Mouvement Desjardins.

Le tableau suivant énumère les différentes cotes de crédit assignées aux instruments de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Tableau 48 – Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Contrepartie/Dépôts ⁽¹⁾	AA	AA	Aa1	A+
Dette à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Dette à moyen et long termes de premier rang ⁽²⁾	AA (faible)	AA-	A1	A-
Billets subordonnés FPUNV	A (faible)	A	A2	BBB+
Obligations sécurisées	—	AAA	Aaa	—
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

⁽¹⁾ Représente la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie de Moody's, la cote de crédit de l'émetteur de S&P, la cote de crédit dépôts à long terme de DBRS, la cote de défaut long terme de l'émetteur, la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie dérivée de Fitch.

⁽²⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise qui répond aux critères d'admissibilité du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

4.2.6 Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Mouvement Desjardins, y compris les pratiques de gestion et de contrôle des autres domaines de risque, tels que les risques de crédit, de marché, de liquidité, etc., ainsi qu'aux activités réalisées par une tierce partie. Ce risque peut notamment entraîner des pertes ou la non-atteinte des objectifs, découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques, de cybermenaces ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Afin de maintenir ce risque à un niveau acceptable, un cadre de gestion du risque opérationnel a été élaboré et déployé à l'échelle de l'organisation. Ce cadre comprend les pratiques usuelles qui permettent une saine gestion des opérations et s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense en définissant clairement les rôles et responsabilités liés à la gestion des opérations et des risques.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la communication le concernant, conformément à l'appétit pour ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel. Parallèlement, le cadre de gestion du risque opérationnel fait le lien avec les autres domaines de risque.

Ce cadre est révisé afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction de l'évolution des pratiques de l'industrie ou des nouvelles réglementations.

Gouvernance

La gouvernance en matière de gestion du risque opérationnel met l'accent sur l'imputabilité et l'encadrement efficace du risque. Le risque opérationnel est régi par des encadrements qui sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le conseil d'administration.

Une reddition est effectuée régulièrement aux comités encadrant la gestion des risques afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement.

De plus, le comité de risques opérationnels Mouvement (CROM) a le mandat principal de surveiller les différentes catégories de risque opérationnels et réglementaires auxquelles le Mouvement est exposé. Il est composé des propriétaires des catégories de risques opérationnels et réglementaires. Sa gouvernance est décrite dans le Cadre de gouvernance en gestion de risques, traité dans la section 4.2.1 "Cadre de gestion intégrée des risques" de ce rapport.

Risque lié aux technologies de l'information et à la sécurité

Le risque lié aux technologies de l'information correspond au risque lié à l'incapacité de maintenir, dans le sens de la gestion/performance ou de moderniser l'infrastructure, les applications ou les bases de données technologiques. Le risque lié à la sécurité correspond au risque lié au vol, à la perte, à une fuite ou à l'exposition de données/informations confidentielles, telle une perte de confidentialité, via un acte intentionnel ou non intentionnel, comme une menace interne, une erreur, une négligence ou une omission, y compris les cyberattaques.

Les technologies sont un incontournable dans l'évolution, le maintien et la résilience des activités du Mouvement Desjardins. Une défaillance ou une perturbation des systèmes informatiques peut avoir de graves incidences sur ses membres et clients ainsi que ses activités. Ces deux risques sont au cœur des activités de gestion des risques. Des programmes de modernisation pour veiller au maintien et à la prévention des perturbations de ses environnements et actifs critiques ainsi qu'à l'ajout de contrôles de sécurité préventifs et réactifs aux menaces internes et externes composent les activités essentielles et courantes. Afin de suivre de façon efficace ces risques, des analyses par scénarios, des analyses sur les changements majeurs ainsi que les suivis des événements opérationnels sont des exemples d'activités permettant l'identification de ces risques et la prise en charge au sein de l'organisation. Une gouvernance qui suit les saines pratiques de l'industrie est mise en place pour permettre d'assurer la surveillance et le maintien de ces risques au niveau de la tolérance acceptable établie. Le Bureau de la sécurité Desjardins assure la protection des membres et clients, de la sécurité de leurs actifs et de leurs renseignements personnels.

Risque lié aux tiers

Le risque lié aux tiers correspond au risque de pertes et d'incidents résultant de l'utilisation des services de tiers et entre autres de la dépendance envers ces tiers. Un tiers est une entité avec laquelle l'organisation fait affaire et inclut les fournisseurs et leurs sous-traitants, des partenaires commerciaux, des sociétés affiliées, des courtiers, des distributeurs, des revendeurs et des agents.

À travers son programme de gestion des risques opérationnels, le Mouvement Desjardins encadre ses tiers grâce à des mécanismes proactifs afin d'assurer une gestion efficiente des risques liés à ces derniers et de se conformer à l'évolution des requis réglementaires. De plus, chaque acquisition majeure fait l'objet d'une gouvernance renforcée afin de s'assurer en continu de l'adéquation de leur performance aux besoins de l'organisation.

Le 24 avril 2023, le BSIF a livré la version révisée de sa *Ligne directrice B-10 sur la Gestion du risque lié aux tiers*, qui entrera en vigueur le 1^{er} mai 2024. Cette ligne directrice, à caractère prudentiel, est adressée aux institutions financières fédérales canadiennes, dont Fiducie Desjardins inc. et certaines filiales de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. Elle met en place des mécanismes pour gérer efficacement les risques associés à toute entente avec un tiers tout au long du cycle de vie de la relation d'affaires. Les encadrements Mouvement en matière de gestion de risques liés aux tiers répondent aux grandes lignes des principes et des attentes de la nouvelle version de la ligne directrice. Des travaux sont déjà en cours afin d'arriver à une pleine opérationnalisation des processus ajustés selon cette révision.

Risque lié à la continuité des activités

Le risque lié à la continuité des activités correspond au risque de non-poursuite des activités entraînée par l'indisponibilité des ressources et moyens d'exploitation incluant les systèmes et technologies de l'information et de communication, les immeubles, les ressources humaines et les fournisseurs.

Des bilans d'impact sur les activités permettent d'identifier les activités prioritaires de l'organisation, basées sur une évaluation des impacts d'interruption considérant les aspects opérationnels, réputationnels, réglementaires et financiers. En raison de la nature évolutive de toute organisation et l'incidence implicite sur son niveau de préparation, des mises à jour sont nécessaires au moins annuellement ou lors de tout changement significatif, en intégrant les principes de gestion de changement et d'amélioration continue. L'approche de continuité des activités assure que des solutions de continuité sont identifiées, mises en place et validées pour maintenir un niveau de service acceptable et approuvé, en considération des activités prioritaires et des requis de continuité nécessaires selon les grandes conséquences reconnues. Des exercices sont planifiés à intervalles réguliers de façon à assurer la pertinence et la performance des solutions identifiées en plus d'assurer un niveau de préparation du personnel.

Risque de modèle

Le risque de modèle est une conséquence potentielle négative liée à la prise d'une décision d'affaires basée sur les extraits d'un modèle mal conçu, mal utilisé ou mal géré. Ce risque peut notamment provenir d'hypothèses incorrectes, de choix méthodologiques inappropriés, de données inadéquates, d'un déploiement inadéquat, d'une utilisation incorrecte ou d'une maintenance insuffisante.

Un modèle est une méthode permettant, sur la base d'hypothèses et à partir de données en entrant, de produire une prévision, une classification ou une approximation d'information non disponible, avec une incertitude inhérente.

Dans le but d'assurer une saine gestion du risque de modèle, le Mouvement Desjardins dispose d'un encadrement de la gestion du risque de modèle dont la portée est l'ensemble des modèles utilisés dans ses opérations. Cet encadrement concerne notamment les pratiques requises en matière de gestion du risque de modèle à l'égard du respect des exigences de la *Ligne directrice E-23 sur la Gestion du risque de modélisation à l'échelle de l'entreprise dans les institutions de dépôts*. Cet encadrement spécifie également les rôles et responsabilités des intervenants dans les activités liées au cycle de vie des modèles telles que la conception, le suivi de la performance et la validation.

Le groupe de validation, qui est indépendant des unités responsables du développement des modèles et de celles qui les utilisent, est responsable de mener les travaux de validation. Ces travaux consistent en un ensemble de points de validation permettant de les évaluer à l'égard de la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la fiabilité et la qualité des données. Ces travaux comportent également l'examen de la mise en œuvre des modèles ainsi que l'évaluation du respect des exigences réglementaires applicables.

Risque de données

Le risque de données est lié à la qualité et la connaissance des données utilisées au sein du Mouvement, ayant un impact sur la prise de décisions stratégiques et d'affaires, le cycle de vie de la donnée, ainsi que sur le respect des exigences réglementaires.

Dans le cadre du programme de rehaussement de la maîtrise de ses opérations, le Mouvement Desjardins s'est doté d'une structure de gouvernance des données, soutenue par des encadrements ayant comme objectif d'en assurer une gestion et une supervision adéquate. Cette structure se dote graduellement des outils requis pour encadrer le risque de données, à la fois dans les processus actuels et dans les nouvelles activités. Un cadre de surveillance est également en cours de déploiement en deuxième ligne de défense afin que soient revues objectivement les évaluations de risque de données effectuées en première ligne. La montée en maturité que vit actuellement l'organisation à l'égard de la gestion du risque de données s'accompagne de la mise en place de contrôles qui contribuent à renforcer l'atténuation de ce risque.

Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel

En ce qui a trait au cadre de gestion du risque opérationnel, le tableau suivant illustre les méthodes et les outils permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre le risque opérationnel.

	Description
Identification et évaluation des risques et des contrôles	Un inventaire standard du risque opérationnel auquel le Mouvement est exposé a été établi et sert de base pour déterminer les risques les plus importants et pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les réduire. Les évaluations des risques et des contrôles, qui sont effectuées sur une base périodique, peuvent être liées à des projets, à des produits, à des systèmes, à des processus et à des activités ainsi qu'à des initiatives stratégiques et à de nouveaux produits d'importance. La considération de différents facteurs internes et externes (pertes, constats d'audit, etc.) fait partie intégrante de ces évaluations. Lorsque les résultats démontrent une exposition au risque opérationnel supérieure au niveau de tolérance établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à un niveau acceptable.
Collecte et analyse des événements internes	La collecte des données sur les événements de risque opérationnel et des données de pertes permet de répertorier et de quantifier les événements selon des seuils déterminés. Les événements de risque opérationnel sont recensés dans des bases de données, leurs analyses permettent de mieux comprendre les causes, de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.
Indicateurs de risques	Afin de suivre leur profil de risque et l'évolution de celui-ci, les secteurs d'activité suivent des indicateurs de risque du cadre d'appétit pour le risque leur permettant de suivre de façon proactive l'accroissement de leur niveau d'exposition aux risques les plus importants et d'agir relativement à ces risques lorsque le seuil de tolérance est atteint.
Divulgaration des risques	Les natures ainsi que les niveaux de risque opérationnel sont communiqués fréquemment à la haute direction ainsi qu'aux différents comités encadrant la gestion des risques. Cela favorise une gestion efficace du risque opérationnel permettant de prendre action rapidement lorsque cela est requis et d'établir les différentes priorités en fonction de l'importance des risques encourus.
Mesures d'atténuation	Le Mouvement a une structure permettant d'assurer une saine gestion des risques opérationnels par l'encadrement de la conception et par l'application de contrôles robustes contribuant à l'atténuation des risques. Une fois les risques identifiés et évalués, le Mouvement s'assure de leur maintien à un niveau acceptable, en fonction de l'appétit pour le risque, pour favoriser l'atteinte de ses objectifs et doit veiller en continu à l'efficacité des divers mécanismes de contrôles internes mis en place. Ainsi, en cas de dépassement des seuils de tolérance établis, des plans d'action sont mis en place dans le but de s'assurer que la prise de risque est toujours cohérente avec le cadre d'appétit pour le risque ainsi qu'avec les objectifs de Desjardins.
Analyse par scénario	L'analyse par scénario consiste à évaluer des événements pouvant entraîner un risque opérationnel important dont la probabilité d'occurrence est faible, par exemple un tremblement de terre. L'analyse permet de soulever les vulnérabilités au sein de l'organisation à l'égard de ces risques afin de mettre en place les mesures d'atténuation requises.
Programmes de partage des risques et programmes d'assurance	Le Mouvement s'est doté de programmes d'assurances lui assurant une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'institution ainsi que les risques émergents sur le marché.
Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel	Depuis le 1 ^{er} janvier 2023, le calcul du capital réglementaire est effectué selon la nouvelle approche standard sous Bâle III. Pour répondre à ces changements, un calculateur aux fins du calcul des exigences en fonds propres a été développé, conformément à la <i>Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital</i> émise par l'AMF. La nouvelle approche fait intervenir une composante indicateur d'activité, issues des états financiers du Mouvement Desjardins. Enfin, cette composante est combinée avec un multiplicateur de pertes internes permettant d'obtenir les requis en fonds propres aux fins du risque opérationnel.

4.2.7 Risque d'assurance

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance de personnes correspond au risque que les montants et l'échéancier des prestations et des dépenses à payer sur les produits d'assurance vie, d'assurance santé, ou de contrats de rentes soient différents de ceux prévus.

Le risque d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :

- Risque de mortalité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance vie différents des montants prévus, due à la survenance des décès;
- Risque de longévité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les contrats de rentes différents des montants prévus, due à la survie des rentiers;
- Risque de morbidité/invalidité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance santé différents des montants prévus, due à l'état de santé des assurés;
- Risque de comportement des détenteurs de police : Conséquence financière résultant de comportements des titulaires de polices d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes, en regard du maintien en vigueur de leur contrat ou de l'exercice de toutes clauses prévues aux contrats;
- Risque de dépenses : Conséquence financière résultant de frais d'administration qui sont engagés pour le service des produits d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes différents de ceux prévus.

Le risque d'assurance de dommages correspond au risque que les indemnités à verser sur les produits d'assurance de dommages soient différentes des montants estimés lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles.

Le risque d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :

- Risque de souscription : Conséquence financière résultant d'une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des sinistres, par exemple les incendies, les vols, les dégâts d'eau, le vandalisme, couverts par les produits d'assurance offerts, excluant les catastrophes. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés, comme les responsabilités civile, juridique, etc.;
- Risque de catastrophes : Conséquence financière liée à une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes couvertes par les polices d'assurance;
- Risque de réserve : Conséquence financière résultant d'une insuffisance dans les provisions ou les réserves actuarielles.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement et, d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont responsables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratique en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes. Par ailleurs, les filiales d'assurance de dommages souscrivent une protection additionnelle à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen de la santé financière. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 17 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés ainsi qu'à d'autres facteurs de risque identifiés à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

4.2.8 Risque stratégique

Le risque stratégique correspond au risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies ou d'actions inadéquates susceptibles d'empêcher le Mouvement Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Ce risque fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement et fait l'objet d'une Politique sur la gestion du risque stratégique. Il appartient à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder les orientations stratégiques du Mouvement en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui leur sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique. À cet effet, le Mouvement Desjardins a mis en place un processus de mise à jour annuelle du plan stratégique, incluant un exercice de revue critique, afin de tenir compte de l'évolution du marché et notamment des grandes tendances de l'industrie.

Les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et font rapport à ce sujet aux instances appropriées. En outre, les positionnements stratégiques, les acquisitions d'entreprises, les nouveaux produits et services, les projets financés par le plan d'investissement, les initiatives et transactions majeures, font l'objet d'une analyse de risque, incluant une revue objective par les 2^e lignes de défense, avant leur mise en œuvre.

4.2.9 Risque de réputation

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse engendrer une incidence défavorable significative sur ses revenus, ses fonds propres ou puisse affecter de façon importante la confiance de ses membres et clients ou, plus largement, l'opinion publique.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une approche proactive de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. De plus, le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins est le premier responsable de la démarche d'évolution culturelle. Celle-ci vise à faire évoluer en profondeur les comportements pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. Cette démarche contribue aussi à gérer les risques réputationnels.

4.2.10 Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les risques ESG désignent l'ensemble des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dont le Mouvement Desjardins et ses entités doivent tenir compte dans le cadre de leurs opérations, activités de financement, d'investissement ou d'assurance et qui pourraient se traduire, entre autres, en risques de crédit, en risques d'assurance, en pertes de la valeur d'actifs ou en risques non financiers tels que l'atteinte à la réputation du Mouvement.

Le risque environnemental comprend, entre autres, les risques liés aux changements climatiques et le risque de perte de biodiversité, incluant également les aspects relatifs à l'écoblanchiment. Ces risques incluent :

- Les impacts négatifs que les changements climatiques peuvent causer à l'organisation, à travers ses vulnérabilités et celles de ses membres et clients;
- L'impact négatif que Desjardins a sur ceux-ci.

Le risque social, quant à lui, tient compte de la façon dont le Mouvement, et les entreprises dans lesquelles il investit, travaillent et agissent avec les employés, les membres, les clients, les partenaires, les fournisseurs et les collectivités. La Fondation *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB), faisant maintenant partie de la Fondation *International Financial Reporting Standards* (IFRS), définit deux principales dimensions sociales avec des enjeux d'entreprise qui peuvent aussi être des risques sociaux :

- Le Capital social inclut les droits humains et relations avec les communautés, la confidentialité des renseignements personnels des clients, la sécurité des données et le bien-être des consommateurs;
- Le Capital humain inclut les pratiques en matière d'emploi, de recrutement, de diversité et d'inclusion des employés.

Le risque de gouvernance est lié à un événement, un enjeu ou un facteur de gouvernance tant à l'externe qu'à l'interne, qui se matérialise dans le cadre de la gestion et des opérations du Mouvement Desjardins, de ses activités de financement, d'investissement et d'assurance, de ses engagements ou dans le cadre de ses projets majeurs, dont les conséquences directes et indirectes seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à la réputation.

Gouvernance des risques ESG

Les risques ESG sont supervisés par le conseil d'administration, aidé du comité de direction du Mouvement (CDM) qui lui soumet des recommandations à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, incluant ceux liés aux changements climatiques.

Le CDM s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité Gestion Finances et Risques Mouvement et sur le comité d'orientation ESG (Co ESG). Ce dernier recommande les orientations en matière ESG, incluant sur les changements climatiques, et en assure aussi le suivi. Il est aussi responsable d'assurer la cohésion de l'organisation et une meilleure prise en compte des risques ESG dans les processus de décisions d'affaires.

Le comité des risques liés aux facteurs ESG (CRESG), anciennement comité des risques liés aux changements climatiques (CRCC), a vu son mandat s'élargir en 2023. Ce sous-comité du comité Gestion Finances et Risques Mouvement a dorénavant pour objectif de veiller :

- À l'intégration progressive des risques ESG, dans les pratiques de gestion de risques transversales et au respect des attentes en matière de réglementation et de divulgation;
- Au maintien d'une approche harmonisée à travers les différentes composantes et entités juridiques du Mouvement, notamment par la mise en place de politiques et directives, explicitant les principes sur lesquels se basent leur gestion à travers l'organisation ainsi que les rôles et responsabilités;
- À la mise en place des initiatives proposées et au signalement de toutes situations pouvant compromettre l'atteinte des objectifs afférents.

Le Mouvement poursuit la mise en œuvre de ses orientations liées aux risques ESG. Il travaille aussi à bâtir une meilleure compréhension de ces risques transversaux au sein de ses instances et de l'organisation tout en poursuivant une vigie des meilleures pratiques sur ces sujets.

Stratégie ESG

Le développement durable est une priorité pour le Mouvement, qui s'est doté d'une politique de développement durable encadrant l'ensemble de ses activités et a intégré des orientations relatives au développement d'une économie durable et responsable dans son cadre d'appétit pour le risque. Il est aussi signataire de plusieurs encadrements internationaux issus des Nations Unies pour l'intégration des critères ESG dans son modèle d'affaires : les Principes d'assurance responsable en 2019 et les Principes bancaires responsables en 2019.

En 2021, le Mouvement Desjardins a énoncé son ambition zéro émission nette 2040, pour ses opérations étendues, ses financements et l'investissement de ses fonds propres dans trois secteurs clés, à savoir l'énergie, le transport et l'immobilier. Cette ambition a été formalisée en joignant l'initiative mondiale *Business Ambition for 1.5°C* de la *Science-Based Targets initiative* (SBTi). Desjardins Gestion internationale d'actifs est aussi engagé auprès de la *Net Zero Asset Managers initiative*.

En ligne avec ses ambitions, Desjardins a été la première institution financière en Amérique du Nord à adhérer à la *Powering Past Coal Alliance* (Alliance : Énergiser au-delà du charbon) pour la sortie du secteur du charbon thermique. En 2023, dans le cadre de l'atteinte de ses engagements climatiques, notamment de carboneutralité, Desjardins a défini des cibles applicables aux activités de financement et d'investissement de ses fonds propres dans le secteur de l'énergie. Ces cibles visent plus particulièrement les secteurs du pétrole et du gaz, mais aussi celui des énergies renouvelables, d'ici 2030.

Gestion des risques ESG

Desjardins comprend l'importance de gérer adéquatement ses risques et d'en mesurer les impacts actuels et futurs. L'accélération des changements climatiques et leurs impacts de plus en plus visibles incitent également Desjardins à adapter ses pratiques, en intégrant ces risques à son modèle d'affaires et en s'assurant du respect du modèle des 3 lignes de défense.

Les risques ESG font donc maintenant partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement et font l'objet d'une Politique Mouvement sur la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette politique est accompagnée d'un énoncé d'appétit et d'une Directive Mouvement sur la gestion des risques liés aux changements climatiques, enrichie récemment par une Directive sur la gestion du risque social, tous alignés sur le registre des risques. Ces encadrements, qui constituent le cadre de gestion de l'organisation en matière de risques ESG, contribuent grandement à amener les secteurs d'affaires et les fonctions de soutien à intégrer dans leurs activités la gestion des risques ESG et à identifier périodiquement les principaux risques les affectant ainsi que leur incidence et ce, en collaboration avec les professionnels de la fonction Gestion des risques et le Bureau du développement durable.

L'opérationnalisation de ces encadrements s'est poursuivie : un premier indicateur d'appétit pour le risque climatique a été divulgué, les méthodologies d'analyse qualitative des risques ont été affinées et des travaux ont porté sur la quantification de ces risques, notamment pour les analyses de scénarios et la simulation de crise climatique. La surveillance des risques ESG a, pour sa part, été formalisée via l'adoption d'un Programme de surveillance sur le risque climatique. La reddition de comptes aux différentes instances et la gouvernance ont été bonifiées afin de s'aligner avec les meilleures pratiques. La sensibilisation sur le sujet a également débuté et se poursuivra en 2024. Par ailleurs, le Mouvement, en complément du Rapport de Responsabilité Sociale et Coopérative élaboré conformément aux lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (GRI), travaille à intégrer les requis des normes IFRS S1 et S2 de l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB) et le cas échéant, de la *Ligne directrice B-15 sur la Gestion des risques climatiques* du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada. Le Mouvement répond également au questionnaire sur les changements climatiques du *Carbon Disclosure Project* (CDP) et produit un rapport « En Mouvement pour le climat ». Ces deux divulgations publiques portent sur les risques et opportunités liés aux changements climatiques et sont alignées avec les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Mesures et cibles

Le Mouvement Desjardins maintient son leadership en développement durable par diverses initiatives intégrées à son plan stratégique et à la gestion de sa performance. Le Mouvement suit notamment l'empreinte carbone de ses activités opérationnelles et financières, l'exposition de ses financements et investissements aux secteurs intenses en carbone, soit l'énergie, le transport et l'immobilier, et met en place des cibles liées à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi qu'à son volume d'affaires dans les énergies renouvelables. Lorsque pertinents, ces indicateurs et cibles sont graduellement intégrés dans les objectifs de performance.

Pour atteindre son ambition zéro émission nette 2040, Desjardins a défini des cibles intermédiaires et sectorielles basées sur la science, qu'elle a fait approuver par la SBTi. Des travaux sont en cours pour préciser les plans de transition pour nos secteurs clés intenses en carbone et opérationnaliser les méthodologies de suivi de nos expositions. En lien avec l'énoncé d'appétit pour les risques liés aux changements climatiques du Mouvement, un indicateur d'appétit permet d'apprécier l'atteinte de nos stratégies. D'autres indicateurs de risque sont en cours de développement.

Nos émissions financées ont fait l'objet d'une troisième divulgation publique, comprenant investissements et financements, selon la méthodologie du *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF).

4.2.11 Risques réglementaires

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, la réglementation qui l'encadre est en pleine croissance, notamment selon l'étendue de la réglementation applicable que selon la complexité de celle-ci. La pression des autorités réglementaires s'accroît et leurs pouvoirs de surveillance s'accroissent, ce qui expose le Mouvement à des sanctions pécuniaires et à un plus grand risque réputationnel.

Autorités réglementaires et organismes de réglementation

Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, la volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus complexes, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux, Canada et États-Unis, et provinciaux, il faut également considérer celles provenant de l'Autorité des marchés financiers (AMF), des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI). Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles portant sur la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, nécessite d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

Cadre de gestion de la conformité

En tant que fonction de supervision indépendante, la Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation.

Le cadre de gestion s'applique aux risques juridiques et réglementaires, incluant la lutte aux crimes financiers et à la corruption ainsi qu'aux risques de fraude et de protection des renseignements personnels. Il s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que la surveillance des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Le cadre de gestion de la conformité prévoit :

- l'élaboration des encadrements et de la documentation permettant de respecter les exigences réglementaires en vigueur;
- la mise en place de programmes de formation et une offre d'accompagnement (rôle-conseil);
- le déploiement de programmes de surveillance et d'inspections des activités;
- la reddition de comptes sur l'état de la conformité au conseil d'administration et à la haute direction.

Pour maintenir sa réputation en matière d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est également doté d'un code de déontologie applicable aux dirigeants et aux employés de toutes ses composantes.

Ce cadre de gestion de la conformité permet de fournir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle il est assujéti. Malgré tout, il est possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

Structure organisationnelle de la conformité

La Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement est sous la responsabilité hiérarchique de la Première vice-présidence Gestion des risques du Mouvement. Les chefs de la conformité des composantes, quant à eux, sont sous la responsabilité hiérarchique de la Vice-présidente et chef de la conformité et protection des renseignements personnels du Mouvement.

Juridique et réglementaire

Le risque juridique et réglementaire est le risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Le risque juridique et réglementaire englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des condamnations à payer des dommages, des pénalités financières ou des sanctions. L'environnement juridique et réglementaire évolue par ailleurs rapidement et pourrait accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Au cours de l'année 2023, plusieurs changements réglementaires ont été proposés. L'AMF a notamment publié la *Ligne directrice sur la gestion des incitatifs* le 16 mars 2023, laquelle est déjà en vigueur, alors que le projet de *Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier* a fait l'objet d'une deuxième consultation.

Protection des renseignements personnels

Le risque de protection des renseignements personnels correspond au risque lié au mauvais traitement des renseignements personnels (vol ou fuite, perte, collecte, gestion des consentements, utilisation, communication, conservation, destruction ou non-respect des droits des individus liés à leurs renseignements personnels) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission). Les principales répercussions du risque de protection des renseignements personnels sont liées à la réputation de Desjardins, à la conformité et à de possibles pertes financières.

La *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* est entrée en vigueur progressivement à compter de septembre 2022 et prévoit notamment des pouvoirs accrus de la Commission d'accès à l'information (CAI) et l'imposition de sanctions plus importantes depuis septembre 2023. Le Mouvement a réalisé les travaux associés à ces nouvelles exigences, notamment les obligations liées aux évaluations des facteurs relatifs à la vie privée, au consentement, à la politique de confidentialité, aux décisions automatisées, aux droits des individus et à la gestion des tiers. Le projet de loi fédéral C-27, *Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs, la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et la Loi sur l'intelligence artificielle et les données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois* est toujours en étude parlementaire. Le Mouvement Desjardins continue de suivre les travaux en cours.

Fraude et crimes financiers

Le risque de fraude et de crimes financiers correspond au risque d'actes conduits illicitement par des parties internes ou externes dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer profit ou de détourner des actifs du Mouvement, des membres ou des clients ou au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire en matière de crimes financiers par le Mouvement Desjardins.

Afin de bien protéger les membres et clients ainsi que l'organisation, le Mouvement Desjardins améliore constamment ses processus et solutions pour prévenir, détecter et répondre à la fraude adéquatement. Pour ce faire, l'identification des risques de fraude se fait en continu et les mesures de mitigation efficaces et robustes sont en constante évolution. Concernant la lutte au blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, l'imposition d'une sanction pécuniaire à une institution financière canadienne par le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) confirme quant à elle la volonté de ce régulateur de sanctionner plus sévèrement les cas de non-conformité à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.

Le Mouvement Desjardins possède également un cadre de gouvernance en crimes financiers qu'il bonifie continuellement. Au cours du deuxième trimestre de 2023, le ministère des Finances a initié une revue parlementaire concernant le régime de lutte au blanchiment canadien. Le Mouvement Desjardins, représenté par le Chef de la lutte au blanchiment du Mouvement Desjardins, a eu l'occasion d'émettre ses recommandations pour améliorer le régime canadien.

5.0 Renseignements complémentaires

5.1 Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le premier vice-président Finances et chef de la direction financière (chef des finances) ont fait concevoir des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI). Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction du Mouvement Desjardins, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Au 31 décembre 2023, la direction du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses CPCI. En se fondant sur les résultats de ces travaux, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les CPCI étaient adéquatement conçus et efficaces.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction du Mouvement Desjardins a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers combinés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) comprend notamment des politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés, qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers combinés conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administrateurs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers combinés annuels ou les rapports financiers intermédiaires est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le CIIF ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les inexactitudes en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF. Cette évaluation a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne 2013 *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle *Control Objectives for Information and Related Technologies* (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 décembre 2023, le CIIF était adéquatement conçu et efficace.

Les CPCI et les CIIF prévus au Règlement 52-109 sont appliqués à la notice annuelle de la Fédération préparée en vertu du Règlement 51-102 et, pour les fins de certification du Mouvement en vertu du Règlement 52-109, la notice de la Fédération est considérée être la notice annuelle du Mouvement.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

L'adoption au 1^{er} janvier 2023 de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, a eu une incidence importante sur le contrôle interne du Mouvement Desjardins à l'égard de l'information financière. Des ajouts et modifications de contrôles en lien avec les processus actuariels et financiers ont été apportés afin que le Mouvement se conforme aux exigences de cette nouvelle norme. Ces processus utilisent également de nouvelles applications et outils technologiques.

En ce qui concerne les soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2022, le Mouvement a effectué les procédures suivantes afin d'obtenir l'assurance nécessaire de la fiabilité de l'information financière :

- valider l'exhaustivité des contrôles internes afin de couvrir les risques significatifs d'erreurs aux états financiers et au rapport de gestion;
- évaluer la mise en œuvre des outils technologiques nécessaires au traitement des exigences IFRS 17;
- analyser le rapport du fournisseur (SOC 1) afin d'obtenir l'assurance du bon fonctionnement des contrôles opérés par le fournisseur;
- effectuer le rapprochement entre les soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2022 avant et après l'adoption de l'IFRS 17.

Le Mouvement Desjardins a également examiné la conception et la mise en œuvre des contrôles financiers et technologiques mis en place en 2022 servant à valider les activités produisant les données comparatives de 2022 dans les documents de 2023.

En 2023, le Mouvement a conçu de nouveaux contrôles à l'égard de l'information financière et en a modifié certains. Il a également :

- suivi l'évolution de certains contrôles qui ont été modifiés ou mis en place depuis le 1^{er} janvier 2023 afin de valider leur conception;
- effectué les tests d'efficacité sur tous les contrôles servant à la divulgation financière en 2023, incluant ceux mis en place en 2022 et 2023.

À l'exception des changements décrits ci-dessus, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucune autre modification significative aux processus ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2023 du Mouvement.

5.2 Information relative aux parties liées

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens, à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

La note complémentaire 32 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

5.3 Méthodes comptables critiques et estimations

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés au 31 décembre 2023. Les méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction sont présentées ci-dessous.

Le contexte économique continue d'entraîner des sources d'incertitude ayant une incidence sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés. Cela touche particulièrement la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe du Mouvement Desjardins. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 14 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts productifs classés dans la catégorie « Coût amorti » et des prêts de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur de certains passifs présentés au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » repose sur les cours de marché pour des instruments similaires ou sur l'actualisation des flux de trésorerie prévus. En ce qui a trait aux passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net », la juste valeur tient compte des modèles d'évaluation des options et les techniques d'évaluation sont similaires à celles des instruments financiers dérivés.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les cours du marché.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note complémentaire 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme ou de leurs caractéristiques. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 5 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés. La note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés fournit quant à elle des renseignements sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif a été transférée.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert, ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 9 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de chaque date de clôture, le Mouvement Desjardins comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés « Coût amorti » ou « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, le Mouvement Desjardins compare la PD de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, il prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risques de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de PD et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que le Mouvement Desjardins s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la PCD et l'ECD. Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, le Mouvement Desjardins utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Il peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir.

Données et hypothèses clés

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives.

L'environnement macroéconomique, caractérisé notamment par des taux d'intérêts élevés, des tensions géopolitiques croissantes, ainsi qu'une inflation persistante, cause toujours de l'incertitude. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte.

Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles que ce que laisseraient autrement supposer les données historiques utilisées dans les modèles.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Intégration des informations prospectives

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables suivantes : le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, le prix des maisons, l'écart de financement corporatif et l'indice boursier S&P/TSX. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes de crédit, notamment une analyse de sensibilité de la provision pour pertes de crédit, sont présentés à la note complémentaire 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Les passifs des contrats d'assurance sont évalués principalement selon deux méthodes, soit le modèle général et la méthode de répartition des primes.

La note complémentaire 17 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

Contrats évalués selon le modèle général

Lors de la comptabilisation initiale, le passif d'un groupe de contrats d'assurance correspond au passif au titre de la couverture restante qui est composé de la somme des flux de trésorerie d'exécution, soit l'estimation des flux de trésorerie futurs, l'ajustement lié à la valeur temps et l'ajustement au titre du risque non financier, ainsi que de la marge sur services contractuels (MSC) qui représente le profit non acquis. À chaque date de clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif au titre de la couverture restante, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services qui seront rendus dans les périodes futures ainsi que de la MSC, et du passif au titre des sinistres survenus, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés tels que les charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance.

Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif au titre de couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égale aux primes reçues, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués à ce groupe à cette date, ajustée s'il y a lieu, du montant provenant de la décomptabilisation d'un actif au titre de flux de trésorerie lié aux frais d'acquisition et de tout autre actif ou passif comptabilisé antérieurement se rapportant à ce groupe. À chaque date de clôture, le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égal à sa valeur comptable au début de l'exercice, augmentée des primes reçues et du montant d'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, alors qu'elle est diminuée du montant des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués et du montant comptabilisé en revenus.

Estimations et hypothèses clés

L'évaluation des passifs des contrats d'assurance est fondée sur des estimations et des hypothèses. Les principales hypothèses utilisées sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de personnes

Les hypothèses retenues pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs sont celles qui s'avèrent les plus probables selon le jugement de la direction. Le modèle utilisé considère que les flux de trésorerie futurs de meilleure estimation donnent le même résultat que la moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles. Les hypothèses sont déterminées selon le point de vue de la filiale d'assurance de personnes en fonction des situations qui existent à la date de clôture. Les risques liés à l'exactitude des hypothèses utilisées pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs découlent de la possibilité de non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire désigné effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et la modifie, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur. Des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, au taux de résiliation des contrats, de charges, impôts et taxes et des participations des titulaires sont établies. De plus, les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés par le jugement et une analyse des données.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de dommages

Faits et circonstances indiquant qu'un groupe est déficitaire

Pour chacun des portefeuilles et chacune des régions géographiques, les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés de façon quantitative et qualitative. L'analyse quantitative est basée sur les ratios combinés estimés, lesquels représentent la somme des ratios de sinistralité et d'autres charges afférentes aux activités d'assurance. Le dépassement par ceux-ci d'un seuil prédéterminé indique des faits et circonstances à l'effet qu'un groupe de contrats d'assurance pourrait être déficitaire. Des rapports de suivi de la sinistralité sont également utilisés dans l'identification des faits et circonstances lorsque des écarts importants avec le budget sont observés. L'analyse qualitative est basée sur le jugement exercé par les membres d'un comité provenant de différents secteurs (tarification, actuariat, finances) qui se rencontrent trimestriellement pour échanger sur les tendances observées.

Passif au titre de la couverture restante

Les sinistres attendus sont basés sur les ratios historiques par portefeuille et par région géographique ajustés afin de refléter les conditions futures attendues. La sélection des facteurs d'ajustement des ratios historiques est basée sur les éléments mentionnés dans la section « Passif au titre des sinistres survenus » plus bas ainsi que d'autres éléments nécessitant aussi l'exercice du jugement tels que la prise en compte des catastrophes et de la saisonnalité. Certaines charges afférentes aux activités d'assurance que les filiales d'assurance de dommages devront engager pour régler les sinistres, ne sont pas incluses dans les sinistres attendus. Ces coûts sont répartis entre les groupes de contrats d'assurance en fonction des efforts requis pour régler les sinistres. Les encaissements futurs de primes et les autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues, incluant les frais d'acquisition le cas échéant, sont également calculés par groupe de contrats d'assurance.

Passif au titre des sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus inclut des estimations individuelles des pertes pour chaque sinistre déclaré de même que des provisions pour les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés, pour les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui devront être engagées pour régler ces sinistres et pour l'insuffisance relative à l'estimation des pertes pour sinistres déclarés. Le passif au titre des sinistres survenus est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires. La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée pour projeter l'évolution future des sinistres. De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements ou les changements nécessaires pour établir adéquatement le passif au titre des sinistres survenus représentant la moyenne pondérée selon les probabilités des résultats possibles en ce qui concerne les paiements futurs au titre des sinistres. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégories de risque et par zones géographiques. De plus, les estimations prennent également en considération divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le coût moyen de règlement des sinistres et le nombre moyen de sinistres, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs comme l'inflation, l'évolution des facteurs de marché, tels que le comportement du public à l'égard des réclamations et des conditions économiques, de même que des facteurs internes, tels que la composition du portefeuille de contrats d'assurance, les conditions de ceux-ci et les procédures de gestion des réclamations. Une part de jugement intervient également dans l'évaluation de la mesure dans laquelle des facteurs externes, comme les décisions judiciaires et la législation gouvernementale, peuvent influencer sur cette estimation.

Autres estimations et hypothèses

Ajustements liés à la valeur temps de l'argent

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être ajustées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers. L'exercice du jugement est requis dans la détermination des courbes de taux à utiliser, notamment en raison de la détermination des actifs détenus dans les portefeuilles de référence, des taux sans risques, des ajustements pour le risque de crédit et des ajustements pour la liquidité.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance. Les risques sur lesquels porte l'ajustement au titre du risque non financier sont le risque d'assurance et les autres risques non financiers, tels que le risque de déchéance et le risque de dépenses, c'est-à-dire la possibilité d'une augmentation inattendue des frais administratifs afférents à la gestion du contrat. Cet ajustement reflète également le degré d'aversion au risque des filiales d'assurance ainsi qu'un avantage pour refléter le niveau de diversification que les filiales d'assurance considèrent dans la détermination de cette indemnité. L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé au niveau consolidé de chacune des filiales d'assurance sur une base nette de réassurance, puis alloué à chaque groupe de contrats d'assurance et à chaque groupe de contrats de réassurance détenus selon leur profil de risque.

Marge sur services contractuels (MSC)

À chaque fin de période, la filiale d'assurance de personnes comptabilise à l'état combiné du résultat un montant de la MSC basé sur les unités de couverture affectées aux services rendus. Pour déterminer ce montant, la MSC à la date de clôture est répartie également entre chacune des unités de couverture restantes. La direction doit faire preuve de jugement afin de déterminer les unités de couverture appropriées qui reflètent adéquatement le volume de services prévus sur la période de couverture des contrats d'assurance. Le volume de services prévus doit tenir compte à la fois des services découlant de la couverture d'assurance, mais aussi des services de rendement d'investissement, le cas échéant, pour les contrats d'assurance sans participation directe et des services liés à l'investissement pour les contrats d'assurance avec participation directe. Afin de déterminer le volume de services prévus au titre de la couverture d'assurance, la filiale d'assurance de personnes utilise le montant qu'elle s'attend à ce que le titulaire de contrat puisse réclamer si un événement assuré se produit.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et d'estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Le Mouvement Desjardins revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède sur une base trimestrielle aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Mouvement Desjardins, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable. Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires.

Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné du résultat et l'impôt exigible et différé des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 28 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime, il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013 et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

La note complémentaire 18 « Avantages du personnel – Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

5.4 Modifications comptables futures

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2023 n'ont pas d'incidence importante sur les états financiers du Mouvement Desjardins. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

5.5 Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF

En plus des entités composant le Groupe coopératif Desjardins (tel que défini à la section 1.1 « Profil et structure ») et des filiales des entités composant celui-ci, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins regroupent la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO). Le tableau suivant présente les informations financières de la CDO en comparaison avec celles du Mouvement Desjardins.

Tableau 49 – Informations financières de la CDO

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

	2023			2022 Retraité		
	CDO	Bilan combiné Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	Bilan combiné Mouvement Desjardins	% proportion
(en millions de dollars et en pourcentage)						
Total de l'actif	11 922 \$	422 940 \$	2,8 %	10 756 \$	403 944 \$	2,7 %
Total du passif	11 107	388 550	2,9	9 936	371 537	2,7
Total des capitaux propres	815	34 390	2,4	820	32 407	2,5

	2023			2022 Retraité		
	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion
(en millions de dollars et en pourcentage)						
Revenu net total	183 \$	12 577 \$	1,5 %	286 \$	10 340 \$	2,8 %
Excédents avant ristournes aux membres	5	2 259	0,2	35	1 242	2,8
Excédents (déficit) nets de l'exercice après ristournes aux membres	(4)	1 955	(0,2)	26	945	2,8

5.6 Statistiques des cinq dernières années

Tableau 50 – Bilan combiné

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2023	2022 Retraité	2021 ⁽¹⁾	2020 ⁽¹⁾	2019 ⁽¹⁾
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 987 \$	8 913 \$	16 328 \$	12 126 \$	3 709 \$
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	36 627	33 987	39 772	34 960	35 168
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	51 692	51 258	53 286	52 679	22 909
Titres au coût amorti	46	50	41	29	1 616
	88 365	85 295	93 099	87 668	59 693
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 678	17 024	12 019	9 658	10 032
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	165 858	159 682	149 695	136 208	126 757
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 239	24 211	24 386	25 310	27 022
Aux entreprises et aux gouvernements	77 018	66 812	57 400	51 015	49 988
	267 115	250 705	231 481	212 533	203 767
Provision pour pertes de crédit	(1 180)	(1 035)	(970)	(1 112)	(685)
	265 935	249 670	230 511	211 421	203 082
Actif net des fonds distincts	24 754	21 356	22 804	19 093	17 026
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	25	268	328	380
Primes à recevoir	s. o.	s. o.	2 839	2 803	2 686
Instruments financiers dérivés	5 861	5 723	5 828	5 820	4 246
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 801	3 486	2 557	2 499	2 229
Actifs des contrats de réassurance	1 676	1 622	1 582	1 962	2 001
Actifs au titre de droits d'utilisation	476	543	530	565	566
Immubles de placement	974	929	926	924	957
Immobilisations corporelles	1 549	1 587	1 531	1 541	1 471
Goodwill	563	157	157	156	121
Immobilisations incorporelles	1 186	663	497	424	381
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 477	1 465	1 380	1 189	1 034
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	46	679	62	—	—
Actifs d'impôt différé	1 244	1 267	789	1 154	1 292
Autres	3 368	3 540	3 378	2 704	2 090
	21 221	21 686	22 324	22 069	19 454
TOTAL DE L'ACTIF	422 940 \$	403 944 \$	397 085 \$	362 035 \$	312 996 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts					
Particuliers	151 519 \$	145 377 \$	136 332 \$	127 928 \$	111 665 \$
Entreprises et gouvernements	127 219	114 172	101 644	96 853	81 556
Institutions de dépôts	591	287	379	455	697
	279 329	259 836	238 355	225 236	193 918
Passifs des contrats d'assurance	32 961	30 202	34 762	34 827	31 595
Autres passifs					
Acceptations	—	25	268	328	380
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 686	9 859	11 342	9 353	10 615
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	12 032	24 565	31 177	19 152	10 562
Instruments financiers dérivés	6 626	6 691	5 500	4 884	4 278
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	9 350	8 978	7 938	6 810	5 552
Obligations locatives	553	622	596	633	624
Passifs des contrats de réassurance	38	36	s. o.	s. o.	s. o.
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	21 233	17 826	22 796	19 089	17 002
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	867	654	1 048	3 107	3 068
Passifs d'impôt différé	252	223	301	372	281
Autres	10 669	9 092	7 516	6 488	6 294
	73 306	78 571	88 482	70 216	58 656
Obligations subordonnées	2 954	2 928	1 960	1 493	1 398
TOTAL DU PASSIF	388 550	371 537	363 559	331 772	285 567
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	4 731	4 786	4 982	5 021	5 134
Excédents non répartis	2 668	8 982	1 546	1 874	2 352
Cumul des autres éléments du résultat global	(708)	(2 058)	765	1 302	211
Réserves	26 784	19 802	25 321	21 316	18 959
	33 475	31 512	32 614	29 513	26 656
Participations ne donnant pas le contrôle	915	895	912	750	773
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	34 390	32 407	33 526	30 263	27 429
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	422 940 \$	403 944 \$	397 085 \$	362 035 \$	312 996 \$

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitement de l'exercice 2022.

Tableau 51 – État combiné du résultat

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2023	2022 Retraité	2021 ⁽¹⁾	2020 ⁽¹⁾	2019 ⁽¹⁾
REVENU D'INTÉRÊTS					
Prêts	11 900 \$	8 278 \$	6 928 \$	7 278 \$	7 709 \$
Valeurs mobilières	2 067	1 107	473	488	412
	13 967	9 385	7 401	7 766	8 121
FRAIS D'INTÉRÊTS					
Dépôts	6 459	2 829	1 508	2 010	2 618
Obligations subordonnées	139	78	65	57	72
Autres	336	148	42	59	135
	6 934	3 055	1 615	2 126	2 825
REVENU NET D'INTÉRÊTS	7 033	6 330	5 786	5 640	5 296
PRIMES NETTES	s. o.	s. o.	11 278	9 920	9 412
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE					
Revenus des activités d'assurance	10 429	9 725	s. o.	s. o.	s. o.
Charges afférentes aux activités d'assurance	(8 934)	(8 612)	s. o.	s. o.	s. o.
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(129)	(55)	s. o.	s. o.	s. o.
	1 366	1 058	s. o.	s. o.	s. o.
RÉSULTAT FINANCIER D'ASSURANCE NET					
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	2 971	(4 371)	s. o.	s. o.	s. o.
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(2 383)	4 594	s. o.	s. o.	s. o.
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	103	(215)	s. o.	s. o.	s. o.
	691	8	s. o.	s. o.	s. o.
REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE	2 057	1 066	s. o.	s. o.	s. o.
AUTRES REVENUS					
Frais de service sur les dépôts et les paiements	483	448	424	388	431
Commissions sur les prêts et les cartes	951	965	735	628	774
Services de courtage et de fonds de placement	1 339	989	1 108	954	886
Honoraires de gestion et de services de garde	751	662	732	617	582
Autres revenus (pertes) nets de placement	(486)	(500)	319	3 116	3 087
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	s. o.	s. o.	(404)	(42)	(192)
Revenus (pertes) de change	192	119	121	103	64
Autres	257	261	221	149	417
	3 487	2 944	3 256	5 913	6 049
REVENU NET TOTAL	12 577	10 340	20 320	21 473	20 757
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	529	277	69	863	365
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE	s. o.	s. o.	6 883	9 233	9 111
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS					
Salaires et avantages du personnel	5 428	5 120	4 437	3 902	3 655
Honoraires	817	1 084	1 013	664	633
Technologie	1 131	924	893	791	736
Commissions	705	306	881	788	837
Frais d'occupation	408	391	406	419	389
Communications	358	379	329	290	344
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	123	118	459	418	389
Autres	1 247	1 203	1 148	1 025	1 049
Frais autres que d'intérêts bruts	10 217	9 525	9 566	8 297	8 032
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(985)	(1 023)	s. o.	s. o.	s. o.
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS NETS	9 232	8 502	s. o.	s. o.	s. o.
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION	2 816	1 561	3 802	3 080	3 249
Impôts sur les excédents	557	319	860	661	651
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES	2 259	1 242	2 942	2 419	2 598
Ristournes aux membres	412	403	387	330	317
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(108)	(106)	(103)	(85)	(85)
EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES	1 955 \$	945 \$	2 658 \$	2 174 \$	2 366 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	1 884 \$	927 \$	2 515 \$	2 090 \$	2 320 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	71	18	143	84	46

(1) Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitement de l'exercice 2022.

(2) Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

Tableau 52 – Principales mesures financières

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2023	2022 Retraité	2021 ⁽¹⁾	2020 ⁽¹⁾	2019 ⁽¹⁾
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽²⁾	20,4 %	20,2 %	21,1 %	21,9 %	21,6 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽²⁾	20,4	20,2	21,1	21,9	21,6
Ratio du total des fonds propres ⁽²⁾	21,9	21,9	22,1	22,6	21,6
Ratio TLAC ⁽³⁾	29,4	28,7	26,5	24,7	22,6
Ratio de levier ⁽²⁾	7,3	7,6	8,5	8,5	8,8
Ratio de levier TLAC ⁽³⁾	10,5	10,6	10,4	9,5	9,1
Ratio de liquidité à court terme ⁽⁴⁾	154	140	140	157	130
Ratio structurel de liquidité à long terme ⁽⁴⁾	124	126	129	s. o.	s. o.
Marge nette d'intérêts ⁽⁵⁾	2,28	2,13	2,06	2,38	2,47
Rendement des capitaux propres ⁽⁶⁾	6,8	3,8	8,9	8,3	9,9
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁶⁾	0,20	0,11	0,03	0,41	0,18
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽⁶⁾	0,74	0,48	0,47	0,62	0,56
Indice de productivité – Particuliers et Entreprises ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	76,3	79,2	73,7	65,5	62,9
Primes d'assurance et de rentes – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁶⁾	6 313 \$	5 806 \$	5 667 \$	4 711 \$	4 689 \$
Marge sur services contractuels (MSC) totale – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁶⁾	2 595	2 627	s. o.	s. o.	s. o.
Primes souscrites directes – Assurance de dommages ⁽⁶⁾	6 856	6 205	6 053	5 726	5 536
Biens sous administration ⁽⁶⁾	535 264	447 312	482 911	458 177	437 000
Biens sous gestion ⁽⁶⁾	81 551	76 169	91 258	77 474	67 553
Actif moyen ⁽⁶⁾	409 820	399 913	383 204	342 354	307 220
Actif moyen portant intérêt ⁽⁵⁾	308 315	296 712	280 510	236 644	214 492
Revenu net d'intérêts	7 033	6 330	5 786	5 640	5 296
Prêts et acceptations nets moyens ⁽⁶⁾	257 524	240 621	221 317	207 727	196 628
Dépôts moyens ⁽⁶⁾	268 099	249 801	234 571	214 148	189 889
Actifs pondérés en fonction des risques ⁽²⁾	140 481	139 311	134 518	120 101	113 861

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitements de l'exercice 2022.

⁽²⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

⁽³⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) émise par l'AMF et fondée sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

⁽⁴⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, voir la section 4.0 « Gestion des risques ».

⁽⁵⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 et 4.

⁽⁶⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

⁽⁷⁾ À la suite du passage à IFRS 17, le Mouvement présente dorénavant l'indice de productivité du secteur Particuliers et Entreprises, qui est une mesure financière supplémentaire, en remplacement de l'indice de productivité Mouvement qui était une mesure financière non conforme aux PCGR.

⁽⁸⁾ MSC totale de 2 813 M\$ (2 884 M\$ au 31 décembre 2022) présentée nette de la réassurance d'un montant de 218 M\$ (257 M\$ au 31 décembre 2022). Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 17 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

5.7 Informations supplémentaires

Les tableaux suivants répondent aux exigences de divulgation financière stipulées dans la *Loi sur les coopératives de services financiers*.

Tableau 53 – Sommaire des placements et des prêts cumulés de la FCDQ

Au 31 décembre

(non audité, en millions de dollars et en pourcentage)	Échéances contractuelles									Total		Rendement moyen ⁽¹⁾	
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	2023	2022 ⁽²⁾	2023	2022 ⁽²⁾
Valeurs mobilières	4 \$	257 \$	575 \$	288 \$	452 \$	3 113 \$	11 218 \$	10 792 \$	85 \$	26 784 \$	28 725 \$	5,98 %	2,83 %
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	11 461	—	—	—	—	—	—	—	—	11 461	5 753	4,24	1,93
Prêts	17 648	3 007	748	844	958	3 090	4 752	966	2 873	34 886	26 124	6,79	4,12
Prêts aux caisses membres	418	1 026	1 281	1 650	1 469	6 026	6 093	—	6 197	24 160	23 411	5,61	2,78
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts particuliers	22	50	130	137	177	939	4 067	6 062	6 066	17 650	17 558	7,52	6,66
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(688)	(688)	(623)	—	—
Total des placements et des prêts	29 553 \$	4 340 \$	2 734 \$	2 919 \$	3 056 \$	13 168 \$	26 130 \$	17 820 \$	14 533 \$	114 253 \$	100 948 \$	6,21 %	3,75 %

⁽¹⁾ Excluant l'incidence des instruments financiers dérivés.

⁽²⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

Tableau 54 – Sommaire des dépôts cumulés des caisses membres auprès de la FCDQ

Au 31 décembre

(non audité, en millions de dollars et en pourcentage)	Échéances contractuelles									Total		Rendement moyen	
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	2023	2022	2023	2022
Dépôts payables à vue	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	4 482 \$	4 482 \$	5 066 \$	4,88 %	1,72 %
Dépôts payables à terme	291	618	1 171	860	770	1 936	6 623	5	—	12 274	10 544	3,80	1,96
Total des dépôts des caisses membres	291 \$	618 \$	1 171 \$	860 \$	770 \$	1 936 \$	6 623 \$	5 \$	4 482 \$	16 756 \$	15 610 \$	4,12 %	1,88 %

Tableau 55 – Réserve générale et autres réserves

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	Réserve générale	Réserve plus-value	Fonds d'aide au développement du milieu	Total
Solde au 31 décembre 2021, tel que publié	16 360 \$	6 763 \$	191 \$	23 314 \$
Adoption d'IFRS 17	—	549	—	549
Solde retraité au 1^{er} janvier 2022	16 360	7 312	191	23 863
Virement (retraité)	1 676	91	21	1 788
Transactions sur les capitaux propres (retraité)	—	(7 896)	—	(7 896)
Solde au 31 décembre 2022	18 036 \$	(493) \$	212 \$	17 755 \$
Virement	5 014	(149)	20	4 885
Solde au 31 décembre 2023	23 050 \$	(642) \$	232 \$	22 640 \$

Glossaire

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Accord général de compensation

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

Actif moyen

Correspond à la moyenne de l'actif présenté aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Actif moyen portant intérêt

Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Ajustement au titre du risque non financier

Représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance.

Appariement

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

Approche standard

- Risque de crédit
Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.
- Risque de marché
Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de règles prédéfinies telles que celles qui concernent la taille et la nature des instruments financiers détenus.
- Risque opérationnel
Approche standard du risque opérationnel qui se fonde sur deux composantes principales : une composante d'indicateur d'activité (CIA) reposant sur les états financiers et une composante de perte (CP), à partir de laquelle un multiplicateur de perte interne (MPI) est calculé selon la moyenne des pertes historiques. Le capital pour le risque opérationnel est le produit du CIA et du MPI, les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel étant cette exigence de capital multipliée par 12,5.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Biens sous administration

Biens administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard de ces biens sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente.

Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés à ceux-ci. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

Capital économique

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle

Correspondent à la moyenne des capitaux propres avant les participations ne donnant pas le contrôle, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Catastrophe et événement majeur– Catastrophe

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont le coût est jugé très significatif, car il atteint un seuil minimal fixé annuellement par la direction du Mouvement Desjardins relativement à la rétention du programme de réassurance.

- Les catastrophes naturelles peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, d'ouragans, de tornades, de tempêtes de vent, de tempêtes de grêle, de fortes pluies, de verglas, d'inondations, de conditions météorologiques difficiles et de feux de forêt.
- Les catastrophes autres que naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les cyberattaques de grande ampleur.

– Événement majeur

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont l'incidence sur le ratio et la fréquence des sinistres est jugée significative par la direction du Mouvement Desjardins.

Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit

Ajustement représentant la valeur de marché du risque de perte sur les produits dérivés de gré à gré provenant du risque de contrepartie et d'émetteur.

Composante du Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins)

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

Contrat à terme de gré à gré

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

Contrat à terme normalisé

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

Contrat d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'un contrat si un événement futur incertain spécifié dans ce dernier l'affecte de façon défavorable. Dans certaines situations, un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier.

Contrat de change à terme

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change stipulés d'avance.

Contrat de réassurance

Contrat en vertu duquel un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré un tel contrat, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

Convention de rachat

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Convention de revente

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

Coût amorti

Coût d'un actif ou d'un passif financier constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'ont fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

Couverture

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

Dépôts moyens

Correspondent à la moyenne des dépôts présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

Montant comptabilisé aux résultats afin de porter la provision pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction. Elle se compose des dotations à la provision pour pertes de crédit sur les actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

Encaissements liés aux fonds distincts

Montants versés par les titulaires de contrats de rente en vue d'investir dans des fonds distincts. Lorsqu'il s'agit de contrats de rente individuels, ceux-ci prévoient une garantie de capital à l'échéance ou au décès.

Engagements

- Engagement direct
Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale, générant une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.
- Engagement indirect
Toute créance financière créant une exposition de crédit, acquise par une composante du Mouvement Desjardins à l'occasion d'un achat sur les marchés ou d'une livraison d'un bien financier donné en garantie par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

Engagements de crédit

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Engagements fournis à des membres et des clients avec qui le Mouvement Desjardins a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

Entité structurée

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Évaluation à la juste valeur

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés lors d'une transaction courante entre des parties consentantes.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Facteur scalaire

Facteur qui correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Filiale

Société dont la Fédération détient le contrôle.

Fonds de couverture

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités. Le gestionnaire d'un tel fonds a une grande souplesse quant aux stratégies de placement qu'il peut utiliser, notamment les ventes à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

Fonds distinct

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés à ces fonds correspondent aux sommes qui y sont investies par des clients. Les fonds distincts sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Garantie et lettre de crédit de soutien

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Indice de productivité - Particuliers et Entreprises

Correspond aux frais autres que d'intérêts bruts du secteur Particuliers et Entreprises exprimés en pourcentage du revenu net total du secteur Particuliers et Entreprises.

Instrument financier dérivé

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

Instruments de crédit

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Lettre de crédit documentaire

Instrument émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentant le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Levier opérationnel

Correspond à l'écart entre le taux de croissance du revenu net total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts nets.

Marge nette d'intérêts

Correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt.

Marge sur services contractuels (MSC)

Représente le profit non acquis, qui sera comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Méthode des modèles internes

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

Montant nominal de référence

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

Obligation

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

Obligation sécurisée

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

Obligation subordonnée

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

Option

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

Parts de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Passif moyen

Correspond à la moyenne du passif présenté aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Passif moyen portant intérêt

Comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt, et exclut les passifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Passifs des contrats d'assurance

Obligation représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, incluant notamment un montant constitué afin de couvrir le paiement des prestations et réclamations.

Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Perte sur contrats déficitaires

Lorsqu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire à la comptabilisation initiale ou qu'il devient déficitaire subséquentement, une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée en charges afférentes aux activités d'assurance, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Les variations ultérieures de l'élément de perte relatives aux services futurs sont comptabilisées en pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Point de base

Unité de mesure équivalant à un centième d'un pour cent (0,01 %).

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Prêts et acceptations bruts moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prêts et acceptations nets moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et nets de la provision pour pertes de crédit, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prime d'assurance

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime d'assurance collective

Paiement que le preneur d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance. La prime est en relation directe avec le nombre d'assurés et le choix des garanties sélectionnées par le preneur.

Prime d'assurance individuelle

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La portion coût d'assurance de la prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime de rente

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

Primes souscrites directes

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises et en vigueur au cours de l'exercice. Dans le domaine de l'assurance de personnes, primes d'assurance ou de rente relatives aux polices ou aux certificats émis au cours de l'exercice.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Régime de retraite

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

Régime de retraite à prestations définies

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, exprimés en pourcentage des capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Revenu net d'intérêts

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

Risque d'assurance

- Le risque d'assurance de personnes correspond au risque que les montants et l'échéancier des prestations et des dépenses à payer sur les produits d'assurance vie, d'assurance santé, ou de contrats de rentes soient différents de ceux prévus.
- Le risque d'assurance de dommages correspond au risque que les indemnités à verser sur les produits d'assurance de dommages soient différentes des montants estimés lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de fraude et crimes financiers

Risque d'actes conduits illicitement par des parties internes ou externes dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer profit ou de détourner des actifs du Mouvement, des membres ou des clients ou au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire en matière de crimes financiers par le Mouvement Desjardins.

Risque de liquidité

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Risque de protection des renseignements personnels

Risque lié au mauvais traitement des renseignements personnels (vol ou fuite, perte, collecte, gestion des consentements, utilisation, communication, conservation, destruction ou non-respect des droits des individus liés à leurs renseignements personnels) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission). Les principales répercussions du risque de protection des renseignements personnels sont liées à la réputation de Desjardins, à la conformité et à de possibles pertes financières.

Risque de réputation

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse engendrer une incidence défavorable significative sur ses revenus, ses fonds propres ou puisse affecter de façon importante la confiance de ses membres et clients ou, plus largement, l'opinion publique.

Risque juridique et réglementaire

Risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Désignent l'ensemble des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dont le Mouvement Desjardins et ses entités doivent tenir compte dans le cadre de leurs opérations, activités de financement, d'investissement ou d'assurance et qui pourraient se traduire, entre autres, en risques de crédit, en risques d'assurance, en pertes de la valeur d'actifs ou en risques non financiers tels que l'atteinte à la réputation du Mouvement.

Risque stratégique

Risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies ou d'actions inadéquates susceptibles d'empêcher le Mouvement Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Risque structurel de taux d'intérêt

Risque lié aux répercussions éventuelles des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres.

Risque supplémentaire (IRC)

Exigence de fonds propres supplémentaires liée au risque de défaut et de migration des positions comportant un risque d'émetteur dans les portefeuilles de négociation.

Ristourne aux membres

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins distribue à ses membres une partie des excédents faits au cours d'un exercice financier, en tenant compte de sa capacité financière. Cette distribution, appelée ristourne, est versée par les caisses et est personnalisée à chaque membre en fonction de l'utilisation qu'il fait des services financiers de sa coopérative.

Sinistre important

Dans le domaine de l'assurance de dommages, sinistre unique dont le coût est important.

Swap

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations bruts moyens.

Taux de morbidité

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

Taux de mortalité

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

Taux d'imposition effectif

Correspond à la charge d'impôts sur les excédents exprimée en pourcentage des excédents d'exploitation.

Taux d'intérêt effectif

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

Titre hypothécaire adossé

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).

Valeur à risque en période de tension

Valeur calculée de la même manière que la valeur à risque, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques, qui sont celles d'une période de crise d'un an.

Valeur mobilière empruntée ou acquise

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière prêtée ou vendue

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière vendue à découvert

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

Ventes d'assurance

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

Ventes nettes d'épargne

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus et distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

TABLE DES MATIÈRES

120 Rapports	132 Notes complémentaires aux états financiers combinés
120 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	132 Note 1 Mode de présentation
121 Rapport de l'auditeur indépendant	133 Note 2 Méthodes comptables
	156 Note 3 Réforme des taux d'intérêt de référence
	157 Note 4 Valeur comptable des instruments financiers
	159 Note 5 Juste valeur des instruments financiers
127 États financiers combinés	165 Note 6 Compensation d'actifs et de passifs financiers
127 Bilan combiné	167 Note 7 Valeurs mobilières
128 État combiné du résultat	169 Note 8 Prêts et provision pour pertes de crédit
129 État combiné du résultat global	177 Note 9 Décomptabilisation d'actifs financiers
130 État combiné des variations des capitaux propres	178 Note 10 Fonds distincts
131 Tableau combiné des flux de trésorerie	180 Note 11 Contrats de location
	181 Note 12 Immobilisations corporelles et immeubles de placement
	182 Note 13 Goodwill et Immobilisations incorporelles
	184 Note 14 Intérêts détenus dans d'autres entités
	185 Note 15 Autres actifs – Autres
	186 Note 16 Dépôts
	186 Note 17 Contrats d'assurance et de réassurance
	213 Note 18 Avantages du personnel – Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires
	218 Note 19 Autres passifs – Autres
	218 Note 20 Obligations subordonnées
	219 Note 21 Instruments financiers dérivés et activités de couverture
	229 Note 22 Transactions importantes
	230 Note 23 Capital social
	230 Note 24 Capital-actions
	231 Note 25 Cumul des autres éléments du résultat global
	231 Note 26 Gestion du capital
	233 Note 27 Revenu net d'intérêts et autres revenus (pertes) nets de placement
	234 Note 28 Impôts sur les excédents
	236 Note 29 Engagements, garanties et passifs éventuels
	238 Note 30 Gestion des risques découlant des instruments financiers
	242 Note 31 Information sectorielle
	244 Note 32 Information relative aux parties liées

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins ainsi que tous les renseignements contenus dans son rapport de gestion annuel relèvent de la direction du Mouvement Desjardins, à qui il incombe d'assurer l'intégrité et la fidélité de l'information présentée.

Ces états financiers combinés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada. Ces états financiers combinés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Toute information financière présentée dans le rapport de gestion annuel est conforme à celle qui figure dans ces états financiers combinés audités.

Responsable de la fiabilité des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction du Mouvement Desjardins s'appuie sur des contrôles qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Ces contrôles sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable quant à l'intégralité et à l'exactitude des comptes financiers, à la protection des actifs ainsi qu'à la tenue de registres adéquats. Ils comprennent notamment une structure organisationnelle assurant une répartition efficace des responsabilités, un code de déontologie, des normes d'embauche et de formation du personnel, des politiques et des manuels de procédures ainsi que l'application et la mise à jour régulière de méthodes de contrôle en vue d'exercer une supervision appropriée des opérations. Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe de conformité, qui aide la direction à veiller au respect des exigences réglementaires, et une équipe du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui a un accès sans réserve à la commission d'audit et d'inspection. La direction a également mis en place un cadre de gouvernance financière issu des meilleures pratiques du marché. À titre de chef de la direction et de chef de la direction financière du Mouvement Desjardins, nous avons supervisé le processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Au 31 décembre 2023, nous avons déterminé que les contrôles et procédures de communication de l'information financière ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces.

L'AMF procède à l'inspection des activités du Mouvement Desjardins selon une approche de surveillance axée sur les risques.

Le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) approuve l'information financière présentée dans le rapport annuel du Mouvement Desjardins en s'appuyant sur la recommandation de la commission d'audit et d'inspection. Cette dernière est mandatée par le conseil pour examiner les états financiers combinés et le rapport de gestion du Mouvement Desjardins. Elle est composée de cinq administrateurs indépendants, lesquels sont des membres du conseil d'administration de la Fédération. S'ajoutent à ces administrateurs, deux représentants des filiales d'assurance et une observatrice permettant d'assurer les arrimages requis avec les filiales d'assurance et le réseau des caisses. La commission d'audit et d'inspection assure un rôle de surveillance afin que la direction élabore et mette en œuvre des procédures de contrôle et des systèmes adéquats permettant la présentation d'une information financière de qualité comprenant toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Ces états financiers combinés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant nommé par l'assemblée générale des membres de la Fédération, dont le rapport suit. L'auditeur indépendant peut s'entretenir en tout temps avec les membres de la commission d'audit et d'inspection de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment l'intégrité de l'information financière fournie et la qualité des systèmes de contrôle interne.

Guy Cormier
Président et chef de la direction
Mouvement Desjardins

Alain Leprohon, FCPA
Premier vice-président Finances et
chef de la direction financière
Mouvement Desjardins

Lévis (Québec)
Le 21 février 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

Notre opinion

À notre avis, les états financiers combinés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Mouvement Desjardins aux 31 décembre 2023 et 2022 et au 1^{er} janvier 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, qui comprennent :

- les bilans combinés aux 31 décembre 2023 et 2022 et au 1^{er} janvier 2022;
- les états combinés du résultat pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022;
- les états combinés du résultat global pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022;
- les états combinés des variations des capitaux propres pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022;
- les tableaux combinés des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022;
- les notes complémentaires, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport de gestion, plutôt que dans les notes complémentaires des états financiers combinés. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers combinés et sont indiquées comme ayant été auditées.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Mouvement Desjardins conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers combinés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers combinés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers combinés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues liée aux prêts

Renvoi à la note 2 – Méthodes comptables et à la note 8 – Prêts et provision pour pertes de crédit, des états financiers combinés.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts s'établissait à 1 180 millions de dollars au 31 décembre 2023 et représentait l'estimation de la direction quant à la provision pour pertes de crédit attendues (PCA) à la date de clôture.

L'évaluation de la provision pour PCA est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour PCA, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour PCA. Le Mouvement Desjardins peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique, la direction a appliqué un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour PCA.

Pour les prêts dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour PCA est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison :

- de la complexité inhérente des calculs de la provision pour PCA ainsi que des jugements importants posés par la direction pour :
 - l'établissement des trois scénarios incluant la projection des variables macroéconomiques;
 - la détermination des probabilités d'occurrence des trois scénarios;
 - la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
 - l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit pour refléter, entre autres, les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à l'évaluation de la provision pour PCA, dont des contrôles relatifs :
 - à la surveillance et à la validation périodique de certains modèles;
 - à l'examen des projections des variables macroéconomiques et la probabilité d'occurrence des scénarios;
 - à la notation du risque de crédit des emprunteurs;
 - à la revue et à l'approbation par la direction de l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit et de provision pour les PCA.
- Tester le processus de la direction pour l'évaluation de la provision pour PCA liée aux prêts en effectuant, notamment, ce qui suit :
 - Évaluer, avec l'assistance de professionnels ayant une expertise en matière de risque de crédit et d'économie :
 - le caractère approprié des méthodologies pour le calcul de la provision pour PCA, incluant le recalcul indépendant des PCA liés aux prêts;
 - le caractère approprié des trois scénarios et le caractère raisonnable des variables macroéconomiques ainsi que la probabilité d'occurrence assignée aux scénarios en considérant des données économiques diffusées publiquement, des prévisions de sources indépendantes et des analyses de sensibilité aux variations de certaines de ces hypothèses;
 - le caractère raisonnable de l'établissement des paramètres de risques de crédit (PD, PCD et ECD);
 - le caractère raisonnable des augmentations importantes du risque de crédit déterminées par la direction;
 - le caractère raisonnable de l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit par la direction.
 - Pour un échantillon de prêts dépréciés qui sont individuellement significatifs, évaluer le caractère approprié de la méthodologie pour le calcul de la provision pour PCA et évaluer le caractère raisonnable des hypothèses.
 - Tester les données utilisées dans l'évaluation de la provision pour PCA.

- de l'évaluation des éléments probants, qui a nécessité un effort d'audit accru ainsi que des jugements importants de la part de l'auditeur, étant donné que l'évaluation de la provision pour PCA est un calcul complexe qui fait intervenir un grand nombre de données et d'hypothèses interdépendantes, dont certaines sont basées sur un modèle;
- de l'aide apportée par des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en matière de risque de crédit et d'économie.

Évaluation des passifs des contrats d'assurance – Estimations des flux de trésorerie d'exécution

Renvoi à la note 2 – Méthodes comptables et à la note 17 – Contrats d'assurance et de réassurance, des états financiers combinés.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins s'élèvent à 32 961 millions de dollars au 31 décembre 2023, et incluent des estimations des flux de trésorerie d'exécution (FTE) de a) 23 159 millions de dollars pour les activités d'assurance de personnes et b) 6 858 millions de dollars dans les passifs au titre des sinistres survenus pour les activités d'assurances de dommages.

Les FTE sont constitués des éléments suivants :

- Estimation des flux de trésorerie futurs qui sont basés sur une moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles;
- Ajustement lié à la valeur temps de l'argent;
- Ajustement au titre du risque non financier.

L'estimation des flux de trésorerie futurs exige de la direction qu'elle élabore des hypothèses, notamment a) en ce qui concerne les activités d'assurance de personnes, les hypothèses de mortalité, de morbidité et de taux de résiliation des contrats et b) en ce qui concerne les activités d'assurance de dommages, l'évolution des antécédents en matières de sinistres, le coût moyen de règlement des sinistres, le nombre moyen de sinistres et les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres.

Pour l'ajustement lié à la valeur temps de l'argent, l'exercice du jugement est également requis dans la détermination des courbes de taux à utiliser, notamment en raison de la détermination des actifs détenus dans les portefeuilles de référence, des taux sans risques et des ajustements pour le risque de crédit et pour la liquidité.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison :

- du jugement important posé par la direction pour l'estimation des FTE;
- du degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part de l'auditeur dans l'évaluation des éléments probants relatifs au caractère approprié des méthodes et techniques actuarielles ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses importantes utilisées par la direction;
- de l'aide apportée par des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en matière d'actuariat.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester le processus de la direction pour l'estimation des FTE pour les activités d'assurance de personnes, en effectuant, notamment, ce qui suit :
 - Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à l'exhaustivité et l'exactitude des données servant à l'estimation des flux de trésorerie futurs;
 - Tester les données utilisées pour établir l'estimation des flux de trésorerie futurs;
 - Évaluer, avec l'assistance des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat :
 - le caractère approprié des modèles et le caractère raisonnable des hypothèses de mortalité, de morbidité et de taux de résiliation des contrats utilisées dans l'estimation des flux de trésorerie futurs en évaluant les études d'expérience utilisées dans la détermination de ces hypothèses;
 - le caractère approprié de l'approche et le caractère raisonnable des portefeuilles d'actifs de référence et des taux sans risques utilisés, ainsi que des ajustements pour le risque de crédit et pour la liquidité;
 - le caractère approprié de la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier.

Pour l'estimation des FTE pour le passif au titre des sinistres survenus pour les activités d'assurance de dommages :

- Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à l'exhaustivité et à l'exactitude des données servant à l'estimation des flux de trésorerie futurs;
- Tester les données utilisées pour établir l'estimation des flux de trésorerie futurs;
- Établir, avec l'assistance de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat, une estimation ponctuelle indépendante des flux de trésorerie futurs pour une sélection de lignes d'affaires et comparer l'estimation ponctuelle indépendante à l'estimation de la direction pour évaluer le caractère raisonnable de l'estimation de la direction;
- Évaluer, avec l'assistance des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat :
 - le caractère approprié de l'approche utilisée et le caractère raisonnable des portefeuilles d'actifs de référence et des taux sans risques utilisés, ainsi que des ajustements pour le risque de crédit et pour la liquidité;
 - le caractère approprié de la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier.

Adoption d'IFRS 17, Contrats d'assurance - Détermination de la marge sur services contractuels au 1^{er} janvier 2022

Renvoi à la note 2 – Méthodes comptables et à la note 17 – Contrats d'assurance et de réassurance, des états financiers combinés.

Le 1^{er} janvier 2023, le Mouvement Desjardins a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'Assurance*, de façon rétrospective à moins que ce ne soit impraticable. À la date de transition, le 1^{er} janvier 2022, la direction a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur à tous ses groupes de contrats d'assurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Conformément à cette approche, la marge sur services contractuels (MSC) à la date de transition, d'un montant de 2 895 millions de dollars, a été déterminée d'après la différence entre la juste valeur des contrats des groupes d'assurance et les FTE mesurés à cette date pour les activités d'assurance de personnes.

En l'absence de marché observable, une technique d'évaluation fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus a été utilisée pour évaluer la juste valeur des contrats d'assurance. Les hypothèses relatives aux flux de trésorerie attendus actualisés et à l'ajustement aux titres du risque non financier ont été ajustées en fonction du point de vue des intervenants de marché.

L'application de l'approche fondée sur la juste valeur a nécessité que certains jugements soient posés par la direction :

- les ajustements requis pour refléter le point de vue des intervenants de marché ne sont pas différents de la vision de la direction;
- le coût moyen pondéré du capital de la filiale d'assurance de personnes utilisé comme taux d'actualisation;
- le capital à rémunérer a été déterminé en fonction du ratio cible interne de capital réglementaire défini par la filiale d'assurance de personnes;
- le taux de rendement exigé sur les capitaux est basé sur le taux de rendement exigé par la direction sur les différents produits de la filiale d'assurance de personnes.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison :

- des jugements posés par la direction pour la détermination de la MSC au 1^{er} janvier 2022 selon l'approche fondée sur la juste valeur;
- du degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part de l'auditeur dans l'évaluation des éléments probants relatifs au caractère approprié de la technique d'évaluation ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses utilisées par la direction;
- de l'aide apportée par des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en matière d'évaluation et d'actuariat.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Évaluer le caractère approprié des méthodes comptables de la direction et leurs mises en œuvre;
- Tester, avec l'assistance de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en évaluation et en actuariat, le processus de la direction pour la détermination de la MSC selon l'approche de la juste valeur, en effectuant, notamment, ce qui suit :
 - Évaluer le caractère approprié de la technique d'évaluation utilisée;
 - Évaluer le caractère approprié du calcul effectué;
 - Tester les données utilisées dans la technique d'évaluation;
 - Évaluer le caractère raisonnable des flux de trésorerie attendus des contrats d'assurance utilisés dans l'évaluation de la juste valeur en faisant un rapprochement de ces flux de trésorerie attendus avec les flux de trésorerie futurs inclus dans les FTE;
 - Évaluer le caractère raisonnable des ajustements aux titres du risque non financier en fonction du point de vue des intervenants de marchés;
 - Évaluer le caractère raisonnable du capital à rémunérer déterminé en fonction du ratio cible interne de capital réglementaire et le taux de rendement exigé sur les capitaux propres utilisés;
 - Évaluer le caractère raisonnable du coût moyen pondéré du capital utilisé, en établissant une fourchette d'estimations indépendantes reflétant le point de vue des intervenants de marché et en comparant avec le taux sélectionné par la direction.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers combinés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers combinés, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers combinés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons pas ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers combinés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers combinés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers combinés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers combinés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers combinés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers combinés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Mouvement Desjardins à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Mouvement Desjardins ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Mouvement Desjardins.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Mouvement Desjardins;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Mouvement Desjardins à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Mouvement Desjardins à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers combinés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers combinés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Mouvement Desjardins pour exprimer une opinion sur les états financiers combinés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers combinés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Martin Bernier.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.⁽¹⁾

⁽¹⁾ FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A115888

Montréal (Québec)

Le 21 février 2024

Bilan combiné

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Au 1 ^{er} janvier 2022 Retraité (note 2)
ACTIF				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		8 987 \$	8 913 \$	16 328 \$
Valeurs mobilières		7		
	Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	36 627	33 987	39 730
	Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	51 692	51 258	53 286
	Titres au coût amorti	46	50	41
		88 365	85 295	93 057
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		13 678	17 024	12 019
Prêts		8 et 9		
	Hypothécaires résidentiels	165 858	159 682	149 695
	À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 239	24 211	24 214
	Aux entreprises et aux gouvernements	77 018	66 812	57 400
		267 115	250 705	231 309
	Provision pour pertes de crédit	(1 180)	(1 035)	(970)
		265 935	249 670	230 339
Actif net des fonds distincts		10	21 356	22 846
Autres actifs				
	Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	25	268
	Instruments financiers dérivés	5 861	5 723	5 828
	Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 801	3 486	2 557
	Actifs des contrats de réassurance	1 676	1 622	1 848
	Actifs au titre de droits d'utilisation	476	543	530
	Immeubles de placement	974	929	926
	Immobilisations corporelles	1 549	1 587	1 531
	Goodwill	563	157	157
	Immobilisations incorporelles	1 186	663	466
	Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 477	1 465	1 380
	Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	46	679	62
	Actifs d'impôt différé	1 244	1 267	593
	Autres	3 368	3 540	2 934
		21 221	21 686	19 080
TOTAL DE L'ACTIF		422 940 \$	403 944 \$	393 669 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
PASSIF				
Dépôts				
	Particuliers	151 519 \$	145 377 \$	136 332 \$
	Entreprises et gouvernements	127 219	114 172	101 644
	Institutions de dépôts	591	287	379
		279 329	259 836	238 355
Passifs des contrats d'assurance		17	32 961	33 847
Autres passifs				
	Acceptations	—	25	268
	Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 686	9 859	11 342
	Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	12 032	24 565	31 177
	Instruments financiers dérivés	6 626	6 691	5 680
	Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	9 350	8 978	7 938
	Obligations locatives	553	622	596
	Passifs des contrats de réassurance	38	36	45
	Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	21 233	17 826	18 628
	Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	867	654	1 048
	Passifs d'impôt différé	252	223	163
	Autres	10 669	9 092	8 924
		73 306	78 571	85 809
Obligations subordonnées		20	2 954	1 960
TOTAL DU PASSIF		388 550	371 537	359 971
CAPITAUX PROPRES				
	Capital social	4 731	4 786	4 982
	Excédents non répartis	2 668	8 982	1 559
	Cumul des autres éléments du résultat global	(708)	(2 058)	317
	Réserves	26 784	19 802	25 870
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		33 475	31 512	32 728
Participations ne donnant pas le contrôle		14	915	970
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		34 390	32 407	33 698
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		422 940 \$	403 944 \$	393 669 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

Guy Cormier
Président du conseil

Johanne Charbonneau, FCPA
Vice-présidente du conseil

État combiné du résultat

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	Notes	2023	2022 Retraité (note 2)
REVENU D'INTÉRÊTS			
Prêts		11 900 \$	8 278 \$
Valeurs mobilières		2 067	1 107
		13 967	9 385
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		6 459	2 829
Obligations subordonnées		139	78
Autres		336	148
		6 934	3 055
REVENU NET D'INTÉRÊTS	27	7 033	6 330
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	17		
Revenus des activités d'assurance		10 429	9 725
Charges afférentes aux activités d'assurance		(8 934)	(8 612)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance		(129)	(55)
		1 366	1 058
RÉSULTAT FINANCIER D'ASSURANCE NET	17		
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance		2 971	(4 371)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets		(2 383)	4 594
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets		103	(215)
		691	8
REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE		2 057	1 066
AUTRES REVENUS			
Frais de service sur les dépôts et les paiements		483	448
Commissions sur les prêts et les cartes		951	965
Services de courtage et de fonds de placement		1 339	989
Honoraires de gestion et de services de garde		751	662
Autres revenus (pertes) nets de placement	27	(486)	(500)
Revenus (pertes) de change		192	119
Autres		257	261
		3 487	2 944
REVENU NET TOTAL		12 577	10 340
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	8	529	277
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Salaires et avantages du personnel		5 428	5 120
Honoraires		817	1 084
Technologie		1 131	924
Commissions		705	306
Frais d'occupation		408	391
Communications		358	379
Taxes d'affaires et impôts sur le capital		123	118
Autres		1 247	1 203
Frais autres que d'intérêts bruts		10 217	9 525
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance		(985)	(1 023)
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS NETS		9 232	8 502
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		2 816	1 561
Impôts sur les excédents	28	557	319
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES		2 259	1 242
Ristournes aux membres		412	403
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	28	(108)	(106)
EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES		1 955 \$	945 \$
dont :			
Part revenant au Groupe		1 884 \$	927 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	14	71	18

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

État combiné du résultat global

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022 Retraité (note 2)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 955 \$	945 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(813)	691
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	96	(1)
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(8)	7
	(725)	697
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés	425	(1 672)
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	280	189
	705	(1 483)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	384	(897)
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	151	(2)
	535	(899)
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	3	(5)
	1 243	(2 387)
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	518	(1 690)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	2 473 \$	(745) \$
dont :		
Part revenant au Groupe	2 397 \$	(759) \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	76	14

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Impôt sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de l'exercice est présentée dans le tableau suivant :

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022 Retraité (note 2)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(295) \$	249 \$
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	13	—
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(3)	3
	(285)	252
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés	137	(596)
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	97	67
	234	(529)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	139	(324)
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	54	(1)
	193	(325)
	427	(854)
Total de la charge (recouvrement) d'impôt	142 \$	(602) \$

État combiné des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	Capital social (note 23)	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 25)	Réserves			Total des réserves	Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (note 14)	Total des capitaux propres
				Réserve de stabilisation	Réserve pour ristournes éventuelles	Réserve générale et autres réserves				
(en millions de dollars canadiens)										
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021, tel que publié	4 982 \$	1 546 \$	765 \$	795 \$	1 212 \$	23 314 \$	25 321 \$	32 614 \$	912 \$	33 526 \$
Adoption d'IFRS 17 (note 2)	—	13	(448)	—	—	549	549	114	58	172
SOLDE RETRAITÉ AU 1^{er} JANVIER 2022	4 982 \$	1 559 \$	317 \$	795 \$	1 212 \$	23 863 \$	25 870 \$	32 728 \$	970 \$	33 698 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres (retraité)	—	927	—	—	—	—	—	927	18	945
Autres éléments du résultat global de l'exercice (retraité)	—	689	(2 375)	—	—	—	—	(1 686)	(4)	(1 690)
Résultat global de l'exercice (retraité)	—	1 616	(2 375)	—	—	—	—	(759)	14	(745)
Autres variations nettes du capital social	(196)	—	—	—	—	—	—	(196)	—	(196)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	(9)	(9)
Virement entre les excédents non répartis et les réserves (retraité)	—	(1 828)	—	(452)	492	1 788	1 828	—	—	—
Rémunération sur le capital social	—	(262)	—	—	—	—	—	(262)	—	(262)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(80)	(80)
Transactions sur les capitaux propres (retraité) ⁽¹⁾	—	7 896	—	—	—	(7 896)	(7 896)	—	—	—
Autres	—	1	—	—	—	—	—	1	—	1
SOLDE RETRAITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022	4 786 \$	8 982 \$	(2 058) \$	343 \$	1 704 \$	17 755 \$	19 802 \$	31 512 \$	895 \$	32 407 \$
Nouvelle désignation des actifs financiers (note 2)	—	(199)	119	—	—	—	—	(80)	—	(80)
SOLDE RETRAITÉ AU 1^{er} JANVIER 2023	4 786 \$	8 783 \$	(1 939) \$	343 \$	1 704 \$	17 755 \$	19 802 \$	31 432 \$	895 \$	32 327 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	—	1 884	—	—	—	—	—	1 884	71	1 955
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	(718)	1 231	—	—	—	—	513	5	518
Résultat global de l'exercice	—	1 166	1 231	—	—	—	—	2 397	76	2 473
Autres variations nettes du capital social	(55)	—	—	—	—	—	—	(55)	—	(55)
Rémunération sur le capital social	—	(293)	—	—	—	—	—	(293)	—	(293)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(56)	(56)
Virement entre les excédents non répartis et les réserves	—	(6 982)	—	273	1 824	4 885	6 982	—	—	—
Autres	—	(6)	—	—	—	—	—	(6)	—	(6)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	4 731 \$	2 668 \$	(708) \$	616 \$	3 528 \$	22 640 \$	26 784 \$	33 475 \$	915 \$	34 390 \$

⁽¹⁾ L'augmentation des excédents non répartis de l'exercice résulte de transactions sur les capitaux entre des entités du Mouvement Desjardins. Les excédents non répartis provenant de ces transactions ont été soumis aux projets de partages des excédents en 2023. Ces transactions n'ont eu aucune incidence sur les capitaux propres du Mouvement Desjardins.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Tableau combiné des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022 Retraité (note 2)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents d'exploitation	2 816 \$	1 561 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations corporelles et incorporelles, et des immeubles de placement	464	383
Amortissement des primes et des escomptes	119	334
Dotation à la provision pour pertes de crédit	529	277
(Gains) pertes nets réalisés sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	187	157
(Gains) pertes nets sur cession des immobilisations corporelles et incorporelles, et d'immeubles de placement	10	(2)
Autres	(183)	(109)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	(2 640)	5 747
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	3 346	(5 005)
Prêts	(16 794)	(19 608)
Actifs et passifs des contrats d'assurance et de réassurance	2 707	(3 428)
Instruments financiers dérivés, montant net	(335)	1 548
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	1 057	111
Dépôts	19 493	21 481
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	1 827	(1 483)
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(12 533)	(6 612)
Autres	(81)	934
Paiement de la contrepartie éventuelle	(60)	(87)
Impôts versés sur les excédents	(46)	(856)
Versements des ristournes aux membres	(398)	(386)
	(515)	(5 043)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'obligations subordonnées	—	997
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	—	17
Remboursement d'obligations locatives	(78)	(61)
Autres variations nettes du capital social	(55)	(196)
Rémunération sur le capital social	(262)	(208)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	—	(9)
Dividendes versés	(56)	(80)
	(451)	460
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	(36 744)	(36 789)
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	21 273	22 300
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	17 506	12 294
Acquisition d'entreprise nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	(743)	—
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	(519)	(613)
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	9	21
Distributions reçues d'entreprises associées et de coentreprises	383	81
Acquisitions de coentreprises et d'entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(125)	(126)
	1 040	(2 832)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	74	(7 415)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	8 913	16 328
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	8 987 \$	8 913 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	6 098 \$	2 658 \$
Intérêts reçus	14 529	9 949
Dividendes reçus	290	253

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

Nature des activités

Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins du Québec, la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Les divers secteurs d'activité dans lesquels évolue le Mouvement Desjardins sont décrits à la note 31 « Information sectorielle ». Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

États financiers combinés

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Ces états financiers combinés ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, qui est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec, de la CDO, de la Fédération, et ses filiales et du FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses Desjardins du Québec, la Fédération et la CDO.

Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi), ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les effets de l'adoption d'IFRS 17, *Contrats d'assurance* sur les états financiers combinés du Mouvement Desjardins sont présentés à la note 2 « Méthodes comptables ». Certains chiffres comparatifs de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 ont été retraités et un bilan d'ouverture retraité au 1^{er} janvier 2022 est présenté pour tenir compte de cette nouvelle norme. Certains chiffres de l'exercice précédent ont également été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés de l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins.

Les états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 21 février 2024.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers combinés sont indiquées ci-dessous.

Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers combinés conformément aux IFRS exige que la direction exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges, ainsi que sur l'information connexe. Les méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concernent la consolidation des entités structurées, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation d'actifs financiers, la dépréciation des instruments financiers, la dépréciation des actifs non financiers, l'évaluation des passifs des contrats d'assurance, ainsi que les approches de transition utilisées à l'application de l'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2022, les provisions, les impôts sur les excédents, les avantages du personnel de même que les immobilisations incorporelles. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

Le contexte économique continue d'entraîner des sources d'incertitudes ayant une incidence sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés. Cela touche particulièrement la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES

Périmètre du groupe

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie des caisses Desjardins du Québec, de la CDO, de la Fédération et ses filiales, et du FSD. Les états financiers de l'ensemble des entités du Groupe sont préparés selon des méthodes comptables homogènes. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes sont éliminés.

La direction doit faire appel à des jugements afin de déterminer si les faits et circonstances découlant d'une relation avec une autre entité confèrent au Mouvement Desjardins un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur cette dernière. Des jugements importants doivent notamment être exercés dans le cas des entités structurées.

Participation dans des entreprises associées et coentreprises

Les participations du Mouvement Desjardins dans des entreprises associées et les coentreprises sont présentées au poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » du bilan combiné.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers combinés sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Adoption d'IFRS 17, *Contrats d'assurance*

Le 1^{er} janvier 2023, le Mouvement Desjardins a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* qui remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et des dispositions concernant les informations à fournir relativement à tous les contrats d'assurance et de réassurance.

L'adoption de cette norme a apporté des changements importants dans les états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Certains chiffres comparatifs de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 ont été retraités, et un bilan d'ouverture retraité au 1^{er} janvier 2022 est présenté pour refléter ces changements. Les méthodes comptables appliquées à la suite de l'adoption de l'IFRS 17 sont décrites à la section k) Contrats d'assurance et de réassurance ci-dessous.

MÉTHODES COMPTABLES

a) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle le Mouvement Desjardins devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

Classement et évaluation

Les actifs financiers sont classés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour que le critère lié aux caractéristiques des flux de trésorerie soit respecté aux fins du classement d'un actif financier, il faut que les flux de trésorerie liés à cet actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés au principal restant dû sur une période donnée, mais peut également comprendre une contrepartie pour d'autres risques et frais liés à un contrat de prêt de base, par exemple le risque de liquidité ou les frais d'administration, de même qu'une certaine marge.

Modèles économiques

Les modèles économiques que suit le Mouvement Desjardins sont déterminés d'une manière qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Les modèles économiques représentent la manière dont le Mouvement Desjardins gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie. Ils reflètent donc si les flux de trésorerie découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. La détermination des modèles économiques nécessite l'exercice d'un jugement et s'appuie sur l'ensemble des éléments probants pertinents dont le Mouvement Desjardins dispose à la date de l'appréciation.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les modèles économiques établis par le Mouvement Desjardins se définissent comme suit :

- détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels : L'objectif de détention des actifs financiers est la perception des flux de trésorerie contractuels;
- détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre : L'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers;
- autres modèles économiques : L'objectif ne cadre avec aucun des modèles économiques susmentionnés.

Le classement et l'évaluation des actifs financiers se résument comme suit :

Catégories		Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Actifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (iv)	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (v)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (vi)	Juste valeur	Juste valeur
	Coût amorti (vii)		Juste valeur	Coût amorti

(i) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat;
- les revenus d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les dividendes provenant de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres sont comptabilisés principalement au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières ». Pour les autres secteurs, ces revenus sont principalement comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

(ii) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent :

- les instruments d'emprunt qui sont gérés à des fins de transaction ou sur la base de la juste valeur, ou qui ne répondent pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt;
- les instruments de capitaux propres qui n'ont pas été « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global »;
- les instruments financiers dérivés.

La section n) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

(iii) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des instruments d'emprunt qui ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut utiliser cette désignation irrévocable si celle-ci élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier.

Les actifs financiers du Mouvement Desjardins compris dans cette classe d'évaluation sont principalement composés de titres de créance et de prêts qui sont détenus dans le cadre des activités d'assurance.

(iv) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur des actifs financiers de cette catégorie, à l'exception de celles de la provision pour pertes de crédit attendues et des gains et pertes de change sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », sont enregistrées à l'état combiné du résultat global, à titre de gains ou pertes nets non réalisés. Pour les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes sont reclassés à l'état combiné du résultat lorsque l'actif est décomptabilisé, alors que pour les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes ne sont jamais reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassés immédiatement dans les excédents non répartis;
- les dividendes provenant des instruments de capitaux propres « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont principalement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance »;
- les primes et escomptes à l'achat des actifs financiers « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

(v) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments d'emprunt dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- (vi) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments de capitaux propres qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, instrument par instrument. Ce choix est fait pour certains instruments de capitaux propres de sociétés ouvertes détenus dans le cadre des activités d'assurance afin d'atténuer la volatilité à l'état combiné du résultat et certains instruments de capitaux propres de sociétés fermées qui sont conservés à long terme.
- (vii) Les titres classés dans la catégorie « Coût amorti » sont des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.

Les titres de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et évalués lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur les titres de la catégorie « Coût amorti » sont présentés au poste « Revenu d'intérêts – Prêts » de l'état combiné du résultat s'ils sont comptabilisés par le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Autres. Pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf dans les cas où le modèle économique en vertu duquel ils sont détenus est modifié.

Les passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur émission.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers se résument comme suit :

	Catégories	Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Passifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	Coût amorti (iv)		Juste valeur	Coût amorti

- (i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :
- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées principalement aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat. Toutefois, pour les passifs financiers désignés à la juste valeur, la variation de la juste valeur imputable à la variation du risque de crédit propre au Mouvement Desjardins est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et reclassée immédiatement dans les excédents non répartis;
 - les frais d'intérêts liés aux passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Les frais d'intérêts des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement ».
- (ii) Les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des titres détenus à des fins de transaction et comprennent des titres de dette émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme tels que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant détenus à des fins de transaction.

La section n) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » de la présente note précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

- (iii) Les passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument, et sont essentiellement des titres d'emprunt. La direction peut utiliser cette désignation irrévocable si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation du passif financier ou si la gestion d'un groupe de passifs financiers et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, ou lorsque les passifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Les passifs financiers compris dans cette classe d'évaluation sont composés de dépôts comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

- (iv) Les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont classés dans la catégorie « Coût amorti ».

Les passifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et mesurés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts des titres de la catégorie « Coût amorti » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Les frais d'intérêts des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts productifs classés dans la catégorie « Coût amorti » et des prêts de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur de certains passifs présentés au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » repose sur les cours de marché pour des instruments similaires ou sur l'actualisation des flux de trésorerie prévus. En ce qui a trait aux passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net », la juste valeur tient compte des modèles d'évaluation des options et les techniques d'évaluation sont similaires à celles des instruments financiers dérivés.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les cours du marché.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme ou de leurs caractéristiques. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de vente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « Coût amorti » alors qu'ils ne sont jamais reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat pour les instruments financiers désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Pour les instruments financiers classés ou désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net », ces coûts sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font l'objet d'un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, et que le Mouvement Desjardins a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif a été transférée.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert, ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation qui lui est liée est éteinte, annulée ou expirée. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé à l'état combiné du résultat.

b) Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

Le poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières, y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et d'autres effets, ainsi que certains titres à revenu fixe. Ces instruments financiers viennent à échéance à court terme, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

c) Valeurs mobilières

Le classement et l'évaluation des valeurs mobilières sont établis selon les critères énoncés à la section a) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées

Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées au bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Les conventions de revente sont traitées comme des transactions de prêts garantis. Un actif correspondant à la contrepartie versée en échange des valeurs mobilières acquises, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan combiné.

Dans le cadre des emprunts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins donne des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est donnée sous forme de trésorerie, un actif correspondant au montant qui sera reçu lors de la remise des titres empruntés est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan combiné. Si elle est donnée sous forme de valeurs mobilières, les titres affectés en garantie ne sont pas décomptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées ne sont pas décomptabilisées du bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les conventions de rachat sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis. Un passif correspondant à la contrepartie reçue en échange des valeurs mobilières vendues, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan combiné.

Dans le cadre des prêts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins reçoit des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est reçue sous forme de trésorerie, un passif correspondant à l'obligation de remettre cette dernière est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan combiné. Si elle est reçue sous forme de valeurs mobilières, les titres reçus en garantie ne sont pas comptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Valeurs mobilières vendues à découvert

Les valeurs mobilières vendues à découvert dans le cadre des activités de transaction, qui représentent l'obligation pour le Mouvement Desjardins de livrer des valeurs mobilières qu'il ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisées à titre de passifs et inscrites à leur juste valeur. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sur ces valeurs mobilières sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

d) Prêts

Le classement et l'évaluation des prêts sont établis selon les critères énoncés à la section a) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus. La majorité des prêts sont classés dans la catégorie « Coût amorti ».

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts classés dans la catégorie « Coût amorti » sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur les prêts. Ils sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et l'amortissement est comptabilisé à titre de revenus d'intérêts sur la durée du prêt. Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire d'après une évaluation de la solvabilité de l'emprunteur. Une telle garantie prend habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (des titres de gouvernements, des titres de participation, etc.) ou de la trésorerie.

Les prêts restructurés sont des prêts dont le Mouvement Desjardins a renégocié les modalités initiales en accordant des allègements à l'emprunteur dans un contexte de difficultés financières ou pour contrer son inhabileté à respecter ses obligations initiales. Une fois que les modalités du prêt ont été renégociées, et que l'emprunteur les a acceptées, le prêt est considéré comme étant restructuré.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt classé dans la catégorie « Coût amorti » n'a pas d'incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt renégocié n'est pas décomptabilisé. À la date de la restructuration, le montant du prêt est ramené à celui des flux de trésorerie estimatifs nets à recevoir aux termes des modalités allégées, actualisés au taux d'intérêt effectif (avant la restructuration), ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur modification. Lorsque la modification des modalités a une incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt initial doit être décomptabilisé, ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur décomptabilisation. De plus, un nouveau prêt doit être comptabilisé en fonction des nouvelles modalités contractuelles. Lorsque la modification des modalités n'entraîne pas la décomptabilisation du prêt, la date de sa comptabilisation initiale demeure inchangée aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Le risque de défaillance selon les modalités contractuelles modifiées est alors comparé au risque de défaillance selon les modalités initiales afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Lorsque la modification des modalités entraîne la décomptabilisation du prêt et la comptabilisation d'un nouveau prêt, la date de la modification doit devenir la date de la comptabilisation initiale du nouveau prêt aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Un nouveau prêt est normalement considéré à l'étape 1 du modèle de dépréciation, mais il peut devoir être considéré comme déprécié dès l'origine.

e) Dépréciation d'instruments financiers

Lors de chaque date de clôture, le Mouvement Desjardins comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés « Coût amorti » ou « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, et en analysant les indications de dépréciation.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, le Mouvement Desjardins compare la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, il prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risques de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de PD et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Pour les valeurs mobilières au « Coût amorti » ou « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », le Mouvement Desjardins a choisi d'utiliser l'exemption pour le risque de crédit faible. Ainsi, si le risque de crédit est équivalent à celui de « catégorie d'investissement » à la date de clôture, la valeur mobilière est réputée de ne pas avoir eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que le Mouvement Desjardins s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. La PCD de certains prêts et éléments hors bilan est notamment estimée à 0 % en raison de la nature du rehaussement de crédit obtenu. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes. Les principales variables de regroupement pour les paramètres applicables sont présentées dans le tableau suivant :

PD	PCD	ECD ⁽¹⁾
<i>Prêts, engagements de prêts et garanties financières :</i> <ul style="list-style-type: none"> Type de clientèle Niveau de risque Type d'instrument Secteur d'activité 	<i>Prêts, engagements de prêts et garanties financières :</i> <ul style="list-style-type: none"> Type de clientèle Type de sûreté Type de garant Niveau de risque Type d'instrument Secteur d'activité 	<i>Prêts :</i> <ul style="list-style-type: none"> Type de clientèle Type de produit <i>Engagements de prêts et garanties financières :</i> <ul style="list-style-type: none"> Type de clientèle Niveau de risque Taux d'utilisation Montant autorisé Type de produit Solde

⁽¹⁾ Pour déterminer l'ECD, un facteur de conversion en équivalent de crédit est appliqué.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, le Mouvement Desjardins utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios (de base, optimiste et pessimiste) pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Il peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit. L'intégration de l'information prospective repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit et aux projections économiques. Elle nécessite donc l'exercice d'un niveau élevé de jugement.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir. Il peut arriver qu'aucune provision ne soit comptabilisée si le scénario de réalisation des sûretés est probable à 100 % et que la valeur de réalisation estimative des sûretés est supérieure à la valeur comptable brute du prêt.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les facilités de crédit renouvelables, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises, et des prêts sur cartes de crédit. Leur durée de vie est estimée et correspond à la période pendant laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit. Cette estimation prend en considération la période durant laquelle il a été exposé au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires et les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à un instrument financier aura augmenté.

Comptabilisation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts est enregistrée aux postes « Provision pour pertes de crédit » du bilan combiné et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêts et les garanties financières est enregistrée aux postes « Autres passifs – Autres » du bilan combiné et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est enregistrée en réduction du poste « Valeurs mobilières – Titres au coût amorti » du bilan combiné et au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat. La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » est comptabilisée aux postes « Gains nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » de l'état combiné du résultat global et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Biens saisis

Les biens saisis en règlement de prêts dépréciés sont comptabilisés à la date de la saisie, à leur juste valeur diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs saisis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Radiation des prêts

Un prêt est radié, en totalité ou en partie, lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement à son égard, soit lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et que, selon l'évaluation de l'ensemble du dossier, il n'existe aucun autre moyen de le récupérer. Pour les prêts garantis, la radiation survient généralement après la réalisation de la garantie. Les prêts pour lesquels une proposition de consommateur ou une procédure de faillite est en cours, mais pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement, sont radiés, mais peuvent continuer de faire l'objet de mesures de recouvrement par un syndic en insolvabilité. Les soldes des prêts sur cartes de crédit sont radiés en totalité lorsqu'aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours. Ces derniers peuvent cependant encore faire l'objet de mesures d'exécution pour une certaine période suite à leur sortie du bilan. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

f) Contrats de location

Preneur

Le Mouvement Desjardins loue principalement des locaux qui sont utilisés dans le cours normal de ses activités. Un actif au titre du droit d'utilisation ainsi qu'une obligation locative sont comptabilisés au bilan combiné à la date de début du contrat de location sauf pour les contrats de courte durée et de faible valeur. De plus, le Mouvement Desjardins utilise la mesure de simplification qui permet de ne pas séparer les composantes locatives et les composantes non locatives d'un contrat.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés au bilan combiné, et l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation » de l'état combiné du résultat.

L'obligation locative est initialement comptabilisée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. En règle générale, le Mouvement Desjardins utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Les obligations locatives sont présentées au bilan combiné, et les frais d'intérêts sur les obligations locatives sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat.

Bailleur

Les contrats de location pour lesquels le Mouvement Desjardins est bailleur sont des contrats relatifs à des locaux. Le Mouvement Desjardins fait partie principalement de contrats de location simple.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque le Mouvement Desjardins agit à titre de bailleur, les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », et l'actif loué demeure comptabilisé au bilan combiné.

g) Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles sont comptabilisées au poste « Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation » de l'état combiné du résultat.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont comptabilisées aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont amortis en fonction des durées d'amortissement suivantes :

	Durées d'amortissement
Terrains	Non amortissables
Bâtiments et immeubles de placement	5 à 80 ans
Matériel informatique	3 à 10 ans
Mobilier, agencement et autres	1 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée prévue du bail

Décomptabilisation

Les profits ou pertes résultant de la sortie ou de la vente d'immeubles sont comptabilisés à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés, aux postes « Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation » pour les immobilisations corporelles, et « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » pour les immeubles de placement.

h) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent celles qui sont acquises et générées en interne. Le coût des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est amorti de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, qui n'excède pas 40 ans.

Les profits ou pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres » de l'état combiné du résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

i) Dépréciation des actifs non financiers

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

Lorsqu'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier, l'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

Goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur. Le test de dépréciation du goodwill est établi sur la base de la valeur recouvrable de chaque UGT (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque UGT.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

j) Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une forme d'instrument d'emprunt à court terme négociable qu'émettent nos clients et que nous garantissons en contrepartie de commissions. La responsabilité éventuelle du Mouvement Desjardins aux termes des acceptations est comptabilisée dans les autres passifs, au poste « Acceptations ». Le Mouvement Desjardins bénéficie d'un droit équivalent envers ses clients dans le cas d'un appel de fonds relatif à ces engagements, lequel est comptabilisé dans les autres actifs, au poste « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations ». Les commissions sont comptabilisées au poste « Autres revenus – Autres ».

k) Contrats d'assurance et de réassurance

Classification

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'un contrat si un événement futur incertain spécifié dans ce dernier l'affecte de façon défavorable. Dans certaines situations, un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier.

Certains contrats émis par les filiales d'assurance ne transfèrent pas de risque d'assurance important. Ces contrats sont alors classés à titre de contrats d'investissement selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, ou à titre de contrats de service conformément à l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

Les contrats d'assurance émis sont classés à titre de contrats d'assurance sans participation directe ou de contrats d'assurance avec participation directe.

La filiale d'assurance de personnes classe les contrats de fonds distincts individuels ainsi que les contrats d'assurance vie avec participation à titre de contrats d'assurance avec participation directe. Tous les autres contrats d'assurance sont des contrats d'assurance sans participation directe.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement dans lesquels on promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents clairement définis. Les éléments sous-jacents comprennent des portefeuilles de placements spécifiques qui déterminent les montants payables aux assurés. La politique de la filiale d'assurance de personnes est de détenir ces placements spécifiques.

Des jugements importants sont portés par la direction lors de l'analyse des conditions nécessaires à la classification des contrats d'assurance au titre de contrats d'assurance avec participation directe. Ces contrats doivent être évalués selon la méthode fondée sur les honoraires variables dont les particularités comparativement au modèle général d'évaluation sont décrites dans les sections subséquentes.

Les filiales d'assurance ont recours à des contrats de réassurance afin d'atténuer leur exposition au risque d'assurance. Ces contrats de réassurance transfèrent des risques d'assurance importants relativement aux contrats d'assurance sous-jacents et sont classés en tant que contrats de réassurance détenus selon l'IFRS 17. De tels contrats de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers ses titulaires de contrat.

Composant investissement

Certains contrats d'assurance comportent un composant investissement qui n'a pas à être présenté séparément, car il est étroitement lié au contrat d'assurance. Ces composants sont donc comptabilisés à même les passifs des contrats d'assurance. Un composant investissement représente un montant que les filiales d'assurance sont tenues de rembourser au titulaire d'un contrat d'assurance en toutes circonstances, que l'événement assuré se produise ou non.

Regroupement des contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus

Les contrats d'assurance sont regroupés par portefeuille. Ceux-ci sont constitués de contrats qui, au jugement de la direction, comportent des risques similaires et sont gérés ensemble.

Les portefeuilles de contrats d'assurance sont ensuite divisés en trois groupes en fonction de la rentabilité attendue des contrats, le cas échéant :

- contrats déficitaires à la comptabilisation initiale;
- contrats, qui à la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires;
- autres contrats du portefeuille.

Si des contrats d'un même portefeuille relèvent de groupes différents uniquement parce que des dispositions légales ou réglementaires limitent la capacité pratique de fixer un prix en fonction des caractéristiques des titulaires, les filiales d'assurance de dommages ont choisi de classer ces contrats dans le même groupe.

Les portefeuilles de contrats de réassurance détenus sont déterminés séparément des portefeuilles de contrats d'assurance. Les contrats de réassurance détenus sont divisés selon les groupes suivants, le cas échéant :

- contrats présentant un profit net à la comptabilisation initiale;
- contrats, qui à la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir rentables;
- autres contrats du portefeuille.

Les groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance détenus sont constitués à la comptabilisation initiale, et la composition de ces groupes n'est pas revue par la suite. La direction a exercé son jugement afin de déterminer les contrats d'assurance pouvant être regroupés ensemble de façon globale afin d'évaluer la rentabilité prévue des contrats dans le but d'identifier les contrats déficitaires à la comptabilisation initiale.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Chacun des groupes ne contient que des contrats qui sont émis à un an ou moins d'intervalle, et sont constitués en fonction de l'année calendrier.

Le Mouvement Desjardins présente séparément au bilan combiné la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des actifs, des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des passifs, des portefeuilles de contrats de réassurance qui sont des actifs et des portefeuilles de contrats de réassurance qui sont des passifs.

Comptabilisation et décomptabilisation

Les groupes de contrats d'assurance doivent être comptabilisés à la première des dates suivantes :

- la date de début de la période de couverture;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de contrat d'assurance du groupe devient exigible, ou lorsque le premier paiement est reçu si le contrat ne comporte pas de date d'échéance;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, lorsque les faits et circonstances indiquent que le groupe de contrats est déficitaire.

Les groupes de contrats de réassurance doivent être comptabilisés à la première des dates suivantes :

- le début de la période de couverture;
- la date à laquelle un groupe de contrats d'assurance sous-jacent déficitaire est comptabilisé, dans la mesure où un contrat de réassurance s'appliquant à ces contrats est conclu à cette date.

Les passifs des contrats d'assurance sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée, annulée ou expirée.

Contrats évalués selon le modèle général

Évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, le passif d'un groupe de contrats d'assurance correspond au passif au titre de la couverture restante qui est composé de la somme des flux de trésorerie d'exécution et de la marge sur services contractuels (MSC).

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution sont constitués des éléments suivants :

- Estimation des flux de trésorerie futurs

Les estimations de flux de trésorerie futurs sont basées sur une moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles et sont déterminées selon le point de vue des filiales d'assurance, dans la mesure où elles cadrent avec les variables de marchés observables.

L'évaluation d'un groupe de contrats inclut tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle les filiales d'assurance peuvent contraindre le titulaire de contrat à payer les primes ou dans laquelle elle a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance. Une obligation substantielle de fournir des services prévus au contrat d'assurance cesse lorsque les filiales d'assurance ont la capacité pratique de réévaluer les risques posés spécifiquement par le titulaire de contrat d'assurance ou par le portefeuille de contrat d'assurance dont fait partie le contrat en cause.

Les flux de trésorerie compris dans le périmètre d'un contrat sont ceux directement liés à l'exécution du contrat tels que les primes, les commissions, les indemnités et les autres obligations envers les titulaires de contrats. Les coûts directement attribuables aux portefeuilles de contrats d'assurance incluent, entre autres les coûts de gestion des sinistres, de gestion des contrats et les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

- Ajustement lié à la valeur temps de l'argent

Les estimations de flux de trésorerie futurs sont ajustées, selon les taux d'actualisation courants à la date d'évaluation, afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés à ces flux de trésorerie.

- Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé séparément des estimations de flux de trésorerie futurs et de l'ajustement lié à la valeur temps de l'argent. L'ajustement au titre du risque non financier reflète l'indemnité exigée pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

Certains flux de trésorerie d'exécution sont évalués au niveau des portefeuilles de contrats d'assurance et sont ensuite alloués à chacun des groupes en utilisant des méthodes systématiques et rationnelles, appliquées de manières cohérentes d'une période de présentation de l'information financière à l'autre.

Marge sur services contractuels

La MSC représente le profit non acquis, qui sera comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis. À la comptabilisation initiale, aucun montant n'est comptabilisé en résultat, car la MSC est évaluée à un montant correspondant à l'entrée nette de flux de trésorerie d'exécution prévue.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Si la somme des flux de trésorerie d'exécution correspond à une sortie nette, le groupe de contrats d'assurance est déficitaire, et le montant de la MSC est nul. Une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée immédiatement au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » à l'état combiné du résultat, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante.

Évaluation subséquente

À chaque date de clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme des deux montants suivants :

- le passif au titre de la couverture restante, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services qui seront rendus dans les périodes futures ainsi que de la MSC;
- le passif au titre des sinistres survenus, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés tels que les charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance.

Flux de trésorerie d'exécution

À chaque date de clôture, les flux de trésorerie d'exécution des groupes de contrats d'assurance sont révisés afin de refléter tout changement apporté dans les hypothèses qui les sous-tendent et les conditions de marché à cette date.

Marge sur services contractuels

La valeur comptable de la MSC d'un groupe est obtenue en ajustant le solde à l'ouverture pour tenir compte des nouveaux contrats, de l'intérêt capitalisé pour les contrats d'assurance sans participation directe, du montant comptabilisé en revenus, des variations des flux de trésorerie d'exécution relatives aux services futurs et de la variation de la part revenant à l'assureur de la juste valeur des éléments sous-jacents pour les contrats avec participation directe.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution relatives aux services futurs ajustent la MSC, alors que celles relatives aux services courants ou passés sont directement comptabilisées à l'état combiné du résultat. L'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations, ainsi que l'effet du risque financier et de ses variations sur les estimations de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat lorsqu'ils sont relatifs aux contrats d'assurance sans participation directe, alors qu'ils ajustent la MSC des contrats d'assurance avec participation directe.

Pour les contrats d'assurance avec participation directe, les variations du montant correspondant à la part revenant à la filiale d'assurance de personnes de la juste valeur des éléments sous-jacents sont liées aux services futurs et ajustent la MSC, alors que les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents, qui représentent l'ajustement des obligations envers les titulaires, ne sont pas liées aux services futurs et n'ajustent pas la MSC. Ces variations sont plutôt comptabilisées au poste « Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets » à l'état combiné du résultat.

Pour ses contrats de fonds distincts individuels, la filiale d'assurance de personnes utilise une stratégie d'atténuation du risque financier au moyen de dérivés et autres instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui permet une compensation économique entre les contrats d'assurance et ces instruments atténuant l'effet des risques financiers. Conformément à ce qui est permis par l'IFRS 17, la filiale a fait le choix de ne pas ajuster la MSC pour les variations visant à refléter tout ou une partie des variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier de ses contrats de fonds distincts individuels. Ces variations sont plutôt comptabilisées au poste « Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets » de l'état combiné du résultat permettant ainsi une compensation naturelle des gains et pertes sur les variations de juste valeur des instruments financiers comptabilisés conformément à l'IFRS 9.

Contrats de réassurance détenus

Les contrats de réassurance détenus sont tous des contrats sans participation directe. Ils sont évalués de la même manière que les contrats d'assurance à l'exception de certains éléments expliqués dans les paragraphes suivants.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution des contrats de réassurance détenus sont constitués de la même façon que ceux des contrats d'assurance sans participation directe sauf que :

- les flux de trésorerie futurs d'un groupe de contrats de réassurance détenus doivent inclure un ajustement pour refléter l'effet du risque de non-exécution, c'est-à-dire le risque que le réassureur n'exécute pas son obligation;
- l'ajustement au titre du risque non financier correspond au risque transféré au réassureur.

Marge sur services contractuels

Les groupes de contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être déficitaires et n'ont pas de profit non acquis, la MSC correspond plutôt au coût net ou au profit net lié à l'utilisation de la réassurance.

Lors de l'évaluation initiale, la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus est ajustée, si nécessaire, afin de tenir compte de tout revenu comptabilisé à l'état combiné du résultat lié à la comptabilisation d'une perte sur contrats déficitaires afférente aux contrats d'assurance sous-jacents. Un composant de recouvrement de perte est alors ajouté à l'actif au titre de la couverture restante des contrats de réassurance détenus.

Lors des évaluations subséquentes, la valeur comptable de la MSC est obtenue en ajustant le solde à l'ouverture pour tenir compte des nouveaux contrats de réassurance, de l'intérêt capitalisé, du montant comptabilisé en charges en raison des services reçus, des variations des flux de trésorerie d'exécution relatives aux services futurs et de la variation du composant recouvrement de perte.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Il est possible qu'un groupe de contrats d'assurance déficitaire inclut tant des contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu que des contrats non admissibles à un tel recouvrement. Pour calculer le composant recouvrement de perte, les filiales d'assurance utilisent une méthode de répartition systématique et rationnelle pour déterminer la partie des pertes comptabilisées au titre du groupe de contrats d'assurance qui se rattache aux contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu.

La valeur comptable du composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires que les filiales d'assurance s'attendent à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus.

Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes

La filiale d'assurance de personnes utilise la méthode de la répartition des primes pour évaluer ses groupes de contrats d'assurance collective dont la grande majorité des contrats ont une durée d'un an ou moins, ainsi que pour certains groupes de contrats d'assurance court terme. Pour leur part, les filiales d'assurance de dommages utilisent cette méthode pour évaluer l'ensemble de leurs contrats d'assurance dont la presque totalité a une durée d'un an ou moins.

Cette méthode d'évaluation simplifiée est permise si la période de couverture de chacun des contrats d'un groupe n'excède pas un an ou s'il est déterminé que l'évaluation selon la méthode de la répartition des primes ne diffère pas de manière significative de l'évaluation selon le modèle général décrit précédemment.

Évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif au titre de couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égale aux primes reçues, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués à ce groupe à cette date, ajustée s'il y a lieu, du montant provenant de la décomptabilisation d'un actif au titre de flux de trésorerie lié aux frais d'acquisition et de tout autre actif ou passif comptabilisé antérieurement se rapportant à ce groupe.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance sont reportés et incorporés au passif au titre de la couverture restante lorsqu'ils sont encourus. Par la suite, ils sont comptabilisés en charge, sur la période de couverture des contrats composant le groupe.

Évaluation subséquente

Le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égal à sa valeur comptable au début de l'exercice, augmentée des primes reçues et du montant d'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, alors qu'elle est diminuée du montant des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués et du montant comptabilisé en revenus.

La valeur comptable du passif au titre de la couverture restante des contrats qui n'excèdent pas un an n'est pas ajustée pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Si, à n'importe quel moment, des faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, les filiales d'assurances doivent déterminer si la valeur des flux de trésorerie d'exécution afférents à la couverture restante de ce groupe évalué de la même manière que les groupes de contrats évalués selon le modèle général excède la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante établie selon la méthode de la répartition des primes. L'excédent est comptabilisé à titre de perte sur contrats déficitaires et présenté au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Cet élément de perte est réévalué à chaque date de clôture.

Contrats de réassurance détenus

La méthode de la répartition des primes est utilisée pour évaluer les groupes de contrats de réassurance détenus lorsque cette méthode est utilisée pour évaluer les groupes de contrats d'assurance sous-jacents.

Lorsqu'une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée pour un groupe de contrats d'assurance dans lequel se retrouvent un ou des contrats sous-jacents à un contrat de réassurance détenu, les filiales d'assurance calculent un composant recouvrement de perte et ajustent le montant de l'actif au titre de la couverture restante du groupe de contrats de réassurance détenu.

Il est possible qu'un groupe de contrats d'assurance déficitaire inclut tant des contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu que des contrats non admissibles à un tel recouvrement. Pour calculer le composant recouvrement de perte, les filiales d'assurance utilisent une méthode de répartition systématique et rationnelle pour déterminer la partie des pertes comptabilisées au titre du groupe de contrats d'assurance qui se rattache aux contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu.

La valeur comptable du composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte que le Mouvement Desjardins s'attend à recouvrer en vertu des contrats de réassurance composant le groupe de contrats de réassurance.

Passif au titre de sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus est constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés tels que les charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux règlements des sinistres. Le passif au titre des sinistres survenus est évalué en utilisant l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif afin de déterminer le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont engagés dans le cadre des activités de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance. Ces frais comprennent les flux de trésorerie directement attribuables à un groupe de contrats d'assurance ou à un portefeuille ainsi que les flux de trésorerie qui ne sont pas directement attribuables, lesquels sont alloués aux différents groupes en utilisant une méthode systématique et rationnelle.

Lorsque ces flux de trésorerie sont encourus avant la comptabilisation des groupes de contrats d'assurance auxquels ils se rapportent, un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est comptabilisé et présenté en diminution des passifs des contrats d'assurance au bilan combiné. Subséquemment, les filiales d'assurance décomptabilisent la partie de cet actif qui se rapporte aux contrats d'assurance comptabilisés dans le groupe durant l'exercice.

Dans certains cas, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont en partis attribuables aux renouvellements des contrats d'assurance attendus de ces groupes. Une méthode systématique et rationnelle est utilisée pour répartir ces flux entre le groupe et les différents groupes de renouvellement attendus.

À chaque date de clôture, la direction détermine s'il existe des faits et circonstances qui indiquent que l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de cet actif excède les entrées nettes de trésorerie attendues du groupe de contrats d'assurance auquel il se rapporte. De plus, lorsque l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est relatif aux renouvellements attendus pour un groupe de contrats, la valeur comptable de l'actif ne doit pas excéder les entrées nettes de trésorerie attendues provenant spécifiquement des renouvellements.

Les pertes de valeur d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont comptabilisées au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat dans l'exercice où elles sont constatées. Ces pertes de valeur peuvent être contrepassées, en tout ou en partie, subséquemment dans la mesure où les conditions à l'origine de la dépréciation n'existent plus ou se sont améliorées. Les filiales d'assurance comptabilisent alors une reprise de valeur au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance ».

Revenus des activités d'assurance

Pour les contrats qui ne sont pas évalués selon la méthode de la répartition des primes, les revenus des activités d'assurance représentent les variations du passif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services en l'échange desquels les filiales d'assurance s'attendent à recevoir une contrepartie.

Ces variations sont :

- les charges de sinistres et les autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues évaluées trimestriellement aux montants attendus à la date d'ouverture de chaque période trimestrielle;
- les variations au titre du risque non financier liées aux risques expirés;
- le montant de la MSC pour les services rendus.

Les revenus des activités d'assurance incluent également un montant relatif aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Ce montant représente une portion des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, alloué entre les périodes de présentation de l'information financière d'une manière systématique qui reflète l'écoulement du temps.

Le montant de la MSC comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat est basé sur les unités de couverture affectées aux services rendus. La direction exerce des jugements importants pour déterminer les unités de couverture des groupes de contrats d'assurance, des informations supplémentaires sur les jugements sont présentées à la note 17 « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, le revenu des activités d'assurance correspond au montant des encaissements de primes attendus, lequel est réparti entre les périodes de services prévues aux contrats d'assurance en fonction de l'écoulement du temps.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent :

- les charges de sinistres et les autres charges d'assurance engagées;
- l'amortissement des frais d'acquisition;
- les variations liées aux sinistres survenus;
- les pertes et les reprises de pertes sur contrats déficitaires.

Pour les groupes de contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes, le montant de l'amortissement des frais d'acquisition est identique au montant de recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition présenté dans les revenus des activités d'assurance.

Pour les groupes de contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes, le montant de l'amortissement des frais d'acquisition est réparti entre les périodes en fonction de l'écoulement du temps.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Perte sur contrats déficitaires

Lorsqu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire à la comptabilisation initiale ou qu'il devient déficitaire subséquent, une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée en charges afférentes aux activités d'assurance, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Les variations ultérieures de l'élément de perte relatives aux services futurs sont comptabilisées en pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Après avoir comptabilisé une perte sur un groupe de contrats d'assurance déficitaire, certaines variations des flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance non évalués selon la méthode de répartition des primes sont réparties sur une base systématique entre l'élément de perte et le passif de la couverture restante, excluant l'élément de perte. Ces variations affectées à l'élément de perte sont comptabilisées en diminution des revenus attendus et des charges correspondantes de l'exercice. La répartition systématique de ces flux de trésorerie d'exécution est faite en fonction du solde de l'élément de perte, celui-ci est donc ramené à zéro à la fin de la période de couverture. Si les variations de flux de trésorerie d'exécution font en sorte que l'élément de perte est ramené à zéro avant la fin de la période de couverture, l'excédent est comptabilisé à la MSC.

Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de répartition des primes, les diminutions de l'élément de perte relatives aux services passés sont comptabilisées à l'encontre des charges d'assurance engagées durant l'exercice.

Revenus (charges) nets des activités de réassurance

Les revenus et les charges liés aux contrats de réassurance détenus sont présentés séparément des revenus et des charges afférentes aux contrats d'assurance. Les revenus et les charges liés aux contrats de réassurance détenus, à l'exception des revenus financiers (charges financières) de réassurance, sont présentés sur une base nette, à titre de revenus (charges) nets des activités de réassurance à l'état combiné du résultat.

Les revenus se composent des montants à recouvrer des réassureurs pour les sinistres survenus et les autres charges d'assurance, ainsi que les variations de l'élément de recouvrement de perte.

Pour les contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes, les charges comprennent les montants suivants liés aux variations de l'actif au titre de la couverture restante :

- les recouvrements attendus des charges de sinistres et des autres charges d'assurance évaluées trimestriellement aux montants attendus à la date d'ouverture de chaque période trimestrielle;
- les variations au titre du risque non financier pour les risques expirés;
- le montant de la MSC pour les services reçus.

Pour les contrats évalués selon la méthode de répartition des primes, les charges correspondent au montant des primes cédées attendues affecté à l'exercice. Le montant de primes cédées attendues est réparti entre les périodes de services prévues aux contrats de réassurance détenus en fonction de l'écoulement du temps.

Revenus financiers (charges financières) d'assurance et de réassurance

Les revenus financiers et charges financières d'assurance des groupes de contrats d'assurance sans participation directe et des contrats de réassurance détenus sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe qui découle de l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations, ainsi que de l'effet du risque financier et de ses variations.

Les revenus financiers et charges financières d'assurance des groupes de contrats d'assurance avec participation directe sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe qui découle de l'évolution attribuable à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents ainsi que de l'effet de l'atténuation des risques financiers.

Les variations de l'ajustement au titre du risque non financier sont ventilées entre le résultat des activités d'assurance et les revenus financiers et charges financières d'assurance et de réassurance.

Revenus (pertes) nets de placement d'assurance

Les revenus (pertes) nets de placement d'assurance sont constitués des revenus et pertes des placements tirés des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance du Mouvement Desjardins qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

l) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent à leur titulaire d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par la filiale d'assurance de personnes à leur intention. Les titulaires de ces contrats assument les risques et bénéficient des avantages découlant de la propriété de ces placements, même s'ils sont détenus par cette filiale. En conséquence, les placements détenus pour le compte des titulaires de fonds distincts sont présentés au poste « Actif net des fonds distincts » du bilan combiné. Ils sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts sont comptabilisés au coût amorti. De plus, si un fonds distinct exerce un contrôle sur un fonds commun de placement dans lequel des sommes ont été investies, ce dernier est consolidé dans l'actif net des fonds distincts et un passif aux titulaires de parts rachetables dans un fonds sous-jacent est comptabilisé et classé au coût amorti.

Le passif des fonds distincts collectifs est comptabilisé au coût amorti selon IFRS 9. Il est comptabilisé au poste « Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement » du bilan combiné.

En ce qui concerne les contrats de rente à capital variable offerts par l'entremise des fonds distincts individuels, la filiale d'assurance de personnes offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès, à la valeur à l'échéance et aux montants des retraits au cours de la période de décaissement. Le passif des fonds distincts individuels est comptabilisé selon IFRS 17 et les contrats sont classés à titre de contrats avec participation directe. Le passif associé à ces garanties ainsi que l'obligation envers les titulaires de ces contrats, qui correspond à l'actif net des fonds distincts individuels, sont comptabilisés au poste « Passifs des contrats d'assurance » du bilan combiné.

Les revenus nets des placements détenus pour le compte des titulaires de fonds distincts individuels sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » de l'état combiné du résultat et un montant équivalent est comptabilisé au poste « Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets ». Les revenus nets des placements détenus pour le compte des titulaires de fonds distincts collectifs sont comptabilisés au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

La filiale d'assurance de personnes perçoit des revenus sous forme d'honoraires pour la gestion des fonds distincts. Pour les fonds distincts collectifs, ces revenus sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat alors que pour les fonds distincts individuels, ils sont comptabilisés au poste « Revenus des activités d'assurance ».

m) Provisions et passifs éventuels

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et d'estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Le Mouvement Desjardins revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède sur une base trimestrielle aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Les dotations aux provisions et les reprises de celles-ci sont comptabilisées en résultat aux postes correspondant à la nature des dépenses couvertes.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Mouvement Desjardins, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

n) Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec la contrepartie et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt ainsi que les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés. Les types de contrats utilisés sont définis à la note 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être inscrits distinctement, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés devant être inscrits distinctement sont comptabilisées au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Instruments financiers hybrides

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9, l'intégralité du contrat hybride est classée et comptabilisée selon les caractéristiques du contrat hybride.

Un dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte et inscrit distinctement à titre de dérivé lorsque le contrat hôte n'est pas un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9 et que les conditions suivantes sont respectées : a) les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte; b) un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé; c) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations comptabilisées aux résultats combinés.

Objectifs de détention des dérivés

Le Mouvement Desjardins utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de gestion de l'actif et du passif.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande de membres et clients, et pour permettre au Mouvement Desjardins de générer des revenus sur ses propres activités de transaction.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ils permettent au Mouvement Desjardins de transférer, de modifier ou de réduire des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et passifs figurant au bilan combiné ainsi que les engagements fermes et les opérations prévues.

Activités de couverture

Le Mouvement Desjardins a choisi de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture (incluant les dispositions reliées à la réforme des taux d'intérêt de référence) plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

Le Mouvement Desjardins désigne principalement ses instruments financiers dérivés comme étant dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer si la comptabilité de couverture est appropriée à chacun d'eux. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture de même que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement et individuellement à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de l'élément couvert attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Le Mouvement Desjardins peut également utiliser des instruments financiers dérivés à titre de couverture économique de certaines opérations dans des situations où celles-ci ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou qu'il fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

La désignation d'un instrument financier dérivé à titre d'instrument de couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert est vendu ou vient à échéance; l'instrument financier dérivé fait l'objet d'un rachat ou vient à échéance; la couverture n'est plus efficace; ou le Mouvement Desjardins met fin à la désignation de couverture ou s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

Couverture de juste valeur

Pour une opération de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisée au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat, tout comme les changements de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuables au risque couvert. Le montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert est appliqué à la valeur comptable de l'élément couvert. Lorsque les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture et de l'élément couvert ne se compensent pas entièrement, le montant en résultant, qui représente la portion inefficace de la relation, est comptabilisé au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Lors de la cessation d'une relation de couverture de juste valeur, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter la juste valeur de l'effet du risque désigné. Les ajustements de l'élément couvert comptabilisés antérieurement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée restante de l'élément couvert. Toutefois, si l'élément couvert n'existe plus, les ajustements au titre de l'effet du risque désigné sont immédiatement comptabilisés au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés au poste « Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie » des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé à l'état combiné du résultat. Cette variation est alors comptabilisée à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent. La partie inefficace des opérations de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, le Mouvement Desjardins cesse de l'appliquer de façon prospective. Les gains ou pertes comptabilisés au cumul des autres éléments du résultat global sont amortis dans les comptes de résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée résiduelle prévue de la relation de couverture ayant cessé. Si un élément couvert désigné est vendu ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe prenne fin, la totalité des gains ou des pertes est constatée immédiatement dans les comptes de résultat, au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

Réforme des taux d'intérêt de référence (RTIR)

Le Mouvement Desjardins applique les mesures d'allègements qui permettent de maintenir la comptabilité de couverture pendant la période d'incertitude avant le remplacement des taux d'intérêt de référence actuels par un taux alternatif. L'application de ces mesures d'allègements se résume par la présomption que les taux d'intérêt de référence actuels désignés dans des relations de couverture demeurent inchangés et l'utilisation de l'exception à l'exigence de mettre fin à la comptabilité de couverture si une relation de couverture ne satisfait pas aux barèmes établis pour déterminer l'efficacité des relations de couverture. L'application de ces allègements prendra fin dès que se présentera l'une ou l'autre des situations suivantes : l'incertitude rattachée à la réforme des taux d'intérêt de référence sera levée ou la relation de couverture prendra fin.

o) Garanties financières

Une garantie financière est un contrat qui pourrait éventuellement obliger le Mouvement Desjardins à effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le bénéficiaire de la garantie d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'une tierce partie spécifiée qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un titre d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers combinés à titre de passifs correspondant à la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Après la comptabilisation initiale, sauf dans le cas où elle doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net, la garantie est mesurée selon le plus élevé des montants suivants :

- i) le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, des amortissements cumulés comptabilisés à l'état combiné du résultat;
- ii) le montant de la provision pour pertes de crédit.

Si une garantie financière satisfait à la définition de dérivé, elle est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net lors de chaque date de clôture et présentée comme un instrument financier dérivé. Les garanties présentées comme des instruments financiers dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties. Le Mouvement Desjardins considère la différence entre ces deux montants comme des instruments de crédit hors bilan.

p) Réserves

Les réserves figurant dans les capitaux propres proviennent principalement des caisses. Elles sont basées sur le solde des réserves au 31 décembre de l'exercice précédent et sur les projets de partage des excédents de cet exercice, qui doivent être approuvés par l'assemblée générale des membres de chacune des caisses au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La réserve de stabilisation est constituée des sommes affectées par la Fédération, à même les excédents d'une année. Les montants affectés à cette réserve servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts de capital F émises par la Fédération.

La réserve pour ristournes éventuelles est constituée des sommes affectées par les caisses. Les montants affectés à cette réserve servent au paiement de la ristourne aux membres ainsi qu'à l'affectation des sommes au fonds d'aide au développement du milieu.

La réserve générale représente principalement les sommes affectées par les caisses et la Fédération. Cette réserve ne peut servir qu'à combler un déficit et, si les excédents et la réserve de stabilisation sont insuffisants, à payer l'intérêt sur les parts de capital F.

Les autres réserves sont constituées principalement de sommes affectées par les caisses qui pourront être prises en compte dans le calcul du projet de partage seulement au moment de la réalisation par les caisses des éléments affectés antérieurement à ces réserves.

q) Comptabilisation des revenus

En plus des éléments mentionnés dans la section a) « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être satisfaits avant que les revenus soient comptabilisés.

Critères de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés lorsque le Mouvement Desjardins a transféré le contrôle d'un bien ou d'un service (obligation de prestation remplie). La direction doit faire appel à son jugement pour déterminer le moment où les obligations de prestations sont remplies et établir le prix de transaction et les montants affectés à ces obligations.

Revenu net d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts proviennent principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres. Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au « Coût amorti », les actifs financiers portant intérêt « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net ».

La méthode du taux d'intérêt effectif sert au calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier, ainsi qu'à l'imputation des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier ou le coût amorti d'un passif financier.

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, le Mouvement Desjardins estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier, mais ne tient pas compte des pertes de crédit futures. Le calcul prend en compte les coûts et revenus de transaction entre les parties au contrat ainsi que les primes ou escomptes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires sont assimilés à des compléments d'intérêts.

Pour les actifs financiers qui ne sont pas considérés comme dépréciés (étapes 1 et 2), les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'instrument financier. Pour les actifs financiers dépréciés (étape 3), ces revenus sont plutôt calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif, qui représente la valeur comptable brute diminuée de la provision pour pertes de crédit attendues.

Frais de service, de commissions, de courtage et autres

Le Mouvement Desjardins perçoit des revenus tirés de frais de service, de commissions et de courtage relatifs à une vaste gamme de services et de produits qu'il offre à ses membres et clients.

Les frais de service, de commissions, de courtage et de fonds de placement sont comptabilisés une fois que le service a été exécuté ou que le produit a été livré. Ces revenus sont comptabilisés aux postes « Frais de service sur les dépôts et les paiements » et « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées à titre de revenus à la signature de l'entente de syndication, à moins que le rendement du prêt conservé par le Mouvement Desjardins ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée de la commission est reportée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les commissions et frais provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers telle que l'agencement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou l'achat ou la vente d'entreprises sont reconnus à l'issue de la transaction sous-jacente. Les revenus de ces commissions sont comptabilisés au poste « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat. Les revenus de commissions sur prêts et cartes de crédit sont enregistrés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion de portefeuilles et liés à d'autres services sont comptabilisés sur la base des contrats de services applicables au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Les revenus provenant de la gestion de portefeuilles sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les honoraires de gestion d'actifs liés aux fonds d'investissement sont comptabilisés au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Le même principe est appliqué à la gestion de patrimoine, à la planification financière et aux services de garde qui sont exécutés en continu pendant une longue période. Les revenus provenant de la gestion d'actifs sont enregistrés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Mouvement Desjardins d'en recevoir le paiement est établi.

r) Biens sous gestion et sous administration

Les biens sous gestion et sous administration sont détenus par les clients à leur propre bénéfice. Ces actifs ne figurent donc pas au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Les revenus provenant de ces services de gestion sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat lorsque le service a été exécuté.

s) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change applicable à la date de la transaction, tandis que ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette valeur a été déterminée. Les revenus et frais sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) de change » de l'état combiné du résultat. Toutefois, les éléments suivants sont présentés dans les autres éléments de l'état combiné du résultat global :

- les gains et pertes de conversion sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global »;
- les gains et pertes sur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

t) Impôts sur les excédents

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné du résultat et l'impôt exigible et différé des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

u) Ristournes aux membres

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes prennent en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan financier intégré du Mouvement Desjardins qui prévoit une ristourne en fonction de la capacité financière et de la capitalisation du Mouvement Desjardins. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

Le calcul des ristournes est basé sur les soldes moyens maintenus dans les familles de produits suivantes : Comptes, Prêts et marges de crédit, Épargne et placement et Fonds. Pour les volumes de cartes de crédit, le calcul de la ristourne est basé sur les achats nets pour l'année visée. Pour la famille de produits d'assurances, la ristourne est calculée sur la prime payée couvrant l'année visée. Enfin, pour certaines activités de Valeurs mobilières Desjardins inc. (Service Signature, Valeurs mobilières et Courtage en ligne), le calcul est basé sur les commissions et honoraires couvrant l'année visée. Les ristournes sont comptabilisées au poste « Ristournes aux membres » de l'état combiné du résultat.

v) Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes payables au cours des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

[Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires](#)

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le coût de ces régimes est comptabilisé à l'état combiné du résultat et se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les actifs nets et passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant d'une modification ou d'une réduction des régimes est comptabilisé immédiatement à l'état combiné du résultat.

Les réévaluations des actifs nets et passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassées immédiatement dans les excédents non répartis. Ces réévaluations comprennent les gains et pertes actuariels, et l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par ces actifs, qui est comptabilisé à l'état combiné du résultat. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies ainsi que des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

L'actif net et passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif net au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions des cotisations futures aux régimes de retraite.

Les actifs nets de certains des régimes de retraite sont comptabilisés au poste « Actifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné. Les passifs nets de certains des régimes de retraite et les passifs nets liés aux autres régimes d'avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés au poste « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné.

INCIDENCE DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Adoption d'IFRS 17, Contrats d'assurance

À la date de transition, le 1^{er} janvier 2022, les filiales d'assurance ont appliqué l'IFRS 17 de façon rétrospective à moins que ce ne soit impraticable, auquel cas, l'approche rétrospective modifiée ou l'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée. Dans tous les cas l'écart net relatif à la transition a été comptabilisé dans les capitaux propres.

Les filiales d'assurance ont appliqué l'approche rétrospective à tous les contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus évalués selon la méthode de la répartition des primes comme si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée.

Approche rétrospective impraticable

La direction a fait appel à son jugement et a considéré que l'application rétrospective était impraticable, sans coût ou effort excessif, pour les groupes de contrats d'assurance long terme et de contrats de réassurance long terme détenus ainsi qu'aux sinistres assumés dans le cadre d'acquisitions, notamment pour les raisons suivantes :

- depuis la comptabilisation initiale des contrats, les jugements et les hypothèses nécessaires à l'évaluation des contrats d'assurance selon l'IFRS 17 n'étaient pas disponibles dans les systèmes d'évaluation actuarielle au prix d'un effort raisonnable;
- l'effort pour agréger l'information au niveau des groupes qui auraient dû être établis sous l'IFRS 17 était trop important;
- les informations disponibles pour effectuer l'imputation des coûts d'acquisition et autres coûts attribuables pour chacun des groupes selon l'IFRS 17 étaient limitées ou inexistantes, car ce niveau de détail n'était pas nécessaire et n'existait pas.

Approche rétrospective modifiée

L'IFRS 17 exige que les contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises soient comptabilisés comme si l'entité avait émis ces contrats à la date d'acquisition. Cependant, les filiales d'assurance de dommages ont choisi d'appliquer l'approche rétrospective modifiée aux sinistres assumés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes d'assurance de dommages de State Farm puisque l'application rétrospective de la norme était impraticable. Conformément à l'approche rétrospective modifiée, les sinistres assumés survenus avant l'acquisition des contrats dans le cadre d'un regroupement d'entreprises doivent être comptabilisés et évalués comme un passif au titre des sinistres survenus. Lors de l'application de l'approche rétrospective modifiée, les filiales d'assurance de dommages ont utilisé les informations raisonnables et justifiables qui étaient disponibles à la date de transition.

Approche fondée sur la juste valeur

À la date de transition, la filiale d'assurance de personnes a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur à tous ses groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance détenus non évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Conformément à l'approche fondée sur la juste valeur, la filiale d'assurance de personnes a déterminé la marge sur service contractuelle du passif au titre de la couverture restante à la date de transition, d'après la différence entre la juste valeur des contrats des groupes d'assurance et les flux de trésorerie d'exécution mesurés à cette date. Pour déterminer la juste valeur, les exigences d'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* ont été appliquées. En l'absence de marché observable, une technique d'évaluation fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus a été utilisée pour évaluer la juste valeur des contrats d'assurance et de réassurance détenus.

Selon ce qui est permis lorsque l'approche fondée sur la juste valeur est utilisée, la filiale d'assurance de personnes n'a pas limité la composition des groupes à des contrats émis à un intervalle d'un an ou moins. À la transition, chaque portefeuille est composé d'un seul groupe.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lors de l'application de l'approche fondée sur la juste valeur, la filiale d'assurance de personnes a :

- utilisé uniquement les informations raisonnables et justifiables qui étaient disponibles à la date de transition;
- ajusté les hypothèses relatives aux flux de trésorerie futurs attendus et à l'ajustement au titre du risque non financier en fonction du point de vue des intervenants du marché;
- inclus des marges bénéficiaires, au-delà de l'ajustement au titre du risque non financier pour refléter ce qu'un intervenant du marché exigerait pour assumer des obligations en vertu de contrats d'assurance;
- exclu les renouvellements futurs et les nouvelles affaires qui seraient en dehors du périmètre contractuel des contrats en vertu de l'IFRS 17.

Jugements dans l'application de l'approche fondée sur la juste valeur

L'application de l'approche fondée sur la juste valeur a également nécessité que certains jugements soient posés par la direction. Les jugements suivants constituent des éléments clés ayant permis d'établir la juste valeur des contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus à la date de transition :

- les ajustements requis pour refléter le point de vue des intervenants du marché ne sont pas différents de la vision de la filiale d'assurance de personnes;
- le coût moyen pondéré du capital de la filiale d'assurance de personnes a été utilisé comme taux d'actualisation;
- le capital à rémunérer a été déterminé en fonction du ratio cible interne de capital réglementaire défini par la filiale d'assurance de personnes;
- le taux de rendement exigé sur les capitaux est basé sur le taux de rendement exigé par la direction sur les différents produits de la filiale d'assurance de personnes.

Incidences

Au 1^{er} janvier 2022 – Date de transition

Dans son ensemble, l'adoption de l'IFRS 17 a entraîné une augmentation des capitaux propres de 172 M\$ au 1^{er} janvier 2022. Les excédents non répartis ainsi que les réserves ont augmenté d'un montant global de 562 M\$, alors que le cumul des autres éléments du résultat global a diminué de 448 M\$ à la suite du retrait de l'approche par superposition. La part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle a augmenté de 58 M\$.

De plus, l'adoption d'IFRS 17 a également entraîné des reclassements d'actifs et de passifs qui découlent des changements apportés aux regroupements de certains actifs et passifs, des reclassements d'un montant de 1 354 M\$ de certains passifs des contrats d'assurance en tant que contrats d'investissement comptabilisés au poste « Autres passifs – Autres » et d'une présentation distincte d'un montant de 18 628 M\$ dans le passif net des fonds distincts des contrats d'investissement.

Au 1^{er} janvier 2023

Les dispositions de l'IFRS 17 permettent de revoir la désignation ou le classement des actifs financiers comptabilisés selon l'IFRS 9 détenus dans le cadre des activités d'assurance à la date de première application de l'IFRS 17. Le Mouvement Desjardins a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs de ses états financiers combinés pour refléter les changements de désignation ou de classement pour ces actifs financiers qui ont été effectués au 1^{er} janvier 2023. Ces changements ont eu une incidence nette d'impôts défavorable de 80 M\$ sur les capitaux propres. Le détail de ces changements est présenté plus bas.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Nouvelles désignations des actifs financiers

Les filiales d'assurance ont fait le choix de revoir, instrument par instrument à la date d'adoption d'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023, le classement de certains actifs financiers comptabilisés selon IFRS 9, y compris certains actifs financiers n'étant pas détenus dans le cadre des activités d'assurance. Cependant, seuls les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance à cette date étaient éligibles à une réappréciation de leur modèle économique. Les changements de classes d'évaluation effectués sont présentés dans le tableau suivant:

	Classes d'évaluation sous l'IFRS 9		Valeur comptable	
	Avant l'adoption de l'IFRS 17	Après l'adoption de l'IFRS 17	Avant l'adoption de l'IFRS 17	Après l'adoption de l'IFRS 17
Actifs financiers				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾	420 \$	420 \$
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	868	868
Valeurs mobilières	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾	54 \$	54 \$
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 119	1 119
	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽³⁾	953	953
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾	979	979
Prêts	Coût amorti	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽³⁾	1 782 \$	1 671 \$

⁽¹⁾ La désignation à la juste valeur par le biais du résultat net de certains actifs financiers a été annulée puisque la condition pour une telle désignation n'était plus remplie.

⁽²⁾ L'appréciation du modèle économique de certains actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance a été revue, car la perception des flux de trésorerie contractuels n'était plus essentielle à l'atteinte de l'objectif du modèle économique.

⁽³⁾ Certains actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net afin d'éliminer ou réduire sensiblement une non-concordance comptable avec les passifs des contrats d'assurance.

⁽⁴⁾ Certains instruments de capitaux propres ont été désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global afin d'atténuer la volatilité à l'état combiné du résultat.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2023, n'ont pas d'incidence importante sur les états financiers du Mouvement Desjardins. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

NOTE 3 – RÉFORME DES TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE

Progrès et risques découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence

La RTIR est une initiative menée à l'échelle mondiale, y compris au Canada, par les banques centrales et les autorités réglementaires. Son objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales strictes. Les taux d'intérêts de référence sont notamment utilisés au niveau des transactions d'instruments financiers dérivés négociés hors bourse, des valeurs mobilières, des prêts et autres instruments à taux variable.

Afin d'assurer une transition harmonieuse des taux d'intérêt de référence vers des taux sans risque, le Mouvement Desjardins a mis sur pied un groupe de travail sur la RTIR composé de membres ayant des champs d'expertise variés et provenant des divers secteurs d'activité touchés par cette réforme (le « Groupe de travail Mouvement sur la RTIR »). Ce Groupe de travail Mouvement sur la RTIR a pour mandat d'analyser tous les aspects de la réforme, de relever et d'atténuer les risques qu'elle pose, ainsi que de coordonner et d'exécuter un plan de transition.

Le Mouvement Desjardins est exposé à plusieurs risques en lien avec la RTIR, notamment les risques de taux d'intérêt, de marché, réputationnel et opérationnel, lesquels découlent principalement de la mise à jour des systèmes et processus, de la modification des dispositions contractuelles ainsi que de la gestion de la transition en lien avec les besoins des membres et clients.

Le plan du Groupe de travail Mouvement sur la RTIR vise entre autres à assurer la mise en œuvre des recommandations des diverses autorités concernées en ce qui a trait au calendrier de déploiement des principales mesures de transition, notamment l'intégration des dispositions contractuelles nécessaires en lien avec la réforme.

Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), l'administrateur du taux offert en dollars canadiens (*Canadian Dollar Offered Rate* ou CDOR), a annoncé qu'il cesserait la publication de toutes les échéances du CDOR après le 28 juin 2024. Cette annonce a enclenché la période de transition en deux étapes, recommandée par le groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (le « Groupe de travail sur le TARCOT ») dans son livre blanc en décembre 2021. Au terme de la première étape du plan de transition qui s'est achevée le 30 juin 2023, le Groupe de travail sur le TARCOT s'attendait à ce que le CDOR soit remplacé par le taux des opérations de pension à un jour (*Canadian Overnight Repo Rate Average* ou CORRA) pour les nouveaux produits dérivés (sauf dans certaines circonstances précises) ainsi que pour les valeurs mobilières. Au terme de la deuxième étape du plan de transition, qui doit s'achever le 28 juin 2024, les contrats de prêt assujettis au CDOR devront quant à eux avoir transitionné vers le taux CORRA ou tout autre taux de référence alternatif en vigueur au moment de la cessation. Pour certaines échéances, l'utilisation du taux CORRA à terme, lequel est disponible depuis le 5 septembre 2023, est limitée aux prêts et aux instruments financiers dérivés liés à des stratégies de couverture accessoires. Le 27 juillet 2023, le Groupe de travail sur le TARCOT a annoncé que les prêteurs ne pourront plus offrir de nouveaux prêts au taux CDOR après le 1^{er} novembre 2023.

Le Groupe de travail Mouvement sur la RTIR a intégré les implications de ces annonces dans son plan de transition en lien avec l'abandon du CDOR, y compris l'effet sur les relations de couverture. Les travaux du Groupe de travail Mouvement sur la RTIR se poursuivent selon l'échéancier prévu dans le plan de transition du Mouvement Desjardins.

Le tableau suivant présente les expositions des informations quantitatives sur les instruments financiers et les engagements visés par la réforme pour lesquels la transition vers des taux de référence sans risque n'a pas encore été effectuée et qui viendront à échéance après le 28 juin 2024⁽¹⁾.

Au 31 décembre 2023	CDOR Échéance après le 28 juin 2024
Actifs financiers non dérivés ⁽²⁾	10 176 \$
Passifs financiers non dérivés ⁽³⁾	3 491
Instruments financiers dérivés ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	225 751
Engagements de prêts ⁽⁶⁾	10 303

⁽¹⁾ Ce tableau exclut les expositions aux taux de référence qui n'ont pas annoncé de plans de cessation, notamment le EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate) et le BBSW (Australian Bank Bill Swap Rate).

⁽²⁾ Les actifs financiers non dérivés comprennent la valeur comptable brute des prêts et la valeur comptable des valeurs mobilières.

⁽³⁾ Les passifs financiers non dérivés comprennent la valeur comptable des dépôts, des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert et des obligations subordonnées.

⁽⁴⁾ Les instruments financiers dérivés comprennent la valeur nominale des contrats de taux d'intérêt, des contrats de change et des autres contrats dérivés.

⁽⁵⁾ Comprend 32 024 M\$ d'instruments financiers dérivés désignés en relations de couverture de juste valeur et 31 371 M\$ d'instruments financiers dérivés désignés en relations de flux de trésorerie.

⁽⁶⁾ Comprend les engagements de prêts pour lesquels il existe une possibilité d'effectuer un tirage en plusieurs devises.

NOTE 4 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽¹⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 décembre 2023						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	589 \$	— \$	2 132 \$	— \$	6 266 \$	8 987 \$
Valeurs mobilières	17 674	18 953	50 180	1 512	46	88 365
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de vente	—	—	—	—	13 678	13 678
Prêts	—	1 704	—	—	264 231	265 935
Actif net des fonds distincts	24 860	—	—	—	(106)	24 754
Autres actifs financiers						
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	5 861	—	—	—	—	5 861
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	2 801	2 801
Autres	—	—	—	—	2 167	2 167
Total des actifs financiers	48 984 \$	20 657 \$	52 312 \$	1 512 \$	289 083 \$	412 548 \$
Passifs financiers						
Dépôts ⁽³⁾	— \$	1 317 \$	— \$	— \$	278 012 \$	279 329 \$
Autres passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 686	—	—	—	—	11 686
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	12 032	12 032
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	6 626	—	—	—	—	6 626
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	9 350	9 350
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	—	—	—	—	21 233	21 233
Autres	75	—	—	—	6 927	7 002
Obligations subordonnées	—	—	—	—	2 954	2 954
Total des passifs financiers	18 387 \$	1 317 \$	— \$	— \$	330 508 \$	350 212 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2023, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 18 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽²⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 298 M\$ à l'actif et de 650 M\$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

⁽³⁾ Le montant à l'échéance que le Mouvement Desjardins sera tenu par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

NOTE 4 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽¹⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	— \$	949 \$	258 \$	— \$	7 706 \$	8 913 \$
Valeurs mobilières	16 025	17 962	51 193	65	50	85 295
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	17 024	17 024
Prêts	—	—	—	—	249 670	249 670
Actif net des fonds distincts	21 374	—	—	—	(18)	21 356
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	—	25	25
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	5 723	—	—	—	—	5 723
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	3 486	3 486
Autres	—	—	—	—	1 894	1 894
Total des actifs financiers	43 122 \$	18 911 \$	51 451 \$	65 \$	279 837 \$	393 386 \$
Passifs financiers						
Dépôts ⁽³⁾	— \$	745 \$	— \$	— \$	259 091 \$	259 836 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	—	—	—	—	25	25
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 859	—	—	—	—	9 859
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	24 565	24 565
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	6 691	—	—	—	—	6 691
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	8 978	8 978
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	—	—	—	—	17 826	17 826
Autres	95	—	—	—	5 472	5 567
Obligations subordonnées	—	—	—	—	2 928	2 928
Total des passifs financiers	16 645 \$	745 \$	— \$	— \$	318 885 \$	336 275 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2022, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 10 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽²⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 198 M\$ à l'actif et de 967 M\$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

⁽³⁾ Le montant à l'échéance que le Mouvement Desjardins sera tenu par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

Les filiales d'assurance ont fait le choix de revoir le classement comptable IFRS 9 de certains actifs financiers à la date d'adoption d'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Méthodes comptables ». Il n'y a eu aucun autre reclassement significatif d'instruments financiers au cours des exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Transferts entre niveaux

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan combiné :

Au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	127 \$	462 \$	— \$	589 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 191	—	—	8 191
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 021	608	—	15 629
Corps scolaires ou publics au Canada	12	68	—	80
Administrations publiques à l'étranger	201	—	—	201
Autres titres de créance	—	7 228	407	7 635
Titres de participation	2 411	242	2 238	4 891
	25 836	8 146	2 645	36 627
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	—	—	1 102	1 102
Aux entreprises et aux gouvernements	—	—	602	602
	—	—	1 704	1 704
Actif net des fonds distincts	7 953	16 252	655	24 860
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	475	—	475
Contrats de change	—	831	—	831
Autres contrats	—	4 555	—	4 555
	—	5 861	—	5 861
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	33 916	30 721	5 004	69 641
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	35	2 097	—	2 132
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	5 775	6 446	—	12 221
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	24 601	3 815	—	28 416
Administrations publiques à l'étranger	334	—	—	334
Autres titres de créance	—	9 209	—	9 209
Titres de participation	1 427	—	85	1 512
	32 137	19 470	85	51 692
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	32 172	21 567	85	53 824
Total des actifs financiers	66 088 \$	52 288 \$	5 089 \$	123 465 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	1 317 \$	— \$	1 317 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 174	512	—	11 686
Autres	—	—	75	75
	11 174	1 829	75	13 078
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	797	—	797
Contrats de change	—	1 421	—	1 421
Autres contrats	—	4 408	—	4 408
	—	6 626	—	6 626
Total des passifs financiers	11 174 \$	8 455 \$	75 \$	19 704 \$

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	71 \$	878 \$	— \$	949 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 426	—	—	7 426
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	12 389	595	—	12 984
Corps scolaires ou publics au Canada	11	69	—	80
Administrations publiques à l'étranger	629	—	—	629
Autres titres de créance	1	6 810	504	7 315
Titres de participation	3 551	99	1 903	5 553
	24 007	7 573	2 407	33 987
Actif net des fonds distincts	7 211	13 565	598	21 374
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	662	—	662
Contrats de change	—	924	—	924
Autres contrats	—	4 137	—	4 137
	—	5 723	—	5 723
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	31 289	27 739	3 005	62 033
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9	249	—	258
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 074	6 076	—	13 150
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	26 753	3 550	—	30 303
Administrations publiques à l'étranger	25	—	—	25
Autres titres de créance	—	7 664	51	7 715
Titres de participation	—	—	65	65
	33 852	17 290	116	51 258
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	33 861	17 539	116	51 516
Total des actifs financiers	65 150 \$	45 278 \$	3 121 \$	113 549 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	745 \$	— \$	745 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 836	1 023	—	9 859
Autres	—	—	95	95
	8 836	1 768	95	10 699
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	1 460	—	1 460
Contrats de change	—	1 192	—	1 192
Autres contrats	—	4 039	—	4 039
	—	6 691	—	6 691
Total des passifs financiers	8 836 \$	8 459 \$	95 \$	17 390 \$

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2023 et 2022, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur. Les transferts d'instruments financiers vers ou depuis le niveau 3 reflètent des changements au niveau de la disponibilité de données d'entrée observables en raison de l'évolution des conditions de marché.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DONT LA VALEUR COMPTABLE N'EST PAS ÉGALE À LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas égale à leur juste valeur. Les tableaux suivants présentent ces instruments par niveaux de la hiérarchie :

Au 31 décembre 2023	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Valeurs mobilières	46 \$	39 \$	— \$	39 \$	— \$
Prêts	264 231	261 276	—	—	261 276
Passifs financiers					
Dépôts	278 012	277 978	—	277 978	—
Obligations subordonnées	2 954	2 882	—	2 882	—
Autres passifs – Autres	1 762	1 721	—	1 721	—

Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Valeurs mobilières	50 \$	44 \$	— \$	44 \$	— \$
Prêts	249 670	241 159	—	—	241 159
Passifs financiers					
Dépôts	259 091	255 831	—	255 831	—
Obligations subordonnées	2 928	2 859	—	2 859	—
Autres passifs – Autres	1 564	1 499	—	1 499	—

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Le cadre de gouvernance financière prévoit une surveillance indépendante et une séparation des tâches à cet égard.

Les instruments financiers classés dans le niveau 3 les plus importants que détient le Mouvement Desjardins sont les obligations hypothécaires, les titres de participation, les prêts et le passif financier lié à la contrepartie éventuelle résultant d'une clause d'ajustement de prix de certains contrats d'assurance de dommages acquis.

En ce qui concerne les obligations hypothécaires et les prêts, le Mouvement Desjardins a élaboré une grille de paramètres basés sur des données comparables, qui est révisée annuellement et ajustée selon les tendances du marché. Des contrôles trimestriels sont effectués afin de s'assurer que les taux utilisés par le système sont conformes à cette grille et que leur évolution est raisonnable.

Le Mouvement Desjardins évalue la majorité des titres de participation et autres titres de créance en se basant sur des valeurs nettes publiées par l'administrateur de fonds. Ces dernières sont ajustées au besoin en tenant compte des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Certains titres de participation sont évalués au moyen d'un modèle basé sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs prévus. Ces modèles sont examinés et approuvés par le Mouvement Desjardins.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm), le Mouvement Desjardins a comptabilisé une contrepartie éventuelle résultant de la clause d'ajustement de prix prévue au contrat. Ainsi, State Farm compensera le Mouvement Desjardins pour 95 % de l'évolution défavorable de la provision pour sinistres et frais de règlement relative aux contrats d'assurance de dommages transférés lors de l'acquisition, et le Mouvement Desjardins remettra à State Farm 90 % de l'évolution favorable de cette provision.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au 31 décembre 2022, tel que publié	Incidences des changements de méthodes comptables (note 2)	Solde au 1 ^{er} janvier 2023 (retraité)	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023									
Actifs financiers									
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net									
Valeurs mobilières									
Autres titres de créance									
Obligations hypothécaires	397 \$	51 \$	448 \$	— \$	5 \$	— \$	— \$	(194) \$	259 \$
Autres	107	—	107	—	(1)	—	50	(8)	148
Titres de participation	1 903	—	1 903	24	59	—	302	(50)	2 238
	2 407	51	2 458	24	63	—	352	(252)	2 645
Prêts									
Hypothécaires résidentiels	—	1 062	1 062	—	19	—	83	(62)	1 102
Aux entreprises et aux gouvernements	—	609	609	—	20	—	15	(42)	602
	—	1 671	1 671	—	39	—	98	(104)	1 704
Actif net des fonds distincts	598	—	598	(1)	—	—	210	(152)	655
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	3 005	1 722	4 727	23	102	—	660	(508)	5 004
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global									
Valeurs mobilières									
Autres titres de créance									
Obligations hypothécaires	51	(51)	—	—	—	—	—	—	—
Titres de participation	65	—	65	—	—	20	—	—	85
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	116	(51)	65	—	—	20	—	—	85
Total des actifs financiers	3 121 \$	1 671 \$	4 792 \$	23 \$	102 \$	20 \$	660 \$	(508) \$	5 089 \$
Passifs financiers									
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net									
Autres passifs – Autres									
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	95 \$	— \$	95 \$	— \$	40 \$	— \$	— \$	(60) \$	75 \$
Total des passifs financiers	95 \$	— \$	95 \$	— \$	40 \$	— \$	— \$	(60) \$	75 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 Retraité (note 2)							
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Autres titres de créance							
Obligations hypothécaires	508 \$	— \$	(33) \$	— \$	— \$	(78) \$	397 \$
Autres	92	—	6	—	24	(15)	107
Titres de participation	1 428	9	124	—	460	(118)	1 903
	2 028	9	97	—	484	(211)	2 407
Actif net des fonds distincts	360	1	8	—	263	(34)	598
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	2 388	10	105	—	747	(245)	3 005
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Autres titres de créance							
Obligations hypothécaires	64	—	—	(2)	—	(11)	51
Titres de participation	69	—	—	(4)	—	—	65
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	133	—	—	(6)	—	(11)	116
Total des actifs financiers	2 521 \$	10 \$	105 \$	(6) \$	747 \$	(256) \$	3 121 \$
Passifs financiers							
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Autres passifs – Autres							
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	147 \$	— \$	35 \$	— \$	— \$	(87) \$	95 \$
Total des passifs financiers	147 \$	— \$	35 \$	— \$	— \$	(87) \$	95 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés respectivement au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données non observables utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers importants classés dans le niveau 3 ainsi que l'effet de la modification des données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles sur la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

Au 31 décembre 2023	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données	Sensibilité ^(C)
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Obligations hypothécaires	259 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^(A,B) Données comparables ^(A,B)	0 p.b. à 6 p.b. 58 p.b. à 66 p.b.	— ^(D)
Titres de participation et autres titres de créance	78	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^(A,B)	5,8 % à 9,0 %	— ^(D)
	2 114	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	- ⁽¹⁾	— ^(D)
	85	Cours de marchés d'instruments comparables	Ratios valeur de l'entreprise / revenus	- ⁽¹⁾	— ^(D)
	191	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^(A,B) Prime de liquidité ^(A,B)	8,0 % à 14,0 % 10,0 % à 40,0 %	12
Prêts	1 704	Actualisation des flux de trésorerie	Données comparables ^(A,B)	10 p.b. à 123 p.b.	10
Actifs nets des fonds distincts	655	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	- ⁽¹⁾	— ^(D)
Autres actifs financiers	3				
Total des actifs financiers	5 089 \$				
Passifs financiers					
Autres passifs – Autres Passif financier lié à la contrepartie éventuelle					
	75	Techniques actuarielles ⁽²⁾	Provision pour sinistres et frais de règlement	- ⁽¹⁾	— ^(D)
Total des passifs financiers	75 \$				

Au 31 décembre 2022	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données	Sensibilité ^(C)
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Obligations hypothécaires	448 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^(A,B) Données comparables ^(A,B)	0 p.b. à 15 p.b. 56 p.b. à 71 p.b.	— ^(D)
Titres de participation et autres titres de créance	91	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^(A,B)	6,4 % à 8,8 %	— ^(D)
	1 760	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	- ⁽¹⁾	— ^(D)
	65	Cours de marchés d'instruments comparables	Ratios valeur de l'entreprise / revenus	- ⁽¹⁾	— ^(D)
	156	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^(A,B) Prime de liquidité ^(A,B)	9,5 % à 12,5 % 10,0 % à 40,0 %	8
Actifs nets des fonds distincts	598	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	- ⁽¹⁾	— ^(D)
Autres actifs financiers	3				
Total des actifs financiers	3 121 \$				
Passifs financiers					
Autres passifs – Autres Passif financier lié à la contrepartie éventuelle					
	95	Techniques actuarielles ⁽²⁾	Provision pour sinistres et frais de règlement	- ⁽¹⁾	— ^(D)
Total des passifs financiers	95 \$				

⁽¹⁾ En raison de la nature de la technique d'évaluation, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

⁽²⁾ Les techniques actuarielles en matière d'évaluation prospective du passif au titre des sinistres survenus sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Pour plus de détails sur ces pratiques, se référer à la section « Estimation des flux de trésoreries futurs – Activités d'assurance de dommages » de la note 17 « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables

^(A) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^(B) Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

^(C) Représente l'augmentation ou la diminution de la juste valeur en raison d'une modification raisonnablement possible de la donnée non observable.

^(D) Aucune analyse de sensibilité n'est présentée lorsque l'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau ou en raison de la nature de la technique d'évaluation utilisée.

NOTE 6 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif et un passif financiers doivent être compensés au bilan combiné si et seulement si le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente et les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Toutefois, lorsque ces transactions sont conclues avec des chambres de compensation, les critères de compensation au bilan combiné sont respectés.

Les dérivés négociés sur les marchés hors cote conformément à des accords généraux de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ne satisfont pas non plus aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent également un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins reçoit et donne des garanties afin de gérer le risque de crédit conformément aux conditions stipulées à l'annexe de soutien du crédit.

Les dérivés négociés en bourse sont aussi assujettis à des accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses ou des chambres de compensation, ou indirectement par l'entremise de courtiers. Les accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses et des chambres de compensation satisfont aux critères de compensation au bilan combiné, contrairement à ceux qui sont conclus indirectement par l'entremise de courtiers, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement dans le cours normal des affaires.

Certaines sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières, ainsi que certaines sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières font l'objet d'accords généraux de compensation qui satisfont aux critères de compensation au bilan combiné.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les actifs et passifs financiers compensés et non compensés au bilan combiné, et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire :

	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné ⁽²⁾	Montants associés non compensés au bilan combiné ⁽¹⁾		
				Instruments financiers ⁽³⁾	Garanties financières reçues / affectées	Montants résiduels non compensés
Au 31 décembre 2023						
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 038 \$	9 360 \$	13 678 \$	6 995 \$	6 683 \$	— \$
Instruments financiers dérivés	5 744	—	5 744	1 345	4 191	208
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	87	71	16	8	—	8
Total des actifs financiers	28 869 \$	9 431 \$	19 438 \$	8 348 \$	10 874 \$	216 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	21 392 \$	9 360 \$	12 032 \$	6 995 \$	5 017 \$	20 \$
Instruments financiers dérivés	2 447	—	2 447	1 345	413	689
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	165	71	94	8	—	86
Total des passifs financiers	24 004 \$	9 431 \$	14 573 \$	8 348 \$	5 430 \$	795 \$

(1) Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

(2) L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

(3) Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 6 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné ⁽²⁾	Montants associés non compensés au bilan combiné ⁽¹⁾		Montants résiduels non compensés
				Instruments financiers ⁽³⁾	Garanties financières reçues / affectées	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	24 233 \$	7 209 \$	17 024 \$	5 767 \$	11 218 \$	39 \$
Instruments financiers dérivés	5 663	—	5 663	1 452	3 960	251
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	66	28	38	5	—	33
Total des actifs financiers	29 962 \$	7 237 \$	22 725 \$	7 224 \$	15 178 \$	323 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	31 774 \$	7 209 \$	24 565 \$	5 767 \$	18 788 \$	10 \$
Instruments financiers dérivés	2 862	—	2 862	1 452	783	627
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	66	28	38	5	—	33
Total des passifs financiers	34 702 \$	7 237 \$	27 465 \$	7 224 \$	19 571 \$	670 \$

⁽¹⁾ Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

⁽²⁾ L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

⁽³⁾ Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 7 – VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES

Les tableaux suivants présentent une analyse des échéances des valeurs mobilières du Mouvement Desjardins :

	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
Au 31 décembre 2023							
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	1 928 \$	2 278 \$	999 \$	1 760 \$	1 226 \$	— \$	8 191 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 366	1 924	1 787	2 406	8 146	—	15 629
Corps scolaires ou publics au Canada	—	2	3	6	69	—	80
Administrations publiques à l'étranger	96	52	—	1	52	—	201
Autres titres de créance	798	675	635	1 377	4 148	2	7 635
Titres de participation	—	—	14	32	—	4 845	4 891
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	4 188	4 931	3 438	5 582	13 641	4 847	36 627
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	1 896	7 198	2 056	540	531	—	12 221
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 967	7 749	8 092	10 599	9	—	28 416
Administrations publiques à l'étranger	99	108	127	—	—	—	334
Autres titres de créance	3 186	1 863	3 220	883	57	—	9 209
Titres de participation	—	—	—	—	—	1 512	1 512
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7 148	16 918	13 495	12 022	597	1 512	51 692
Actifs financiers au coût amorti							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1	2	3	3	1	—	10
Administrations publiques à l'étranger	—	—	1	—	31	—	32
Autres titres de créance	1	1	—	2	—	—	4
Total des actifs financiers au coût amorti	2	3	4	5	32	—	46
Total des valeurs mobilières	11 338 \$	21 852 \$	16 937 \$	17 609 \$	14 270 \$	6 359 \$	88 365 \$

NOTE 7 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES (suite)

Au 31 décembre 2022	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	2 053 \$	1 505 \$	1 133 \$	2 000 \$	735 \$	— \$	7 426 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	904	2 102	1 527	2 312	6 139	—	12 984
Corps scolaires ou publics au Canada	—	2	6	—	72	—	80
Administrations publiques à l'étranger	234	3	17	338	37	—	629
Autres titres de créance	537	948	940	1 361	3 527	2	7 315
Titres de participation	—	—	—	42	—	5 511	5 553
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	3 728	4 560	3 623	6 053	10 510	5 513	33 987
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	1 793	6 418	4 589	350	—	—	13 150
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 510	7 384	7 683	13 182	544	—	30 303
Administrations publiques à l'étranger	20	5	—	—	—	—	25
Autres titres de créance	2 999	1 101	2 705	867	43	—	7 715
Titres de participation	—	—	—	—	—	65	65
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	6 322	14 908	14 977	14 399	587	65	51 258
Actifs financiers au coût amorti							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1	2	2	4	1	—	10
Administrations publiques à l'étranger	—	—	1	1	34	—	36
Autres titres de créance	—	1	1	2	—	—	4
Total des actifs financiers au coût amorti	1	3	4	7	35	—	50
Total des valeurs mobilières	10 051 \$	19 471 \$	18 604 \$	20 459 \$	11 132 \$	5 578 \$	85 295 \$

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le Mouvement Desjardins a désigné certains instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les titres de participation détenus dans le cadre des activités d'assurance ont été désignés ainsi afin d'atténuer la volatilité à l'état combiné du résultat. Le tableau suivant présente la juste valeur de ces instruments détenus au 31 décembre 2023 et les revenus de dividendes comptabilisés à l'égard de ceux-ci pour l'exercice terminé à cette date.

Au 31 décembre 2023	Juste valeur	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
Valeurs mobilières détenues dans le cadre des activités d'assurance		
Titres de participation		
Actions ordinaires	845 \$	11 \$
Actions privilégiées	582	25
	1 427	36
Autres valeurs mobilières	85	—
Total des valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 512 \$	36 \$

Au cours de l'exercice, le Mouvement Desjardins a disposé, dans le cadre de l'application régulière de sa stratégie de placement, de certaines valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au moment de la disposition, la juste valeur de ces placements était de 813 M\$ et la perte cumulée de 4 M\$. Les revenus de dividendes relatifs à ces valeurs mobilières constatés à l'état combiné du résultat au cours de l'exercice ont été de 24 M\$.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés. Pour plus de renseignements sur la qualité du crédit selon les niveaux de risque, se référer au tableau 28 « Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque » et au tableau 29 « Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque » de la section 4.0 « Gestion des risques » du Rapport de gestion annuel 2023.

Prêts

Au 31 décembre 2023	Non dépréciés		Dépréciés ⁽¹⁾	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	51 993 \$	10 \$	— \$	52 003 \$
Très faible	69 332	332	—	69 664
Faible	34 631	2 054	—	36 685
Moyen	1 931	2 796	—	4 727
Élevé	2	1 023	—	1 025
Défaut	—	277	375	652
Total des prêts hypothécaires résidentiels assujettis aux pertes de crédit attendues	157 889 \$	6 492 \$	375 \$	164 756 \$
Prêts hypothécaires résidentiels à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾				1 102
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	157 889 \$	6 492 \$	375 \$	165 858 \$
Provision pour pertes de crédit	(45)	(33)	(24)	(102)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	157 844 \$	6 459 \$	351 \$	165 756 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 069 \$	— \$	— \$	5 069 \$
Très faible	6 590	2	—	6 592
Faible	7 858	1 224	—	9 082
Moyen	1 101	814	—	1 915
Élevé	8	1 305	—	1 313
Défaut	—	44	224	268
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	20 626 \$	3 389 \$	224 \$	24 239 \$
Provision pour pertes de crédit	(130)	(281)	(140)	(551)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	20 496 \$	3 108 \$	84 \$	23 688 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	25 102 \$	95 \$	— \$	25 197 \$
Autre que catégorie investissement	42 287	3 859	—	46 146
Sous surveillance	1 425	2 097	—	3 522
En défaut	—	186	1 365	1 551
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis aux pertes de crédit attendues	68 814 \$	6 237 \$	1 365 \$	76 416 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾				602
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	68 814 \$	6 237 \$	1 365 \$	77 018 \$
Provision pour pertes de crédit	(115)	(81)	(331)	(527)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	68 699 \$	6 156 \$	1 034 \$	76 491 \$
Total des prêts bruts	247 329 \$	16 118 \$	1 964 \$	267 115 \$
Provision pour pertes de crédit	(290)	(395)	(495)	(1 180)
Total des prêts nets	247 039 \$	15 723 \$	1 469 \$	265 935 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2023, 96,8 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres. La section « Atténuation du risque de crédit » du rapport de gestion fournit davantage d'informations sur les actifs détenus en garantie et les autres rehaussements de crédit.

⁽²⁾ Les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas assujettis aux pertes de crédit attendues.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Prêts (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Non dépréciés		Dépréciés ⁽¹⁾	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	53 229 \$	11 \$	— \$	53 240 \$
Très faible	67 594	783	—	68 377
Faible	29 688	2 997	—	32 685
Moyen	1 741	2 460	—	4 201
Élevé	1	809	—	810
Défaut	—	124	245	369
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	152 253 \$	7 184 \$	245 \$	159 682 \$
Provision pour pertes de crédit	(58)	(43)	(16)	(117)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	152 195 \$	7 141 \$	229 \$	159 565 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 547 \$	1 \$	— \$	5 548 \$
Très faible	6 576	9	—	6 585
Faible	7 544	1 243	—	8 787
Moyen	975	852	—	1 827
Élevé	8	1 218	—	1 226
Défaut	—	68	170	238
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	20 650 \$	3 391 \$	170 \$	24 211 \$
Provision pour pertes de crédit	(140)	(302)	(91)	(533)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	20 510 \$	3 089 \$	79 \$	23 678 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements⁽²⁾				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	22 624 \$	189 \$	— \$	22 813 \$
Autre que catégorie investissement	35 686	4 286	—	39 972
Sous-surveillance	1 475	1 700	—	3 175
En défaut	—	101	776	877
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	59 785 \$	6 276 \$	776 \$	66 837 \$
Provision pour pertes de crédit	(114)	(67)	(204)	(385)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	59 671 \$	6 209 \$	572 \$	66 452 \$
Total des prêts et acceptations bruts	232 688 \$	16 851 \$	1 191 \$	250 730 \$
Provision pour pertes de crédit	(312)	(412)	(311)	(1 035)
Total des prêts et acceptations nets	232 376 \$	16 439 \$	880 \$	249 695 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2022, 94,5 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres. La section « Atténuation du risque de crédit » du rapport de gestion fournit davantage d'informations sur les actifs détenus en garantie et les autres rehaussements de crédit.

⁽²⁾ Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Éléments hors bilan⁽¹⁾

Au 31 décembre 2023	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	48 395 \$	1 \$	— \$	48 396 \$
Très faible	24 051	13	—	24 064
Faible	6 963	745	—	7 708
Moyen	328	492	—	820
Élevé	5	286	—	291
Défaut	—	9	48	57
Total	79 742 \$	1 546 \$	48 \$	81 336 \$
Provision pour pertes de crédit	(43)	(23)	—	(66)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	79 699 \$	1 523 \$	48 \$	81 270 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	35 776 \$	40 \$	— \$	35 816 \$
Autre que catégorie investissement	14 194	1 059	—	15 253
Sous surveillance	346	371	—	717
En défaut	—	5	219	224
Total	50 316 \$	1 475 \$	219 \$	52 010 \$
Provision pour pertes de crédit	(20)	(7)	—	(27)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	50 296 \$	1 468 \$	219 \$	51 983 \$
Total des éléments hors bilan	130 058 \$	3 021 \$	267 \$	133 346 \$
Provision pour pertes de crédit	(63)	(30)	—	(93)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	129 995 \$	2 991 \$	267 \$	133 253 \$

Au 31 décembre 2022	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	49 665 \$	5 \$	— \$	49 670 \$
Très faible	21 946	40	—	21 986
Faible	6 511	931	—	7 442
Moyen	315	576	—	891
Élevé	5	262	—	267
Défaut	—	—	44	44
Total	78 442 \$	1 814 \$	44 \$	80 300 \$
Provision pour pertes de crédit	(31)	(9)	—	(40)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	78 411 \$	1 805 \$	44 \$	80 260 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	30 908 \$	150 \$	— \$	31 058 \$
Autre que catégorie investissement	12 894	1 134	—	14 028
Sous-surveillance	300	248	—	548
En défaut	—	9	118	127
Total	44 102 \$	1 541 \$	118 \$	45 761 \$
Provision pour pertes de crédit	(11)	(2)	—	(13)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	44 091 \$	1 539 \$	118 \$	45 748 \$
Total des éléments hors bilan	122 544 \$	3 355 \$	162 \$	126 061 \$
Provision pour pertes de crédit	(42)	(11)	—	(53)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	122 502 \$	3 344 \$	162 \$	126 008 \$

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit, des lettres de crédit documentaires et des garanties et lettres de crédit de soutien dont le paiement dépend du respect d'une obligation d'exécution, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des autres garanties et des lettres de crédit de soutien.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les éléments hors bilan :

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023				
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de l'exercice⁽¹⁾	59 \$	44 \$	16 \$	119 \$
<i>Dotations à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽²⁾ :				
Étape 1	40	(38)	(2)	—
Étape 2	(11)	16	(5)	—
Étape 3	—	(4)	4	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽³⁾	(15)	13	18	16
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽⁴⁾	(41)	11	2	(28)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁵⁾	22	—	—	22
Décomptabilisations et échéances ⁽⁶⁾	(7)	(8)	(9)	(24)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁷⁾	1	(1)	—	—
	(11)	(11)	8	(14)
Radiations et recouvrements	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	48 \$	33 \$	24 \$	105 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de l'exercice	170 \$	310 \$	91 \$	571 \$
<i>Dotations à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽²⁾ :				
Étape 1	259	(249)	(10)	—
Étape 2	(110)	153	(43)	—
Étape 3	(1)	(54)	55	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽³⁾	(45)	62	200	217
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽⁴⁾	(181)	149	293	261
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁵⁾	99	—	—	99
Décomptabilisations et échéances ⁽⁶⁾	(21)	(62)	(151)	(234)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁷⁾	—	(5)	—	(5)
	—	(6)	344	338
Radiations et recouvrements	—	—	(295)	(295)
Solde à la fin de l'exercice	170 \$	304 \$	140 \$	614 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice⁽¹⁾	125 \$	69 \$	204 \$	398 \$
<i>Dotations à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽²⁾ :				
Étape 1	58	(51)	(7)	—
Étape 2	(35)	43	(8)	—
Étape 3	(2)	(8)	10	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽³⁾	(11)	24	138	151
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽⁴⁾	(78)	19	78	19
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁵⁾	101	—	—	101
Décomptabilisations et échéances ⁽⁶⁾	(31)	(14)	(28)	(73)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁷⁾	8	6	(15)	(1)
	10	19	168	197
Radiations et recouvrements	—	—	(41)	(41)
Solde à la fin de l'exercice	135 \$	88 \$	331 \$	554 \$
Total des soldes à la fin de l'exercice	353 \$	425 \$	495 \$	1 273 \$
Composition				
Prêts	290 \$	395 \$	495 \$	1 180 \$
Éléments hors bilan ⁽⁸⁾	63	30	—	93

(1) La nouvelle désignation de certains prêts hypothécaires résidentiels et prêts aux entreprises et aux gouvernements décrite à la note 2 « Méthodes comptables » a eu une incidence négligeable sur le solde au début de l'exercice.

(2) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(3) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(4) Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

(5) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(7) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(8) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan combiné.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de l'exercice	73 \$	73 \$	20 \$	166 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	74	(71)	(3)	—
Étape 2	(15)	20	(5)	—
Étape 3	—	(3)	3	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(34)	23	13	2
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(69)	17	(2)	(54)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	40	—	—	40
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(12)	(14)	(7)	(33)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	2	(1)	—	1
Autres	—	—	(2)	(2)
	(14)	(29)	(3)	(46)
Radiations et recouvrements	—	—	(1)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	59 \$	44 \$	16 \$	119 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de l'exercice	158 \$	265 \$	80 \$	503 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	304	(295)	(9)	—
Étape 2	(131)	169	(38)	—
Étape 3	(1)	(46)	47	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(35)	62	156	183
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(192)	217	143	168
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	119	—	—	119
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(43)	(56)	(69)	(168)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(9)	(6)	(2)	(17)
	12	45	228	285
Radiations et recouvrements	—	—	(217)	(217)
Solde à la fin de l'exercice	170 \$	310 \$	91 \$	571 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	112 \$	82 \$	179 \$	373 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	73	(66)	(7)	—
Étape 2	(42)	56	(14)	—
Étape 3	(1)	(7)	8	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(13)	31	69	87
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(113)	(13)	27	(99)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	127	—	—	127
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(39)	(21)	(43)	(103)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	21	7	(7)	21
	13	(13)	33	33
Radiations et recouvrements	—	—	(8)	(8)
Solde à la fin de l'exercice	125 \$	69 \$	204 \$	398 \$
Total des soldes à la fin de l'exercice	354 \$	423 \$	311 \$	1 088 \$
Composition				
Prêts	312 \$	412 \$	311 \$	1 035 \$
Éléments hors bilan ⁽⁷⁾	42	11	—	53

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan combiné.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives.

L'environnement macroéconomique, caractérisé notamment par des taux d'intérêts élevés, des tensions géopolitiques croissantes, ainsi qu'une inflation persistante, cause toujours de l'incertitude. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte.

Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles que ce que laisseraient autrement supposer les données historiques utilisées dans les modèles.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Pour plus d'information sur ces modèles, se référer à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Intégration des informations prospectives

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables présentées dans le tableau ci-dessous. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Intégration des informations prospectives (suite)

Les scénarios macroéconomiques établis pour les fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues incluent les intervalles de valeur suivants sur l'horizon de projection pour les variables les plus significatives sur les paramètres de risque de crédit :

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 31 décembre 2023						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	0,6 %	1,5 %	1,5 %	2,0 %	(2,0)%	1,1 %
Taux de chômage (moyenne)	5,7 %	4,4 %	4,7 %	3,6 %	7,3 %	6,5 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	2,1 %	2,0 %	2,7 %	2,0 %	1,2 %	1,8 %
Prix des maisons (variation annualisée)	1,0 %	3,4 %	5,7 %	3,8 %	(26,6)%	5,8 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	177 p.b.	145 p.b.	125 p.b.	109 p.b.	274 p.b.	183 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	3,9 %	5,8 %	22,6 %	7,1 %	(19,5)%	9,9 %
Au 31 décembre 2022						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	(0,5)%	1,8 %	1,6 %	2,1 %	(3,0)%	1,4 %
Taux de chômage (moyenne)	5,1 %	4,5 %	4,0 %	3,2 %	7,3 %	7,3 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	2,4 %	2,0 %	4,0 %	2,1 %	2,0 %	1,9 %
Prix des maisons (variation annualisée)	(8,6)%	2,1 %	(2,3)%	2,9 %	(27,6)%	4,1 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	171 p.b.	123 p.b.	121 p.b.	95 p.b.	260 p.b.	161 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	2,4 %	5,1 %	29,0 %	7,0 %	(16,2)%	6,7 %

⁽¹⁾ Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

⁽²⁾ Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

Le scénario de base prévoit que la légère récession débutée au Québec en 2023 se prolongera au début de 2024. L'effet retardé des taux d'intérêt élevés continue de se matérialiser et des baisses trimestrielles du PIB réel sont attendues dans plusieurs économies, incluant le Canada et le Québec. Selon ce scénario, les difficultés économiques se traduiront par de nouvelles augmentations du taux de chômage et le secteur de l'habitation restera pénalisé. Le taux de chômage québécois devrait remonter à un peu plus de 5 % et le prix des propriétés devrait diminuer d'environ 2 % au cours de la première moitié d'année. Ce scénario prévoit que si l'inflation continue de baisser, la Banque du Canada pourra débiter une réduction de ses taux directeurs au deuxième trimestre de 2024. Au total, 6 baisses de 25 points de base sont attendues pour les taux directeurs canadiens en 2024. Quelques autres baisses suivraient en 2025. Cela aidera à accélérer la croissance économique. Le taux de chômage devrait graduellement converger vers 4 %, à moyen terme, au Québec.

Selon le scénario pessimiste, la croissance économique serait plus durement affectée par l'augmentation passée des taux d'intérêt. L'inflation pourrait diminuer plus rapidement à court terme, ce qui donnerait le champ libre aux banques centrales pour réduire plus rapidement les taux d'intérêt. Dans ce scénario, le taux d'escompte terminerait l'année 2024 à 1,75 % afin d'aider à relancer l'économie. Le taux de chômage augmenterait plus significativement, possiblement à plus de 8 % au Québec. Le scénario baissier suppose également une correction plus significative du prix moyen des maisons, de l'ordre de 20 % par rapport au précédent sommet.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Intégration des informations prospectives (suite)

Quant au scénario optimiste, il mise essentiellement sur une économie plus vigoureuse que dans le scénario de base, notamment aidée par une réduction des contraintes du côté de l'offre et une plus grande productivité. Une fin rapide de la guerre en Ukraine serait également un élément favorable. Selon ce scénario, le taux de chômage pourrait baisser à 3 % au cours des prochaines années. L'inflation serait tout de même plus persistante que dans le scénario de base. Le retour à la cible d'inflation de 2 % prendrait plus de temps et inciterait la banque du Canada à diminuer plus graduellement ses taux directeurs en 2024 et 2025. Le taux d'escompte serait maintenu à 3,25 % pour les années 2026 à 2028, ce qui correspond au haut de la fourchette du taux neutre estimé par la Banque du Canada. Les taux d'intérêt un peu plus élevés dans ce scénario contribueraient à limiter la croissance du prix des maisons, laquelle serait tout de même un peu plus forte que dans le scénario de base.

L'évolution des perspectives économiques après le 31 décembre 2023 sera prise en compte dans l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues des prochaines périodes.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS NON DÉPRÉCIÉS

Scénarios

Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues dépend de la probabilité d'occurrence associée à chaque scénario. Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture, qui tient compte de la pondération probabiliste des trois scénarios, avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si une pondération de 100 % était attribuée à chaque scénario individuellement.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Selon l'IFRS 9	778 \$	777 \$
Pondération de 100 % attribuée au scénario :		
De base	649 \$	653 \$
Optimiste	544	523
Pessimiste	1 097	1 122

Transferts entre les étapes

Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si tous les prêts non dépréciés avaient été inclus à l'étape 1 du modèle de dépréciation.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Selon l'IFRS 9	778 \$	777 \$
Si la totalité des prêts et éléments hors bilan non dépréciés étaient inclus à l'étape 1	690 \$	714 \$

NOTE 9 – DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Titrisation de prêts

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités et des fonds propres, le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). En vertu de ce programme, le Mouvement Desjardins constitue des blocs de prêts hypothécaires résidentiels assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sur lesquels des titres hypothécaires sont adossés. Ces titres hypothécaires sont émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) et ils confèrent à leur détenteur un droit de propriété sur les blocs de créance sur lesquels ces TH LNH sont adossés. Le Mouvement Desjardins constitue de temps à autre de tels titres et les conserve à titre de détenteur ou les cède de temps à autre à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'obligations hypothécaires du Canada (OHC) à l'intention des investisseurs.

Les modalités du programme entraînant la vente de TH LNH à la FCH exigent que des contrats de swaps de taux soient conclus entre la FCH et le Mouvement Desjardins afin de permettre la réception mensuelle de la totalité des flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires sous-jacents aux TH LNH. Le Mouvement Desjardins verse à la FCH un montant correspondant aux intérêts payables aux porteurs des OHC, la différence entre ces montants étant considérée comme la marge d'intérêts excédentaire. Dans le cadre de ces swaps, le Mouvement Desjardins doit également créer un compte distinct à des fins de réinvestissement (compte de réinvestissement de capital) pour tout versement en capital reçu relativement aux prêts hypothécaires afin de respecter les obligations liées au remboursement à l'échéance des OHC.

Lors de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques, notamment les risques de prépaiement et de taux d'intérêt. Ces prêts demeurent donc comptabilisés au bilan combiné. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins traite, s'il y a lieu, les transferts comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif à cet égard. Le cas échéant, ce passif correspond à la contrepartie reçue lors de la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan combiné.

Valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, le Mouvement Desjardins transfère des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs financiers demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque le Mouvement Desjardins conserve la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés par le Mouvement Desjardins, mais qui n'ont pas été décomptabilisés, ainsi que leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné :

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés				
Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation	14 440 \$	14 138 \$	13 767 \$	13 293 \$
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	1 359	1 359	3 294	3 294
Valeurs mobilières prêtées	3	3	1	1
	15 802 \$	15 500 \$	17 062 \$	16 588 \$
Passifs associés	15 239 \$	14 437 \$	16 443 \$	15 330 \$

NOTE 10 – FONDS DISTINCTS

Actif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente la valeur comptable de l'actif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)
Placements		
Obligations	1 352 \$	1 176 \$
Titres de participation	23 180	19 966
Titres du marché monétaire	326	232
Instruments financiers dérivés	2	—
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	3	3
Autres éléments d'actif	152	190
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(13)	(10)
Passif aux titulaires de parts rachetables dans un fonds sous-jacent	(148)	(55)
Autres éléments de passif	(100)	(146)
Total de l'actif net des fonds distincts	24 754 \$	21 356 \$

Juste valeur des instruments financiers

L'actif net des fonds distincts inclut des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Le Mouvement Desjardins classe ces instruments de chaque catégorie selon la hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à leur évaluation. La description des trois niveaux de la hiérarchie ainsi que des indications sur les données utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur sont présentées à la note 5 « Juste valeur des instruments financiers ».

La valeur comptable de certains instruments financiers constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme ou de leurs caractéristiques. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Autres éléments d'actif », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Passif aux titulaires de parts rachetables dans un fonds sous-jacent » et « Autres éléments de passif ».

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts et comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	694 \$	658 \$	— \$	1 352 \$
Titres de participation	7 150	15 375	655	23 180
Titres du marché monétaire	109	217	—	326
Instruments financiers dérivés	—	2	—	2
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	7 953 \$	16 252 \$	655 \$	24 860 \$
Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	539 \$	637 \$	— \$	1 176 \$
Titres de participation	6 569	12 799	598	19 966
Titres du marché monétaire	103	129	—	232
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	7 211 \$	13 565 \$	598 \$	21 374 \$

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2023 et 2022, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur.

NOTE 10 – FONDS DISTINCTS (suite)

Actifs financiers transférés et non décomptabilisés

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, les fonds distincts transfèrent des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque les fonds distincts conservent la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable des actifs financiers ainsi transférés et de leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné est de 13 M\$ (10 M\$ au 31 décembre 2022) et leur juste valeur est équivalente.

Actifs financiers affectés et reçus en garantie

La valeur comptable des actifs financiers affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels dans le cours normal des affaires des fonds distincts est de 13 M\$ au 31 décembre 2023 (10 M\$ au 31 décembre 2022). La juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que les fonds distincts sont autorisés à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 3 M\$ (7 M\$ au 31 décembre 2022). Aucun actif financier significatif accepté à titre de garantie n'a été vendu ni réaffecté en garantie en 2023 et en 2022. Ces actifs financiers ont été reçus en garantie lors de transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente.

Risques liés aux instruments financiers

Le Mouvement Desjardins n'est pas exposé aux risques liés aux instruments financiers inclus dans l'actif détenu pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts, car ces derniers assument les risques et bénéficient des avantages en découlant.

Passif net des fonds distincts – contrats d'investissement

Le tableau suivant présente les variations du passif net des fonds distincts – contrats d'investissement :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)
Solde au début – Passif net des fonds distincts – contrats d'investissement	17 826 \$	18 662 \$
Augmentation		
Montants reçus des titulaires de contrat	3 786	3 514
Autres revenus (pertes) nets de placement	2 245	—
Autres	13	—
	6 044	3 514
Diminution		
Rachats et retraits	2 575	2 382
Pertes nettes de placement	—	1 884
Honoraires de gestion	62	53
Autres	—	31
	2 637	4 350
Solde à la fin – Passif net des fonds distincts – contrats d'investissement	21 233 \$	17 826 \$

NOTE 11 – CONTRATS DE LOCATION

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Bâtiment	469 \$	536 \$
Autres ⁽¹⁾	7	7
	476 \$	543 \$

⁽¹⁾ La rubrique « Autres » est constituée principalement de matériel roulant.

Au cours de l'exercice 2023, le Mouvement Desjardins a conclu des contrats de location augmentant les actifs au titre de droits d'utilisation de 110 M\$ (128 M\$ en 2022).

Le tableau suivant présente l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents :

	2023	2022
Bâtiment	72 \$	71 \$
Autres ⁽¹⁾	2	3
	74 \$	74 \$

⁽¹⁾ La rubrique « Autres » est constituée principalement de matériel roulant.

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2023	2022
Frais d'intérêts sur les obligations locatives	20 \$	19 \$
Location court terme	18	17
Loyers variables non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative	58	51

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Location simple

Les revenus locatifs sont présentés à la note 12 « Immobilisations corporelles et immeubles de placement » et comportent principalement des paiements de loyer fixes.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les paiements de loyer à recevoir au titre de la location de locaux en vertu des contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit :

	2023	2022
Moins de 1 an	84 \$	88 \$
De 1 an à 2 ans	70	75
Plus de 2 ans à 3 ans	63	69
Plus de 3 ans à 4 ans	45	51
Plus de 4 ans à 5 ans	35	33
Plus de 5 ans	224	244
Total des paiements de loyer futurs	521 \$	560 \$

NOTE 12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les variations relatives aux immobilisations corporelles et aux immeubles de placement se détaillent comme suit :

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Coût									
Au 31 décembre 2021	108 \$	1 459 \$	524 \$	462 \$	689 \$	3 242 \$	238 \$	1 042 \$	1 280 \$
Acquisitions	—	44	143	26	51	264	—	48	48
Dispositions	—	(14)	(44)	(24)	(26)	(108)	(2)	(25)	(27)
Autres	(2)	(20)	5	5	—	(12)	—	—	—
Au 31 décembre 2022	106 \$	1 469 \$	628 \$	469 \$	714 \$	3 386 \$	236 \$	1 065 \$	1 301 \$
Acquisitions	—	51	80	24	33	188	—	72	72
Dispositions	—	(7)	(74)	(73)	(29)	(183)	—	—	—
Autres	(5)	(35)	3	(1)	1	(37)	2	13	15
Au 31 décembre 2023	101 \$	1 478 \$	637 \$	419 \$	719 \$	3 354 \$	238 \$	1 150 \$	1 388 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Amortissements cumulés									
Au 31 décembre 2021	— \$	704 \$	314 \$	355 \$	338 \$	1 711 \$	— \$	354 \$	354 \$
Amortissements	—	47	88	19	46	200	—	34	34
Dispositions	—	(11)	(42)	(23)	(25)	(101)	—	(16)	(16)
Autres	—	(12)	—	1	—	(11)	—	—	—
Au 31 décembre 2022	— \$	728 \$	360 \$	352 \$	359 \$	1 799 \$	— \$	372 \$	372 \$
Amortissements	—	41	93	22	48	204	—	35	35
Dispositions	—	(36)	(70)	(40)	(26)	(172)	—	—	—
Autres	—	(24)	(4)	2	—	(26)	—	7	7
Au 31 décembre 2023	— \$	709 \$	379 \$	336 \$	381 \$	1 805 \$	— \$	414 \$	414 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Valeur nette comptable									
Au 31 décembre 2023	101 \$	769 \$	258 \$	83 \$	338 \$	1 549 \$	238 \$	736 \$	974 \$
Au 31 décembre 2022	106 \$	741 \$	268 \$	117 \$	355 \$	1 587 \$	236 \$	693 \$	929 \$

Au 31 décembre 2023, un montant de 24 M\$ (14 M\$ au 31 décembre 2022) inclus dans le solde des bâtiments représente des coûts relatifs à des bâtiments en construction. De plus, le Mouvement Desjardins a des engagements de 145 M\$ (95 M\$ au 31 décembre 2022) relatifs aux bâtiments.

Au 31 décembre 2023, les immeubles de placement ont une juste valeur de 1 935 M\$ (1 925 M\$ au 31 décembre 2022). Ces immeubles sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs défini à la note 5 « Juste valeur des instruments financiers », puisqu'ils sont évalués à l'aide de techniques qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée annuellement par la direction en utilisant principalement le travail de spécialistes en évaluation immobilière indépendants dont la qualification professionnelle est pertinente et reconnue, ainsi que toutes autres informations importantes pouvant être jugées pertinentes. Ces spécialistes utilisent un éventail de méthodes d'évaluation, y compris la technique d'actualisation directe du revenu net normalisé et l'actualisation des flux de trésorerie. Ces techniques, qui s'appuient sur des données observables et non observables, comprennent notamment l'estimation des taux de capitalisation et des bénéfices d'exploitation nets régularisés, pour la technique de l'actualisation directe du revenu net normalisé, et l'estimation des taux d'actualisation, de capitalisation et des flux de trésorerie futurs applicables, pour la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, les revenus locatifs provenant des immeubles de placement s'élèvent à 152 M\$ (143 M\$ en 2022). Les montants comptabilisés en résultat au titre des charges d'exploitation pour les immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs au cours de l'exercice totalisent 99 M\$ (99 M\$ en 2022), tandis qu'aucun montant n'a été comptabilisé pour ceux qui n'ont pas généré de revenus locatifs. Tous ces montants sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

NOTE 13 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

GOODWILL

Le goodwill affecté aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT ou groupe d'UGT) se détaille comme suit :

	Secteur Particuliers et Entreprises	Secteur Assurance de dommages	Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Total
Coût				
Au 31 décembre 2021	35 \$	100 \$	22 \$	157 \$
Acquisitions / Additions	—	—	—	—
Au 31 décembre 2022	35 \$	100 \$	22 \$	157 \$
Acquisitions / Additions ⁽¹⁾	—	—	408	408
Dispositions / Retraits	(2)	—	—	(2)
Au 31 décembre 2023	33 \$	100 \$	430 \$	563 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements, se référer à la note 22 « Transactions importantes ».

Les résultats des tests de dépréciation indiquent que la valeur recouvrable des groupes d'UGT que constitue chacun de ces secteurs excède sa valeur comptable de sorte qu'aucune perte de valeur sur le goodwill n'a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ni pour les exercices antérieurs. Le Mouvement Desjardins estime qu'aucune modification raisonnablement possible de l'une des hypothèses principales utilisées dans le cadre des tests de dépréciation ne serait susceptible de porter la valeur comptable des groupes d'UGT au-delà de sa valeur recouvrable.

Pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurances de personnes, la valeur recouvrable du groupe d'UGT a été déterminée sur la base du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Pour certaines UGT du groupe d'UGT, la juste valeur a été déterminée au moyen des projections de flux de trésorerie basées sur le budget et le plan financier approuvés par le conseil d'administration, et couvrant une période de cinq ans. Les hypothèses clés sur lesquelles sont basés le budget et le plan financier reposent sur les performances passées et les attentes de la direction au sujet de l'évolution du marché. Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections des flux de trésorerie au-delà de la période de 5 ans se situe entre 2 % et 3,5 %. De plus, les taux d'actualisation qui ont été utilisés pour actualiser les flux de trésorerie projetés se situe entre 8,8 % et 12 %. Le taux d'actualisation ayant servi à établir la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prend en compte des risques particuliers touchant le secteur évalué. Pour déterminer la juste valeur de d'autres UGT du groupe d'UGT, le Mouvement Desjardins a appliqué des ratios cours/bénéfice et des ratios cours/valeur au livre. Des données observables de compagnies d'assurances comparables, des ratios cours/valeur aux livres de 1,5 fois à 2 fois et un ratio cours/bénéfice de 9,3 fois ont été utilisés afin de déterminer cette valeur. Les calculs de la juste valeur sont également basés sur un multiple des actifs administrés variant de 1,0 % à 3,7 %, issus de transactions récentes. Les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

NOTE 13 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	Logiciels ⁽¹⁾	Réseau de distribution ⁽²⁾	Autres	Total
Coût				
Au 31 décembre 2021	928 \$	64 \$	34 \$	1 026 \$
Acquisitions / Additions	299	1	1	301
Dispositions / Retraits	(7)	—	(1)	(8)
Autres	(7)	—	—	(7)
Au 31 décembre 2022	1 213 \$	65 \$	34 \$	1 312 \$
Acquisitions / Additions	244	458	—	702
Dispositions / Retraits	(65)	—	—	(65)
Autres	3	(2)	—	1
Au 31 décembre 2023	1 395 \$	521 \$	34 \$	1 950 \$

	Logiciels ⁽¹⁾	Réseau de distribution ⁽²⁾	Autres	Total
Amortissements cumulés				
Au 31 décembre 2021	520 \$	30 \$	8 \$	558 \$
Amortissements	98	2	—	100
Dispositions / Retraits	(7)	—	—	(7)
Autres	(2)	—	—	(2)
Au 31 décembre 2022	609 \$	32 \$	8 \$	649 \$
Amortissements	143	21	6	170
Dispositions / Retraits	(56)	—	—	(56)
Autres	1	—	—	1
Au 31 décembre 2023	697 \$	53 \$	14 \$	764 \$

	Logiciels ⁽¹⁾	Réseau de distribution ⁽²⁾	Autres	Total
Valeur nette comptable				
Au 31 décembre 2023	698 \$	468 \$	20 \$	1 186 \$
Au 31 décembre 2022	604 \$	33 \$	26 \$	663 \$

⁽¹⁾ La rubrique « Logiciels » comprend des logiciels achetés de 457 M\$ (398 M\$ en 2022) et des logiciels développés en interne de 241 M\$ (206 M\$ en 2022).

⁽²⁾ La rubrique « Réseau de distribution » comprend principalement le montant relatif à l'acquisition de portefeuilles de contrats d'assurance et d'un réseau de distribution.

NOTE 14 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

FILIALES

Le tableau suivant présente les principales filiales incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins, celles-ci ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays. À moins d'indication contraire, le Mouvement Desjardins (ou la société mère immédiate d'une entité) détient 100% de l'entité et 100% des actions avec droit de vote en circulation de chacune des entités énumérées.

	Nature des activités
Desjardins Holding financier inc.	Société de portefeuille
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Gestion d'actifs
Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (90 %)	Assurance de dommages
Filiales d'assurance de dommages ⁽¹⁾	Assurance de dommages
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers
Desjardins Société de placement inc.	Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne
Groupe de compagnies Worldsource inc. ⁽²⁾	Distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement Desjardins
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières
9420-7404 Québec inc.	Services immobiliers

⁽¹⁾ Correspond à un regroupement de six filiales d'assurance de dommages.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur cette filiale, se référer à la note 22 « Transactions importantes ».

Filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative

Aux 31 décembre 2023 et 2022, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. est une filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à la filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative. Ces informations sont présentées avant l'élimination des comptes et des opérations réciproques.

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)
Actifs	13 454 \$	12 810 \$
Passifs	8 330	7 883
Capitaux propres	5 124 \$	4 927 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	915 \$	895 \$

	2023	2022 Retraité (note 2)
Pour les exercices terminés le 31 décembre		
Résultat net total	1 041 \$	259 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	485	(34)
Résultat global de l'exercice	534	(75)
Part des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres revenant aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	71 \$	18 \$
Dividendes / distributions versés aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	56 \$	80 \$

	2023	2022
Pour les exercices terminés le 31 décembre		
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	920 \$	(409) \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(192)	(719)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(739)	983
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(11) \$	(145) \$

NOTE 14 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

ENTITÉ STRUCTURÉE CONSOLIDÉE

Obligations sécurisées

En vertu de son programme d'obligations sécurisées, le Mouvement Desjardins émet des titres de créance garantis par un bloc de prêts hypothécaires. CCDQ Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, une entité structurée, est en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par le Mouvement Desjardins. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers combinés de ce dernier, puisqu'il en détient le contrôle. Le Mouvement Desjardins a vendu des prêts hypothécaires résidentiels à cette entité et lui a accordé du financement afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le financement accordé par le Mouvement Desjardins peut atteindre un montant maximal équivalant à l'encours des prêts détenus par cette entité aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Le Mouvement Desjardins dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à cette entité structurée selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Les actifs, d'un montant de 15 452 M\$ au 31 décembre 2023 (13 216 M\$ au 31 décembre 2022), sont présentés au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels » du bilan combiné, tandis que les obligations sécurisées, d'un montant de 12 922 M\$ au 31 décembre 2023 (10 985 M\$ au 31 décembre 2022), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES NON SIGNIFICATIVES

Le tableau suivant présente la valeur comptable ainsi que les quotes-parts du résultat net et des autres éléments du résultat global des coentreprises et entreprises associées qui, prises individuellement, sont jugées non significatives.

Aux et pour les exercices terminés le 31 décembre	2023		2022	
	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées
Valeur comptable	1 241 \$	224 \$	1 254 \$	203 \$
Quote-part du résultat net	255	7	57	5
Quote-part des autres éléments du résultat global	3	—	(5)	—

ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Fonds communs de placement

Le Mouvement Desjardins a des intérêts dans des parts de fonds communs de placement. Bien qu'il détienne, dans certains cas, une exposition importante ou ait droit à une part importante des rendements variables en raison des parts qu'il détient dans ces fonds, ces parts ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces derniers. Ainsi, le Mouvement Desjardins n'a pas le contrôle sur ceux-ci. Ces fonds sont considérés comme des entités structurées non consolidées.

Les investissements de ces fonds sont faits selon une politique de placement diversifiée, et la nature de leurs activités ainsi que leurs caractéristiques sont comparables à ce qui se retrouve dans des conditions normales de marché pour ce type de fonds. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux intérêts du Mouvement Desjardins dans ces fonds communs de placement se limite à la valeur des investissements dans ceux-ci.

NOTE 15 – AUTRES ACTIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres actifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)
Intérêts à recevoir	1 195 \$	908 \$
Débiteurs	927	916
Frais payés d'avance	465	388
Impôt à recevoir	360	799
Autres	421	529
	3 368 \$	3 540 \$

NOTE 16 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	65 675 \$	4 751 \$	81 093 \$	151 519 \$	72 071 \$	5 495 \$	67 811 \$	145 377 \$
Entreprises et gouvernements	51 259	281	75 679	127 219	51 422	327	62 423	114 172
Institutions de dépôts	254	—	337	591	193	—	94	287
	117 188 \$	5 032 \$	157 109 \$	279 329 \$	123 686 \$	5 822 \$	130 328 \$	259 836 \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

COMPOSITION DES SOLDES AU BILAN

Sommaire du bilan

Le tableau suivant présente la composition des passifs des contrats d'assurance, ainsi que les actifs et passifs des contrats de réassurance :

	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Passifs des contrats d'assurance						
Passifs des contrats d'assurance, excluant l'actif au titre des frais d'acquisition ⁽¹⁾	25 817 \$	7 194 \$	33 011 \$	23 233 \$	7 015 \$	30 248 \$
Actif au titre des frais d'acquisition	(50)	—	(50)	(46)	—	(46)
	25 767 \$	7 194 \$	32 961 \$	23 187 \$	7 015 \$	30 202 \$
Passifs des contrats de réassurance	38 \$	— \$	38 \$	36 \$	— \$	36 \$
Actifs des contrats de réassurance	923 \$	753 \$	1 676 \$	859 \$	763 \$	1 622 \$

⁽¹⁾ Le solde relatif à l'assurance de personnes inclut un montant de 3 486 M\$ (3 458 M\$ au 31 décembre 2022) correspondant à l'obligation envers les titulaires de fonds distincts et un montant de 602 M\$ (631 M\$ au 31 décembre 2022) en lien avec les garanties des fonds distincts.

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Actif au titre des frais d'acquisition

Les variations relatives à l'actif au titre des frais d'acquisition au cours des exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2023	2022
Solde net au début de l'exercice		
Frais d'acquisition engagés	46 \$	42 \$
Frais d'acquisition transférés ⁽¹⁾	(18)	(16)
Solde net à la fin de l'exercice	50 \$	46 \$

⁽¹⁾ Les frais d'acquisition transférés sont inclus à la ligne « frais d'acquisition payés » de la section flux de trésorerie des tableaux de rapprochements des passifs des contrats d'assurance.

Les tableaux suivants présentent le moment où la filiale d'assurance de personnes s'attend à transférer l'actif au titre de frais d'acquisition afin de l'inclure dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance auquel il se rapporte.

	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Au 31 décembre 2023							
Actif au titre des frais d'acquisition	21 \$	11 \$	8 \$	5 \$	2 \$	3 \$	50 \$

	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Au 31 décembre 2022							
Actif au titre des frais d'acquisition	18 \$	10 \$	8 \$	5 \$	2 \$	3 \$	46 \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice – Activités d'assurance de personnes

Le tableau suivant présente l'effet sur les passifs des contrats d'assurance émis, des contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes, comptabilisés initialement au cours des exercices terminés le 31 décembre.

	2023			2022		
	Rentables	Déficitaires	Total	Rentables	Déficitaires	Total
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures						
Frais d'acquisition	148 \$	79 \$	227 \$	70 \$	96 \$	166 \$
Sinistres, autres charges d'assurance et composants investissements	617	1 319	1 936	338	1 311	1 649
	765 \$	1 398 \$	2 163 \$	408 \$	1 407 \$	1 815 \$
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(845)	(1 404)	(2 249)	(476)	(1 397)	(1 873)
Ajustements au titre du risque non financier	24	35	59	14	39	53
Marge sur services contractuels	56	—	56	54	—	54
Augmentation des passifs des contrats d'assurance provenant des contrats déficitaires	— \$	29 \$	29 \$	— \$	49 \$	49 \$

Le tableau suivant présente l'effet sur les actifs des contrats de réassurance, des contrats détenus non évalués selon la méthode de la répartition des primes, comptabilisés initialement au cours des exercices terminés le 31 décembre.

	2023			2022		
	Profit net	Coût net	Total	Profit net	Coût net	Total
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	62 \$	64 \$	126 \$	30 \$	68 \$	98 \$
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	(56)	(60)	(116)	(27)	(65)	(92)
Ajustements au titre du risque non financier	(6)	(8)	(14)	(3)	(9)	(12)
Marge sur services contractuels	—	(2)	(2)	—	(2)	(2)
(Augmentation) de l'actif de réassurance	— \$	(6) \$	(6) \$	— \$	(8) \$	(8) \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Revenus des activités d'assurance

Le tableau suivant présente la composition des revenus des activités d'assurance comptabilisés au cours des exercices terminés le 31 décembre :

	2023			2022		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes						
Montants liés aux variations du passif de la couverture restante						
Charges de sinistres et autres charges d'assurance attendues	929 \$	— \$	929 \$	843 \$	— \$	843 \$
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	43	—	43	40	—	40
Marge sur services contractuels pour services rendus au cours de l'exercice	222	—	222	234	—	234
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	19	—	19	8	—	8
	1 213 \$	— \$	1 213 \$	1 125 \$	— \$	1 125 \$
Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes	2 620 \$	6 596 \$	9 216 \$	2 420 \$	6 180 \$	8 600 \$
Revenus des activités d'assurance	3 833 \$	6 596 \$	10 429 \$	3 545 \$	6 180 \$	9 725 \$

Reconnaissance de la marge sur services contractuels dans les excédents nets

Les tableaux suivants présentent le moment où la filiale d'assurance de personnes s'attend à comptabiliser à l'état combiné du résultat la marge sur services contractuels (MSC) restante à la date de clôture :

Au 31 décembre 2023	Échéances							Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	
Marge sur services contractuels								
Contrats d'assurance	209 \$	194 \$	181 \$	168 \$	156 \$	621 \$	1 284 \$	2 813 \$
Contrats de réassurance	(17)	(16)	(15)	(14)	(13)	(53)	(90)	(218)

Au 31 décembre 2022	Échéances							Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	
Marge sur services contractuels								
Contrats d'assurance	213 \$	198 \$	185 \$	172 \$	159 \$	635 \$	1 322 \$	2 884 \$
Contrats de réassurance	(20)	(19)	(18)	(16)	(15)	(61)	(108)	(257)

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RÉSULTATS FINANCIERS D'ASSURANCE

Charges financières et revenus de placement

Le tableau suivant présente les revenus financiers (charges financières) d'assurance et le rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance.

	2023			2022		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Pour les exercices terminés le 31 décembre						
Rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance						
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance						
Contrats d'assurance	2 013 \$	560 \$	2 573 \$	(3 593) \$	(383) \$	(3 976) \$
Pour le compte des titulaires de fonds distincts	398	—	398	(395)	—	(395)
	2 411 \$	560 \$	2 971 \$	(3 988) \$	(383) \$	(4 371) \$
Variation nette des gains et des pertes de placement d'assurance comptabilisés à l'état combiné du résultat global	144	155	299	(308)	(171)	(479)
	2 555	715	3 270	(4 296)	(554)	(4 850)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance et de réassurance nets						
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets						
Intérêts capitalisés	(814)	(300)	(1 114)	(155)	(130)	(285)
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	(675)	(43)	(718)	3 583	355	3 938
Variation de la juste valeur des actifs sous-jacents des contrats avec participation directe :						
Contrats d'assurance	(129)	—	(129)	256	—	256
Pour le compte des titulaires de fonds distincts	(398)	—	(398)	395	—	395
Effet de l'atténuation des risques financiers	41	—	41	235	—	235
Autres	(65)	—	(65)	55	—	55
	(2 040)	(343)	(2 383)	4 369	225	4 594
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets						
Intérêts capitalisés	31	28	59	15	11	26
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	45	3	48	(190)	(36)	(226)
Autres	(4)	—	(4)	(15)	—	(15)
	72	31	103	(190)	(25)	(215)
	(1 968) \$	(312) \$	(2 280) \$	4 179 \$	200 \$	4 379 \$
Total	587 \$	403 \$	990 \$	(117) \$	(354) \$	(471) \$
Composé de :						
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat	443 \$	248 \$	691 \$	191 \$	(183) \$	8 \$
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat global	144	155	299	(308)	(171)	(479)

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Revenus (pertes) nets de placement d'assurance excluant ceux pour le compte des titulaires de fonds distincts

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus et pertes de placement d'assurance excluant ceux pour le compte des titulaires de fonds distincts en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2023			2022 Retraité (note 2)		
	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance, sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	204 \$	217 \$	421 \$	285 \$	(971) \$	(686) \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	791	852	1 643	585	(4 131)	(3 546)
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	244	(105)	139	148	(69)	79
Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	58	—	58	—	—	—
Au coût amorti et autres	52	260	312	92	85	177
	1 349 \$	1 224 \$	2 573 \$	1 110 \$	(5 086) \$	(3 976) \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RAPPROCHEMENTS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

Activités d'assurance de personnes

	Couverture restante		Sinistres survenus Contrats évalués selon			Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Méthode de la répartition des primes			
			Méthodes autres que la répartition des primes	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2023						
Solde du passif au début de l'exercice	18 655 \$	94 \$	344 \$	4 032 \$	108 \$	23 233 \$
Revenus des activités d'assurance						
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	(1 090)	—	—	—	—	(1 090)
Autres contrats	(2 743)	—	—	—	—	(2 743)
	(3 833)	—	—	—	—	(3 833)
Charges afférentes aux activités d'assurance						
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(43)	904	1 931	(1)	2 791
Amortissement des frais d'acquisition	335	—	—	—	—	335
Variations liées aux sinistres survenus	—	—	—	9	(2)	7
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	74	—	—	—	74
	335	31	904	1 940	(3)	3 207
Résultat des activités d'assurance	(3 498)	31	904	1 940	(3)	(626)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	1 786	3	13	230	8	2 040
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(1 712) \$	34 \$	917 \$	2 170 \$	5 \$	1 414 \$
Composants investissements	(1 777)	—	700	1 077	—	—
Flux de trésorerie						
Primes et autres sommes reçues	6 341	—	—	—	—	6 341
Frais d'acquisition payés	(495)	—	—	—	—	(495)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(1 623)	(3 045)	—	(4 668)
Total des flux de trésorerie	5 846 \$	— \$	(1 623) \$	(3 045) \$	— \$	1 178 \$
Autres variations	(18)	—	—	10	—	(8)
Solde du passif à la fin de l'exercice	20 994 \$	128 \$	338 \$	4 244 \$	113 \$	25 817 \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

	Couverture restante		Sinistres survenus Contrats évalués selon			Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Méthode de la répartition des primes		
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2022						
Solde du passif au début de l'exercice	22 162 \$	66 \$	342 \$	4 375 \$	161 \$	27 106 \$
Revenus des activités d'assurance						
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	(1 104)	—	—	—	—	(1 104)
Autres contrats	(2 441)	—	—	—	—	(2 441)
	(3 545)	—	—	—	—	(3 545)
Charges afférentes aux activités d'assurance						
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(46)	832	1 764	(7)	2 543
Amortissement des frais d'acquisition	310	—	—	—	—	310
Variations liées aux sinistres survenus	—	—	(2)	33	(28)	3
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	69	—	—	—	69
	310	23	830	1 797	(35)	2 925
Résultat des activités d'assurance	(3 235)	23	830	1 797	(35)	(620)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	(4 049)	5	6	(313)	(18)	(4 369)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(7 284) \$	28 \$	836 \$	1 484 \$	(53) \$	(4 989) \$
Composants investissements	(1 621)	—	598	1 023	—	—
Flux de trésorerie						
Primes et autres sommes reçues	5 908	—	—	—	—	5 908
Frais d'acquisition payés	(507)	—	—	—	—	(507)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(1 432)	(2 840)	—	(4 272)
Total des flux de trésorerie	5 401 \$	— \$	(1 432) \$	(2 840) \$	— \$	1 129 \$
Autres variations	(3)	—	—	(10)	—	(13)
Solde du passif à la fin de l'exercice	18 655 \$	94 \$	344 \$	4 032 \$	108 \$	23 233 \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurance de dommages

	Couverture restante		Sinistres survenus ⁽¹⁾		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2023					
Solde du passif au début de l'exercice	65 \$	278 \$	6 193 \$	479 \$	7 015 \$
Revenus des activités d'assurance	(6 596)	—	—	—	(6 596)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(527)	4 966	146	4 585
Amortissement des frais d'acquisition	1 077	—	—	—	1 077
Variations liées aux sinistres survenus ⁽²⁾	—	—	(265)	(143)	(408)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	473	—	—	473
	1 077	(54)	4 701	3	5 727
Résultat des activités d'assurance	(5 519)	(54)	4 701	3	(869)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	—	—	318	25	343
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(5 519) \$	(54) \$	5 019 \$	28 \$	(526) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	6 627	—	—	—	6 627
Frais d'acquisition payés	(1 061)	—	—	—	(1 061)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(4 861)	—	(4 861)
Total des flux de trésorerie	5 566 \$	— \$	(4 861) \$	— \$	705 \$
Solde du passif à la fin de l'exercice	112 \$	224 \$	6 351 \$	507 \$	7 194 \$

⁽¹⁾ Les contrats assumés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes d'assurance de dommages de State Farm sont comptabilisés et évalués à titre de passif au titre des sinistres survenus.

⁽²⁾ Correspond aux variations liées aux sinistres survenus lors d'exercices antérieurs.

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurance de dommages (suite)

Au 31 décembre 2022	Couverture restante		Sinistres survenus ⁽¹⁾		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Solde du passif au début de l'exercice	89 \$	62 \$	6 167 \$	465 \$	6 783 \$
Revenus des activités d'assurance	(6 180)	—	—	—	(6 180)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(189)	4 691	149	4 651
Amortissement des frais d'acquisition	1 030	—	—	—	1 030
Variations liées aux sinistres survenus ⁽²⁾	—	—	(280)	(119)	(399)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	405	—	—	405
	1 030	216	4 411	30	5 687
Résultat des activités d'assurance	(5 150)	216	4 411	30	(493)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	—	—	(209)	(16)	(225)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(5 150) \$	216 \$	4 202 \$	14 \$	(718) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	6 198	—	—	—	6 198
Frais d'acquisition payés	(1 070)	—	—	—	(1 070)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(4 176)	—	(4 176)
Total des flux de trésorerie	5 128 \$	— \$	(4 176) \$	— \$	952 \$
Autres variations	(2)	—	—	—	(2)
Solde du passif à la fin de l'exercice	65 \$	278 \$	6 193 \$	479 \$	7 015 \$

⁽¹⁾ Les contrats assumés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes d'assurance de dommages de State Farm sont comptabilisés et évalués à titre de passif au titre des sinistres survenus.

⁽²⁾ Correspond aux variations liées aux sinistres survenus lors d'exercices antérieurs.

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des composantes d'évaluation des passifs des contrats d'assurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Activités d'assurance de personnes

Au 31 décembre 2023	Marge sur services contractuels				Total
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Solde du passif au début de l'exercice	15 658 \$	720 \$	2 846 \$	38 \$	19 262 \$
Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice					
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(218)	(4)	(222)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(42)	—	—	(42)
Ajustements liés à l'expérience	(27)	—	—	—	(27)
	(27)	(42)	(218)	(4)	(291)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(1)	(44)	45	—	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats déficitaires	(18)	(2)	—	—	(20)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(86)	59	—	56	29
	(105)	13	45	56	9
Résultat des activités d'assurance	(132)	(29)	(173)	52	(282)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	1 676	77	47	3	1 803
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	1 544 \$	48 \$	(126) \$	55 \$	1 521 \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	2 645	—	—	—	2 645
Frais d'acquisition payés	(182)	—	—	—	(182)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	(1 623)	—	—	—	(1 623)
Total des flux de trésorerie	840 \$	— \$	— \$	— \$	840 \$
Autres variations	(8)	—	—	—	(8)
Solde du passif à la fin de l'exercice	18 034 \$	768 \$	2 720 \$	93 \$	21 615 \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

Au 31 décembre 2022	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Solde du passif au début de l'exercice	19 002 \$	855 \$	2 895 \$	— \$	22 752 \$
Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice					
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(233)	(1)	(234)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(40)	—	—	(40)
Ajustements liés à l'expérience	(19)	—	—	—	(19)
	(19)	(40)	(233)	(1)	(293)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(164)	20	160	(16)	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats déficitaires	(3)	5	—	—	2
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(58)	53	—	54	49
	(225)	78	160	38	51
Variations liées aux services passés					
Variations liées aux sinistres survenus	—	(2)	—	—	(2)
Résultat des activités d'assurance	(244)	36	(73)	37	(244)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	(3 904)	(171)	37	1	(4 037)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(4 148) \$	(135) \$	(36) \$	38 \$	(4 281) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	2 434	—	—	—	2 434
Frais d'acquisition payés	(198)	—	—	—	(198)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	(1 432)	—	—	—	(1 432)
Total des flux de trésorerie	804 \$	— \$	— \$	— \$	804 \$
Autres variations	—	—	(13)	—	(13)
Solde du passif à la fin de l'exercice	15 658 \$	720 \$	2 846 \$	38 \$	19 262 \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture de l'actif net au titre de la couverture restante et de l'actif découlant des montants à recouvrer sur les sinistres survenus.

Activités d'assurance de personnes

	Couverture restante		Sinistres survenus – Montants à recouvrer Contrats évalués selon			Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Méthode de la répartition des primes		
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2023						
Solde au début de l'exercice						
Actif	610 \$	12 \$	19 \$	212 \$	6 \$	859 \$
Passif	(38)	—	2	—	—	(36)
Solde net au début de l'exercice	572 \$	12 \$	21 \$	212 \$	6 \$	823 \$
Imputation des primes payées	(263) \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(263) \$
Sommes à recouvrer des réassureurs						
Montants pour sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	2	98	100	—	200
Variations liées aux sinistres survenus	—	—	—	(1)	—	(1)
Pertes et (reprises de pertes) sur les contrats sous-jacents déficitaires	—	4	—	—	—	4
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part des réassureurs	(2)	—	—	—	—	(2)
	(2)	6	98	99	—	201
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(265)	6	98	99	—	(62)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	53	1	6	12	—	72
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(212) \$	7 \$	104 \$	111 \$	— \$	10 \$
Composants investissements	(8)	—	8	—	—	—
Flux de trésorerie						
Primes payées nettes des commissions cédées	246	—	—	—	—	246
Sommes recouvrées (incluant les composants investissements)	—	—	(106)	(88)	—	(194)
Total des flux de trésorerie	246 \$	— \$	(106) \$	(88) \$	— \$	52 \$
Solde net à la fin de l'exercice	598 \$	19 \$	27 \$	235 \$	6 \$	885 \$
Solde à la fin de l'exercice						
Actif	637 \$	19 \$	26 \$	235 \$	6 \$	923 \$
Passif	(39)	—	1	—	—	(38)
Solde net à la fin de l'exercice	598 \$	19 \$	27 \$	235 \$	6 \$	885 \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

	Couverture restante		Sinistres survenus – Montants à recouvrer Contrats évalués selon			Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Méthode de la répartition des primes		
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2022						
Solde au début de l'exercice						
Actif	794 \$	2 \$	20 \$	209 \$	6 \$	1 031 \$
Passif	(46)	—	1	—	—	(45)
Solde net au début de l'exercice	748 \$	2 \$	21 \$	209 \$	6 \$	986 \$
Imputation des primes payées	(245) \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(245) \$
Sommes à recouvrer des réassureurs						
Montants pour sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	—	89	99	2	190
Variations liées aux sinistres survenus	—	—	—	(2)	(2)	(4)
Pertes et (reprises de pertes) sur les contrats sous-jacents déficitaires	—	10	—	—	—	10
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part des réassureurs	5	—	—	—	—	5
	5	10	89	97	—	201
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(240)	10	89	97	—	(44)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	(175)	—	—	(15)	—	(190)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(415) \$	10 \$	89 \$	82 \$	— \$	(234) \$
Composants investissements	(5)	—	5	—	—	—
Flux de trésorerie						
Primes payées nettes des commissions cédées	244	—	—	—	—	244
Sommes recouvrées (incluant les composants investissements)	—	—	(94)	(79)	—	(173)
Total des flux de trésorerie	244 \$	— \$	(94) \$	(79) \$	— \$	71 \$
Solde net à la fin de l'exercice	572 \$	12 \$	21 \$	212 \$	6 \$	823 \$
Solde à la fin de l'exercice						
Actif	610 \$	12 \$	19 \$	212 \$	6 \$	859 \$
Passif	(38)	—	2	—	—	(36)
Solde net à la fin de l'exercice	572 \$	12 \$	21 \$	212 \$	6 \$	823 \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance (suite)

Activités d'assurance de dommages

	Couverture restante		Sinistres survenus – Montants à recouvrer		Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2023					
Solde de l'actif au début de l'exercice	78 \$	21 \$	618 \$	46 \$	763 \$
Imputation des primes payées	(306) \$	— \$	— \$	— \$	(306) \$
Sommes à recouvrer des réassureurs					
Montants pour sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(53)	248	9	204
Variations liées aux sinistres survenus ⁽¹⁾	—	—	(7)	(13)	(20)
Pertes et (reprises de pertes) sur les contrats sous-jacents déficitaires	—	55	—	—	55
	—	2	241	(4)	239
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(306)	2	241	(4)	(67)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	—	—	29	2	31
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(306) \$	2 \$	270 \$	(2) \$	(36) \$
Flux de trésorerie					
Primes payées nettes des commissions cédées	335	—	—	—	335
Sommes recouvrées	—	—	(309)	—	(309)
Total des flux de trésorerie	335 \$	— \$	(309) \$	— \$	26 \$
Solde de l'actif à la fin de l'exercice	107 \$	23 \$	579 \$	44 \$	753 \$

	Couverture restante		Sinistres survenus – Montants à recouvrer		Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2022					
Solde de l'actif au début de l'exercice	51 \$	1 \$	713 \$	52 \$	817 \$
Imputation des primes payées	(193) \$	— \$	— \$	— \$	(193) \$
Sommes à recouvrer des réassureurs					
Montants pour sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(8)	176	8	176
Variations liées aux sinistres survenus ⁽¹⁾	—	—	(10)	(12)	(22)
Pertes et (reprises de pertes) sur les contrats sous-jacents déficitaires	—	28	—	—	28
	—	20	166	(4)	182
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(193)	20	166	(4)	(11)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	—	—	(23)	(2)	(25)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(193) \$	20 \$	143 \$	(6) \$	(36) \$
Flux de trésorerie					
Primes payées nettes des commissions cédées	220	—	—	—	220
Sommes recouvrées	—	—	(238)	—	(238)
Total des flux de trésorerie	220 \$	— \$	(238) \$	— \$	(18) \$
Solde de l'actif à la fin de l'exercice	78 \$	21 \$	618 \$	46 \$	763 \$

⁽¹⁾ Correspond aux variations liées aux sinistres survenus lors d'exercices antérieurs.

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des composantes d'évaluation des actifs des contrats de réassurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Activités d'assurance de personnes

	Marge sur services contractuels				Total
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Au 31 décembre 2023					
Solde au début de l'exercice					
Actif	304 \$	125 \$	256 \$	3 \$	688 \$
Passif	(35)	3	(2)	—	(34)
Solde net au début de l'exercice	269 \$	128 \$	254 \$	3 \$	654 \$
Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice					
Montant de la marge sur services contractuels	— \$	— \$	(20) \$	— \$	(20) \$
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(7)	—	—	(7)
Ajustements liés à l'expérience	(4)	—	—	—	(4)
	(4)	(7)	(20)	—	(31)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	39	(13)	(19)	(7)	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires	(3)	—	—	—	(3)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(10)	14	—	2	6
	26	1	(19)	(5)	3
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part des réassureurs	(2)	—	—	—	(2)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	20	(6)	(39)	(5)	(30)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	39	15	5	—	59
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	59 \$	9 \$	(34) \$	(5) \$	29 \$
Flux de trésorerie					
Primes payées nettes des commissions cédées	127	—	—	—	127
Sommes recouvrées (incluant les composants investissements)	(105)	—	—	—	(105)
Total des flux de trésorerie	22 \$	— \$	— \$	— \$	22 \$
Solde net à la fin de l'exercice	350 \$	137 \$	220 \$	(2) \$	705 \$
Solde à la fin de l'exercice					
Actif	390 \$	134 \$	219 \$	(1) \$	742 \$
Passif	(40)	3	1	(1)	(37)
Solde net à la fin de l'exercice	350 \$	137 \$	220 \$	(2) \$	705 \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

Au 31 décembre 2022	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Solde au début de l'exercice					
Actif	553 \$	145 \$	165 \$	— \$	863 \$
Passif	(48)	3	—	—	(45)
Solde net au début de l'exercice	505 \$	148 \$	165 \$	— \$	818 \$
Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice					
Montant de la marge sur services contractuels	— \$	— \$	(24) \$	— \$	(24) \$
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(6)	—	—	(6)
Ajustements liés à l'expérience	(9)	—	—	—	(9)
	(9)	(6)	(24)	—	(39)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(117)	6	109	1	(1)
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires	3	—	—	—	3
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(6)	12	—	2	8
	(120)	18	109	3	10
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part des réassureurs	5	—	—	—	5
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(124)	12	85	3	(24)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	(147)	(32)	4	—	(175)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(271) \$	(20) \$	89 \$	3 \$	(199) \$
Flux de trésorerie					
Primes payées nettes des commissions cédées	128	—	—	—	128
Sommes recouvrées (incluant les composants investissements)	(93)	—	—	—	(93)
Total des flux de trésorerie	35 \$	— \$	— \$	— \$	35 \$
Solde net à la fin de l'exercice	269 \$	128 \$	254 \$	3 \$	654 \$
Solde à la fin de l'exercice					
Actif	304 \$	125 \$	256 \$	3 \$	688 \$
Passif	(35)	3	(2)	—	(34)
Solde net à la fin de l'exercice	269 \$	128 \$	254 \$	3 \$	654 \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

JUGEMENTS IMPORTANTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

L'évaluation des passifs des contrats d'assurance est fondée sur des estimations et des hypothèses. Les principales hypothèses utilisées sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de personnes

Les hypothèses retenues pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs sont celles qui s'avèrent les plus probables selon le jugement de la direction. Le modèle utilisé considère que les flux de trésorerie futurs de meilleure estimation donnent le même résultat que la moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles. Les hypothèses sont déterminées selon le point de vue de la filiale d'assurance de personnes en fonction des situations qui existent à la date de clôture.

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses utilisées pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs découlent de la possibilité de non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire désigné effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et la modifie, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur.

Mortalité

Les hypothèses de mortalité sont établies selon les résultats des études annuelles et des récents résultats techniques. Lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante, l'hypothèse de mortalité tient aussi compte d'études de l'industrie. Les études permettent d'identifier des facteurs applicables aux tables de référence de l'institut canadien des actuaires (ICA), les tables ICA2014, GAC2012, CIP2014 et ICA 2004-2008 sont principalement utilisées. Les hypothèses de mortalité varient selon le sexe, la catégorie de risque, le type de contrat, les bandes d'assurance, l'âge et la durée atteinte. En ce qui a trait aux produits d'assurance vie individuelle et de rentes, une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte conformément aux normes de l'ICA.

La mortalité des produits d'assurance vie temporaire renouvelable considère une détérioration de son expérience suite au renouvellement de la police. Des taux d'abandon sélectifs sont donc pris en considération pour modifier les taux de mortalité.

Morbidité

En ce qui a trait aux hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, la filiale d'assurance de personnes utilise des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à ses résultats techniques et à ceux de l'industrie. Ces hypothèses sont utilisées principalement en ce qui concerne les produits d'assurance invalidité, maladies graves et soins de longue durée.

Pour les produits d'invalidité et de soins longue durée, l'hypothèse varie selon le sexe, la catégorie de risque, le type de contrat, l'âge et la durée atteinte. La filiale d'assurance de personnes utilise des hypothèses pour estimer l'incidence ainsi que la terminaison de l'invalidité.

Pour les produits maladies graves, l'hypothèse varie selon les maladies couvertes, mais aussi selon le sexe, l'âge et la durée atteinte.

Taux de résiliation des contrats

La filiale d'assurance de personnes effectue une étude annuelle de ses résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires peuvent mettre fin à leur contrat avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant de payer les primes et en n'utilisant pas les options de non-déchéance. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les récents résultats techniques de la filiale d'assurance de personnes. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux de la filiale d'assurance de personnes ne sont pas assez crédibles. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation peuvent varier selon le type de produit, la durée du contrat, l'âge à l'émission et le mode de paiement des primes.

Pour les produits fondés sur la déchéance, comme l'assurance vie temporaire 100 ans et l'assurance vie universelle à charges nivelées de mortalité, des taux de résiliation très faibles sont utilisés étant donné qu'une expérience moins élevée que prévu pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats techniques de la filiale d'assurance de personnes. Pour les produits sensibles à la déchéance, comme l'assurance temporaire renouvelable, la filiale d'assurance de personnes considère une hausse importante du taux de résiliation à certaines périodes afin de refléter le comportement des assurés observé suite à une augmentation importante de la prime ou lorsque certaines options sur leur contrat leur permettent de bénéficier d'avantages liés à la résiliation du contrat.

Charges, impôts et taxes

Les hypothèses relatives aux charges reflètent les coûts projetés de la gestion et du traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. La filiale d'assurance de personnes effectue une étude annuelle des charges pour chaque grande famille de produits, et ces charges sont projetées en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et impôts non liés aux excédents. Les estimations des flux de trésorerie futurs ne tiennent pas compte des impôts sur les excédents.

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Faits et circonstances indiquant qu'un groupe est déficitaire

Les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés par le jugement et une analyse des données. Les différences importantes avec le budget, les modifications significatives dans les investissements ou dans la tarification sont des indicateurs utilisés par le Mouvement.

Participations des titulaires

Les estimations des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance vie avec participation comprennent des montants estimatifs représentant les participations futures revenant aux titulaires de contrat. Ces montants estimatifs sont établis en tenant compte des résultats d'assurance prévus pour ce bloc d'affaires, des rendements prévus des actifs sous-jacents et des attentes raisonnables des titulaires de contrat. Des modifications aux hypothèses les plus probables entraîneraient des changements correspondants aux participations des titulaires de contrat et une variation nette négligeable des estimations des flux de trésorerie futurs liées aux contrats d'assurance vie individuelle avec participation.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de dommages

Faits et circonstances indiquant qu'un groupe est déficitaire

Pour chacun des portefeuilles et chacune des régions géographiques, les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés de façon quantitative et qualitative. L'analyse quantitative est basée sur les ratios combinés estimés, lesquels représentent la somme des ratios de sinistralité et d'autres charges afférentes aux activités d'assurance. Le dépassement par ceux-ci d'un seuil prédéterminé indique des faits et circonstances à l'effet qu'un groupe de contrats d'assurance pourrait être déficitaire. Des rapports de suivi de la sinistralité sont également utilisés dans l'identification des faits et circonstances lorsque des écarts importants avec le budget sont observés. L'analyse qualitative est basée sur le jugement exercé par les membres d'un comité provenant de différents secteurs (tarification, actuariat, finances) qui se rencontrent trimestriellement pour échanger sur les tendances observées.

Passif au titre de la couverture restante

Les sinistres attendus sont basés sur les ratios historiques par portefeuille et par région géographique ajustés afin de refléter les conditions futures attendues. La sélection des facteurs d'ajustement des ratios historiques est basée sur les éléments mentionnés dans la section « Passif au titre des sinistres survenus » plus bas ainsi que d'autres éléments nécessitant aussi l'exercice du jugement tels que la prise en compte des catastrophes et de la saisonnalité. Certaines charges afférentes aux activités d'assurance que les filiales d'assurance de dommages devront engager pour régler les sinistres, ne sont pas incluses dans les sinistres attendus. Ces coûts sont répartis entre les groupes de contrats d'assurance en fonction des efforts requis pour régler les sinistres.

Les encaissements futurs de primes et les autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues, incluant les frais d'acquisition le cas échéant, sont également calculés par groupe de contrats d'assurance.

Passif au titre des sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus inclut des estimations individuelles des pertes pour chaque sinistre déclaré de même que des provisions pour les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés, pour les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui devront être engagées pour régler ces sinistres et pour l'insuffisance relative à l'estimation des pertes pour sinistres déclarés. Le passif au titre des sinistres survenus est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux normes de l'ICA.

La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée pour projeter l'évolution future des sinistres. De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements ou les changements nécessaires pour établir adéquatement le passif au titre des sinistres survenus représentant la moyenne pondérée selon les probabilités des résultats possibles en ce qui concerne les paiements futurs au titre des sinistres. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégories de risque et par zones géographiques. De plus, les estimations prennent également en considération divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le coût moyen de règlement des sinistres et le nombre moyen de sinistres, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs comme l'inflation, l'évolution des facteurs de marché, tels que le comportement du public à l'égard des réclamations et des conditions économiques, de même que des facteurs internes, tels que la composition du portefeuille de contrats d'assurance, les conditions de ceux-ci et les procédures de gestion des réclamations. Une part de jugement intervient également dans l'évaluation de la mesure dans laquelle des facteurs externes, comme les décisions judiciaires et la législation gouvernementale, peuvent influencer sur cette estimation.

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Matérialisation des sinistres

Le tableau suivant fournit des informations sur la matérialisation des sinistres du Mouvement après atténuation du risque par les contrats de réassurance. Il présente l'estimation des flux de trésorerie liés aux sinistres, y compris ceux qui ont été déclarés et ceux qui sont survenus, mais qui n'ont pas été déclarés, à la date de clôture de chaque année de survenance.

Au 31 décembre 2023	Années de survenance											Total
	2013 et antérieures	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Estimation des flux de trésorerie liés aux sinistres												
À la fin de l'année de survenance		1 447 \$	2 030 \$	2 242 \$	2 953 \$	3 512 \$	3 871 \$	3 444 \$	3 403 \$	4 503 \$	4 784 \$	
Une année plus tard		2 294	2 039	2 252	2 967	3 492	3 839	3 231	3 339	4 489		
Deux années plus tard		2 217	2 057	2 249	2 935	3 496	3 784	3 182	3 337			
Trois années plus tard		2 172	2 024	2 239	2 936	3 424	3 765	3 089				
Quatre années plus tard		2 106	1 999	2 234	2 876	3 367	3 760					
Cinq années plus tard		2 037	1 955	2 195	2 837	3 326						
Six années plus tard		2 023	1 954	2 198	2 817							
Sept années plus tard		1 980	1 941	2 177								
Huit années plus tard		1 969	1 938									
Neuf années plus tard		1 969										
Paiements cumulatifs à ce jour et montants nets à payer	—	1 890	1 863	2 069	2 627	3 027	3 197	2 454	2 384	3 203	2 707	
Estimation des flux de trésorerie futurs liés aux sinistres en suspens	211 \$	79 \$	75 \$	108 \$	190 \$	299 \$	563 \$	635 \$	953 \$	1 286 \$	2 077 \$	6 476 \$
Montants nets à payer												55
Ajustements liés à la valeur temps de l'argent et à l'ajustement au titre du risque non financier												(296)
Passifs nets au titre de sinistres survenus												6 235 \$
dont :												
Passifs des contrats d'assurance												6 858 \$
Actifs des contrats de réassurance												623

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Ajustements liés à la valeur temps de l'argent

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être ajustées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers. Les taux d'actualisation utilisés pour ajuster les flux de trésorerie futurs doivent cadrer avec les cours de marché courants observables sur des marchés actifs et refléter les caractéristiques des flux de trésorerie des passifs des contrats d'assurance, notamment au niveau de la durée et de la liquidité. Les taux d'actualisation utilisés par les filiales d'assurance pour l'ensemble de leurs contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus sont déterminés en utilisant l'approche descendante. Selon cette approche, les taux d'actualisation appropriés sont déterminés à partir d'une courbe de taux fondée sur les rendements attendus d'un portefeuille d'actifs de référence, ajustés pour éliminer les facteurs non pertinents aux passifs des contrats d'assurance.

Les filiales d'assurance utilisent différents portefeuilles d'actifs de référence pour leurs différentes familles de produits. Les portefeuilles d'actifs de référence sont composés d'une combinaison d'obligations gouvernementales et d'obligations corporatives respectant les proportions détenues par les filiales d'assurance. Ces actifs ont été sélectionnés afin de refléter de façon appropriée les caractéristiques des passifs des contrats d'assurance. Les courbes de taux ont été ajustées pour éliminer les facteurs non pertinents aux contrats d'assurance tel que le risque de crédit. Des ajustements sont également apportés afin de refléter les différences entre les caractéristiques de liquidité des passifs des contrats d'assurance et celles du portefeuille d'actifs de référence.

L'exercice du jugement est requis dans la détermination des courbes de taux à utiliser, notamment en raison de la détermination des actifs détenus dans les portefeuilles de référence, des taux sans risques, des ajustements pour le risque de crédit et des ajustements pour la liquidité. La filiale d'assurance de personnes a déterminé que les informations observables sur le marché pour déterminer les courbes de taux sont disponibles jusqu'à 30 ans. Au-delà de ce point, les courbes de taux sont déterminées en utilisant une technique d'interpolation linéaire entre le dernier point observable et le taux ultime, qui a été fixé à 70 ans.

Pour ses contrats d'assurance avec participation directe, la filiale d'assurance de personnes utilise les mêmes courbes de taux pour actualiser l'ensemble des flux de trésorerie de ces contrats et tient compte de la variabilité des flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements d'éléments sous-jacents en utilisant la modélisation stochastique.

Les tableaux suivants présentent les courbes de taux utilisées par la filiale d'assurance de personnes pour ses différents produits en fonction de leurs caractéristiques de liquidité :

Au 31 décembre 2023	Échéances						
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	70 ans taux ultime
Courbe de taux utilisée pour actualiser les estimations de flux de trésorerie futurs							
La moins illiquide	4,9 %	3,4 %	3,4 %	3,5 %	3,5 %	3,2 %	4,4 %
La plus illiquide	5,3 %	4,3 %	4,6 %	4,8 %	4,8 %	4,7 %	5,2 %

Au 31 décembre 2022	Échéances						
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	70 ans taux ultime
Courbe de taux utilisée pour actualiser les estimations de flux de trésorerie futurs							
La moins illiquide	5,0 %	3,8 %	3,8 %	4,0 %	4,0 %	3,6 %	4,4 %
La plus illiquide	5,3 %	4,7 %	4,9 %	5,1 %	5,2 %	5,0 %	5,2 %

Les tableaux suivants présentent les courbes de taux utilisées par les filiales d'assurance de dommages :

Au 31 décembre 2023	Échéances				
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	15 ans
Courbe de taux utilisée pour actualiser les estimations de flux de trésorerie futurs					
Actif et passif au titre de la couverture restante	4,8 %	3,8 %	3,5 %	3,7 %	3,9 %
Actif et passif au titre des sinistres survenus	5,0 %	4,3 %	4,1 %	4,6 %	4,8 %

Au 31 décembre 2022	Échéances				
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	15 ans
Courbe de taux utilisée pour actualiser les estimations de flux de trésorerie futurs					
Actif et passif au titre de la couverture restante	4,6 %	4,0 %	3,7 %	3,9 %	4,2 %
Actif et passif au titre des sinistres survenus	4,8 %	4,5 %	4,4 %	4,8 %	5,1 %

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance. Les risques sur lesquels porte l'ajustement au titre du risque non financier sont le risque d'assurance et les autres risques non financiers, tels que le risque de déchéance et le risque de dépenses, c'est-à-dire la possibilité d'une augmentation inattendue des frais administratifs afférents à la gestion du contrat. Cet ajustement reflète également le degré d'aversion au risque des filiales d'assurance ainsi qu'un avantage pour refléter le niveau de diversification que les filiales d'assurance considèrent dans la détermination de cette indemnité.

L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé au niveau consolidé de chacune des filiales d'assurance sur une base nette de réassurance, puis alloué à chaque groupe de contrats d'assurance et à chaque groupe de contrats de réassurance détenus selon leur profil de risque.

L'ajustement au titre du risque non financier est actualisé en utilisant les taux d'actualisation décrits à la section « Ajustements liés à la valeur temps de l'argent ».

Activités d'assurance de personnes

L'ajustement au titre du risque non financier des contrats d'assurance de personnes est déterminé en utilisant la technique des quantiles. Cette technique consiste à déterminer l'ajustement au titre du risque non financier de telle sorte que la probabilité que les flux de trésorerie d'exécution soient suffisants pour remplir les obligations liées à l'exécution des contrats d'assurance se situe dans un intervalle de confiance acceptable pour la prise en charge de l'incertitude. Cette approche nécessite qu'un modèle soit utilisé pour générer une distribution des risques des flux de trésorerie. Le modèle utilisé considère comme hypothèse que l'incertitude engendrée par les risques d'assurance sur les flux de trésorerie futurs a une distribution de probabilité normale et que la moyenne de la distribution correspond aux flux de trésorerie futurs de meilleure estimation. Le coussin de solvabilité global calculé selon les exigences de capital réglementaire est utilisé dans le modèle comme point de référence pour ce qui est de l'étalonnage du niveau de confiance correspondant à l'ajustement au titre du risque non financier. La diversification intra-risque et la diversification entre les risques basée sur les caractéristiques des risques associés aux produits sont pris en compte dans l'application du modèle. La filiale d'assurance de personnes utilise un niveau de confiance de 81 % (80 % au 31 décembre 2022).

Activités d'assurance de dommages

L'ajustement au titre du risque non financier des contrats d'assurance de dommages est déterminé en se basant sur la méthode du coût du capital. Selon cette méthode, la matérialisation du passif, le capital alloué ainsi que le coût du capital sont projetés individuellement par ligne d'affaires. Le capital alloué aux lignes d'affaires pour supporter le risque correspond à la somme du capital à la cible opérationnelle et du capital exclu du capital disponible par les organismes de réglementation. Pour une ligne d'affaires, l'ajustement au titre du risque non financier selon cette méthode est calculé comme étant la valeur actualisée du coût en capital de celle-ci. La diversification entre les lignes d'affaires et les risques d'assurance des filiales d'assurance de dommages est considérée dans l'application de la méthode du coût du capital. Le résultat de la méthode du coût du capital équivaut à un niveau de confiance de 90 % (90 % au 31 décembre 2022) pour l'ensemble des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus.

Marge sur services contractuels

À chaque fin de période, la filiale d'assurance de personnes comptabilise à l'état combiné du résultat un montant de la MSC basé sur les unités de couverture affectées aux services rendus. Pour déterminer ce montant, la MSC à la date de clôture est répartie également entre chacune des unités de couverture restantes.

La direction doit faire preuve de jugement afin de déterminer les unités de couverture appropriées qui reflètent adéquatement le volume de services prévus sur la période de couverture des contrats d'assurance. Le volume de services prévus doit tenir compte à la fois des services découlant de la couverture d'assurance, mais aussi des services de rendement d'investissement, le cas échéant, pour les contrats d'assurance sans participation directe et des services liés à l'investissement pour les contrats d'assurance avec participation directe. Afin de déterminer le volume de services prévus au titre de la couverture d'assurance, la filiale d'assurance de personnes utilise le montant qu'elle s'attend à ce que le titulaire de contrat puisse réclamer si un événement assuré se produit.

Le volume de services d'assurance est déterminé en fonction :

- du capital assuré pour les contrats d'assurance individuelle;
- du paiement de rente pour les contrats de rentes;
- des valeurs garanties pour les contrats de fonds distincts.

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Pour les services de rendement d'investissement et les services liés à l'investissement, la valeur des fonds des titulaires est utilisée pour déterminer le volume de services fournis.

La période de couverture d'un contrat d'assurance est définie comme la période pendant laquelle des services sont fournis au titulaire de contrats d'assurance. La filiale d'assurance de personnes tient compte de la probabilité de survenance des événements, uniquement dans la mesure où ils affectent la durée de couverture prévue des contrats. La période de couverture est déterminée en fonction de la date d'échéance du contrat ajusté selon les probabilités de survie du contrat.

La filiale d'assurance de personnes comptabilise la MSC des contrats de réassurance détenus en lien avec leurs contrats d'assurance individuelle à l'état combiné du résultat au fur et à mesure que les services sont reçus du réassureur. La quantité de services reçus est déterminée en fonction du capital assuré des contrats d'assurance cédés au réassureur et de la durée du contrat de réassurance. Les unités de couverture des contrats de réassurance proportionnelle détenus sont basées sur la couverture d'assurance fournie par le réassureur. La filiale d'assurance de personnes détermine la quantité de services reçus en fonction des valeurs nominales des contrats d'assurance cédés. La période de couverture de ces contrats est déterminée en fonction de la période de couverture des contrats d'assurance sous-jacents dont les flux de trésorerie sont inclus dans le périmètre des contrats de réassurance détenus.

GESTION DES RISQUES

Risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque que des événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des passifs des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur la rentabilité de ces derniers.

La filiale d'assurance de personnes est exposée au risque d'assurance par l'entremise des produits qu'elle vend. Selon la nature du produit, cette filiale peut être exposée au risque de mortalité, au risque de morbidité et au risque de déchéance. Tous les produits vendus l'expose au risque de dépenses.

Les filiales d'assurance de dommages, quant à elles, souscrivent des contrats d'assurance automobile, habitation et de biens commerciaux à des particuliers et à des entreprises. Dans le cours normal de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages sont exposées au risque d'assurance, qui comporte plusieurs volets: le risque de souscription, le risque de catastrophes et le risque de réserve.

Afin de gérer le risque d'assurance, les filiales d'assurance appliquent des politiques et des critères stricts relativement au développement et à la tarification des produits et services, et elles effectuent régulièrement des analyses afin de comparer les prévisions avec les résultats réels et de réviser les hypothèses de tarification, s'il y a lieu.

De plus, pour la filiale d'assurance de personnes, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses, ce qui permet un meilleur contrôle du risque.

Aussi, pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion du risque d'assurance s'effectue également à travers différents aspects, notamment par une gestion active et rigoureuse de la segmentation des risques (par la souscription et la tarification) et des réclamations. En ce qui a trait aux catastrophes, les filiales d'assurance de dommages ont établi une gouvernance afin d'encadrer les différents risques engendrés par de tels événements et utilisent des outils sophistiqués afin de simuler les pertes financières et les incidences opérationnelles qui y sont associées. Étant donné la nature imprévisible des événements catastrophiques de grande envergure, les filiales d'assurance de dommages possèdent un traité de réassurance catastrophe, traité qui fait l'objet d'une révision au minimum annuellement.

Utilisation de la réassurance

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance de personnes et de dommages ont recours à des contrats de réassurance relativement aux contrats dont le capital ou le montant assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. Cette structure de réassurance considère leur profil de risque et leur appétit pour le risque respectifs. De plus, les filiales d'assurance de dommages souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure. Les sélections de la rétention et de la limite du traité catastrophe des filiales d'assurance de dommages font l'objet d'une analyse annuelle approfondie basée sur leurs différents modèles de catastrophes et le positionnement de leurs compétiteurs dans l'industrie.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, les filiales d'assurance de dommages ont signé un traité de réassurance quote-part avec State Farm, lequel prévoit, sur une durée de cinq ans, une cession décroissante selon des pourcentages variant de 90 % pour l'année de survenance 2015 à 10 % pour l'année de survenance 2019, de l'ensemble des primes et sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements en lien avec les activités acquises et survenus après la date d'acquisition. L'évolution de ces sinistres continue à être cédée en fonction du pourcentage de cession au moment de la survenance du sinistre, et ce, jusqu'au règlement final du sinistre. Conformément aux modalités du traité de réassurance, les sommes à payer et à recevoir liées à ce contrat seront réglées sur une base nette.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance de personnes et de dommages font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière, et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De plus, un examen de la solvabilité des sociétés auxquelles elles cèdent une partie de leurs risques est effectué de façon périodique. Aux 31 décembre 2023 et 2022, tous les réassureurs évalués par une agence de notation présentaient une cote de A- ou mieux. Aux 31 décembre 2023 et 2022, l'exposition maximale au risque de crédit découlant des contrats de réassurance correspond approximativement à la valeur comptable des actifs des contrats de réassurance au bilan combiné.

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Les contrats de réassurance n'ont pas pour effet de libérer ces filiales de leurs obligations envers leurs titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées. Pour le traité de réassurance quote-part avec State Farm, les ententes signées dans le cadre de l'acquisition prévoient que cette dernière doit conserver des placements en fiducie afin d'assurer le respect de ses obligations à titre de réassureur.

Sensibilité des passifs des contrats d'assurance aux changements des hypothèses – Activités d'assurance de personnes

Les tableaux suivants présentent, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur la MSC, les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres et les capitaux propres de la sensibilité du passif des contrats d'assurance de personnes aux changements de la meilleure estimation des hypothèses non économiques qui les sous-tendent et ayant un effet défavorable de façon globale.

	2023			
	MSC		Excédents nets et Capitaux propres	
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
Augmentation de 2 % des taux de mortalité futurs pour les produits d'assurance	(99) \$	(65) \$	8 \$	4 \$
Diminution de 2 % des taux de mortalité futurs pour les produits de rente	(32)	(32)	(8)	(8)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	(71)	(45)	(29)	(30)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	(184)	(186)	28	27
Augmentation de 5 % des charges afférentes aux activités d'assurance futures	(43)	(43)	(3)	(3)

	2022			
	MSC		Excédents nets et Capitaux propres	
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
Augmentation de 2 % des taux de mortalité futurs pour les produits d'assurance	(101) \$	(68) \$	11 \$	7 \$
Diminution de 2 % des taux de mortalité futurs pour les produits de rente	(32)	(32)	(1)	(1)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	(72)	(44)	(29)	(31)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	(190)	(191)	34	34
Augmentation de 5 % des charges afférentes aux activités d'assurance futures	(45)	(45)	(2)	(2)

Sensibilité des passifs des contrats d'assurance aux changements des hypothèses – Activités d'assurance de dommages

Les tableaux suivants présentent, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres et les capitaux propres de la sensibilité des passifs des contrats d'assurance de dommages aux changements de certaines hypothèses clés.

	Changements apportés aux hypothèses	Incidence sur les			
		Excédents nets après ristournes aux membres		Capitaux propres	
		Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
2023					
Flux de trésorerie futurs liés aux sinistres en suspens	+ 5 %	(252) \$	(231) \$	(252) \$	(231) \$
Couverture restante – Flux de trésorerie futurs liés aux sinistres attendus	+ 5 %	(63)	(58)	(63)	(58)

	Changements apportés aux hypothèses	Incidence sur les			
		Excédents nets après ristournes aux membres		Capitaux propres	
		Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
2022					
Flux de trésorerie futurs liés aux sinistres en suspens	+ 5 %	(245) \$	(224) \$	(245) \$	(224) \$
Couverture restante – Flux de trésorerie futurs liés aux sinistres attendus	+ 5 %	(85)	(80)	(85)	(80)

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Risque de taux d'intérêt

Les filiales d'assurance sont exposées au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur l'état combiné du résultat et sur les capitaux propres. Ce risque provient des passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance de ces filiales ainsi que des portefeuilles d'actifs à revenus fixes qu'elles détiennent. Le risque de taux d'intérêt auxquelles les filiales d'assurance sont exposées s'explique notamment par la variation du taux sans risque et les écarts d'appariement entre l'actif et le passif. Une gestion saine et prudente est exercée afin de minimiser l'incidence des mouvements de taux d'intérêt.

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, les limites de l'impact sur les excédents nets d'une variation des taux d'intérêt. La direction est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. Au besoin, elle peut appliquer des techniques de rééquilibrage afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

De plus, un programme de couverture a été mis en place par la filiale d'assurance de personnes afin de minimiser l'incidence des variations de taux d'intérêt sur les garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts et les garanties de taux d'intérêt minimum offertes sur certains contrats d'assurance vie universelle.

Considérant que la filiale d'assurance de personne gère le risque de taux d'intérêt en examinant conjointement les contrats d'assurance et les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance, elle analyse et divulgue ses sensibilités sur une base nette.

Le tableau suivant présente l'incidence d'une variation des taux d'intérêt sur les passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que sur les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance de la filiale d'assurance de personnes :

	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt	29 \$	(2) \$	(37) \$	7 \$	123 \$	12 \$
Incidence d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt	(48)	(7)	30	(28)	(156)	(26)

Pour les instruments financiers de la filiale d'assurance de personnes qui ne sont pas détenus dans le cadre des activités d'assurance, une augmentation des taux d'intérêts de 1 % aurait une incidence défavorable sur les excédents nets de 1 M\$ au 31 décembre 2023 (incidence défavorable de 14 M\$ au 31 décembre 2022) ainsi qu'une incidence défavorable sur les capitaux propres de 13 M\$ au 31 décembre 2023 (incidence défavorable de 14 M\$ au 31 décembre 2022), alors qu'une diminution des taux d'intérêts de 1% aurait une incidence nulle sur les excédents nets au 31 décembre 2023 (incidence favorable de 13 M\$ au 31 décembre 2022) ainsi qu'une incidence favorable sur les capitaux propres de 12 M\$ au 31 décembre 2023 (incidence favorable de 13 M\$ au 31 décembre 2022).

Le tableau suivant présente l'incidence d'une variation des taux d'intérêt sur les passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que sur les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance des filiales d'assurance de dommages :

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt				
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	138 \$	138 \$	132 \$	132 \$
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	(114)	(196)	(127)	(196)
Incidence d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt				
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	(147)	(147)	(141)	(141)
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	121	210	135	210

Aux 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022, tous les instruments financiers des filiales d'assurance de dommages étaient détenus dans le cadre des activités d'assurance.

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque de perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'actifs ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, ou des écarts de crédit, ou des taux de change, ou de la qualité du crédit de la contrepartie.

Les filiales d'assurance sont directement exposées au risque de prix en raison des portefeuilles de placements qu'elles détiennent, qui incluent des titres de participation et des instruments financiers dérivés. La filiale d'assurance de personnes est également exposée par ses activités d'assurance, car la valeur des passifs des contrats d'assurance des fonds distincts individuels et des contrats d'assurance vie avec participation est affectée par les fluctuations des marchés.

Ce risque est géré au moyen de politiques qui définissent des limites d'exposition à chaque type de placement ainsi que des limites par émetteur et des limites de diversification telles que des limites géographiques. Ces limites sont suivies par les responsables de la conformité sous la supervision de comité de gouvernance.

Le risque engendré par les variations de juste valeur des éléments sous-jacents, qui affectent la valeur des passifs des contrats d'assurance des fonds distincts individuels et des contrats d'assurance vie avec participation de la filiale d'assurance de personnes, est complètement compensé par la variation de juste valeur des actifs détenus, car la politique de cette filiale est de détenir ces placements spécifiques.

Pour ce qui est des risques associés aux garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts individuels, la filiale d'assurance de personnes a mis en place un programme de couverture afin de minimiser l'incidence des variations des marchés sur les excédents nets après ristournes aux membres et la MSC.

Considérant que la filiale d'assurance de personnes gère le risque de prix en examinant conjointement les contrats d'assurance et les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance, elle analyse et divulgue ses sensibilité sur une base nette.

Les tableaux suivants présentent l'incidence estimative d'une variation des marchés boursiers et des autres marchés sur la MSC, les excédents nets après ristournes aux membres ainsi que sur les capitaux propres. Cette analyse suppose que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées.

Sensibilité – Activités d'assurance de personnes – Risques de marché : Prix

	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Marchés boursiers						
Incidence d'une augmentation de 15 %	10 \$	43 \$	162 \$	8 \$	51 \$	143 \$
Incidence d'une diminution de 15 %	(33)	(43)	(162)	(29)	(51)	(143)
Autres marchés						
Incidence d'une augmentation de 10 %	(4)	76	76	—	78	78
Incidence d'une diminution de 10 %	4	(76)	(76)	—	(78)	(78)

Sensibilité – Activités d'assurance de dommages – Risques de marché : Prix

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 15 %	215 \$	215 \$	194 \$	194 \$
Incidence d'une diminution de 15 %	(215)	(215)	(194)	(194)

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la filiale d'assurance de personnes, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. Pour cette filiale, la gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

Pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion de ce risque se traduit également par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et la répartition de la perception des primes d'assurance tout au long de l'année, qui permet généralement de soutenir en grande partie les sorties de fonds générées par les réclamations et les autres frais.

La politique sur la gestion du risque de liquidité décrit les principes et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Les filiales d'assurances de personnes et de dommages doivent notamment mesurer, suivre et contrôler les principaux indicateurs de liquidité qui leur sont applicables. Cette responsabilité sous-tend une vigie trimestrielle sur la liquidité qui a pour but de détecter un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein des filiales d'assurance.

Le tableau suivant présente une analyse par échéances prévues des flux de trésorerie futurs. Le passif au titre de couverture restante des contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes est exclu de cette analyse.

	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Contrats d'assurance	Contrats de réassurance	Total	Contrats d'assurance	Contrats de réassurance	Total
Moins de 1 an	2 462 \$	10 \$	2 472 \$	2 328 \$	6 \$	2 334 \$
De 1 an à 2 ans	1 532	12	1 544	1 430	9	1 439
Plus de 2 ans à 3 ans	1 368	14	1 382	1 243	10	1 253
Plus de 3 ans à 4 ans	1 175	15	1 190	1 065	12	1 077
Plus de 4 ans à 5 ans	1 023	18	1 041	925	13	938
Plus de 5 ans	45 248	1 732	46 980	40 767	1 531	42 298
Total	52 808 \$	1 801 \$	54 609 \$	47 758 \$	1 581 \$	49 339 \$

Le tableau suivant présente les montants qui peuvent être exigés par les titulaires de contrats sans préavis et la valeur comptable des portefeuilles auxquels ils se rapportent.

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Montants remboursables sur demande	Valeur comptable	Montants remboursables sur demande	Valeur comptable
Passifs des contrats d'assurance et de réassurance				
Activités d'assurance de personnes	5 233 \$	14 758 \$	5 102 \$	13 691 \$
Total	5 233 \$	14 758 \$	5 102 \$	13 691 \$

Les montants remboursables sur demande comprennent les sommes en dépôts, les valeurs de rachats et les valeurs du compte des titulaires de contrats pour les fonds d'assurance-vie universelle, moins les frais de rachat applicables à la date de présentation de l'information financière. Les passifs nets des contrats d'assurance des fonds distincts ont été exclus du tableau, le montant remboursable sur demande maximal correspondant à sa valeur comptable.

NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES

CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Régimes de retraite de groupe

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite de groupe ainsi qu'un régime excédentaire de retraite de groupe, ce dernier procurant des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013 et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Le RRMD est réglementé par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (LRCR). Celle-ci exige la formation d'un comité de retraite assumant le rôle d'administrateur et de fiduciaire du régime. La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, assume les responsabilités revenant au promoteur du RRMD et s'assure de sa bonne administration en conformité avec les lois et règlements en vigueur. De plus, la Fédération se porte garante des obligations résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au régime. Le conseil d'administration de la Fédération, agissant comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins, est la seule instance apte à modifier le régime ou à y mettre fin.

Régime d'avantages complémentaires de groupe

Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime, le Mouvement Desjardins offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge en vertu d'un régime à prestations définies de groupe qui n'est pas capitalisé.

Autres régimes

Les autres régimes à prestations définies offerts sont des régimes de retraite et un régime d'avantages complémentaires incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie dont les risques ne sont pas partagés par des entités soumises à un contrôle commun.

NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

Risques liés aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

Gestion des risques

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le comité de retraite s'est doté d'une politique sur la gestion des risques afin de formaliser le cadre dans lequel s'exécute la gestion des risques du RRMD et de préciser les rôles et responsabilités des parties impliquées. D'ailleurs, il a délégué à son comité de gestion des placements (CGP) certains pouvoirs et responsabilités. Le contenu et la justesse du registre des risques sont révisés au moins une fois l'an et présentés au CGP ainsi qu'au comité de retraite, qui soumettent leurs commentaires, le cas échéant. Les indicateurs énumérés au sein du registre des risques du RRMD font l'objet d'une surveillance constante et d'une divulgation trimestrielle par l'intermédiaire du tableau de bord de la gestion des risques, ce qui permet au CGP et au comité de retraite de s'assurer que les risques sont gérés et contrôlés efficacement.

Le CGP est également responsable de réviser la politique de placement et de recommander au comité de retraite toute modification à cet égard, ainsi que d'adopter tout encadrement particulier d'investissement. Il s'assure du respect de tels encadrements, incluant la politique de placement. Chaque année, le CGP recommande la stratégie de répartition des actifs, adopte le plan d'investissement en conséquence et en fait le suivi. Il analyse également les occasions d'investissement qui lui sont présentées et les risques qui y sont associés. La stratégie de répartition des actifs est établie à partir d'indicateurs stratégiques qui représentent des facteurs de risque, dont le risque de taux d'intérêt. Une répartition en facteurs de risque permet de respecter la tolérance au risque à court terme, d'assurer une prise de risque adéquate en fonction du rendement cible et d'acquiescer systématiquement les obligations du régime.

La politique de placement peut être modifiée en fonction des relations risque-rendement à long terme sur les marchés, des engagements et de la situation financière du RRMD, de la tolérance à l'égard du risque ainsi que du cadre législatif. Cette politique prévoit des mécanismes pour atténuer les risques de marché. Entre autres, elle établit des limites relatives à chaque type de placement et à la répartition des actifs entre les différentes catégories de même que des paramètres de risque en ce qui concerne cette répartition. La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen régulier, et les règles de rééquilibrage de la politique de placement sont appliquées si la répartition réelle se trouve à l'extérieur des limites permises. Le risque de change est aussi contrôlé par la politique de placement qui spécifie les règles de couverture.

Exigences de financement

Le RRMD est financé au moyen de cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, et établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs doivent être égales à un montant qui, ajouté aux cotisations salariales, est suffisant pour couvrir la valeur des engagements qui s'accumulent couramment dans le régime, y compris les frais et honoraires payés par ce dernier, ainsi que les cotisations spéciales nécessaires pour amortir tout déficit et couvrir la provision de stabilisation. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime. Le coût annuel du régime se compose des cotisations pour service courant, des frais de gestion administrative et des cotisations spéciales requises pour financer la provision de stabilisation ainsi que le déficit du régime, s'il y a lieu.

Selon les exigences de la LRRCR, le financement minimal du RRMD est basé sur l'approche de continuité. Une provision de stabilisation doit être financée au moyen de cotisations particulières d'exercice et d'équilibre. Les déficits de capitalisation et de stabilisation doivent être financés sur une période maximale de 10 ans.

NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

MONTANTS COMPTABILISÉS

Variation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies

Les actifs nets et passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

	Régimes de retraite de groupe			Régime d'avantages complémentaires de groupe			Autres régimes		
	Juste valeur			Juste valeur			Juste valeur		
	Obligation	des actifs	Total	Obligation	Obligation	des actifs	Total	Total	
Au 31 décembre 2021	18 354 \$	18 199 \$	155 \$	754 \$	1 044 \$	967 \$	77 \$	986 \$	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>									
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	430	—	430	4	35	—	35	469	
Charge / produit d'intérêts nets	537	523	14	20	30	28	2	36	
Coûts des services passés	1	—	1	—	4	—	4	5	
	968	523	445	24	69	28	41	510	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>									
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	—	(3 552)	3 552	—	—	(208)	208	3 760	
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	19	—	19	(34)	(3)	—	(3)	(18)	
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(4 959)	—	(4 959)	(174)	(289)	—	(289)	(5 422)	
Pertes (gains) d'expérience	723	—	723	4	13	—	13	740	
	(4 217)	(3 552)	(665)	(204)	(279)	(208)	(71)	(940)	
<i>Autres variations</i>									
Cotisations des participants	280	280	—	—	—	—	—	—	
Cotisations des employeurs	—	522	(522)	—	—	21	(21)	(543)	
Prestations payées	(652)	(645)	(7)	(24)	(33)	(20)	(13)	(44)	
Autres variations	(19)	(21)	2	2	3	1	2	6	
	(391)	136	(527)	(22)	(30)	2	(32)	(581)	
Au 31 décembre 2022	14 714 \$	15 306 \$	(592) \$	552 \$	804 \$	789 \$	15 \$	(25) \$	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>									
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	261	—	261	2	24	—	24	287	
Charge / produit d'intérêts nets	781	806	(25)	28	43	41	2	5	
Coûts des services passés	—	—	—	—	1	—	1	1	
	1 042	806	236	30	68	41	27	293	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>									
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	—	544	(544)	—	—	35	(35)	(579)	
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	85	—	85	12	—	—	—	97	
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	1 450	—	1 450	31	75	—	75	1 556	
Pertes (gains) d'expérience	32	—	32	2	—	—	—	34	
	1 567	544	1 023	45	75	35	40	1 108	
<i>Autres variations</i>									
Cotisations des participants	289	289	—	—	—	—	—	—	
Cotisations des employeurs	—	539	(539)	—	—	15	(15)	(554)	
Prestations payées	(667)	(667)	—	(25)	(32)	(29)	(3)	(28)	
Autres variations	4	(21)	25	—	—	(2)	2	27	
	(374)	140	(514)	(25)	(32)	(16)	(16)	(555)	
Au 31 décembre 2023	16 949 \$	16 796 \$	153 \$	602 \$	915 \$	849 \$	66 \$	821 \$	

NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

MONTANTS COMPTABILISÉS (suite)

Aux fins de la présentation du bilan, les actifs nets et les passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont présentés distinctement :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	46 \$	679 \$
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	867	654
	821 \$	(25) \$

Répartition des actifs du principal régime de retraite de groupe

La juste valeur des actifs du principal régime de retraite de groupe se répartit de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2023 ⁽¹⁾		Au 31 décembre 2022 ⁽¹⁾	
	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif
Obligations				
Gouvernement du Canada	— \$	64 \$	— \$	136 \$
Provinces, corps municipaux et autres administrations publiques	132	6 451	94	4 777
Autres émetteurs	3 531	—	2 991	—
Actions	218	3 451	261	3 486
Placements immobiliers	2 078	—	2 239	—
Placements en infrastructure	2 458	—	2 206	—
Encaisse et titres du marché monétaire	178	171	143	200
Autres	3 179	25	2 106	26
Total	11 774 \$	10 162 \$	10 040 \$	8 625 \$

⁽¹⁾ Les engagements liés aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat portés en diminution des actifs du principal régime de retraite de groupe sont exclus du tableau.

Au 31 décembre 2023, le RRMD détient des placements admissibles en titres du marché monétaire dans des entités du Mouvement Desjardins ainsi que des contrats de change dont la contrepartie est une entité du Mouvement Desjardins, dont la juste valeur totalise 123 M\$ (9 M\$ au 31 décembre 2022).

NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

INCIDENCES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Régimes de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Régimes de retraite de groupe	Régimes d'avantages complémentaires de groupe
Taux d'actualisation de l'obligation ⁽¹⁾	4,65 %	4,65 %	5,30 %	5,25 %
Taux d'actualisation du coût des services rendus ⁽¹⁾	4,65	4,60	5,25	5,25
Taux prévu d'augmentation des salaires	3,00	3,00	3,00	3,00
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur l'obligation et l'actif ⁽¹⁾	5,24	5,22	2,86	2,71
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur le coût des services rendus ⁽¹⁾	5,24	5,21	3,12	2,98
Taux estimatif de croissance annuelle du coût des soins de santé couverts	—	3,50	—	3,50

⁽¹⁾ Taux pondéré de tous les régimes.

Sensibilité des hypothèses clés

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes liés aux hypothèses retenues. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes. En réalité, il est possible qu'il existe des corrélations entre ces hypothèses. Cependant, pour démontrer l'incidence des variations des hypothèses, celles-ci doivent être modifiées de façon individuelle :

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés
Régimes de retraite de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(2 225) \$	(175) \$	(1 655) \$	(209) \$
Baisse de 1 %	2 972	280	2 423	222
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	594	95	432	55
Baisse de 1 %	(504)	(41)	(348)	(67)
Régime d'avantages complémentaires de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(67)	1	(58)	3
Baisse de 1 %	83	(2)	71	(5)
Coûts des soins de santé				
Hausse de 1 %	36	2	30	2
Baisse de 1 %	(31)	(1)	(26)	(2)

Cotisations prévues pour 2024

Le Mouvement Desjardins prévoit cotiser 545 M\$ à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

Profil des échéances des obligations au titre des régimes de retraite

Pour l'exercice 2023, la durée financière moyenne pondérée est d'approximativement 16 ans (14 ans en 2022) pour le principal régime de retraite de groupe et d'approximativement 13 ans (12 ans en 2022) pour le régime d'avantages complémentaires de groupe.

NOTE 19 – AUTRES PASSIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres passifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)
Créditeurs et autres charges à payer	4 181 \$	3 537 \$
Intérêts à payer	1 925	1 237
Passifs des contrats d'investissement	1 762	1 564
Passifs sur contrats conclus avec des clients	543	523
Ristournes à payer	418	404
Impôt à payer	278	157
Provisions pour risques et charges	103	288
Dettes auprès d'institutions financières	1	14
Autres	1 458	1 368
	10 669 \$	9 092 \$

NOTE 20 – OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées qui figurent au bilan combiné du Mouvement Desjardins sont des billets subordonnés émis par la Fédération. Les billets subordonnés de la Fédération représentent des obligations directes non garanties et sont subordonnés, quant au droit de paiement, aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Fédération. Ces droits s'étendent à d'autres entités faisant partie du Groupe coopératif Desjardins (tel que défini dans la Loi) en cas de dissolution, d'insolvabilité, de faillite ou de liquidation de la Fédération conformément à la loi applicable.

Les rachats et annulations de ces billets sont assujettis au consentement et à l'approbation des autorités réglementaires applicables. Ces obligations se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2023 ⁽²⁾	Au 31 décembre 2022 ⁽²⁾
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 26 mai 2020, échéant en mai 2030, portant intérêt au taux annuel de 2,856 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois plus 2,11 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2025 ⁽¹⁾	977 \$	964 \$
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 28 mai 2021, échéant en mai 2031, portant intérêt au taux annuel de 1,992 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois plus 0,60 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2026 ⁽¹⁾	998	998
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 23 août 2022, échéant en août 2032, portant intérêt au taux annuel de 5,035 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des opérations de pension à un jour (<i>Canadian Overnight Repo Rate Average</i> ou <i>CORRA</i>) composé quotidiennement plus 2,29 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2027 ⁽¹⁾	979	966
	2 954 \$	2 928 \$

⁽¹⁾ Ces billets subordonnés sont admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). À la survenance d'un événement déclencheur tel que défini dans la réglementation sur les fonds propres, ces billets sont automatiquement et immédiatement convertibles en parts Z-capital contingent de la Fédération, dont le nombre correspondra au quotient obtenu en divisant (i) la valeur du billet multiplié par 1,50 par (ii) le prix de conversion.

⁽²⁾ La valeur comptable des obligations subordonnées tient compte des ajustements de juste valeur lorsque la comptabilité de couverture est appliquée.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins comprennent les types de contrats suivants :

Contrats de taux d'intérêt

Les contrats de taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux et les contrats à terme normalisés. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations au moyen desquelles deux parties échangent des flux d'intérêts portant sur un capital nominal spécifié pendant une période prédéterminée et selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal, qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés sur des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement. Le Mouvement Desjardins utilise des contrats de taux d'intérêt principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif.

Contrats de change

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure et selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, à l'exception du fait que leur livraison s'effectue dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises ainsi que les swaps de taux d'intérêt et de devises sont des opérations au moyen desquelles les parties s'échangent des versements d'intérêts sur des montants nominaux de référence dans des devises différentes. Les montants en capital nominal font l'objet d'un échange lorsque la transaction est conclue ainsi qu'à son échéance. Le Mouvement Desjardins utilise des swaps de devises ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relatifs aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

Autres contrats financiers dérivés

Les autres contrats financiers dérivés utilisés par le Mouvement Desjardins comprennent les swaps sur rendement total et les options sur indices boursiers, qui sont liés aux opérations relatives à des indices financiers, de même que les swaps sur défaillance de crédit, qui sont utilisés pour gérer le risque de crédit relatif aux éléments d'actif et de passif. Les swaps sur rendement total sont des opérations au moyen desquelles une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie le taux de rendement d'un actif, d'un groupe d'actifs ou d'un indice sous-jacent en contrepartie d'une rémunération précisée dans le contrat. Les swaps sur défaillance de crédit sont des opérations en vertu desquelles l'une des parties convient de payer des intérêts à l'autre partie qui s'engage, quant à elle, à effectuer un paiement si l'incidence de crédit précisée dans l'accord se produit.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le Mouvement Desjardins conclut différents types d'options tels que des options sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Il emploie principalement ces contrats pour répondre aux besoins de ses membres et clients, et pour gérer ses propres risques relatifs aux éléments d'actif et de passif.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné :

	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
Au 31 décembre 2023							
Désignés comme instruments de couverture⁽¹⁾							
Couverture de juste valeur							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	694 \$	204 \$	366 \$	141 \$	1 405 \$	21 \$	31 \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	3 437	4 926	14 569	15 251	38 183	—	—
<i>Taux moyen</i>	3,7 %	2,1 %	3,0 %	2,2 %			
	4 131	5 130	14 935	15 392	39 588	21	31
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	—	844	—	261	1 105	23	21
<i>Taux moyen CAD-GBP</i>	—	1,6886	—	—			
<i>Taux moyen CAD-NOK</i>	—	—	—	0,1304			
	—	844	—	261	1 105	23	21
Total – Couverture de juste valeur	4 131	5 974	14 935	15 653	40 693	44	52
Couverture de flux de trésorerie							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	828	—	22	30	880	4	19
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	4 910	7 622	23 921	6 113	42 566	—	—
<i>Taux moyen</i>	2,0 %	4,0 %	3,7 %	3,8 %			
	5 738	7 622	23 943	6 143	43 446	4	19
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	4 372	15 884	11 036	—	31 292	250	579
<i>Taux moyen CAD-USD</i>	—	1,3248	1,3248	—			
<i>Taux moyen CAD-EUR</i>	1,4629	1,4629	1,4629	—			
<i>Taux moyen CAD-CHF</i>	—	—	1,5749	—			
<i>Taux moyen CAD-JPY</i>	—	—	0,0094	—			
	4 372	15 884	11 036	—	31 292	250	579
Total – Couverture de flux de trésorerie	10 110	23 506	34 979	6 143	74 738	254	598
Total – Désignés comme instruments de couverture	14 241 \$	29 480 \$	49 914 \$	21 796 \$	115 431 \$	298 \$	650 \$

⁽¹⁾ Les instruments de couverture sont présentés au poste « Instruments financiers dérivés » du bilan combiné.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
Au 31 décembre 2023							
À des fins de transaction							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats hors cote							
Swaps de taux d'intérêt	16 355 \$	5 825 \$	3 860 \$	4 415 \$	30 455 \$	351 \$	665 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1 977	—	—	—	1 977	48	33
Options achetées	271	432	281	15	999	21	—
Options vendues	243	364	222	15	844	—	23
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps de taux d'intérêt	129 879	154 767	73 155	25 761	383 562	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	12 620	2 885	—	—	15 505	—	—
Options achetées	30 615	—	—	—	30 615	30	—
Options vendues	23 991	—	—	—	23 991	—	26
	215 951	164 273	77 518	30 206	487 948	450	747
Contrats de change							
Contrats hors cote							
Contrats à terme	66 497	2 745	158	—	69 400	460	717
Swaps de devises	3 892	—	313	422	4 627	76	54
Options achetées	1 476	553	39	—	2 068	22	—
Options vendues	1 790	510	279	—	2 579	—	50
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	3	—	—	—	3	—	—
	73 658	3 808	789	422	78 677	558	821
Autres contrats⁽¹⁾							
Contrats hors cote							
Swaps	—	60	—	73	133	—	—
Options achetées	10 662	17 723	13 507	129	42 021	4 555	—
Options vendues	9 568	18 474	12 238	160	40 440	—	4 408
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps	—	—	676	—	676	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	988	—	—	—	988	—	—
Options achetées	1	—	—	—	1	—	—
	21 219	36 257	26 421	362	84 259	4 555	4 408
Total – À des fins de transaction	310 828 \$	204 338 \$	104 728 \$	30 990 \$	650 884 \$	5 563 \$	5 976 \$
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	325 069 \$	233 818 \$	154 642 \$	52 786 \$	766 315 \$	5 861 \$	6 626 \$
Moins :							
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	—	—	—	—	—	1 345	1 345
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	325 069 \$	233 818 \$	154 642 \$	52 786 \$	766 315 \$	4 516 \$	5 281 \$

⁽¹⁾ Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicielle.

⁽²⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les informations sur les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

Au 31 décembre 2022	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
Désignés comme instruments de couverture⁽¹⁾							
Couverture de juste valeur							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	286 \$	1 164 \$	304 \$	433 \$	2 187 \$	26 \$	91 \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	1 878	13 712	16 454	16 710	48 754	—	—
<i>Taux moyen</i>	3,3 %	3,6 %	2,9 %	1,7 %			
	2 164	14 876	16 758	17 143	50 941	26	91
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	1 015	—	—	—	1 015	—	30
<i>Taux moyen CAD-USD</i>	1,3539	—	—	—			
	1 015	—	—	—	1 015	—	30
Total – Couverture de juste valeur	3 179	14 876	16 758	17 143	51 956	26	121
Couverture de flux de trésorerie							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	577	2 172	8	294	3 051	24	98
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	5 538	15 653	22 976	5 111	49 278	—	—
<i>Taux moyen</i>	2,3 %	2,8 %	2,9 %	2,8 %			
	6 115	17 825	22 984	5 405	52 329	24	98
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	2 217	13 329	10 420	—	25 966	148	748
<i>Taux moyen CAD-USD</i>	—	1,3539	1,3539	—			
<i>Taux moyen CAD-EUR</i>	1,4494	1,4494	1,4494	—			
	2 217	13 329	10 420	—	25 966	148	748
Total – Couverture de flux de trésorerie	8 332	31 154	33 404	5 405	78 295	172	846
Total – Désignés comme instruments de couverture	11 511 \$	46 030 \$	50 162 \$	22 548 \$	130 251 \$	198 \$	967 \$

⁽¹⁾ Les instruments de couverture sont présentés au poste « Instruments financiers dérivés » du bilan combiné.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les informations sur les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

Au 31 décembre 2022	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
À des fins de transaction							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats hors cote							
Swaps de taux d'intérêt	24 571 \$	17 330 \$	3 283 \$	4 095 \$	49 279 \$	567 \$	1 217 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2 064	—	—	—	2 064	13	20
Options achetées	3 231	338	140	15	3 724	29	—
Options vendues	3 196	364	137	15	3 712	—	32
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps de taux d'intérêt	117 404	116 420	67 172	29 504	330 500	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	12 521	2 763	—	—	15 284	—	—
Options achetées	4 695	—	—	—	4 695	2	—
Options vendues	5 616	—	—	—	5 616	—	1
	173 298	137 215	70 732	33 629	414 874	611	1 270
Contrats de change							
Contrats hors cote							
Contrats à terme	47 004	1 747	99	—	48 850	514	320
Swaps de devises	8 196	432	52	500	9 180	229	63
Options achetées	1 030	332	—	—	1 362	34	—
Options vendues	1 502	345	53	—	1 900	—	32
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	—	—	—	—	—	—	—
	57 732	2 856	204	500	61 292	777	415
Autres contrats⁽¹⁾							
Contrats hors cote							
Swaps	—	—	60	75	135	—	—
Options achetées	8 325	20 116	11 643	1 191	41 275	4 137	—
Options vendues	8 261	19 711	11 111	1 113	40 196	—	4 039
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps	—	1	34	—	35	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	975	—	—	—	975	—	—
Options achetées	1	1	—	—	2	—	—
	17 562	39 829	22 848	2 379	82 618	4 137	4 039
Total – À des fins de transaction	248 592 \$	179 900 \$	93 784 \$	36 508 \$	558 784 \$	5 525 \$	5 724 \$
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	260 103 \$	225 930 \$	143 946 \$	59 056 \$	689 035 \$	5 723 \$	6 691 \$
Moins :							
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	—	—	—	—	—	1 452	1 452
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	260 103 \$	225 930 \$	143 946 \$	59 056 \$	689 035 \$	4 271 \$	5 239 \$

⁽¹⁾ Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

⁽²⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

La façon dont le Mouvement Desjardins évalue les risques de marché ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion.

Couverture de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe par suite de la variation des taux d'intérêt sur le marché. De plus, lorsqu'un instrument financier est libellé en devises étrangères, le Mouvement Desjardins peut également effectuer des couvertures de juste valeur en utilisant des swaps de devises ou des swaps de taux d'intérêt et de devises. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture compense la variation de la juste valeur des éléments couverts faisant l'objet de la couverture. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de juste valeur pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations des flux de trésorerie futurs générés par un instrument financier à taux variable. Les instruments financiers dérivés de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs sur l'élément couvert. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de flux de trésorerie pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture

Le Mouvement Desjardins évalue l'efficacité d'une relation de couverture en comparant des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture avec celles de l'élément couvert attribuables au risque couvert afin d'établir la preuve d'une corrélation hautement efficace entre les deux instruments. Lorsque des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture afin de couvrir un risque de change, seules les variations du risque de change sont prises en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture.

L'inefficacité survient dans la mesure où la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert diffère de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. Les principales sources d'inefficacité sont attribuables à une différence entre les dates réelles et les dates attendues de refixation du prix, à une différence entre les facteurs d'actualisation utilisés ainsi qu'à une différence entre les dates de paiement de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Le tableau suivant présente des informations sur l'inefficacité des couvertures de juste valeur :

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net ⁽¹⁾
Couverture de juste valeur				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	19 \$	— \$	(72) \$	— \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	(420)	(17)	1 253	(11)
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	32	(7)	40	—
Total – Couverture de juste valeur	(369) \$	(24) \$	1 221 \$	(11) \$

⁽¹⁾ L'inefficacité de la couverture est comptabilisée au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture (suite)

Les tableaux suivants présentent des informations sur l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre :

2023	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net ⁽¹⁾	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Gains (pertes) reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie au résultat net Couvertures actives ⁽²⁾
Couverture de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	40 \$	— \$	40 \$	3 \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	364	—	359	202
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	116	(2)	124	—
Total – Couverture de flux de trésorerie	520 \$	(2) \$	523 \$	205 \$

2022	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net ⁽¹⁾	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Gains (pertes) reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie au résultat net Couvertures actives ⁽²⁾
Couverture de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	(394) \$	(12) \$	(629) \$	(77) \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	(854)	(19)	(339)	75
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	126	3	(253)	—
Total – Couverture de flux de trésorerie	(1 122) \$	(28) \$	(1 221) \$	(2) \$

⁽¹⁾ L'inefficacité de la couverture et l'ajustement de reclassement sont comptabilisés au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

⁽²⁾ L'ajustement de reclassement est inclus dans les postes « Revenu d'intérêts – Prêts » et « Frais d'intérêts – Dépôts » à l'état combiné du résultat.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture (suite)

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la comptabilité de couverture sur les soldes comptabilisés au bilan combiné et dans le cumul des autres éléments du résultat global :

	Couverture de flux de trésorerie			Couverture de juste valeur			
	Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie	Solde de la réserve pour couvertures cessées	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice	Valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert et inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de juste valeur pour tout élément couvert qui a cessé d'être ajusté	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice
Au 31 décembre 2023							
Risque de taux d'intérêt							
Actifs							
Valeurs mobilières	— \$	(2) \$	(1) \$	22 375 \$	— \$	— \$	730 \$
Prêts	439	(1 126)	(527)	840	(36)	—	19
Passifs							
Dépôts	(9) \$	430 \$	122 \$	15 199 \$	3 \$	237 \$	(244) \$
Obligations subordonnées	—	—	—	1 401	38	2	(23)
Risque de change							
Passifs							
Dépôts	(110) \$	— \$	(124) \$	1 105 \$	(22) \$	(7) \$	(39) \$

	Couverture de flux de trésorerie			Couverture de juste valeur			
	Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie	Solde de la réserve pour couvertures cessées	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice	Valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert et inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de juste valeur pour tout élément couvert qui a cessé d'être ajusté	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice
Au 31 décembre 2022							
Risque de taux d'intérêt							
Actifs							
Valeurs mobilières	(5) \$	— \$	8 \$	22 425 \$	— \$	— \$	(1 747) \$
Prêts	(1 260)	(278)	1 597	1 044	(57)	—	(56)
Passifs							
Dépôts	396 \$	276 \$	(634) \$	26 097 \$	586 \$	(58) \$	562 \$
Obligations subordonnées	—	—	—	1 371	61	4	49
Risque de change							
Passifs							
Dépôts	(234) \$	— \$	(120) \$	971 \$	37 \$	(23) \$	(40) \$

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de l'instrument est positive pour ce dernier. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ce risque ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à le gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers combinés.

Montants nominaux de référence	Les montants du contrat auxquels un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.
Valeur de remplacement	Le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive sans égard aux accords de compensation ni aux garanties pouvant être obtenus.
Risque de crédit équivalent	Le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel, qui est lui-même représenté par le changement de valeur déterminé selon une formule établie par l'Accord de Bâle III.
Solde pondéré en fonction des risques	Le solde pondéré en fonction des risques liés à la solvabilité des contreparties est établi selon les méthodes stipulées par l'Accord de Bâle III.

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins et du risque de crédit qui s'y rattache avant et après l'incidence des accords généraux de compensation :

	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022			
	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction des risques	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps de taux d'intérêt	497 051 \$	376 \$	553 \$	1 817 \$	483 049 \$	617 \$	340 \$	737 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1 977	48	80	57	2 064	—	32	18
Contrats à terme normalisés	15 505	—	—	—	15 284	13	1	—
Options achetées	31 614	51	14	35	8 419	31	15	45
Options vendues	24 835	—	—	—	9 328	—	—	—
	570 982	475	647	1 909	518 144	661	388	800
Contrats de change								
Contrats à terme	69 400	460	706	617	48 850	514	836	741
Contrats à terme normalisés	3	—	—	—	—	—	—	—
Swaps de devises	37 024	349	454	335	36 161	377	361	229
Options achetées	2 068	22	143	318	1 362	34	61	85
Options vendues	2 579	—	—	—	1 900	—	—	—
	111 074	831	1 303	1 270	88 273	925	1 258	1 055
Autres contrats								
Swaps	809	—	57	26	170	—	2	3
Contrats à terme normalisés	988	—	—	—	975	—	—	—
Options achetées	42 022	4 555	4 321	2 513	41 277	4 137	3 554	3 054
Options vendues	40 440	—	—	—	40 196	—	—	—
	84 259	4 555	4 378	2 539	82 618	4 137	3 556	3 057
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	766 315 \$	5 861 \$	6 328 \$	5 718 \$	689 035 \$	5 723 \$	5 202 \$	4 912 \$
Moins :								
Incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾	—	1 345	—	39	—	1 452	—	36
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	766 315 \$	4 516 \$	6 328 \$	5 679 \$	689 035 \$	4 271 \$	5 202 \$	4 876 \$

⁽¹⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT (suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie :

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction des risques	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction des risques
Cote d'évaluation du risque de crédit ⁽¹⁾				
AAA, AA+, AA, AA-	2 448 \$	1 102 \$	2 299 \$	972 \$
A+, A, A-	2 894	1 549	2 501	1 257
BBB, B, BB-, BBB-	221	414	635	1 330
CCC, CC, C	—	—	—	—
Non cotée	298	2 653	288	1 353
	5 861	5 718	5 723	4 912
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	1 345	39	1 452	36
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	4 516 \$	5 679 \$	4 271 \$	4 876 \$
Type de contrepartie				
Institutions financières	5 279 \$	2 675 \$	5 233 \$	2 928 \$
Autres	582	3 043	490	1 984
	5 861	5 718	5 723	4 912
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	1 345	39	1 452	36
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	4 516 \$	5 679 \$	4 271 \$	4 876 \$

⁽¹⁾ Les cotes d'évaluation du risque de crédit sont établies par les agences de notation reconnues. Les contreparties non cotées sont principalement des membres ou clients du Mouvement Desjardins. Bien que le tableau présente l'information par cote d'évaluation externe, le calcul des actifs pondérés en fonction du risque est réalisé en fonction d'une notation interne.

⁽²⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 22 – TRANSACTIONS IMPORTANTES

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Le 1^{er} mars 2023, par l'entremise de Groupe de compagnies Worldsource inc. (antérieurement nommée 9479-5176 Québec Inc.), une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement Desjardins a fait l'acquisition notamment de la totalité des actions en circulation du Réseau d'assurance IDC Worldsource inc., de Gestion financière Worldsource inc. et de Valeurs mobilières Worldsource inc. (collectivement ci-après, désignées « Worldsource »). Worldsource se spécialise dans les activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de consolider sa position à l'échelle du Canada en distribution indépendante, en plus de renforcer sa stratégie de croissance dans l'ensemble du marché canadien.

La détermination de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris ainsi que de la contrepartie transférée a été complétée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition est présentée ci-dessous :

	Au 1 ^{er} mars 2023
Actifs identifiables nets acquis	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 \$
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	254
Actifs au titre de droits d'utilisation	4
Immobilisations corporelles	1
Immobilisations incorporelles	442
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2
Autres actifs – Autres	30
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	(254)
Obligations locatives	(5)
Passifs d'impôt différé	(104)
Autres passifs – Autres	(34)
	342 \$
Contrepartie	
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	6
Trésorerie nette utilisée pour l'acquisition	743
Contrepartie totale	749 \$
Goodwill résultant de l'acquisition	407 \$

Le goodwill est attribuable aux synergies devant résulter de l'acquisition de Worldsource par le Mouvement Desjardins. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Depuis l'acquisition, la contribution des activités de Worldsource au « Revenu net total » du Mouvement Desjardins, s'élève à 409 M\$. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'exercice, la contribution de Worldsource aurait fait augmenter le « Revenu net total » de 515 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, des frais de clôture de 2 M\$ (3 M\$ au cours de l'exercice 2022) directement attribuables à l'acquisition ont été comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres » de l'état combiné du résultat.

NOTE 23 – CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ

Le capital social est composé de parts de qualification et de parts de capital.

Les caisses peuvent émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré des caisses dans les cas énoncés dans la Loi. La part de qualification confère au membre détenteur un seul droit de vote à la caisse qui l'a émise, peu importe le nombre de parts de qualification détenues dans cette dernière.

La Fédération peut émettre un nombre illimité de parts de capital F et de parts Z – capital contingent (les parts de capital Z) d'une valeur nominale de 10 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote. Les parts de capital F ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres des caisses Desjardins du Québec, y compris à leurs membres auxiliaires. Les parts de capital Z peuvent être émises à toute personne conformément à la Loi, mais uniquement en conversion d'instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de la Fédération, ou à la discrétion de la Fédération après une telle conversion. La Fédération a le droit, par résolution du conseil d'administration et avec l'autorisation de l'AMF, de racheter, en tout temps, unilatéralement, la totalité ou une partie des parts de capital F et Z, le cas échéant. La Fédération peut aussi, en tout temps, avec l'autorisation de l'AMF, acheter de gré à gré la totalité ou une partie des parts de capital F et Z, le cas échéant. Le taux d'intérêt des parts de capital F et Z, le cas échéant, est déterminé par le conseil d'administration de la Fédération, et ce dernier approuve annuellement les excédents pouvant être affectés au paiement d'un intérêt sur ces parts de capital. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres, au poste « Rémunération sur le capital social » après approbation. Le remboursement du capital et le versement des intérêts sont assujettis au respect de certaines conditions.

PARTS ÉMISES ET PAYÉES

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Parts de qualification	26 \$	26 \$
Parts de capital F	4 705	4 760
	4 731 \$	4 786 \$

NOTE 24 – CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, offertes seulement aux membres de la CDO, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la CDO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la CDO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou en plusieurs séries.

NOTE 25 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	(425) \$	(1) \$	(1 237) \$	(13) \$
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(280)	—	(815)	—
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(3)	—	(6)	—
Cumul des autres éléments du résultat global	(708) \$	(1) \$	(2 058) \$	(13) \$

⁽¹⁾ Tiennent compte d'une provision pour pertes de crédit de 18 M\$ au 31 décembre 2023 (10 M\$ au 31 décembre 2022) sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 26 – GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est de veiller à la santé financière et à la pérennité du Groupe coopératif Desjardins. Pour favoriser le maintien d'un niveau et d'une structure de fonds propres permettant de conserver la confiance des membres et clients et d'optimiser le coût financier du capital, l'organisation s'est dotée d'une structure de capital cible qui tient compte des exigences réglementaires de l'industrie bancaire, des ambitions de Desjardins quant au maintien de ses cotes de crédit ainsi que du profil de risque de l'organisation et de ses composantes. La structure cible est mise à jour en fonction de l'évolution des facteurs qui précèdent et approuvée annuellement par le conseil d'administration de la Fédération.

CADRE INTÉGRÉ DE GESTION DU CAPITAL DU MOUVEMENT DESJARDINS

La composition et la suffisance des fonds propres réglementaires pour l'ensemble du Mouvement Desjardins sont évaluées selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital pour les coopératives de services financiers. En février 2023, l'AMF a publié une mise à jour de cette ligne directrice qui découle des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en 2017. Ces réformes visent essentiellement à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières. Cette mise à jour est entrée en vigueur au premier trimestre de 2023.

La Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital pour les coopératives de services financiers exige qu'un montant de fonds propres minimal soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes émise par l'AMF. Par conséquent, aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital pour les coopératives de services financiers.

Certaines filiales incluses dans le périmètre du Mouvement Desjardins sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales en matière de capitaux. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation.

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital pour les coopératives de services financiers et s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques (APR).

Désigné comme une institution financière d'importance systémique intérieure par l'AMF, le Mouvement Desjardins est assujetti à un supplément de fonds propres de 1,0 % et doit maintenir un ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A de 8,0 %. Son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Ces ratios incluent une réserve de conservation de 2,5 %. Le Mouvement Desjardins est également sujet à un plancher des APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multiplié par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des ratios de fonds propres réglementaires.

L'AMF exige également du Mouvement Desjardins qu'il respecte un ratio de levier financier minimal de 3,5 %. Ce ratio est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

NOTE 26 – GESTION DU CAPITAL (suite)

Depuis le 1er avril 2022, le Mouvement Desjardins doit satisfaire aux exigences de la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) émise par l'AMF. Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés conformément à cette ligne directrice. Celle-ci s'applique au groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO. Le Mouvement Desjardins doit maintenir un ratio TLAC d'au moins 21,5 % et un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins diffèrent des capitaux propres figurant au bilan combiné. Ils sont composés des éléments suivants :

- les fonds propres de base (catégorie 1) visent à assurer la continuité de l'exploitation. Ils sont subdivisés en deux groupes, soit la catégorie 1A (noyau dur) et la catégorie 1B (fonds propres additionnels). Les fonds propres de la catégorie 1A sont notamment constitués des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis et du cumul des autres éléments du résultat global. Les fonds propres de la catégorie 1B sont constitués des participations ne donnant pas le contrôle. Celles-ci sont déterminées, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice;
- les fonds propres complémentaires (catégorie 2) visent à absorber les pertes en cas de liquidation. Ils comprennent les billets subordonnés admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), les parts de qualification admissibles et la portion admissible de la provision pour pertes de crédit.

Le tableau suivant présente le solde des fonds propres réglementaires et de la capacité d'absorption des pertes (TLAC) disponible, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios réglementaires :

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Fonds propres et autres instruments TLAC		
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽¹⁾	28 678 \$	28 156 \$
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽¹⁾	28 678	28 156
Total des fonds propres ⁽¹⁾	30 745	30 445
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽²⁾	40 137	38 722
Actifs pondérés en fonction des risques⁽¹⁾		
Risque de crédit	115 313	118 783
Risque de marché	2 881	3 959
Risque opérationnel	22 287	15 114
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher de fonds propres	140 481	137 856
Ajustement transitoire en fonction du plancher de fonds propres	—	1 455
Total des actifs pondérés en fonction des risques	140 481 \$	139 311 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du ratio TLAC⁽²⁾	136 311	134 880
Exposition du ratio de levier⁽¹⁾	390 563	371 598
Exposition du ratio de levier TLAC⁽²⁾	383 474	364 519
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽¹⁾	20,4 %	20,2 %
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽¹⁾	20,4	20,2
Total des fonds propres ⁽¹⁾	21,9	21,9
TLAC ⁽²⁾	29,4	28,7
Levier ⁽¹⁾⁽³⁾	7,3	7,6
Levier TLAC ⁽²⁾⁽³⁾	10,5	10,6

⁽¹⁾ Les données comparatives sont conformes aux exigences de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital en vigueur au 31 décembre 2022.

⁽²⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO.

⁽³⁾ Conformément aux mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF en réponse aux incidences de la pandémie de COVID-19, les réserves auprès de banques centrales ont été exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul des ratios de levier. Ces mesures ont cessé de s'appliquer au quatrième trimestre de 2023.

RESPECT DES EXIGENCES

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectent celles-ci au 31 décembre 2023, comme lors de l'exercice précédent.

NOTE 27 – REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d'intérêts en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2023	2022
Revenu d'intérêts sur les actifs financiers		
Au coût amorti	12 183 \$	8 403 \$
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 764	972
À la juste valeur par le biais du résultat net	20	10
	13 967	9 385
Frais d'intérêts sur les passifs financiers		
Au coût amorti	6 894	3 038
À la juste valeur par le biais du résultat net	40	17
	6 934	3 055
	7 033 \$	6 330 \$

AUTRES REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus et pertes de placement en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2023			2022 Retraité (note 2)		
	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total
Autres revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	(246) \$	362 \$	116 \$	(118) \$	(293) \$	(411) \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(45)	(45)	20	10	30
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	33	(82)	(49)	—	(88)	(88)
Au coût amorti et autres	(510)	2	(508)	(33)	2	(31)
	(723)	237	(486)	(131) \$	(369) \$	(500) \$

NOTE 28 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

CHARGE D'IMPÔT SUR LES EXCÉDENTS DE L'EXERCICE

La charge d'impôt comptabilisée dans les états financiers combinés pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

	2023	2022 Retraité (note 2)
État combiné du résultat		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible sur les excédents	708 \$	739 \$
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	(46)	14
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(78)	(69)
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(108)	(106)
	476	578
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	(54)	(343)
Variation des taux d'impôt	—	1
Ajustements au titre de l'impôt différé des exercices précédents	27	(23)
	(27)	(365)
	449 \$	213 \$
État combiné du résultat global		
Impôt exigible	134 \$	(355) \$
Impôt différé	8	(247)
	142	(602)
Total de la charge d'impôt	591 \$	(389) \$

Les impôts sur les excédents présentés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2023	2022 Retraité (note 2)
Impôts sur les excédents	557 \$	319 \$
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(108)	(106)
Impôts sur les excédents	449 \$	213 \$

RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION

La charge d'impôt sur les excédents à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2023	2022 Retraité (note 2)
Impôt au taux statutaire combiné du Canada et des provinces de 26,67 % (26,80 % en 2022)	751 \$	418 \$
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(108)	(106)
Déduction pour petites entreprises	(7)	(7)
Revenus de placement et autres éléments non imposables	(116)	(27)
Variation des taux d'impôt	—	1
Dépenses non déductibles	17	17
Ajustements au titre de l'impôt exigible et différé des exercices précédents	(19)	(9)
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(78)	(69)
Autres	9	(5)
	449 \$	213 \$

NOTE 28 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS (suite)

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	Bilan combiné		État combiné du résultat	
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)
Actifs d'impôt différé				
Obligations locatives	146 \$	162 \$	16 \$	(7) \$
Actifs/ Passifs des contrats d'assurance et de réassurance	100	—	(145)	—
Provision pour pertes de crédit	196	200	4	(6)
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	228	170	69	15
Pertes fiscales ⁽¹⁾	434	410	(22)	(201)
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	174	485	9	(33)
Passifs des contrats d'investissement	—	33	33	(23)
Autres	125	115	21	(47)
	1 403 \$	1 575 \$	(15) \$	(302) \$
Passifs d'impôt différé				
Immobilisations corporelles et incorporelles, et immeubles de placement	265 \$	156 \$	5 \$	34 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	135	152	(17)	4
Actifs/ Passifs des contrats d'assurance et de réassurance	—	45	—	(101)
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	11	178	—	—
	411	531	(12)	(63)
Solde net des actifs (passifs) d'impôt différé	992 \$	1 044 \$	(27) \$	(365) \$

⁽¹⁾ La reconnaissance de l'actif d'impôt différé découlant des pertes fiscales est supportée par des bénéfices imposables futurs suffisants pour l'utilisation de ces pertes.

Aux fins de la présentation du bilan combiné, les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués par entités légales et présentés comme suit :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)
Actifs d'impôt différé ⁽¹⁾	1 244 \$	1 267 \$
Passifs d'impôt différé ⁽¹⁾	252	223
	992 \$	1 044 \$

⁽¹⁾ L'impôt différé se résorbera principalement à long terme.

Le montant des différences temporaires déductibles, des pertes fiscales sans échéance et des crédits d'impôt pour lequel aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan combiné est de 108 M\$ (111 M\$ au 31 décembre 2022).

NOTE 29 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins a recours à des instruments de crédit et à des garanties hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de ses membres et clients. Le tableau suivant présente le montant contractuel des engagements ainsi que le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties que le Mouvement Desjardins a accordées à des tiers. Le risque de crédit maximal lié aux engagements correspond au montant intégral du crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Le risque de crédit maximal lié aux garanties correspond aux sorties de fonds maximales que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles dont il pourrait bénéficier tels que les garanties détenues, les polices d'assurance ou d'autres méthodes d'atténuation du risque de crédit. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Dans les deux cas, le risque de perte maximale est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif au bilan combiné.

Les montants présentés dans le tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers dont le risque maximal est différent de la valeur comptabilisée. D'autres instruments financiers présentés au bilan combiné exposent le Mouvement Desjardins à un risque de crédit. Pour ces derniers, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable.

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Engagements		
Engagements de crédit	131 048 \$	124 533 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	2 875	3 385
Lettres de crédit documentaire	17	18
Garanties		
Garanties et lettres de crédit de soutien	2 281	1 510

Engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux membres et clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Dans le cadre de ses activités de garde de valeurs, le Mouvement Desjardins conclut des ententes de prêts de valeurs avec des clients. Il fournit des engagements d'indemnisation à certains clients prêteurs de titres afin d'assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne remettrait pas les titres empruntés, et où la valeur des actifs détenus en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

L'emprunteur doit garantir le prêt en tout temps au moyen de titres négociables émis généralement par les gouvernements fédéral et provinciaux, et représentant 102 % du montant contractuel. Il y a un risque de perte si l'emprunteur manque à ses engagements et que la valeur de la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le montant du prêt. Afin de limiter ce risque, la valeur des garanties obtenues de l'emprunteur est ajustée sur une base quotidienne, ce qui assure une couverture suffisante.

Lettres de crédit documentaire

Les lettres de crédit documentaire sont des instruments émis pour le compte d'un membre ou d'un client, et elles représentent le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le membre et client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Garanties et lettres de crédit de soutien

Les garanties et lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables du Mouvement Desjardins à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières ou d'exécution envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. Les garanties et lettres de crédit de soutien dont le paiement dépend du respect d'une obligation d'exécution sont considérées comme des garanties non financières, étant donné que le paiement ne dépend pas d'un défaut de crédit sur un titre d'emprunt. Les autres garanties et lettres de crédit de soutien constituent des garanties financières.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnités sont habituellement liées à des contrats d'acquisition, de cession, de prestation de services et de location, à des accords de compensation ainsi qu'aux contrats signés avec des administrateurs ou des dirigeants. Aux termes de tels contrats, le Mouvement Desjardins pourrait être tenu de verser des indemnités si certains événements se produisaient tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales) ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni limite prédéterminé ne figure au contrat, et les événements qui déclencheraient un paiement sont difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que le Mouvement Desjardins pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation ont été négligeables.

NOTE 29 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut des conventions d'affectation d'actifs en garantie et reçoit de ses membres et clients des actifs en garantie qu'il est autorisé à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance conformément à des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Voici des exemples de modalités concernant les actifs affectés en garantie :

- les risques et avantages liés aux actifs affectés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les réaffecter en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien a été affecté en garantie;
- les actifs affectés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées. Dans les cas où le créancier est autorisé à vendre ou à réaffecter l'actif reçu en garantie, un actif comparable est remis à l'emprunteur.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, et la juste valeur des actifs détenus ou réaffectés en garantie provenant de tiers :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)
Actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie :		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	458 \$	589 \$
Valeurs mobilières	12 625	21 507
Prêts	29 601	26 681
	42 684	48 777
Actifs provenant de tiers :		
Actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie	23 176	23 667
Moins : Actifs non vendus ou non réaffectés en garantie	451	1 980
	22 725	21 687
	65 409 \$	70 464 \$
Utilisation des actifs :		
Opérations liées à des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées	20 851 \$	30 670 \$
Opérations liées à des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert	11 716	9 972
Opérations de titrisation	14 440	13 767
Obligations sécurisées	15 452	13 216
Opérations sur instruments financiers dérivés	1 107	603
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires ⁽¹⁾	1 263	1 523
Opérations liées aux passifs des contrats d'assurance ⁽²⁾	394	533
Approvisionnement en argent du réseau des caisses à la Banque du Canada	186	180
	65 409 \$	70 464 \$

⁽¹⁾ Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est tenu de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières pour pouvoir utiliser le système de transfert de paiements de grande valeur. Celles-ci sont exclues puisqu'elles sont remises à la fin du cycle de règlement quotidien.

⁽²⁾ Correspondent aux valeurs mobilières données en garantie dans le cadre du traité de réassurance qui a transféré à la date d'acquisition les passifs des contrats d'assurance de dommages des activités canadiennes de State Farm au Mouvement Desjardins.

FUITE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le 14 juin 2022, la Cour supérieure du Québec avait approuvé l'entente de règlement intervenue entre le Mouvement Desjardins et les demandeurs, à la suite du dépôt des actions collectives en lien avec la situation des renseignements personnels annoncée en juin 2019. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, les indemnités payables en vertu de cette entente de règlement relatives aux pertes de temps ont été versées. Les états financiers combinés tiennent compte des incidences financières de ce règlement.

LITIGES

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires. Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains de ces litiges et procédures, ni le moment de leur résolution ainsi que leur incidence éventuelle sur la situation financière du Mouvement Desjardins. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant des litiges et procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats du Mouvement Desjardins pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur sa situation financière.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ces risques ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers combinés. Des informations sur le risque de crédit en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des pertes de crédit attendues sont également présentées dans ces états financiers combinés, principalement à la note 2 « Méthodes comptables » et à la note 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent les actifs et les passifs inscrits au bilan combiné et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par le Mouvement Desjardins pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ces tableaux représente le montant maximal de crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de crédit de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

La note 17 « Contrats d'assurance et de réassurance » fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des actifs de contrats de réassurance et des passifs des contrats d'assurance.

Au 31 décembre 2023	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 388 \$	1 593 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	6 \$	8 987 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais résultat net ⁽¹⁾	214	372	1 139	1 256	1 207	2 860	5 509	19 223	4 847	36 627
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	867	1 658	1 682	1 473	1 468	8 221	22 192	12 619	1 512	51 692
Titres au coût amorti	1	—	—	—	1	1	6	37	—	46
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	10 613	1 689	1 376	—	—	—	—	—	—	13 678
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	3 207	4 698	7 864	4 991	6 530	34 523	93 329	3 693	7 023	165 858
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	39	72	163	161	205	1 069	4 646	8 499	9 385	24 239
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	22 160	6 613	5 726	4 609	6 493	8 547	12 831	2 255	7 784	77 018
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 180)	(1 180)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	24 754	24 754
Instruments financiers dérivés	249	364	649	349	434	1 229	2 386	201	—	5 861
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 345	19	—	—	—	—	—	—	437	2 801
Actifs des contrats de réassurance	7	70	60	49	46	152	319	834	139	1 676
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	476	476
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	974	974
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 549	1 549
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	563	563
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 186	1 186
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 477	1 477
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	46	46
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	1 244	1 244
Autres actifs – Autres	1 079	438	277	38	31	12	35	3	1 455	3 368
Total de l'actif	48 169 \$	17 586 \$	18 936 \$	12 926 \$	16 415 \$	56 614 \$	141 253 \$	47 364 \$	63 677 \$	422 940 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2023	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	4 911 \$	6 288 \$	17 222 \$	6 685 \$	9 348 \$	19 596 \$	16 631 \$	422 \$	70 416 \$	151 519 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	19 455	8 816	4 469	2 587	4 254	9 712	21 016	5 585	51 325	127 219
Institutions de dépôts ⁽³⁾	314	1	5	7	7	3	—	—	254	591
Passifs des contrats d'assurance	869	803	812	692	665	2 159	4 771	18 508	3 682	32 961
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	69	72	623	99	66	817	3 691	6 229	20	11 686
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	11 681	351	—	—	—	—	—	—	—	12 032
Instruments financiers dérivés	510	480	653	393	441	1 422	2 487	240	—	6 626
Sommes à payer aux clients courtiers et institutions financières	5 056	2	—	—	—	—	—	—	4 292	9 350
Obligations locatives	7	12	17	20	18	66	169	244	—	553
Passifs des contrats de réassurance	—	—	1	1	1	1	4	30	—	38
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	21 233	21 233
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	867	867
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	252	252
Autres passifs – Autres	3 461	1 766	1 181	427	333	488	837	156	2 020	10 669
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	2 954	—	2 954
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	34 390	34 390
Total du passif et des capitaux propres	46 333 \$	18 591 \$	24 983 \$	10 911 \$	15 133 \$	34 264 \$	49 606 \$	34 368 \$	188 751 \$	422 940 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	1 050 \$	1 046 \$	1 580 \$	1 739 \$	1 133 \$	4 886 \$	13 375 \$	774 \$	105 465 \$	131 048 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	2 875	2 875
Lettres de crédit documentaire	3	2	9	1	1	1	—	—	—	17
Garanties et lettres de crédit de soutien	199	259	483	754	444	58	40	40	4	2 281

⁽¹⁾ Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽²⁾ Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽³⁾ Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

⁽⁴⁾ Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

⁽⁵⁾ Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement Desjardins. Celles-ci sont classées dans la colonne « Sans échéance précise ».

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 900 \$	974 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	39 \$	8 913 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais résultat net ⁽¹⁾	108	866	1 064	902	788	2 252	5 931	16 563	5 513	33 987
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	554	1 646	1 613	1 640	869	5 792	24 093	14 986	65	51 258
Titres au coût amorti	—	—	—	—	1	1	6	42	—	50
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 766	970	2 288	—	—	—	—	—	—	17 024
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	2 438	3 102	6 683	6 622	8 303	18 951	99 544	7 015	7 024	159 682
À la consommation, sur cartes de de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	55	84	168	199	241	1 156	4 841	8 222	9 245	24 211
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	17 166	5 922	5 697	5 028	5 668	6 042	11 878	2 335	7 076	66 812
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 035)	(1 035)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	21 356	21 356
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	25	—	—	—	—	—	—	—	—	25
Instruments financiers dérivés	274	539	758	300	493	1 259	1 894	206	—	5 723
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 771	5	—	—	—	—	—	—	710	3 486
Actifs des contrats de réassurance	19	65	71	61	60	167	346	751	82	1 622
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	543	543
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	929	929
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 587	1 587
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	157	157
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	663	663
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 465	1 465
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	679	679
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	1 267	1 267
Autres actifs – Autres	836	772	239	14	16	12	31	—	1 620	3 540
Total de l'actif	45 912 \$	14 945 \$	18 581 \$	14 766 \$	16 439 \$	35 632 \$	148 564 \$	50 120 \$	58 985 \$	403 944 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	3 627 \$	3 817 \$	8 936 \$	6 750 \$	9 148 \$	19 852 \$	15 422 \$	260 \$	77 565 \$	145 377 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	11 216	8 919	4 938	2 447	2 845	8 220	19 852	3 963	51 772	114 172
Institutions de dépôts ⁽³⁾	61	12	7	4	3	6	2	—	192	287
Passifs des contrats d'assurance	830	831	910	827	814	2 111	4 634	15 498	3 747	30 202
Acceptations	25	—	—	—	—	—	—	—	—	25
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	146	1 009	331	54	45	1 114	2 944	4 208	8	9 859
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	23 994	571	—	—	—	—	—	—	—	24 565
Instruments financiers dérivés	131	387	753	311	579	1 672	2 428	430	—	6 691
Sommes à payer aux clients										
courtiers et institutions financières	4 846	4	—	—	—	—	—	—	4 128	8 978
Obligations locatives	6	12	18	21	19	69	189	288	—	622
Passifs des contrats de réassurance	—	1	1	1	1	2	4	26	—	36
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	17 826	17 826
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	654	654
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	223	223
Autres passifs – Autres	3 074	947	857	324	268	393	674	333	2 222	9 092
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	2 928	—	2 928
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	32 407	32 407
Total du passif et des capitaux propres	47 956 \$	16 510 \$	16 751 \$	10 739 \$	13 722 \$	33 439 \$	46 149 \$	27 934 \$	190 744 \$	403 944 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	1 223 \$	93 \$	574 \$	866 \$	885 \$	6 053 \$	10 994 \$	773 \$	103 072 \$	124 533 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	3 385	3 385
Lettres de crédit documentaire	5	1	3	4	5	—	—	—	—	18
Garanties et lettres de crédit de soutien	267	263	393	217	235	43	42	1	49	1 510

⁽¹⁾ Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽²⁾ Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽³⁾ Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

⁽⁴⁾ Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

⁽⁵⁾ Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement Desjardins. Celles-ci sont classées dans la colonne « Sans échéance précise ».

NOTE 31 – INFORMATION SECTORIELLE

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients, ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter les décisions de la direction sur la façon dont chaque secteur est géré. Le principal changement concerne les activités des réseaux spécialisés en gestion de patrimoine de Valeurs mobilières Desjardins inc., auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises qui sont maintenant présentées dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Les montants correspondants des périodes précédentes ont été retraités afin de tenir compte des reclassements.

Le secteur Particuliers et Entreprises propose aux membres et clients du Mouvement Desjardins une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que d'équipes spécialisées. Cette offre répond notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transferts d'entreprises et de conseils, et par l'intermédiaire de son réseau de distribution des produits d'assurance de personnes et de dommages. Ce secteur rend également ses produits et ses services disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution et de représentants hypothécaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins, et à les aider à protéger leur sécurité financière. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe. Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de produits en épargne et placements. Outre ses propres produits et services, il distribue des produits externes en épargne et placements ainsi que des produits en valeurs mobilières et en gestion privée. Ce secteur comprend également la gestion d'actifs pour la clientèle institutionnelle. Ses produits et services sont distribués par les employés du réseau des caisses Desjardins et des centres Desjardins Entreprises, des conseillers en sécurité financière, des conseillers en placement, des gestionnaires privés, des agents exclusifs, des partenaires indépendants, des firmes d'actuaire conseils et des représentants en régimes collectifs. Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct, en ligne, au moyen d'applications pour appareils mobiles et par des centres de contact avec la clientèle. Depuis le premier trimestre de 2023, ce secteur comprend également les activités résultant de l'acquisition de Worldsource qui se spécialise dans les activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières.

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs sur le terrain au Québec et à l'extérieur du Québec, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Les transactions entre les secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers. Les résultats des principaux secteurs reflètent les données recueillies par les systèmes internes d'information financière et sont compatibles avec les politiques applicables à la préparation des états financiers combinés du Mouvement Desjardins.

NOTE 31 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)
Revenu net d'intérêts	6 576 \$	5 677 \$	21 \$	8 \$	— \$	— \$	436 \$	645 \$	7 033 \$	6 330 \$
Revenu net lié aux activités d'assurance	—	—	1 000	770	1 049	291	8	5	2 057	1 066
Autres revenus	2 210	2 292	2 362	1 777	(26)	(33)	(1 059)	(1 092)	3 487	2 944
Revenu net total	8 786	7 969	3 383	2 555	1 023	258	(615)	(442)	12 577	10 340
Dotation à la provision pour pertes de crédit	521	274	5	—	5	—	(2)	3	529	277
Frais autres que d'intérêts nets	6 702	6 313	2 680	2 127	374	332	(524)	(270)	9 232	8 502
Excédents d'exploitation	1 563	1 382	698	428	644	(74)	(89)	(175)	2 816	1 561
Impôts sur les excédents	401	362	117	115	150	(39)	(111)	(119)	557	319
Excédents avant ristournes aux membres	1 162	1 020	581	313	494	(35)	22	(56)	2 259	1 242
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	304	297	—	—	—	—	—	—	304	297
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	858 \$	723 \$	581 \$	313 \$	494 \$	(35) \$	22 \$	(56) \$	1 955 \$	945 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	858 \$	723 \$	581 \$	313 \$	423 \$	(53) \$	22 \$	(56) \$	1 884 \$	927 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	71	18	—	—	71	18

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
Au 31 décembre 2023	333 597 \$		62 696 \$		13 548 \$		13 099 \$		422 940 \$	
Au 31 décembre 2022										
Retraité (note 2)	318 997 \$		53 832 \$		12 846 \$		18 269 \$		403 944 \$	

NOTE 32 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées du Mouvement Desjardins comprennent principalement les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages du personnel au bénéfice des employés, de même que certaines entités pour lesquelles la substance de la relation indique qu'elles sont liées au Mouvement Desjardins, notamment les Fonds Desjardins. Elles incluent également les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins et les membres de leur famille proche, ainsi que les entités sur lesquelles ces derniers exercent, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Les transactions effectuées avec les parties liées du Mouvement Desjardins ont été conclues à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Les principales transactions concernent les frais et honoraires relatifs à la gestion de fonds et à la garde de titres. Elles ont également trait aux revenus de gestion provenant des régimes de retraite.

Ces opérations et les soldes à la fin de l'exercice se détaillent comme suit :

	2023			2022 Retraité (note 2)		
	Entreprises associées / Coentreprises	Autres parties liées	Total	Entreprises associées / Coentreprises	Autres parties liées	Total
État combiné du résultat						
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	1 \$	39 \$	40 \$	2 \$	44 \$	46 \$
Services de courtage et de fonds de placement	1	607	608	1	635	636
Autres revenus (pertes) nets de placement	—	20	20	8	(3)	5
Autres revenus	15	62	77	20	143	163
Autres frais	(5)	(12)	(17)	(6)	—	(6)
Bilan combiné						
Valeurs mobilières	— \$	178 \$	178 \$	51 \$	29 \$	80 \$
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	188	188	—	226	226
Prêts	151	31	182	114	3	117
Actif net des fonds distincts	—	2 997	2 997	—	2 569	2 569
Autres actifs – Autres	8	46	54	11	76	87
Dépôts	116	1 129	1 245	97	132	229
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	3	3	—	12	12
Autres passifs – Autres	256	129	385	3	100	103
Autres						
Engagements donnés	117 \$	793 \$	910 \$	142 \$	571 \$	713 \$
Garanties données	34	154	188	40	143	183
Garanties reçues	—	187	187	—	216	216

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions. Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins effectue des transactions financières avec ses dirigeants. Outre la rémunération conférée aux principaux dirigeants, les principales transactions financières incluent également des opérations d'intermédiation financière de nature courante ainsi que des opérations liées à la gestion de patrimoine, à l'assurance de personnes et à l'assurance de dommages avec les diverses entités du Groupe. Ces transactions ont été conclues selon des conditions similaires à celles offertes à des parties non liés.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants du Mouvement Desjardins se détaille comme suit :

	2023	2022
Avantages à court terme	26 \$	19 \$
Avantages à long terme et postérieurs à l'emploi	12	11
	38 \$	30 \$

Des pratiques de gouvernance rigoureuses et évolutives

Le Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins) place ses valeurs et son fonctionnement démocratique au cœur de sa vision stratégique et de son action pour créer de la valeur à ses membres et clients par une offre de produits et de services de qualité contribuant à leur autonomie financière. Ce sont principalement des représentants des membres des caisses Desjardins qui participent à la gouvernance du Mouvement. En effet, selon des processus d'élection ou de désignation prévus au *Règlement intérieur du groupe coopératif Desjardins* (RIG) ou à la *Politique sur la composition des conseils d'administration des filiales et autres composantes*, les instances de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et de certaines de ses filiales incluent des administrateurs issus de ces caisses alors que l'assemblée générale de la Fédération est formée de représentants des caisses choisis parmi leurs administrateurs. Aussi, ayant comme objectif d'ouvrir son processus décisionnel à d'autres perspectives et d'autres expériences afin d'enrichir la prise de décision, le conseil d'administration (le conseil) de la Fédération procède à la cooptation de six de ses membres qui ne sont pas des administrateurs élus d'une caisse Desjardins, mais qui en sont membres.

Aussi, en amont des décisions que ces instances sont appelées à prendre, des représentants des caisses participent à des exercices de concertation sur une base régulière pour assurer la cohésion du groupe ou à des congrès d'orientation qui se tiennent généralement aux quatre ans. C'est dans leur rôle de membres du conseil d'administration de leurs caisses que ces représentants approfondissent localement les besoins de leurs membres et de leurs communautés et veillent à ce que Desjardins travaille toujours dans leur intérêt. Le conseil d'administration de la Fédération et ceux de ses filiales veillent aussi toujours aux intérêts des membres et clients de Desjardins, à ceux des actionnaires des filiales et voient à leur accompagnement que ce soit au Canada, aux États-Unis ou en Europe.

Desjardins intègre, sur le plan de la gouvernance et des affaires, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), une dimension devenue incontournable pour le secteur financier. Il a aussi poursuivi ses engagements pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques et a débuté ses réflexions en ce qui concerne la préservation de la biodiversité, deux sujets qui sont une préoccupation croissante pour les conseils d'administration. Être premier dans le cœur des gens et enrichir la vie des personnes et des collectivités passe aussi par des efforts collectifs pour préserver les ressources et l'environnement. Desjardins se joint ainsi aux autres parties prenantes de la société civile et aux gouvernements pour contribuer à une économie durable et responsable.

Faits saillants sur le plan de la gouvernance

L'année 2023 a été marquée par l'évolution des pratiques de gouvernance du conseil d'administration de la Fédération pour répondre à ses propres besoins et pour continuer à s'aligner sur les lignes directrices des autorités réglementaires.

Les principaux faits saillants sont les suivants :

1. Évolution du modèle de gouvernance du Mouvement Desjardins

Lors de la dernière assemblée générale annuelle de la Fédération, tenue les 24 et 25 mars 2023, les délégués des caisses Desjardins du Québec et de l'Ontario ont approuvé la séparation des fonctions de présidence du conseil d'administration et de présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Le 22 juin 2023, le conseil d'administration de la Fédération a annoncé que Guy Cormier se verra confier le rôle de président et chef de la direction à compter de mars 2024, alors qu'entrera en vigueur cette séparation de fonctions pour le leadership du Mouvement. En plus d'appuyer le conseil d'administration dans la mise en œuvre de la séparation des fonctions de mars 2024 jusqu'au plus tard en mars 2026, M. Cormier continuera de diriger et de faire évoluer le Mouvement Desjardins durant cette période, en s'appuyant sur les pleins pouvoirs que lui confère la fonction de président et chef de la direction. Au terme de la période de mise en œuvre de la séparation des fonctions, le conseil d'administration désignera la personne qui succédera à M. Cormier à la présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins au plus tard en mars 2026. À noter que la candidature de M. Cormier ne sera pas admissible. Quant à la personne qui occupera la fonction de présidence du conseil d'administration à compter de mai 2024, elle sera alors élue par ses pairs au sein du conseil d'administration de la Fédération. Johanne Charbonneau à titre de vice-présidente du conseil et administratrice principale assumera l'intérim à la tête du conseil à partir de mars 2024 et jusqu'à l'élection de la présidence du conseil en mai 2024.

Le conseil d'administration a confié à un comité spécial, composé de membres du conseil, la responsabilité de superviser l'exécution du plan de transformation et la mise en œuvre de la séparation des fonctions de présidence du conseil d'administration et présidence et chef de la direction ainsi que la mise en place des dispositifs nécessaires à l'exercice d'une saine gouvernance et à la gestion adéquate des risques inhérents à la transformation.

2. Évolution de la structure organisationnelle

Le 13 mars 2023, Antoine Avril, auparavant vice-président et chef de la gestion du risque de crédit, a été nommé premier vice-président Gestion des risques. Il a succédé ainsi à Francine Champoux qui a quitté pour la retraite à la fin mars 2023.

Le 16 mai 2023, des changements à la structure organisationnelle ont été annoncés. Ces changements visent à améliorer l'imputabilité, l'efficacité et l'alignement au sein de l'organisation. Cette évolution de la structure permet d'uniformiser la façon d'organiser les secteurs d'activité qu'exploite Desjardins tout en tenant compte de la retraite d'Éric Lachaine, premier vice-président Réseau des caisses et Services aux membres et clients en septembre 2023 après une carrière de 35 ans au sein du Mouvement. Les principaux changements sont :

- Nathalie Larue est devenue responsable de la nouvelle Première vice-présidence Services aux particuliers. Elle a ainsi pris le relais de M. Lachaine tout en conservant une partie de ses équipes qui était déjà sous sa responsabilité. Toutes les équipes qui étaient rattachées à la Première vice-présidence Réseau des caisses et Services aux membres et clients, relèvent désormais de cette nouvelle première vice-présidence, à l'exception des équipes qui composent la Vice-présidence Services conseils en gestion de patrimoine qui a été transférée à la Première vice-présidence Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, pilotée par Denis Dubois.
- Isabelle Garon a pris la responsabilité de la nouvelle Première vice-présidence Marketing, Communications, Coopération et Bureau du président. Mme Garon a vu ses responsabilités accrues en accueillant les équipes de marketing et d'expérience membres et clients qui étaient auparavant sous la responsabilité de Nathalie Larue, de même que l'équipe des communications d'entreprise et gestion du changement qui était auparavant de la responsabilité de Marie-Huguette Cormier.
- La Première vice-présidence Ressources humaines et Communications est devenue la Première vice-présidence Ressources humaines et demeure sous la responsabilité de Marie-Huguette Cormier.
- La Première vice-présidence Opérations, que Di-Thaï Hua continue de diriger, a également évolué. Elle a accueilli notamment une partie de la Vice-présidence Bureau de projets et Processus Mouvement, auparavant sous Nathalie Larue, soit celle des équipes dédiées aux processus.
- La Première vice-présidence Technologies de l'information est devenue la Première vice-présidence Technologies et Projets, avec toujours à sa tête Johanne Duhaime. Ce changement de nom reflète le transfert sous Mme Duhaime de l'autre partie de la Vice-présidence Bureau de projets et Processus Mouvement, soit celle des équipes dédiées au bureau de projets.

3. Les assemblées générales annuelles des caisses et de la Fédération

Du 27 mars au 30 avril 2023, 207 caisses du Québec et de l'Ontario ont tenu leur assemblée générale annuelle en mode virtuel, en mode hybride ou en présentiel. Depuis l'introduction du vote en différé en 2020, la participation des membres aux décisions qui les concernent a fortement augmenté. Cette année ce sont plus de 17 000 membres qui ont assisté à leur assemblée en direct ou encore en réécoute et ce sont près de 140 000 membres qui se sont exprimés sur la proposition de répartition des excédents et, lorsqu'applicable, pour l'élection des membres de leur conseil d'administration. En ce qui concerne la Fédération, ce sont 1 052 délégués inscrits votants des caisses Desjardins, répartis dans toutes les régions du Québec et en Ontario, qui ont disposé de l'ensemble des sujets à l'ordre du jour de son assemblée générale annuelle tenue les 24 et 25 mars 2023.

Cadre de gouvernance

La gouvernance du Mouvement vise avant tout à lui permettre de réaliser sa mission, qui est de contribuer en tant que groupe financier coopératif au développement des communautés et d'accompagner nos membres et clients dans leur autonomie financière. La Fédération veille à l'élaboration et à l'application du cadre de gouvernance du Mouvement qui tient compte de sa nature coopérative et de ses ambitions en matière de développement durable et de finance responsable, de la complexité de ses activités, des lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et des autres requis réglementaires. Ce cadre englobe les activités de la Fédération, du Fonds de sécurité Desjardins, des filiales, des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. Certaines composantes étant assujetties à des lois et à des règlements particuliers, ce cadre vise à respecter toute la réglementation applicable, dont celle des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et du Bureau du surintendant des institutions financières de même que les saines pratiques de l'industrie dans ce domaine.

1. Mandat du conseil d'administration

Administration de la Fédération

En vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (LCSF), le conseil d'administration gère les affaires de la Fédération et s'appuie à cet égard sur l'apport de ses commissions et de ses comités. Il veille à ce que soient mis en place les mécanismes et structures qui permettent à la Fédération d'accomplir pleinement son rôle d'organisme d'orientation, de planification, de coordination, de surveillance et de contrôle de l'ensemble des activités du Mouvement. Dans l'exécution de ses responsabilités, il prend les décisions requises et coordonne les actions des diverses composantes du Mouvement pour assurer sa pérennité à long terme. La structure organisationnelle centrée sur les secteurs d'activités et les fonctions de soutien optimise la performance globale, simplifie l'organisation et améliore la gestion financière ainsi que la gestion des risques. Le conseil assume notamment les responsabilités suivantes :

a. Culture d'entreprise

Il incombe au conseil d'administration de promouvoir la culture de l'entreprise basée sur les valeurs du Mouvement, soit l'argent au service du développement humain, l'action démocratique, l'engagement personnel, la rigueur et l'intégrité dans l'entreprise coopérative, et la solidarité avec le milieu et l'intercoopération, afin d'assurer la confiance du public et des membres et clients envers leur coopérative de services financiers. Le conseil d'administration est responsable de respecter et faire respecter le *Code de déontologie Desjardins* alors que le conseil d'éthique et de déontologie doit s'assurer que les règles déontologiques sont respectées et obtenir les redditions de compte requises.

Au cœur de cette culture toujours en évolution, le conseil s'appuie sur un cadre stratégique en cohérence avec la mission du Mouvement. Les décisions et les actions prises dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins visent à lui permettre d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant toujours dans l'intérêt des membres et clients.

La Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie dont les membres sont indépendants de la direction et du conseil d'administration. Le Mouvement s'est aussi doté d'une politique relative au signalement des actions contraires aux encadrements réglementaires et au *Code de déontologie Desjardins*. Cette politique est assortie d'un mécanisme de signalement confidentiel protégeant l'anonymat des personnes y ayant recours. Des actions de communication sont déployées sur une base régulière auprès des employés pour qu'ils connaissent l'existence de ce mécanisme de gouvernance.

Le *Code de déontologie Desjardins*, auquel le public peut accéder sur le site Desjardins.com, est commun à toutes les composantes du Mouvement. Il comprend une première section portant sur l'éthique, la mission et les valeurs du Mouvement, et une seconde section regroupant les principes et l'ensemble des règles déontologiques. En lien avec le premier principe du *Code de déontologie Desjardins*, le public peut accéder à l'information touchant le respect des personnes en consultant le Rapport de responsabilité sociale et coopérative. Tous les employés et administrateurs du Mouvement attestent annuellement leur connaissance et leur respect du *Code de déontologie Desjardins*. Le conseil d'éthique et de déontologie obtient une reddition de compte et assure un suivi à cet égard.

b. Processus de planification stratégique et financière

Le conseil d'administration dispose d'un processus continu de planification stratégique et financière pour le Mouvement incluant un plan financier, des scénarios de crise, un plan d'approvisionnement en fonds et un plan de capitalisation. Ce processus fournit l'orientation pour l'ensemble des autres plans des différentes composantes de Desjardins et est axé sur la continuité, la priorisation et l'engagement. Le conseil adopte un plan stratégique qui est actualisé périodiquement. Pour ce faire, il met à contribution tant les caisses que les instances démocratiques et les secteurs d'activité du Mouvement de même que les instances de ses filiales.

Le processus de planification stratégique prévoit le recours périodique au Congrès d'orientation, qui réunit plus de 1 000 délégués des caisses. Sur le plan de la cohésion, des mécanismes sont mis en place pour assurer l'alignement de l'ensemble des composantes sur les grandes orientations stratégiques, dont entre autres le régime général d'intéressement pour mettre en place des objectifs communs visant les bénéficiaires suivants : travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients, assurer la solidarité et l'équité ainsi que la synergie dans le groupe. Ainsi, tous les gestionnaires et les employés sont mobilisés et contribuent aux objectifs communs en posant les bons gestes.

Le comité de direction du Mouvement appuie également le conseil d'administration dans son rôle de suivi, de surveillance et de contrôle. Pour ce faire, il procède périodiquement à une reddition de comptes par l'entremise de divers mécanismes et outils dont la revue de performance pour permettre au conseil de suivre l'exécution du plan stratégique du Mouvement et des plans d'affaires et, au besoin, d'apporter les correctifs nécessaires.

c. Détermination et gestion des principaux risques

Le conseil d'administration veille à ce que les principaux risques du Mouvement soient identifiés, approuve le cadre d'appétit à l'égard de ces risques, et s'assure de la mise en place par la direction des systèmes pertinents pour les gérer de façon saine et prudente. À cet égard, le conseil compte sur l'appui de la première vice-présidence Gestion des risques et le Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins. De plus, le conseil, avec l'apport de sa commission Gestion des risques, assure un arrimage avec sa commission d'audit et d'inspection, qui demeure responsable des risques liés au processus de divulgation de l'information financière. Le comité de direction du Mouvement appuie aussi le conseil dans l'exercice de ses responsabilités à ce sujet. Les membres de la commission Gestion des risques tiennent, lors de chacune de leurs séances, des discussions à huis clos avec la première vice-présidence Gestion des risques ainsi que des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction.

La section « Gestion des risques » du rapport de gestion figurant à la page 53 de ce rapport annuel présente de façon explicite les principes de gestion des risques appliqués dans le Mouvement Desjardins.

Les mandats et la composition des commissions et des comités appuyant le conseil d'administration de la Fédération dans l'exercice de ses fonctions sont disponibles à l'adresse suivante : Desjardins.com. S'y trouve également un rapport des faits saillants annuels de la commission Gestion des risques en lien avec son mandat et son mode de fonctionnement.

d. Planification de la relève

Le conseil d'administration supervise l'évolution du programme de développement et de gestion de la relève des cadres supérieurs, et il est appuyé dans cette responsabilité par la commission Ressources humaines, dont la présidence est assumée par un administrateur indépendant, et la première vice-présidence Ressources humaines. La commission veille à la réalisation de ce programme, fait rapport au conseil et formule, au besoin, des recommandations à l'intention de celui-ci. Pour le comité de direction du Mouvement, ce programme joue un rôle déterminant dans le développement des personnes, la préparation de la relève et la diminution de la vulnérabilité et des risques de l'organisation en ce qui concerne ses ressources humaines.

Les processus entourant le développement des talents, la planification de la relève et la dotation en ressources humaines visent à assurer la qualification professionnelle et la diversité du personnel du Mouvement.

[Président et chef de la direction](#)

Le titulaire du poste de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins était auparavant élu par un collège électoral formé des représentants de toutes les caisses du Québec et de l'Ontario. La durée maximale du mandat était de 8 ans (deux mandats de 4 ans). Le conseil d'administration et son comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement se préoccupaient des questions en matière de rémunération, de conditions de travail, d'objectifs annuels et leur évaluation. Au terme de la période de mise en œuvre de la séparation des fonctions de présidence du conseil d'administration et présidence et chef de la direction, soit au plus tard en mars 2026, le conseil d'administration désignera la personne qui succédera à Guy Cormier à la présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins pour un mandat d'une durée maximale de 10 ans.

Le comité spécial chargé de superviser l'exécution du plan de transformation et la mise en œuvre de la séparation des fonctions recommandera au conseil d'administration les dispositifs et l'accompagnement nécessaires pour assurer une saine transition à la présidence du Mouvement en considérant notamment la gestion des risques afférents.

e. Intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion

Appuyé par la commission d'audit et d'inspection, le conseil d'administration est responsable de veiller à la mise en place de systèmes et processus de contrôle efficaces et d'obtenir les redditions de comptes requises de la direction à cet égard. Il est appuyé dans cette responsabilité par le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins, dont la charte d'audit interne et le plan d'audit sont approuvés par la commission d'audit et d'inspection. Un processus rigoureux de gouvernance financière est en place au sein du Mouvement afin de soutenir adéquatement le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, à qui revient la responsabilité d'attester les états financiers combinés du Mouvement conjointement avec le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* des ACVM (Règlement 52-109). Contrairement à la Fédération, le Mouvement n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision de l'AMF datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et le rapport de gestion du Mouvement Desjardins sont déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire ses obligations de divulgation financière, en tant qu'émetteur assujéti, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et le rapport de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section 5.0 « Renseignements complémentaires » du rapport de gestion 2023.

Le Mouvement veille en continu à ce que son système de contrôle interne soit efficace, efficient, adapté à sa réalité et permet de fournir une assurance raisonnable aux conseils d'administration des filiales et composantes quant à l'atteinte de leurs objectifs d'affaires et en visant à répondre aux exigences des autorités réglementaires.

Le conseil d'administration veille aussi à ce que le comité de direction du Mouvement lui fournisse ainsi qu'à ses commissions et à ses comités des informations justes, présentées en temps opportun et adaptées aux besoins particuliers de ses administrateurs, de façon à permettre à ces derniers de tirer parti des occasions d'affaires qui surviennent et d'en estimer les risques. Les membres du conseil sont invités à évaluer au fur et à mesure la qualité des dossiers soumis en soutien à la prise de décisions, un point statutaire figure à l'ordre du jour à cet égard, dans une perspective d'amélioration continue.

La direction de chaque secteur d'activité dispose de l'information lui permettant de suivre efficacement les principaux indicateurs de performance au bénéfice, notamment, du conseil d'administration, qui obtient ainsi plus rapidement les données stratégiques soutenant la prise de décisions.

Les administrateurs reçoivent au moins tous les trimestres de l'information financière, de l'information sur les résultats d'exploitation leur permettant d'évaluer la situation du Mouvement et de l'information sur l'avancement des projets de la Fédération. Le conseil d'administration s'assure que l'organisation dispose des politiques et des mécanismes appropriés pour favoriser la production et la présentation de cette information.

Pour remplir efficacement son rôle, le conseil d'administration se réunit régulièrement selon un calendrier préétabli. Les administrateurs reçoivent à l'avance l'ordre du jour et la documentation relative à ces réunions afin d'assurer que les discussions sont éclairées et ainsi de faciliter le processus décisionnel. Le conseil cherche constamment à améliorer son efficacité et à canaliser ses efforts sur les dossiers de nature stratégique en organisant l'ordre du jour en conséquence et en déléguant certaines responsabilités au comité de direction du Mouvement. Le mandat du comité de direction qui clarifie le partage des responsabilités entre le conseil d'administration et la haute direction est révisé annuellement.

Les administrateurs disposent des outils technologiques leur permettant d'accéder efficacement et de façon sécuritaire à la documentation relative aux réunions et aux encadrements des activités du Mouvement. À ce titre, ils sont tenus de respecter la *Politique Mouvement sur la sécurité de l'information*.

f. Orientations stratégiques de communication

Le conseil d'administration adopte une *Politique sur les communications du Mouvement Desjardins* et des orientations stratégiques de communication alignées sur le plan stratégique et financier du Mouvement, y compris les actions à réaliser et les objectifs. La Fédération élabore un plan de communication intégré pour l'ensemble du Mouvement pour mieux encadrer ses relations avec les caisses et leurs membres, les secteurs d'activité et leurs clients, ses employés, les organismes socioéconomiques, communautaires et non gouvernementaux, les leaders d'opinion, le public, les médias, les agences de notation, les gouvernements et les autorités réglementaires. Elle assure ainsi la cohérence et la qualité de la communication à l'échelle du Mouvement, contribue à la mise en valeur de la nature coopérative de Desjardins, participe à la promotion, au rayonnement et à l'accroissement de la notoriété de Desjardins et est à l'écoute des publics internes et externes.

La Fédération encadre notamment la divulgation de l'information financière et des changements importants pouvant influencer sur la situation financière du Mouvement. Elle dispose aussi de diverses équipes et de différents mécanismes lui permettant d'assurer une communication efficace auprès de ses parties prenantes.

Ces équipes et mécanismes comprennent, entre autres, l'Équipe de conformité, l'Équipe de soutien à l'éthique et à la déontologie du Mouvement et le processus de règlement des plaintes du réseau des caisses ainsi que, au niveau du Mouvement, les assemblées générales annuelles, les forums de concertation, la divulgation trimestrielle et annuelle des résultats financiers, les publications (dont le rapport annuel et le rapport de responsabilité sociale et coopérative), les lignes téléphoniques sans frais, le portail destiné aux employés, le portail destiné spécifiquement aux administrateurs des caisses, le site Web (où se trouvent l'espace Coopmoi consacré à l'éducation, à la coopération et au dialogue avec les membres et clients, une section Relations avec les membres et une section Relations avec les investisseurs), le Service aux membres de la Fédération, le mécanisme de signalement des actions contraires au *Code de déontologie Desjardins* et aux encadrements réglementaires, des infolettres, ainsi que le recours à plusieurs médias sociaux (Facebook, YouTube, LinkedIn, X, Instagram, etc.).

De plus, la Fédération entretient des relations avec les agences de notation internationales et coordonne les relations du Mouvement avec les divers paliers gouvernementaux dans le respect des lois en vigueur sur le lobbyisme. Sur ce dernier point, la Fédération a d'ailleurs mis sur pied en 2021 la Direction principale Conseils et coordination des activités réglementaires et s'est dotée d'une *Politique sur la gestion des constatations et plans d'action des autorités réglementaires*. En effet, la complexification des activités du Mouvement fait en sorte que ce dernier assure des relations avec plus de 80 autorités réglementaires. Ce mécanisme vise l'efficacité et l'efficience des relations entre le Mouvement et ces autorités.

2. Composition et mise en candidature au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

La LCSF prescrit que la Fédération détermine par règlement intérieur le nombre de ses administrateurs, qui ne peut être inférieur à cinq. En 2023, le conseil d'administration de la Fédération comptait 19 membres dont 18 sont des administrateurs indépendants auxquels s'ajoute le président et chef de la direction du Mouvement. Parmi les 18 administrateurs indépendants :

- 12 sont des administrateurs de caisses élus par les délégués des caisses membres de la Fédération lors des assemblées générales annuelles ou qui peuvent être aussi cooptés en cours d'année en cas de vacance au sein du conseil. Ces administrateurs élus sont représentatifs de sa base coopérative et connaissent étroitement leur milieu et les activités du Mouvement.
- 6 sont des administrateurs qui ne sont pas administrateurs de caisses, mais qui en sont membres, et qui sont cooptés par le conseil d'administration dont les compétences et les expériences sont complémentaires et diversifiées.

Un poste est réservé au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins qui n'est donc pas un administrateur indépendant. À compter de l'assemblée générale des 22 et 23 mars 2024, lorsqu'entrera en vigueur la séparation des fonctions pour le leadership du Mouvement, le président et chef de la direction nommé par les membres du conseil d'administration continuera d'occuper un poste d'administrateur au sein de celui-ci.

Le conseil d'administration bénéficie de la présence, à titre d'observateurs avec droit de parole, mais sans droit de vote de deux personnes assumant la direction générale d'une caisse Desjardins. Leur présence vise à soutenir le conseil d'administration dans l'évaluation des stratégies et objectifs assurant une mise en œuvre des orientations en lien avec les besoins des membres et clients.

Le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation, le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, la première vice-présidente Marketing, Communications, Coopération et Bureau du président et la secrétaire générale assistent aux réunions du conseil d'administration pour l'appuyer dans l'exercice de ses rôles et responsabilités.

Les candidatures pour les postes de membres élus et cooptés au conseil d'administration et pour les postes élus au conseil d'éthique et de déontologie sont analysées par le comité de mise en candidature et d'élection conformément à la *Politique de gestion de la probité et de la compétence applicable aux administrateurs de la Fédération, des filiales et aux membres du conseil d'éthique et de déontologie*. Ce comité recommande ensuite à ces deux instances un bassin de candidatures à faire élire et à coopter. Il peut aussi recommander à ces instances d'écarter des candidatures qui ne répondraient pas à leur profil collectif enrichi et à leurs zones de renforcement.

Le mandat de quatre ans des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie est renouvelable et il expire annuellement pour le quart d'entre eux à une unité près. Le nombre des mandats applicable à ces deux instances est limité à trois mandats de quatre ans, que ceux-ci soient ou non consécutifs.

La composition du conseil d'administration s'appuie aussi sur un profil collectif enrichi adopté par le conseil, comme l'exige le RIG. Le conseil d'administration adopte, met à jour au besoin et vise à atteindre ce profil collectif enrichi qui tient compte des dimensions suivantes : le savoir-être et savoir-faire liés aux qualités personnelles requises pour agir comme administrateur, les compétences nécessaires à la prise en charge des responsabilités stratégiques et fiduciaires d'une institution financière d'importance systémique intérieure de nature coopérative ainsi que la représentativité de la diversité des milieux et des membres et clients. La Fédération a conçu des outils permettant aux électeurs de comprendre les exigences de la fonction d'administrateur et les besoins du conseil afin qu'ils puissent exercer un choix et un vote éclairés. Le conseil d'administration met en place des stratégies lui permettant d'assumer l'intégralité des responsabilités prévues dans son mandat de présenter à l'assemblée générale des candidatures lui permettant d'atteindre les cibles qu'il se fixe pour disposer du mixte de compétences requises. Le conseil d'éthique et de déontologie a la même responsabilité en ce qui le concerne à titre d'instance indépendante du conseil d'administration. L'assemblée générale a pour rôle d'élire les personnes répondant aux besoins exprimés par le conseil d'administration et le conseil d'éthique et de déontologie, lesquels sont définis à titre de zones de renforcement.

Le Mouvement a adopté une orientation favorisant la parité hommes-femmes au sein des conseils d'administration de la Fédération, de ses caisses et de ses filiales. Cette parité est un élément pris en considération dans les processus électoraux, de cooptation ou de nomination, la cible étant d'atteindre la parité en 2024.

Changements à la composition au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération en 2023 :

Administrateurs et administratrices du conseil d'administration :

- Lisa Baillargeon, présidente, Caisse Desjardins Charles-Lemoyne (réélue pour quatre ans et dont le mandat actuel a débuté le 25 mars 2023).
 - Francine Côté, présidente, Caisse Desjardins Ontario (élue pour quatre ans et dont le mandat actuel a débuté le 25 mars 2023).
 - Jean-François Laporte, vice-président, Caisse Desjardins de la Pommeraie (élu pour quatre ans et dont le mandat actuel a débuté le 25 mars 2023).
 - Luc Bachand, administrateur coopté (reconduit pour quatre ans par le conseil d'administration le 26 janvier 2023 et dont le mandat actuel a débuté le 25 mars 2023).
 - Elaine Lajeunesse, administratrice cooptée (nommée pour quatre ans par le conseil d'administration le 24 février 2023 et dont le mandat actuel a débuté le 25 mars 2023).
 - Dominique Jodoin, administrateur coopté (reconduit pour quatre ans par le conseil d'administration le 15 décembre 2023 et dont le nouveau mandat débutera le 23 mars 2024).
- * Les mandats de Marie-Josée Lamothe et Stéphane Trottier au conseil d'administration ont pris fin le 25 mars 2023.

Observateur et observatrice du conseil d'administration :

- Richard Villeneuve, directeur général, Caisse Desjardins d'Alma (nommé pour deux ans par le conseil d'administration le 16 novembre 2022 et dont le mandat actuel a débuté le 25 mars 2023).
 - Kathleen Bilodeau, directrice générale, Caisse Desjardins de Sillery-Saint-Louis-de-France (reconduite pour quatre ans par le conseil d'administration le 16 novembre 2022 et dont le mandat actuel a débuté le 25 mars 2023).
- * Le mandat de Neil Hawthorn (directeur général de caisse) au conseil d'administration a pris fin le 25 mars 2023.

Membres du conseil d'éthique et de déontologie :

- Katia Cyr, administratrice et vice-présidente, Caisse Desjardins du Nord de Sherbrooke (réélue pour quatre ans et dont le mandat actuel a débuté le 25 mars 2023).
 - Alexandre Rousseau, administrateur, Caisse Desjardins du Centre-est de Montréal (nommé pour près de 3 ans par le CEDEO le 2 novembre 2023 pour pourvoir le poste laissé vacant par M. Michel Yelle pour la durée non écoulée de son mandat jusqu'à l'assemblée générale 2026).
- * Le mandat de Michel Yelle au conseil d'éthique et de déontologie a pris fin le 25 avril 2023 à la suite de sa non-réélection au conseil d'administration de sa caisse.

3. Application de la définition d'administrateur indépendant

Au sens défini par les ACVM, un administrateur est indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la Fédération. Une relation importante s'entend d'une relation dont le conseil d'administration pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance de cet administrateur.

Le conseil d'administration prend également en considération la *Ligne directrice sur la gouvernance* de l'Autorité des marchés financiers (AMF) applicable aux institutions financières selon laquelle l'indépendance est caractérisée par la capacité des membres du conseil d'administration à exercer, collectivement ou individuellement, un jugement objectif et impartial sur les affaires de l'institution financière sans influence induite de la haute direction ou des parties intéressées.

Le conseil d'administration compte un administrateur non indépendant, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins parce qu'il est membre de la direction de la Fédération. Par ailleurs, aucun administrateur n'a de lien d'affaires ni de lien personnel, professionnel et économique avec les membres du conseil d'administration, le comité de direction du Mouvement ou les premiers relevants de membres du comité de direction, ni d'intérêts susceptibles, selon le jugement du conseil, de nuire de façon importante à sa capacité d'agir au mieux des intérêts du Groupe coopératif Desjardins, ni d'intérêts raisonnablement susceptibles, toujours de l'avis du conseil, d'être perçus comme nuisibles. Néanmoins, considérant qu'un administrateur pourrait occuper des fonctions similaires au sein d'autres sociétés, un conflit d'intérêts réel ou potentiel pourrait survenir, dans certaines circonstances, entre leurs devoirs envers la Fédération et envers ses autres sociétés.

Pour le guider dans les jugements qu'il porte, le conseil d'administration se réfère aux dispositions du *Code de déontologie Desjardins* et à la *Politique sur la gestion des conflits d'intérêts* applicables à ses administrateurs, de même qu'aux déclarations d'intérêts produites par ces derniers. D'ailleurs, pour renforcer cette évaluation dans le sens des recommandations du comité de Bâle, le formulaire de déclaration d'intérêts inclut la divulgation de liens personnels, professionnels ou économiques avec des membres du conseil d'administration, des membres du comité de direction du Mouvement et leurs premiers relevants. Les administrateurs sont donc soumis à ces règles déontologiques qui les obligent à éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent. Ils doivent déclarer sans omission toute situation de cette nature aux instances concernées et s'abstenir de voter ou de prendre une décision à ce sujet ou d'influencer le vote ou la décision s'y rapportant.

Administrateurs indépendants

Les administrateurs suivants sont indépendants de l'avis du conseil d'administration au sens défini par les ACVM :

Louis Babineau	Geneviève Côté	Jean-François Laporte
Luc Bachand	André Grenier	Denis Latulippe
Lisa Baillargeon	Nadine Groulx	Michel Magnan
Jordan Baril-Furino	Elaine Lajeunesse	Paula Parhon
Johanne Charbonneau	Dominique Jodoin	Serge Rousseau
Francine Côté	Maryse Lapierre	Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan

Administrateurs non indépendants et fondements de cette conclusion

Au sens défini par les ACVM, il n'y a que Guy Cormier qui est considéré comme administrateur non indépendant parce qu'il est membre de la direction de la Fédération.

4. Évaluation de l'efficacité des instances et des compétences des administrateurs

[Évaluation de l'efficacité des instances](#)

Le conseil d'administration, ses commissions et ses comités évaluent leur efficacité tous les deux ans. Un plan d'action sur deux ans découlant de cet exercice est ensuite recommandé au conseil par sa commission Gouvernance et finance responsable, qui veille à son suivi.

Cet exercice réalisé en 2023 s'est accompagné d'une rencontre individuelle de chaque administrateur avec le président du conseil et la vice-présidente du conseil et administratrice principale. Ces rencontres avaient pour objectif d'accroître l'efficacité des instances et la contribution de chaque administrateur. La vice-présidente du conseil et administratrice principale s'est entretenue à chaque réunion, sans la présence du président du conseil, avec les membres du conseil d'administration pour veiller à l'indépendance et à l'exemplarité sur le plan de la conduite. Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion, les membres ont échangé, à huis clos, sur l'efficacité de l'instance et la qualité de la documentation.

Globalement, le président du conseil d'administration, en collaboration avec la vice-présidente du conseil et administratrice principale, était responsable du processus d'évaluation de la performance du conseil ainsi que de l'évaluation individuelle de ses membres et la commission Gouvernance et finance responsable a assuré sa supervision.

Finalement, le conseil d'administration s'assure annuellement que les mandats de ses commissions et de ses comités de même que les processus afférents sont optimaux afin qu'ils puissent soutenir efficacement ses travaux. En outre, le conseil d'administration révisé régulièrement les règles se rattachant à la composition de ses commissions et de ses comités et à l'attribution des postes de président de filiales, de commissions et de comités. Ces commissions et comités sont composés en totalité ou en quasi-totalité de personnes indépendantes. À l'issue de chacune de leurs réunions, ils tiennent des séances à huis clos avec la présence de l'administrateur non indépendant, à savoir le président et chef de la direction, et un second sans sa présence et celle des membres de la direction, notamment lors des redditions de comptes des fonctions de supervision. Les directeurs généraux observateurs qui assistent au conseil doivent se retirer lors des huis clos au même titre que les autres membres de la direction. La composition et les mandats des commissions et comités sont revus annuellement. Un rapport des travaux de chaque commission et comité est présenté systématiquement lors de la réunion du conseil d'administration subséquente.

Le conseil d'éthique et de déontologie procède également à l'évaluation de son efficacité par divers mécanismes.

Compétences des administrateurs






Le conseil d'administration a adopté un profil collectif enrichi réunissant les critères qui président au choix des membres élus par l'assemblée générale et ceux cooptés par le conseil d'administration. Étant entendu que la combinaison des compétences et expertises varie selon l'arrivée et le départ de membres du conseil d'administration, la Fédération se dote de cibles de compétences afin d'identifier le seuil requis de membres devant avoir les expertises nécessaires à son bon fonctionnement et à l'exercice de ses responsabilités. Au cours de l'année 2023, toutes les cibles établies ont été satisfaites.


Sur recommandation de sa commission Gouvernance et finance responsable et en lien avec les critères de probité et de compétences de la *Ligne directrice sur la gouvernance* de l'AMF, le conseil d'administration réalise un processus d'autoévaluation des compétences de ses membres. Pour ce faire, chacun d'eux remplit une grille d'autoévaluation conçue à cette fin. Les résultats des autoévaluations et des entretiens individuels guident l'établissement des objectifs et plans de développement individuels dont la responsabilité revient au président du conseil et à la vice-présidente du conseil et administratrice principale.

Les informations qui suivent démontrent que, collectivement, les membres du conseil d'administration de la Fédération disposent d'expériences et de compétences complémentaires qui leur permettent de contribuer activement et de manière éclairée à la gouvernance du Mouvement. Un arrimage entre le profil collectif enrichi adopté par le conseil d'administration et les compétences des membres du conseil est assuré annuellement et le résultat fait ressortir les zones de renforcement ciblées par le conseil d'administration afin de satisfaire à ce profil.

COMPÉTENCES ET EXPERTISES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

La composition du conseil d'administration est un élément important de la gouvernance et, à ce titre, les contributions des membres sont complémentaires et diversifiées, en matière de mixité des genres et d'expériences. Conformément au profil collectif enrichi, les membres du conseil, qu'ils soient élus ou cooptés, contribuent individuellement à ce que le conseil joue son rôle et assume collectivement l'intégralité des responsabilités qui lui incombent au titre d'institution financière d'importance systémique intérieure. Davantage d'informations sur les membres du conseil d'administration sont disponibles à l'adresse suivante : [Desjardins.com](https://desjardins.com).

	<p>Guy Cormier, B.A.A., MBA Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et président du conseil d'administration de la Fédération depuis 2016⁽¹⁾.</p> <p>Principaux domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Culture, modèle d'affaires coopératif et communication • Finance et comptabilité • Gouvernance • Vision stratégique • Marché des services financiers (bancaire et assurance) 	
	<p>Johanne Charbonneau, administratrice de sociétés, FCPA, MBA, C.Dir. Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2019 et vice-présidente du conseil et administratrice principale depuis 2021⁽²⁾.</p> <p>Principaux domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finance et comptabilité • Gouvernance • Gestion des risques et conformité • Ressources humaines 	 <p>Maryse Lapierre, notaire, LL.B., D.D.N., ASC Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2021 et secrétaire du conseil d'administration depuis 2022.</p> <p>Principaux domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Culture, modèle d'affaires coopératif et communication • Droit des affaires • Éthique des affaires et déontologie • Gouvernance
	<p>Louis Babineau, professeur, DBA, ASC Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2016.</p> <p>Principaux domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Culture, modèle d'affaires coopératif et communication • Gouvernance • Gestion des risques et conformité • Modèle d'affaires, distribution et innovation numérique 	 <p>Luc Bachand, administrateur de sociétés, MBA, IAS.A, FICB Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2021.</p> <p>Principaux domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finance et comptabilité • Marché des services financiers (bancaire et assurance) • Marché des capitaux • Gouvernance

	<p>Lisa Baillargeon, professeure, Ph.D., MBA, CPA, Adm.A, IAS.A Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2019.</p> <p>Principaux domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finance et comptabilité • Éthique des affaires et déontologie • Gouvernance • Ressources humaines 		<p>Jordan Baril-Furino, ingénieur, MBA Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2021.</p> <p>Principaux domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Culture, modèle d'affaires coopératif et communication • Vision stratégique (jeunesse et relève)
	<p>Francine Côté, administratrice de société, CPA, CISA, ASC, C.Dir. Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2023.</p> <p>Principaux domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finance et comptabilité • Marché des services financiers (bancaire et assurance) • Modèle d'affaires, distribution et innovation numérique • Gestion des risques et conformité 		<p>Geneviève Côté, avocate, ASC, C.Dir. Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2022.</p> <p>Principaux domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Culture, modèle d'affaires coopératif et communication • Droit des affaires • Gouvernance • Gestion des risques et conformité
	<p>André Grenier, agronome et président d'une société de consultation en gestion d'entreprises agricoles Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2018.</p> <p>Principaux domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Culture, modèle d'affaires coopératif et communication • Finance et comptabilité • Vision stratégique (secteur agricole) 		<p>Nadine Groulx, entrepreneure agricole et acéricole Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2017.</p> <p>Principaux domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Culture, modèle d'affaires coopératif et communication • Finance responsable • Éthique des affaires et déontologie • Vision stratégique (secteur agricole)
	<p>Dominique Jodoin, président directeur général d'une société technologique, MBA, M.Sc. Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2020.</p> <p>Principaux domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modèle d'affaires, distribution et innovation numérique • Analytique avancée et intelligence artificielle • Gestion des risques et conformité • Gestion et sécurité des technologies de l'information 		<p>Elaine Lajeunesse, actuaire, CFA, FCAS et FICA, ICD.D Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2023.</p> <p>Principaux domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finance et comptabilité • Marchés des services financiers (bancaire et assurance) • Gestion des risques et conformité • Gestion et sécurité des technologies de l'information
	<p>Jean-François Laporte, administrateur de société, MBA, ASC, C.Dir. Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2023 et auparavant de 2017 à 2021.</p> <p>Principaux domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Culture, modèle d'affaires coopératif et communication • Finance et comptabilité • Marché des services financiers (bancaire et assurance) • Modèle d'affaires, distribution et innovation numérique 		<p>Denis Latulippe, actuaire, FICA, MBA, M.Sc., ASC Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2021.</p> <p>Principaux domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finance et comptabilité • Finance responsable • Marché des services financiers (bancaire et assurance) • Gestion des risques et conformité

	<p>Michel Magnan, professeur, Ph.D., FCPA, ASC, C.Dir. Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2021.</p> <p>Principaux domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finance et comptabilité • Marché des services financiers (bancaire et assurance) • Gestion des risques et conformité • Gouvernance 		<p>Paula Parhon, présidente d'une société de services-conseils en technologies de l'information, ASC, Adm.A Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2022.</p> <p>Principaux domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modèle d'affaires, distribution et innovation numérique • Analytique avancée et intelligence artificielle • Gestion des risques et conformité • Gestion et sécurité des technologies de l'information
	<p>Serge Rousseau, administrateur de sociétés Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2014.</p> <p>Principaux domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Culture, modèle d'affaires coopératif et communication • Marché des services financiers (bancaire et assurance) • Gestion des risques et conformité • Ressources humaines 		<p>Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan, architecte, Adm.A Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2021.</p> <p>Principaux domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Culture, modèle d'affaires coopératif et communication • Finance responsable • Gouvernance
<p>Observatrice et observateur</p>			
	<p>Kathleen Bilodeau, directrice générale de la Caisse Desjardins de Sillery—Saint-Louis-de-France</p>		<p>Richard Villeneuve, directeur général de la Caisse Desjardins d'Alma</p>

(1) Le mandat du président et chef de la direction à titre de président du conseil prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle le 23 mars 2024 puisqu'entrera en vigueur la séparation des fonctions pour le leadership du Mouvement.

(2) La fonction d'administrateur(trice) principal(e) sera abolie à compter du 24 mars 2024 puisque le conseil d'administration élira parmi ses membres indépendants la personne qui occupera la fonction de présidence du conseil d'administration.

INFORMATIONS CONCERNANT LA REPRÉSENTATIVITÉ :

En 2023, l'objectif de parité au conseil d'administration de la Fédération a été atteint et la représentativité des femmes au sein du conseil et de ses commissions et comité était la suivante :

CA	CE	CCC	CAI	CGR	CRH	CRGRPM	CGFR
9/19 (47 %)	1/5 (20 %)	3/6 (50 %)	1/5 (20 %)	3/6 (50 %)	2/6 (33 %)	2/5 (40 %)	3/6 (50 %)

CA (conseil d'administration); CE (comité exécutif); CCC (commission Coopération et culture); CAI (commission d'Audit et d'inspection); CGR (commission Gestion des risques); CRH (commission Ressources humaines); CRGRPM (comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement); CGFR (commission Gouvernance et finance responsable).

Reconnaissant l'importance de la diversité ethnoculturelle qu'il vise à accroître, le conseil d'administration comptait en 2023 deux membres issus respectivement de la communauté italienne et roumaine.

5. Programme d'intégration et de formation des nouveaux membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

La Fédération assure l'intégration et la formation continue des membres de son conseil d'administration. Elle élabore différentes activités d'appropriation ou d'approfondissement à leur intention pour développer leurs connaissances sur les différentes facettes de leurs rôles et responsabilités et sur les opérations diversifiées du Mouvement. Ces activités peuvent être individuelles ou collectives. Tout nouvel administrateur ou membre du conseil d'éthique et de déontologie bénéficie de séances d'intégration comportant notamment des rencontres avec des membres de la direction et la présentation d'un manuel de référence contenant les renseignements essentiels à l'exercice de leurs fonctions. Enfin, des séances d'accueil assurent l'intégration efficace des nouveaux membres d'une commission ou d'un comité du conseil.

La formation des membres du conseil d'administration est conçue en fonction de leurs besoins, identifiés lors de l'autoévaluation de leurs compétences. Les résultats des autoévaluations et des entretiens individuels guident l'établissement des objectifs et plans de développement individuels et sont soumis à la commission Gouvernance et finance responsable qui propose ensuite au conseil d'administration le plan de développement des compétences collectives dont la portée est de deux ans. Le conseil d'administration tient également des colloques sur des sujets précis se rapportant à la planification stratégique et aux enjeux en découlant. Ces colloques tenus avec les membres du comité de direction Mouvement s'avèrent des périodes de développement des connaissances et de contribution des membres du conseil. Le programme de formation inclut de façon plus explicite des activités de ressourcement et d'enrichissement avec des experts externes pour permettre au conseil d'administration d'élargir sa base d'information pour une prise de décision éclairée et indépendante de la direction. Enfin, les commissions et comités du conseil proposent annuellement des activités de formations en fonction des besoins de leurs membres. Il en est de même pour le conseil d'éthique et de déontologie.

Dans une perspective de continuité des acquis, des compétences et de la collégialité parmi les administrateurs, le conseil d'administration de la Fédération accompagne le collège électoral afin qu'il tienne compte dans le choix des personnes candidates du besoin de renforcer l'ancienneté au sein du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération.

Les membres du conseil peuvent suivre, sur demande, des formations pertinentes à l'exercice de leurs fonctions et responsabilités. Le conseil d'administration est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et les membres du conseil peuvent bénéficier des ressources qu'il offre relativement aux questions et aux pratiques exemplaires de gouvernance actuelles et émergentes.

En 2023, les administrateurs et les membres des commissions et comités du conseil ont suivi des séances d'enrichissement sur les thèmes suivants :

Thèmes	Participants
Tendances et enjeux liés aux critères ESG	CA
Économie circulaire	CA / CGFR
Rencontres témoignages avec les administrateurs de sociétés	CA
Rôles et responsabilités de la présidence d'un conseil d'administration et de la présidence et chef de la direction	CA
Habilités politiques « Apprendre à exercer son pouvoir »	CA
Intelligence artificielle : Données et analytique et les robots conversationnels	CA
Visite du Centre des opérations de la sécurité ainsi que le Lab Ettic (cybersécurité, sécurité offensive et simulation d'adversaire)	CA
IFRS 17 - Contrats d'assurance	CA
Approche prudentielle du Mouvement en matière de gestion financière et de risque	CA
Évolution des tendances mondiales du secteur financier en vue de mieux maîtriser l'environnement concurrentiel	CA
États financiers, capital, liquidité et aperçu financier des lignes d'affaires	CA
Équité, Diversité et Inclusion – Cercles inclusifs	CA
Divulgaration ESG et nouvelles normes	CAI
Prospectus (processus, rôle de l'auditeur)	CAI
Implantation du prix de transfert (FTP)	CAI
Normes IFRS et d'audit	CAI
Conseil canadien sur la reddition de comptes	CAI
Audit interne, évolutions réglementaires en matière de protection des renseignements personnels et cybersécurité	CAI
Mises à jour fiscales	CAI
Énergie, cibles basées sur la science et programme ESG	CAI
Les leviers financiers Desjardins	CCC
Vie associative et démocratique chez nos grands partenaires coopératifs	CCC
Évolution culturelle : les défis de maintenir la culture vivante	CCC
Concertation et influence entre les acteurs	CCC
Cadre de surveillance (Autorité des marchés financiers et Bureau du surintendant des institutions financières)	CGFR
Éthique et conformité	CGFR
Revue des « ambitions climatiques » des acteurs financiers	CGFR
Cartographie de maîtrise des risques	CGR
Effet de diversification Mouvement	CGR
Les évolutions réglementaires, incluant les Réformes Bâle III	CGR
La résilience et ses risques technologiques	CGR
Architecture composable	CGR
Évolution des risques ESG – Changements climatiques	CGR
L'analytique avancée en gestion des risques	CGR
Rémunération globale	CRH
Pratiques en ressources humaines chez Hydro-Québec	CRH
Tendances en ressources humaines	CRH

CA (conseil d'administration); CAI (commission d'Audit et d'inspection); CCC (commission Coopération et culture); CGFR (commission Gouvernance et finance responsable); CGR (commission Gestion des risques); CRH (commission Ressources humaines).

6. Rémunération des dirigeants de la Fédération

Le conseil d'administration révisé, lorsqu'il le juge nécessaire, mais au moins tous les cinq ans, sa politique encadrant la rémunération de ses dirigeants au sens de la LCSF, à savoir les membres du conseil d'administration et les membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération. Il bénéficie à cet égard de la recommandation de sa commission Gouvernance et finance responsable, qui analyse attentivement l'évolution du marché dans ce domaine. Les barèmes de cette politique s'appuient, entre autres, sur un étalonnage d'organisations comparables. En février 2024, le conseil d'administration de la Fédération a approuvé, à la suite d'un balisage réalisé en 2023 à partir des données des années 2021, 2022 et 2023, une augmentation de 13,1 % des barèmes de rémunération applicables aux membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération. Les nouveaux barèmes de rémunération entreront en vigueur le 1^{er} avril 2024.

Les encadrements applicables en matière de rémunération des dirigeants du Mouvement comprennent des principes directeurs qui guident l'établissement de la rémunération tant des administrateurs élus des caisses et de la Fédération, des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération que des administrateurs de certaines des filiales du Mouvement.

Conformément à la LCSF, l'enveloppe budgétaire globale relative au versement des allocations de présence des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie est autorisée par l'assemblée générale de la Fédération. L'ensemble de la rémunération (indemnité annuelle et allocations de présence) fait l'objet d'une reddition de comptes à l'assemblée générale. Cette dernière reçoit un rapport sur l'évolution de cette rémunération chaque année. L'enveloppe budgétaire globale a été fixée à 2 206 000 \$ en 2023, soit le même montant qu'en 2022.

Les barèmes de cette politique sont présentés à la page 266 de cette section du rapport annuel du Mouvement Desjardins.

7. Indépendance du conseil d'administration par rapport à la direction du Mouvement

Les instances du Mouvement ont mis en place différentes structures et procédures pour assurer l'indépendance du conseil d'administration par rapport à la direction :

- Un seul poste d'administrateur est occupé par un membre de la direction de la Fédération, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins qui agissait aussi à titre de président du conseil en 2023 et jusqu'en mars 2024. Les membres du conseil d'administration n'étant pas choisis par ce dernier, la légitimité et l'indépendance du conseil d'administration sont assurées. En effet, le président et chef de la direction s'abstient de voter pour toute décision entourant le processus électoral applicable au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie de même qu'à toute décision relative à la cooptation des membres du conseil d'administration qui ne sont pas des administrateurs élus des caisses. À l'issue de l'assemblée générale des 22 et 23 mars 2024, la présidence et chef de la direction n'assumera plus la présidence du conseil, mais demeurera membre du conseil d'administration. À ce titre, les encadrements en gouvernance prévoient que la présidence et chef de la direction ne pourra pas prendre part à l'élection des officiers du conseil dont la présidence du conseil.
- La vice-présidence du conseil et administratrice principale, qui est une membre indépendante du conseil non issue du réseau des caisses Desjardins, veille en tout temps à l'indépendance du conseil. Elle prend en charge la direction des réunions du conseil lorsque les sujets traités exigent le retrait de la présidence du conseil et chef de la direction et des huis clos réservés aux administrateurs indépendants. De plus, elle rend compte annuellement au conseil d'administration de l'exercice de son mandat et des actions posées pour assurer l'indépendance du conseil. Le RIG prévoit que la vice-présidence du conseil et administratrice principale remplace la présidence lorsque cette dernière ne peut agir, notamment lorsqu'elle est dans une situation réelle ou apparente de conflit d'intérêts. L'encadrement de cette fonction est prévu dans la *Politique de gouvernance*. À compter de mai 2024, le conseil d'administration élira parmi ses pairs les officiers du conseil dont la présidence du conseil d'administration. Dans la situation où la présidence du conseil est un membre élu du réseau des caisses, la vice-présidence du conseil sera choisie parmi les membres cooptés et inversement. La fonction d'administrateur principal sera donc abolie puisque la présidence du conseil sera désormais assumée par un membre indépendant du conseil. La personne assumant actuellement la fonction de vice-présidence du conseil et administratrice principale assumera l'intérim à la tête du conseil à partir du 24 mars 2024 jusqu'à l'élection de la présidence du conseil en mai 2024.
- Des rencontres informelles périodiques ont lieu entre les administrateurs. Le président du conseil et président et chef de la direction du Mouvement Desjardins fait le suivi auprès des membres de la direction qui assistent le conseil d'administration, ces derniers n'étant pas présents à ces rencontres.
- Des séances à huis clos sont tenues sans la présence de membres de la direction, sauf le président du conseil et président et chef de la direction, à l'issue de chacune des réunions du conseil d'administration ou du comité exécutif. Il en va de même pour les commissions et comités du conseil.
- Des séances à huis clos sans la présence du président du conseil et président et chef de la direction sont tenues avec les titulaires des fonctions de supervision indépendantes, soit le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, le premier vice-président, Gestion des risques, la vice-présidente et cheffe de la conformité et de la protection des renseignements personnels, le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins et le Chef du Bureau de la sécurité Desjardins.
- Des séances à huis clos entre les administrateurs indépendants, sans la présence du président du conseil et président et chef de la direction, sont tenues à la fin de chacune des réunions du conseil d'administration et des commissions et comités sur lesquels il siège.
- Le conseil tient périodiquement une rencontre avec le conseil d'éthique et de déontologie.
- La commission Gouvernance et finance responsable, le comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement, de même que la commission d'audit et d'inspection sont présidées par un administrateur indépendant qui n'est pas administrateur d'une caisse Desjardins alors que les commissions Coopération et culture, Gestion des risques et Ressources humaines sont présidées par un administrateur indépendant issu du réseau des caisses.
- La commission Gouvernance et finance responsable, présidée par la vice-présidente du conseil et administratrice principale, assume le mandat de veiller à ce que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités.
- La responsabilité d'élaborer ou de superviser les ordres du jour du conseil, de ses commissions et de ses comités est confiée au président du conseil et est assujettie à une évaluation par le processus d'évaluation de l'efficacité des instances.
- La Secrétaire générale de l'organisation a un accès direct à la vice-présidente du conseil et administratrice principale et est la responsable fonctionnelle de la commission Gouvernance et finance responsable et du conseil d'éthique et de déontologie.
- Seuls des administrateurs indépendants siègent au comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement.
- Le partage des responsabilités entre le conseil d'administration et le comité de direction du Mouvement est régi par la *Politique de gouvernance* et les mandats de ces deux instances adoptés par le conseil délimitent leurs responsabilités respectives.

- Le président et chef de la direction nomme et remplace au besoin le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement, mais il doit à cet effet obtenir l'approbation du conseil d'administration. Cette mesure de sauvegarde donne au conseil d'administration un levier d'évaluation dans les rapports entre les titulaires de la direction et de l'exploitation.
- Au besoin, l'appui d'un conseiller externe est fourni aux membres de la commission Ressources humaines et du comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement pour les dossiers touchant la rémunération globale des cadres supérieurs. Depuis 2021, la composition de ces instances inclut la présence d'un membre externe au conseil d'administration de la Fédération, soit un administrateur indépendant d'une des filiales d'assurances, avec une expertise en rémunération globale.

Le cumul des fonctions de président du conseil et de président et chef de la direction

Les responsabilités liées à la fonction de présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont précisées dans le RIG et la *Politique de gouvernance*. Les fonctions de présidence du conseil et de présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins seront cumulées jusqu'à l'assemblée générale des 22 et 23 mars 2024. À l'issue de cette dernière, la présidence et chef de la direction n'assumera plus la présidence du conseil, mais en demeurera membre. Le conseil d'administration élira en mai 2024 parmi ses pairs la personne qui occupera la fonction de présidence du conseil d'administration. Dans la situation où la présidence du conseil est un membre élu du réseau des caisses, la vice-présidence du conseil sera choisie parmi les membres cooptés et inversement. La fonction d'administrateur principal sera donc abolie. L'actuelle vice-présidence du conseil et administratrice principale assumera l'intérim à la tête du conseil jusqu'à l'élection de la présidence du conseil à partir de mars 2024 et jusqu'à mai 2024.

8. Évaluation des membres de la haute direction

a. Détermination des objectifs annuels de la direction et évaluation de la performance

[Président et chef de la direction](#)

Les objectifs annuels du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont recommandés au conseil d'administration par le comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement. Ce comité est présidé par la vice-présidente du conseil et administratrice principale conformément aux mécanismes d'indépendance mis en place. Le président et chef de la direction ne participe pas aux délibérations de ce comité.

Une évaluation de fin d'année permet de mesurer l'atteinte de ces objectifs. Le comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement supervise l'évaluation du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et définit le mode de participation des membres du conseil d'administration.

[Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation](#)

Les objectifs annuels du premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation sont fixés par le conseil d'administration sur la recommandation du président et chef de la direction. Ils sont préalablement déposés à la commission Ressources humaines.

[Premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement](#)

Les objectifs des premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement sont fixés par le président et chef de la direction conjointement avec le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation. Ils sont déposés pour information à la commission Ressources humaines et au conseil d'administration.

b. Évaluation de la rémunération variable

[Président et chef de la direction](#)

L'évaluation des objectifs annuels par le conseil d'administration et l'atteinte de certaines cibles prioritaires de la planification stratégique du Mouvement déterminent la rémunération variable qui sera accordée au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

[Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation et premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement](#)

Le conseil d'administration s'est doté de principes directeurs liés à la fixation des objectifs pour les différents indicateurs pour assurer une saine gestion du régime général d'intéressement du Mouvement dont bénéficient le premier vice-président exécutif et les premiers vice-présidents. Les résultats sont revus par la commission Ressources humaines et approuvés par le conseil d'administration.

9. Engagement de conseillers externes

Un administrateur peut requérir que le conseil d'administration bénéficie d'un conseiller externe aux frais de la Fédération. Un rappel annuel est fait au conseil d'administration à cet égard. Toutefois, pour assurer la pertinence du recours à un tel conseiller, une demande en ce sens doit être adressée à la commission Gouvernance et finance responsable.

Mandat et composition des commissions, des comités et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Au 31 décembre 2023

Le conseil d'administration crée et définit les mandats des diverses commissions et divers comités dont il a besoin pour exercer ses responsabilités en matière d'orientation, de planification, de surveillance et de contrôle, et pour alléger son fonctionnement. Ces commissions et comités sont composés en totalité ou en quasi-totalité de personnes indépendantes. À l'issue de chacune de leurs réunions, le conseil et les commissions et comités tiennent des doubles huis clos sans la présence des membres de la direction et des observateurs, un premier avec la présence du président et chef de la direction et un second sans sa présence. La composition et les mandats de ces instances sont revus annuellement. Un rapport factuel des travaux de chaque comité et commission est présenté systématiquement lors de la réunion du conseil subséquente et leur président commente verbalement les enjeux discutés au bénéfice de l'ensemble du conseil.

Les mandats de ces instances sont disponibles sur le site Web de Desjardins, à l'adresse suivante : Desjardins.com.

Voici la composition des commissions et comités du conseil d'administration de la Fédération (seul le président et chef de la direction du Mouvement est un administrateur non indépendant) et des autres instances de la Fédération :

COMITÉ EXÉCUTIF

Ce comité peut en principe exercer les mêmes fonctions et pouvoirs que le conseil d'administration, à l'exception de ceux que ce dernier se réserve ou attribue à un autre comité ou à une commission. La portée du mandat de ce comité est principalement limitée aux dossiers afférents aux pouvoirs d'intervention de la Fédération à l'endroit des caisses et à l'examen de certains engagements financiers afin que les décisions stratégiques demeurent du ressort du conseil d'administration.

Il est composé de cinq administrateurs :

1. Guy Cormier, président
2. Luc Bachand ⁽ⁱ⁾
3. Dominique Jodoin
4. Maryse Lapierre ⁽ⁱ⁾
5. Serge Rousseau

⁽ⁱ⁾ Membres nommés le 7 juin 2023.

Marie-Josée Lamothe a siégé jusqu'au 25 mars 2023.

Nadine Groulx a siégé jusqu'au 7 juin 2023.

COMITÉ SPÉCIAL - TRANSFORMATION DU MODÈLE DE GOUVERNANCE

Ce comité est chargé de superviser l'exécution du plan de transformation et la mise en œuvre de la séparation des fonctions de présidence du conseil d'administration et présidence et chef de la direction ainsi que la mise en place des dispositifs nécessaires à l'exercice d'une saine gouvernance et à la gestion adéquate des risques inhérents à la transformation et faire des recommandations sur la transition au conseil. Afin de veiller à ce que les membres de ce comité ne puissent se retrouver en situation de conflit d'intérêts à l'égard des décisions qu'ils recommandent, chacun d'eux a confirmé qu'il ne souhaitait pas présenter sa candidature à la présidence du conseil en mai 2024.

Il est composé de six administrateurs :

1. Johanne Charbonneau, présidente
2. Guy Cormier
3. Geneviève Côté
4. Maryse Lapierre, secrétaire
5. Michel Magnan
6. Serge Rousseau

COMMISSION COOPÉRATION ET CULTURE

Cette commission appuie le conseil d'administration à l'égard des éléments liés à la vitalité de la vie coopérative et démocratique au sein du Mouvement Desjardins, au respect de la mission et des valeurs de Desjardins et à leur prise en compte dans les pratiques commerciales et de gestion ainsi qu'à la démarche d'évolution culturelle. Elle s'assure notamment de la mise en œuvre efficace et efficiente des mécanismes de concertation, de participation et de liaison avec le réseau.

Elle est composée de six administrateurs auxquels s'ajoute une directrice générale observatrice :

1. Maryse Lapierre, présidente ⁽ⁱ⁾
2. Jordan Baril-Furino ⁽ⁱⁱ⁾
3. André Grenier
4. Nadine Groulx
5. Dominique Jodoin
6. Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan ⁽ⁱⁱ⁾

Observatrice :

7. Kathleen Bilodeau (directrice générale de caisse)

⁽ⁱ⁾ Présidence nommée le 7 juin 2023.

⁽ⁱⁱ⁾ Membres nommés le 7 juin 2023.

Louis Babineau a siégé jusqu'au 7 juin 2023.

COMMISSION D'AUDIT ET D'INSPECTION

En raison de ses activités liées à l'inspection des caisses, la commission d'audit et d'inspection (CAI), qui est constituée en vertu de la LCSF, remplit le rôle d'un comité d'audit pour la Fédération. La CAI revoit l'ensemble de l'information financière, supervise les redditions de comptes requises et exerce un rôle de premier plan quant à la surveillance des contrôles internes, y compris ceux relatifs à l'information financière et à l'appréciation de leur adéquation aux besoins. Elle dispose de moyens de communication directs avec le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui est responsable de l'audit interne des filiales et des composantes du Mouvement de même que de l'inspection des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. Elle est également en contact avec les auditeurs externes, avec qui ses membres peuvent discuter et passer en revue certaines questions, au besoin. Cette commission veille également à l'indépendance du secteur de l'audit interne du Mouvement Desjardins et adopte la charte d'audit interne et le plan d'audit.

Elle est composée de 5 administrateurs du conseil d'administration de la Fédération auxquels s'ajoutent deux représentants des filiales d'assurances (Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc. et Desjardins Groupe d'assurances générales inc.) et une observatrice qui participent aux délibérations, mais ne peuvent proposer, appuyer ou voter sur une recommandation faite au conseil d'administration, et est présidée par un administrateur indépendant ayant le titre de FCPA :

1. Michel Magnan, président
2. Luc Bachand
3. Francine Côté ⁽ⁱ⁾
4. André Grenier
5. Jean-François Laporte ⁽ⁱⁱ⁾

Représentants des filiales d'assurances :

6. Robert St-Aubin, président du comité d'audit de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc.
7. Clarence Turgeon, président du comité d'audit et de risque de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Observatrice :

8. Kathleen Bilodeau (directrice générale de caisse)

⁽ⁱ⁾ Membre nommée le 7 juin 2023.

⁽ⁱⁱ⁾ Membre nommé le 26 septembre 2023.

Jordan Baril-Furino a siégé jusqu'au 7 juin 2023.

Lisa Baillargeon a siégé jusqu'au 26 septembre 2023.

COMMISSION GESTION DES RISQUES

Cette commission appuie le conseil en ce qui concerne principalement les orientations et stratégies globales en matière de gestion des risques⁽¹⁾. Elle s'assure de la mise en place du cadre de gestion intégrée des risques, des normes et des politiques qui fixent les règles d'acceptation, de surveillance, de gestion et de signalement des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Elle surveille le respect du cadre d'appétit pour le risque du Mouvement et examine les actions requises en situation de dépassement des limites établies.

Elle est composée de huit membres, dont six administrateurs et deux membres externes au conseil d'administration conformément à la *Politique sur la composition des commissions et comités*, auxquels s'ajoutent deux observateurs :

1. Louis Babineau, président
2. Dominique Jodoin
3. Elaine Lajeunesse ⁽ⁱ⁾
4. Jean-François Laporte ⁽ⁱ⁾
5. Paula Parhon
6. Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan

Membres externes :

7. Christine Sayegh Filgiano, administratrice indépendante de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc.
8. Bernard Morency ⁽ⁱ⁾, administrateur indépendant de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Observateurs :

9. Michel Magnan, président de la commission d'Audit et d'inspection
10. Richard Villeneuve ⁽ⁱ⁾ (directeur général de caisse)

⁽ⁱ⁾ Membres nommés le 7 juin 2023.

Marie-Josée Lamothe, Neil Hawthorn (directeur général de caisse), Francine Côté (à ce moment membre externe et administratrice indépendante de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.) et Stéphane Trottier ont siégé jusqu'au 25 mars 2023.

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Cette commission appuie le conseil en ce qui concerne principalement les encadrements du Mouvement et la gestion des risques liés aux ressources humaines et à la rémunération globale, l'équité, la diversité et l'inclusion, la conception et l'évolution du programme d'intégration et de développement des compétences des gestionnaires et des employés du Mouvement, le plan de relève des membres de la haute direction, la conception et l'évolution du profil des gestionnaires et des employés du Mouvement, les recommandations salariales annuelles, y compris les régimes d'intéressement, le régime d'assurance collective, l'évolution du régime de rentes, les relations avec les syndicats ainsi que la structure d'encadrement. Son mandat exclut l'examen des dossiers touchant les conditions d'emploi de la présidence et chef de la direction.

Elle est composée de sept membres, dont six administrateurs et un membre externe au conseil d'administration conformément à la *Politique sur la composition des commissions et comités* :

1. Serge Rousseau, président
2. Louis Babineau ⁽ⁱ⁾
3. Johanne Charbonneau
4. Guy Cormier
5. Nadine Groulx ⁽ⁱ⁾
6. Denis Latulippe

Membre externe :

7. Julien Ponce, administrateur indépendant de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

⁽ⁱ⁾ Membres nommés le 7 juin 2023.

Maryse Lapierre a siégé jusqu'au 7 juin 2023.

⁽¹⁾ La « gestion des risques » inclut notamment les risques associés aux différentes fonctions de sécurité (sécurité de l'information, protection des renseignements personnels, lutte contre les crimes financiers, fraude et sécurité physique), le risque de non-conformité réglementaire et le risque climatique.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION GLOBALE ET DE RELÈVE À LA PRÉSIDENTE DU MOUVEMENT

Ce comité, dont tous les membres sont des administrateurs indépendants, appuie le conseil d'administration sur les questions relatives à la présidence et chef de la direction du Mouvement en matière de rémunération, de conditions de travail, d'objectifs annuels et leur évaluation ainsi que de relève à la fonction de président et chef de la direction.

Il est composé de six membres, dont cinq administrateurs et un membre externe au conseil d'administration conformément à la *Politique sur la composition des commissions et comités* :

1. Johanne Charbonneau, présidente
2. Louis Babineau ⁽ⁱ⁾
3. Nadine Groulx ⁽ⁱ⁾
4. Denis Latulippe
5. Serge Rousseau

Membre externe :

6. Julien Ponce, administrateur indépendant de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

⁽ⁱ⁾ Membres nommés le 7 juin 2023.

Maryse Lapière a siégé jusqu'au 7 juin 2023.

COMMISSION GOUVERNANCE ET FINANCE RESPONSABLE

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'application et l'évolution du cadre de gouvernance et du développement durable et finance responsable. À cette fin, elle assure une vigie des bonnes pratiques et prend connaissance des lignes directrices et des rapports des autorités réglementaires. Elle appuie notamment le conseil d'administration dans l'administration de sa relation avec la direction de manière à assurer son indépendance. Elle est responsable de la supervision du programme d'évaluation des membres du conseil, de ses commissions et de ses comités ainsi que de l'évolution du programme d'intégration et de développement des compétences des administrateurs de la Fédération. De plus, elle examine le Rapport de responsabilité sociale et coopérative du Mouvement et le rapport En mouvement pour le climat, et recommande leur adoption au conseil. Enfin, elle veille notamment à la mise en œuvre de différentes politiques dont la *Politique de gouvernance*, la *Politique de rémunération des dirigeants du Mouvement Desjardins*, la *Politique de gestion de la probité et de la compétence applicable aux administrateurs de la Fédération, des filiales et aux membres du conseil d'éthique et de déontologie* de même que la *Politique de développement durable du Mouvement Desjardins*.

Elle est composée de six administrateurs :

1. Johanne Charbonneau, présidente
2. Lisa Baillargeon
3. Guy Cormier
4. Nadine Groulx
5. Michel Mignan
6. Serge Rousseau

COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE ET D'ÉLECTION

Ce comité veille au bon déroulement du processus électoral et de cooptation pour les postes au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie. Il analyse les candidatures pour les postes au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération de même qu'aux conseils d'administration des filiales en fonction de leurs profils collectifs enrichis et leurs critères d'évaluation des compétences. Le comité agit également pour l'élection à la présidence du Mouvement Desjardins. Il établit l'encadrement des processus électoraux et assure leur respect, il met en place les processus permettant aux collègues électoraux d'exercer adéquatement leur rôle. Il établit aussi toute autre mesure ou règle de fonctionnement ou d'organisation relative au bon déroulement des processus électoraux et de cooptation. Il prend toute autre décision entourant ces processus dans les limites de ses pouvoirs et responsabilités définies dans son mandat adopté par le conseil d'administration dans le respect du RIG. Le comité rend compte de ses actions au conseil d'administration.

Il est composé de cinq membres indépendants, dont un est administrateur indépendant du conseil d'administration de la Fédération conformément au RIG :

1. Louis Brunelle, président
2. Hélène Lee-Gosselin, vice-présidente
3. Lisa Baillargeon (administratrice de la Fédération) ⁽ⁱ⁾
4. Nicole Blanchette
5. Martine Lafrance

⁽ⁱ⁾ A commencé son mandat le 7 juin 2023.

Johanne Charbonneau, vice-présidente du conseil et administratrice principale, a siégé jusqu'au 7 juin 2023.

COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et par le *Règlement du Régime de rentes du Mouvement Desjardins* (RRMD), le Comité de retraite a la responsabilité d'administrer sainement ce dernier, de gérer la caisse de retraite et de verser aux participants et à leurs survivants les prestations promises. Ses membres partagent le rôle de fiduciaire de la caisse de retraite.

La Fédération assure les responsabilités revenant au promoteur du RRMD. Son conseil d'administration a un pouvoir décisionnel en certaines matières, dont le Règlement du RRMD, la nature des prestations versées aux participants et aux retraités, les modalités d'application y afférentes, les taux de cotisation ainsi que l'utilisation du surplus. La Fédération se porte garante des obligations (versement des prestations) résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement au RRMD.

Ce comité est composé de 11 membres, soit 6 membres désignés par les employeurs, dont le président, 2 membres désignés par les participants actifs, 2 membres désignés par les participants non actifs et les bénéficiaires ainsi qu'un membre externe. Les membres désignés par les employeurs et le membre externe sont nommés par le conseil d'administration de la Fédération, alors que ceux désignés par les participants actifs ainsi que par les participants non actifs et les bénéficiaires sont élus démocratiquement.

Membres désignés par les employeurs :

1. Denis Latulippe, président
2. Jean-François Laporte, vice-président ⁽ⁱ⁾
3. Geneviève Côté, secrétaire ⁽ⁱ⁾
4. Claudia Champagne, administratrice indépendante de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc.
5. Bernard Morency, administrateur indépendant de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.
6. Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan

⁽ⁱ⁾ Membres nommés le 7 juin 2023.

Maryse Lapierre a siégé jusqu'au 7 juin 2023.

Stéphane Trottier a siégé jusqu'au 25 mars 2023.

Membres désignés par les participants actifs :

7. Dominic Laurin
8. Brigitte Chabarekh, membre non votante

Membre externe :

9. Marc Saint-Pierre

Membres désignés par les participants non actifs et les bénéficiaires :

10. Jacques Dignard,
11. Robert Desbiens, membre non votant

COMITÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

Sous la responsabilité du Comité de retraite, qui adopte la *Politique de placement*, le Comité de gestion des placements a le mandat de s'assurer que cette dernière est appliquée, respectée et suivie. Ce comité sélectionne différents véhicules de placements, octroie des mandats de gestion à des gestionnaires de portefeuille et s'assure que chacun des placements et des investissements soit conforme aux attentes.

Il est composé de quatre membres :

1. Frédéric Godbout, président ⁽ⁱ⁾
2. Louis Beaulieu
3. François Hudon
4. Martin Pepin ⁽ⁱⁱ⁾

⁽ⁱ⁾ Nommé vice-président Régime de rente du Mouvement Desjardins le 23 août 2023 en remplacement de Sylvain Gareau.

⁽ⁱⁱ⁾ Nommé membre du comité le 30 août 2023 en remplacement d'Éric Lemay.

CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Conformément à la LCSF, la Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie indépendant de son conseil d'administration, et dont les cinq membres sont des administrateurs de caisses. Ce conseil bénéficie de l'appui d'une équipe relevant du Secrétariat général, qui lui permet de mettre en œuvre les décisions découlant de son mandat.

Les principales responsabilités de ce conseil sont :

- de veiller à l'indépendance et à l'objectivité du service d'inspection de la Fédération (Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins) à l'égard des caisses, et de faire des recommandations au conseil d'administration, en s'associant avec la commission d'audit et d'inspection, en ce qui concerne la nomination ou la révocation de la personne devant assurer la direction de ce service;
- d'adopter les règles déontologiques applicables aux administrateurs du Mouvement et de ses filiales ainsi qu'aux employés de la Fédération et des caisses; de soumettre ces règles à l'approbation du conseil d'administration et de voir à ce qu'elles soient respectées par les caisses et la Fédération;
- d'appuyer les caisses et la Fédération dans l'application de ces règles notamment par le développement d'outils ou d'activités de sensibilisation et une offre de services-conseils;
- d'émettre des avis, des observations et des recommandations en matière de déontologie et d'éthique, particulièrement en cas de dérogation.

Il est composé de cinq membres :

1. Michel Guénette, président
2. Katia Cyr, vice-présidente ⁽ⁱ⁾
3. Ahmed Naciri
4. Annie Vaillancourt
5. Alexandre Rousseau ⁽ⁱⁱ⁾

⁽ⁱ⁾ Membre réélue par acclamation le 25 mars 2023.

⁽ⁱⁱ⁾ Membre nommé le 2 novembre 2023 en remplacement de Michel Yelle dont le mandat a pris fin le 25 avril 2023 à la suite de sa non-réélection au conseil d'administration de sa caisse.

COMITÉ DE DIRECTION DU MOUVEMENT

Ce comité appuie le président et chef de la direction et le conseil d'administration dans leur responsabilité d'assurer une direction unique du Mouvement Desjardins. Pour ce faire, il appuie le conseil dans l'intégration des orientations stratégiques du réseau coopératif, des secteurs d'activités et des fonctions de soutien ainsi que des stratégies de développement des affaires. Il assure de plus le bon fonctionnement des activités dans le respect des encadrements et des exigences établis par le conseil d'administration et les instances du Mouvement de même que par les autorités réglementaires. Les dossiers opérationnels à portée économique, environnementale et sociale ayant une incidence sur le Mouvement sont sous sa responsabilité. Il veille également à assurer l'intégrité des opérations du Mouvement et la probité des employés et des gestionnaires. Il a tenu 18 réunions en 2023.

Ce comité est composé de 12 membres de la direction, dont 5 femmes (42 %) :

- **Guy Cormier**
Président du conseil et président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
- **Réal Bellemare**
Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation
- **Antoine Avril** ⁽¹⁾
Premier vice-président Gestion des risques
- **Jean-Yves Bourgeois**
Premier vice-président Services aux entreprises
- **Marie-Huguette Cormier** ⁽²⁾
Première vice-présidente Ressources humaines
- **Denis Dubois**
Premier vice-président Gestion de patrimoine et Assurance de personnes
Président et chef de l'exploitation, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc.
- **Johanne Duhaime** ⁽²⁾
Première vice-présidente Technologies et Projets
- **Isabelle Garon** ⁽²⁾
Première vice-présidente Marketing, Communications, Coopération et Bureau du président
- **Di-Thai Hua**
Premier vice-président Opérations
- **Nathalie Larue** ^{(2) (3)}
Première vice-présidente Services aux particuliers
- **Valérie Lavoie**
Première vice-présidente Assurance de dommages
Présidente et chef de l'exploitation, Desjardins Groupe d'assurances générales inc.
- **Alain Leprohon**
Premier vice-président Finances et chef de la direction financière

⁽¹⁾ A été nommé le 13 mars 2023 en remplacement de Francine Champoux qui a pris sa retraite le 31 mars 2023.

⁽²⁾ À la suite de changements à la structure organisationnelle du Mouvement Desjardins annoncés le 13 mai 2023 : la première vice-présidence Ressources humaines et Communications est devenue la première vice-présidence Ressources humaines; la première vice-présidence Technologies de l'information est devenue la première vice-présidence Technologies et Projets; la première vice-présidence Coopération, Soutien aux administrateurs et Bureau du président du Mouvement est devenue la première vice-présidence Marketing, Communications, Coopération et Bureau du président; la première vice-présidence Stratégie, Marketing et Services aux particuliers est devenue la première vice-présidence Services aux particuliers dont relève depuis les équipes de la première vice-présidence Réseau des caisses et Services aux membres et clients, à l'exception des équipes qui composent la vice-présidence Services conseils en gestion de patrimoine qui est transférée à la première vice-présidence Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

⁽³⁾ Éric Lachaine, premier vice-président Réseau des caisses et Services aux membres et clients a pris sa retraite le 30 septembre 2023.

Les membres du comité de direction sont considérés comme les gestionnaires de la Fédération au sens de l'article 93 de la LCSF. Sont également considérées gestionnaires de la Fédération les personnes suivantes :

- Marie-Andrée Alain, vice-présidente et chef de la Conformité et de la protection des renseignements personnels
- Luc Boucher, vice-président et chef des Affaires juridiques
- Nicolas Coulombe, chef de la sécurité du Mouvement
- Brigitte Dufour ⁽ⁱ⁾, secrétaire générale du Mouvement
- Jean-Sébastien Pilon, vice-président et Chef de la Sécurité de l'information
- Steeve Talbot, chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins

⁽ⁱ⁾ A été nommée le 11 mai 2023 en remplacement de Pauline D'Amboise qui était secrétaire générale et vice-présidente Gouvernance et Développement Durable jusqu'à cette date.

Ce comité de direction s'est doté de comités de coordination opérationnelle dont la portée s'étend à l'ensemble du Mouvement notamment dans les domaines suivants :

- divulgation Mouvement
- environnement, société et gouvernance (ESG)
- gestion finances et risques Mouvement
- gouvernance des données Mouvement
- directeur du plan d'investissement
- des risques liés aux changements climatiques

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La Fédération doit se conformer à des obligations diverses en matière de divulgation de la rémunération des administrateurs. Conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, l'état de la rémunération des administrateurs de la Fédération est présenté ci-dessous et également dans la notice annuelle de la Fédération. Cette notice annuelle est disponible sur le site de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec).

En février 2024, le conseil d'administration de la Fédération a approuvé un ajustement de 13,1 % des barèmes de rémunération applicables aux membres du conseil d'administration à la suite d'un balisage réalisé sur la période 2021 à 2023. Ces barèmes entreront en vigueur le 1^{er} avril 2024. Le précédent ajustement qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022 couvrait la période 2017 à 2020. Considérant la séparation des fonctions de présidence du conseil et de présidence et chef de la direction du Mouvement qui entre en vigueur à l'issue de l'assemblée annuelle de mars 2024, la présidence du conseil d'administration sera rémunérée à partir de son élection en mai 2024. La présidence et chef de la direction ne sera pas rémunérée pour son implication au conseil d'administration.

Barèmes de la rémunération des membres du conseil d'administration (CA) de la Fédération ainsi que des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération :

	Fédération ⁽¹⁾	Filiales
Présidence du CA ⁽²⁾	0 \$ La présidence est assumée par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins	12 620 \$
Indemnité annuelle pour la présidence d'une commission ou d'un comité du CA ⁽³⁾	8 120 \$ (autre que la commission d'audit et d'inspection)	8 120 \$
Indemnité annuelle additionnelle pour la présidence de la commission d'audit et d'inspection	16 240 \$	s. o.
Indemnité annuelle pour la vice-présidence du CA	25 020 \$	s. o.
Indemnité annuelle pour un membre du CA ⁽⁴⁾	59 020 \$	12 620 \$
Indemnité annuelle pour un membre d'une commission ou d'un comité du CA ⁽⁵⁾	2 530 \$	2 530 \$
Indemnité annuelle additionnelle pour un membre de la commission d'audit et d'inspection	2 530 \$	2 530 \$ (comité d'audit et de gestion des risques)
Allocation de présence pour une réunion du CA	1 510 \$ (maximum par jour)	1 510 \$ (maximum par jour)
Allocation de présence pour une réunion d'une commission ou d'un comité du CA ⁽⁶⁾	1 510 \$ (maximum par jour) 755 \$ (par demi-journée)	1 510 \$ (maximum par jour) 755 \$ (par demi-journée)
Conférence de courte durée (par conférence téléphonique ou tout autre moyen)	255 \$	255 \$
Allocation de présence pour une réunion du conseil d'éthique et de déontologie ou du comité de déontologie ⁽⁷⁾	3 020 \$ (pour la présidence) 1 510 \$ (pour les membres)	755 \$ (par demi-journée)

*** Les barèmes sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2022 à la suite d'un balisage réalisé sur la période 2017 à 2020 et le demeureront jusqu'au 1^{er} avril 2024.

s. o. : sans objet

⁽¹⁾ Les montants de la rémunération des administrateurs inscrits pour la Fédération incluent, lorsqu'applicable, la portion versée aux membres du CA pour agir également à titre d'administrateurs de Fiducie Desjardins inc. (Fiducie). Les membres du conseil d'administration de Fiducie sont choisis parmi les membres du conseil d'administration de la Fédération, auxquels s'ajoute Sébastien Vallée, président et chef de la direction de Fiducie en tant qu'administrateur.

⁽²⁾ La présidence du conseil des filiales suivantes est assumée par un membre du conseil d'administration de la Fédération : Développement international Desjardins, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Société financière, compagnie d'assurance vie inc. Exceptionnellement, elle peut être choisie parmi les administrateurs issus du réseau de caisses qui siègent au CA de cette filiale. Advenant une telle situation, un membre du conseil d'administration de la Fédération assume la vice-présidence du conseil.

⁽³⁾ Le président d'une commission ou d'un comité tenant moins de quatre réunions par année reçoit une double allocation de présence à la place d'une indemnité annuelle, à l'exception du président du comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement.

⁽⁴⁾ Une seule indemnité est versée pour leurs fonctions assumées au CA et aux commissions et comités de la Fédération et de Fiducie. Pour la Fédération, cette indemnité inclut également la présence des membres du CA aux Tables de concertation de proximité ainsi qu'au Forum de concertation.

⁽⁵⁾ L'indemnité annuelle d'un membre du conseil d'administration de la Fédération comprend également leurs participations aux commissions et comités du CA de la Fédération ou de Fiducie. Une seule indemnité est donc versée pour les fonctions assumées pour l'une ou l'autre de ces composantes.

⁽⁶⁾ Peu importe le nombre de réunions de conseils d'administration, de commissions ou de comités auxquelles une personne participe au cours d'une même journée, l'allocation quotidienne maximale pour la Fédération et Fiducie est de 1 510 \$. Tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une seule journée afin de limiter le plus possible les coûts. Le conseil d'administration de la Fédération peut inviter tout administrateur d'une caisse à être membre d'un comité formé par lui. Le conseil d'administration détermine alors la rémunération applicable en se basant sur la nature des responsabilités confiées et en s'appuyant sur les barèmes établis. Les directeurs généraux observateurs qui assistent au conseil d'administration, à une commission ou un comité ne reçoivent aucune allocation de présence.

⁽⁷⁾ Il s'agit de l'allocation pour les réunions d'une journée du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération. Pour les réunions d'une demi-journée, l'allocation pour le président est de 1 510 \$ et pour le membre de 755 \$.

Tableau de la rémunération des membres du conseil d'administration

Le tableau suivant divulgue la rémunération individuelle touchée en 2023 par les membres du conseil d'administration de la Fédération et de Fiducie Desjardins inc., incluant les membres dont les mandats ont pris fin en 2023, ou à d'autres titres comme décrits ci-après :

Nom	Rémunération reçue à titre d'administrateur de la Fédération et de Fiducie Desjardins		Autres honoraires ⁽¹⁾		TOTAL 2023 (\$)
	Allocations de présence (\$)	Indemnité annuelle (\$)	Allocations de présence (\$)	Indemnité annuelle (\$)	
Babineau, Louis (prés. du CA de DGAG) ⁽²⁾	45 585	67 140	17 195	36 000	165 920
Bachand, Luc	36 495	62 720	1 785	6 310	107 310
Baillargeon, Lisa (prés. du CA de DID) ⁽²⁾	48 830	61 550	7 120	42 200	159 700
Baril-Furino, Jordan	32 771	60 123	2 489	22 563	117 946
Charbonneau, Johanne ⁽³⁾	51 331	101 545	3 040	15 150	171 066
Cormier, Guy ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—
Côté, Francine*	32 323	45 573	20 752	27 650	126 298
Côté, Geneviève	33 525	59 020	1 275	13 736	107 556
Grenier, André (prés. du CA de FSD) ⁽²⁾	39 770	61 550	765	12 620	114 705
Groulx, Nadine	42 800	62 561	20 475	23 380	149 216
Jodoin, Dominique	43 055	60 285	2 550	15 150	121 040
Lajeunesse, Elaine*	26 240	44 265	—	—	70 505
Lamothe, Marie-Josée*	13 335	13 547	255	3 788	30 925
Lapierre, Maryse	37 800	63 599	—	5 744	107 143
Laporte, Jean-François*	31 025	44 265	—	7 426	82 716
Latulippe, Denis	35 270	60 285	—	25 240	120 795
Magnan, Michel	56 716	80 315	1 469	23 853	162 353
Parhon, Paula	38 770	59 020	—	—	97 790
Rousseau, Serge (vice-prés. du CA de DSF) ⁽²⁾	47 390	67 140	14 875	15 150	144 555
Sarrazin-Sullivan, Patricia-Ann	40 280	59 020	—	13 170	112 470
Trottier, Stéphane*	12 335	12 915	—	3 293	28 543
Total	745 646	1 146 438	94 045	312 423	2 298 552

* Les mandats de Marie-Josée Lamothe et Stéphane Trottier au conseil d'administration ont pris fin le 25 mars 2023. Les mandats de Francine Côté, Elaine Lajeunesse et Jean-François Laporte au conseil d'administration ont débuté le 25 mars 2023.

⁽¹⁾ Montants reçus à titre de président du conseil d'administration d'une filiale et à titre de membre du comité de retraite du Mouvement Desjardins et du comité de placement du comité de retraite. Montants reçus également comme membre du CA de Desjardins Société financière inc. (DSocF) et du Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Montants reçus aussi comme participant à d'autres comités ponctuels.

⁽²⁾ La présidence des conseils d'administration des filiales suivantes est assumée par un membre du conseil d'administration de la Fédération : Développement international Desjardins (DID), Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (DGAG), Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc. (DSF) et Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Exceptionnellement, elle peut être choisie parmi les administrateurs issus du réseau de caisses qui siègent au CA de cette filiale. Advenant une telle situation, un membre du conseil d'administration de la Fédération assume la vice-présidence du conseil.

⁽³⁾ Mme Johanne Charbonneau reçoit des indemnités découlant de son rôle de vice-présidente du conseil et administratrice principale, de présidente de la commission Gouvernance et finance responsable et de présidente du comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement.

⁽⁴⁾ Le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins ne reçoit aucune rémunération à titre de président et de membre du conseil d'administration de la Fédération, de la Fiducie, de DSF et de DSocF.

Rémunération des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Nom, prénom	Allocations de présence (\$)
Cyr, Katia	7 325
Guénette, Michel	13 140
Naciri, Ahmed	6 815
Vaillancourt, Annie	7 070
Yelle, Michel*	2 030
Rousseau, Alexandre**	255
Total	36 635

* Le mandat de Michel Yelle a pris fin le 25 avril 2023.

** Le mandat d'Alexandre Rousseau a débuté le 2 novembre 2023.

Relevé des présences des membres du conseil d'administration de la Fédération

Nom, prénom	CA rég.	CA spéc.	CE	CCC	CAI	CGR	CRH	CRGRPM	CGFR	CRMD
Babineau, Louis	11/11	1/1	—	4/4	—	10/10	5/5	4/4	—	—
Bachand, Luc	11/11	0/1	2/5	—	7/7	—	—	—	—	—
Baillargeon, Lisa ⁽¹⁾	11/11	1/1	—	—	5/5	—	—	—	9/10	—
Baril-Furino, Jordan	11/11	1/1	—	3/3	3/4	—	—	—	—	—
Bilodeau, Kathleen ⁽¹⁾	9,5/11	—	—	7/7	7/7	—	—	—	—	—
Charbonneau, Johanne	11/11	1/1	—	—	—	—	8/8	9/9	12/12	—
Cormier, Guy ⁽¹⁾	11/11	—	4/7	—	—	—	8/8	—	11/12	—
Côté, Francine ⁽²⁾	8/8	1/1	—	—	3/3	1/1	—	—	—	—
Côté, Geneviève	11/11	1/1	—	—	—	—	—	—	—	2/2
Grenier, André	11/11	1/1	—	6/7	6/7	—	—	—	—	—
Groulx, Nadine	11/11	1/1	1/1	6/7	—	—	3/5	4/4	11/12	—
Hawthorn, Neil ⁽³⁾	3/3	—	—	—	—	3/4	—	—	—	—
Jodoin, Dominique	11/11	1/1	7/7	7/7	—	10/10	—	—	—	—
Lajeunesse, Elaine ⁽²⁾	8/8	1/1	—	—	—	5/5	—	—	—	—
Lamothe, Marie-Josée ⁽³⁾	3/3	—	—	—	—	3/4	—	—	—	—
Lapierre, Maryse	11/11	1/1	6/6	7/7	—	—	3/3	5/5	—	3/3
Laporte, Jean-François ⁽²⁾	8/8	1/1	—	—	2/2	5/5	—	—	—	2/2
Latulippe, Denis	11/11	1/1	—	—	—	—	8/8	8/9	—	5/5
Magnan, Michel	11/11	1/1	—	—	7/7	10/10	—	—	11/11	—
Parhon, Paula	11/11	1/1	—	—	—	10/10	—	—	—	—
Rousseau, Serge	11/11	1/1	7/7	—	—	—	8/8	9/9	12/12	—
Sarrazin-Sullivan, Patricia-Ann	11/11	1/1	—	3/3	—	10/10	—	—	—	5/5
Trottier, Stéphane ⁽³⁾	3/3	—	—	—	—	3/4	—	—	—	2/2
Villeneuve, Richard ⁽¹⁾⁽²⁾	8/8	—	—	—	—	4/5	—	—	—	—

Conseil d'administration (CA); comité exécutif (CE); commission Coopération et culture (CCC); commission d'audit et d'inspection (CAI); commission Gestion des risques (CGR); commission Ressources humaines (CRH); comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement (CRGRPM); commission Gouvernance et finance responsable (CGFR); comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD).

⁽¹⁾ Guy Cormier, Kathleen Bilodeau et Richard Villeneuve n'ont pas participé à la réunion spéciale du conseil d'administration pour un motif de conflit d'intérêts.

Lisa Baillargeon n'a pas participé à deux réunions de la CGFR pour un motif de conflit d'intérêts.

⁽²⁾ Les mandats de Francine Côté, Elaine Lajeunesse, Jean-François Laporte et de Richard Villeneuve (à titre d'observateur) ont débuté le 25 mars 2023.

⁽³⁾ Les mandats de Marie-Josée Lamothe, Stéphane Trottier et Neil Hawthorn (à titre d'observateur) ont pris fin le 25 mars 2023.

Les membres du CA s'engagent à assister aux réunions du conseil et de ses commissions et comités auxquelles ils sont dûment convoqués ainsi qu'à être présents tout au long des réunions. Chaque membre du CA doit être présent à au moins 75 % des réunions auxquelles il est convoqué. Les absences des administrateurs sont liées à des impératifs professionnels ou personnels, et sont en tout temps justifiées.

En 2023, le conseil d'administration a tenu 11 réunions régulières sur 19 journées et 1 rencontre spéciale. Le taux de présence des administrateurs aux réunions du CA de la Fédération est de 99,1 %.

Relevé des présences des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Nom, prénom	
Cyr, Katia	13/13
Guénette, Michel	13/13
Naciri, Ahmed	11/12
Vaillancourt, Annie	12/13
Yelle, Michel	6/6
Rousseau, Alexandre	1/2

Principales composantes et filiales⁽¹⁾

Au 31 décembre 2023

Composantes et filiales	Principales activités
CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC ET CAISSE DESJARDINS ONTARIO CREDIT UNION INC.	Institutions financières coopératives
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	Orientation, encadrement, coordination, trésorerie et développement du Mouvement Desjardins, agent financier de ce dernier sur les marchés canadien et international et émettrice de solutions de paiement et de cartes de crédit
DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	Courtage en épargne collective et planification financière
DESJARDINS HOLDING FINANCIER INC.	Société de portefeuille
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Gestion d'actifs
Desjardins Groupe d'assurances générales inc.	Assurance de dommages
<i>Certas direct, compagnie d'assurances</i>	Assurance de dommages
<i>Certas, compagnie d'assurances auto et habitation</i>	Assurance de dommages
<i>Desjardins Assurances générales inc.</i>	Assurance de dommages
<i>Desjardins, Services d'assurances générales inc.</i>	Assurance de dommages
<i>La Personnelle, assurances générales inc.</i>	Assurance de dommages
<i>La Personnelle, compagnie d'assurances</i>	Assurance de dommages
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers
<i>Assistel inc.</i>	Services d'assistance
<i>Desjardins Gestion des opérations des produits de placement inc.</i>	Traitement et administration de comptes d'épargne et de placement ainsi que de produits spécialisés pour les composantes du Mouvement Desjardins
<i>Desjardins Réseau indépendant Assurances inc.</i>	Société de courtage en fonds communs de placement et en assurance
<i>Desjardins Société de placement inc.</i>	Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne
<i>Desjardins Sécurité financière investissements inc.</i>	Société de courtage en fonds communs de placement et en assurance
Groupe de compagnies Worldsource inc.	Société d'investissement
<i>Réseau d'assurance IDC Worldsource inc.</i>	Distribution indépendante en assurance
<i>Gestion financière Worldsource inc.</i>	Distribution indépendante en fonds communs
<i>Valeurs mobilières Worldsource inc.</i>	Distribution indépendante en valeurs mobilières
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires
Groupe immobilier Desjardins inc.	Gestion d'immeubles et des espaces de travail
Groupe Services partagés Desjardins inc.	Services d'opérations administratives
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement Desjardins
Patrimoine Aviso, SEC	Société de gestion de patrimoine détenue en parts égales par le Mouvement Desjardins et CU CUMIS Wealth Holdings LP, une société en commandite formée sous les lois de l'Ontario, composée de cinq centrales provinciales de crédit unions et du Groupe CUMIS
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières
9420-7404 Québec inc.	Services immobiliers et opère les marques EspaceProprio, DuProprio, RénoAssistance et Confia
GESTION DESJARDINS CAPITAL INC.	Gestion de fonds de capital de développement et de capital de risque
SERVICES FINANCIERS COLLABRIA INC.	Émettrice de solutions de paiement et de cartes de crédit
FONDS DE SÉCURITÉ DESJARDINS	Réserve financière des caisses Desjardins

⁽¹⁾ Des renseignements supplémentaires sur les activités du Mouvement Desjardins sont présentés à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d'activité » du rapport de gestion annuel 2023.

